

Banque Interaméricaine de Développement



Rapport Annuel
2004

Pays membres

Allemagne	Honduras
Argentine	Israël
Autriche	Italie
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Japon
Belgique	Mexique
Belize	Nicaragua
Bolivie	Norvège
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Portugal
Croatie	République
Danemark	dominicaine
El Salvador	Royaume-Uni
Équateur	Slovénie
Espagne	Suède
États-Unis	Suisse
Finlande	Surinam
France	Trinité
Guatemala	et Tobago
Guyana	Uruguay
Haïti	Venezuela

Lettre d'envoi

Conformément au Règlement intérieur de la Banque inter-américaine de développement, par la présente, le Conseil d'administration a l'honneur de soumettre à l'Assemblée des gouverneurs le Rapport annuel de la Banque pour 2004. Ce rapport contient un bref résumé de la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'un examen des activités de l'institution en 2004.

Il présente également une description pour chaque pays et pour l'ensemble de la région des diverses opérations consacrées par la Banque - prêts, garanties, financement de petits projets et coopération technique - au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes ; un bref rappel des prêts approuvés en 2004 ; les états financiers de l'institution ; et des annexes d'ordre général.

En vertu du paragraphe a) de la Section 3 de l'article III de l'Accord constitutif de la Banque, le Rapport présente des états financiers séparés vérifiés* pour chacune de ses diverses sources de financement. Pour les ressources du Capital ordinaire, ces états sont présentés conformément aux dispositions du paragraphe a) de la Section 6 de l'article VIII de l'Accord ; pour le Fonds des opérations spéciales, conformément aux dispositions du paragraphe d) de la Section 8 de l'article IV de l'Accord ; et pour le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire, conformément au paragraphe d) de la Section 5 de la Résolution AG-12/83 de l'Assemblée des gouverneurs. Pour la première fois, le Rapport 2004 contient une section intitulée « Discussion et analyse de la Direction : Capital ordinaire ».

Le 3 février 2005

* Seules les versions en anglais et en espagnol des états financiers sont vérifiées.

HAÏTI (photo de couverture) • Un agriculteur greffe une variété commerciale de mangue. En l'espace de deux ans, les manguiers greffés produiront des fruits de qualité pour l'exportation, ce qui permettra d'accroître les revenus des petits agriculteurs, de créer des emplois et de protéger l'environnement en évitant l'érosion (photo publiée avec l'aimable autorisation d'ORE World).

BOLIVIE (en face) • Ce quartier à faibles revenus aux alentours de La Paz, d'où l'on peut voir les sommets enneigés des Andes, est en pleine rénovation dans le cadre d'un projet d'habitation. L'installation d'un système de drainage des eaux de pluie et d'escaliers permettra d'éviter les coulées de boue et d'améliorer l'accès de la population locale aux transports et à d'autres services.



Table des matières

Message du Président	1	Brésil.....	55
Le Conseil d'administration.....	3	Chili	58
L'Amérique latine et les Caraïbes en 2004.....	4	Colombie.....	60
Sommaire	4	Costa Rica.....	62
Scène internationale	5	El Salvador.....	62
Résultats économiques et politiques		Équateur	62
macroéconomiques	7	Guatemala.....	63
Commerce et intégration.....	11	Guyana.....	63
Situation de la main-d'œuvre et pauvreté.....	13	Haïti	65
Perspectives et difficultés.....	14	Honduras.....	65
Tableau : Dix années d'activité de la BID.....	17	Jamaïque	67
		Mexique.....	68
		Nicaragua	70
		Panama	72
		Paraguay	72
		Pérou	72
		République dominicaine.....	74
		Surinam.....	75
		Trinité et Tobago.....	75
		Uruguay.....	76
		Venezuela	76
		Région	77
		Coopération technique.....	81
		Cofinancement	82
		Fonds fiduciaires.....	84
		Passation des marchés	88
		Liste des prêts et garanties approuvés	93
		Aspects institutionnels	
		Gouvernance, transparence et audit.....	96
		Assemblée des gouverneurs.....	99
		Conseil d'administration	101
		Évaluation	105
Principaux aspects			
Lutte contre la pauvreté et promotion			
de la justice sociale	18		
Croissance économique durable	22		
Modernisation de l'État	23		
Compétitivité.....	26		
Développement social	29		
Intégration.....	33		
Environnement	37		
Développement du secteur privé.....	39		
Efficacité du développement.....	43		
Les prêts en 2004			
Résumé.....	46		
Argentine.....	51		
Bahamas	52		
Barbade	53		
Belize	53		
Bolivie	53		

Bureaux extérieurs	108
Bureaux extra-régionaux	109
Gestion	111

Finances

Capital ordinaire	114
Fonds des opérations spéciales	117

Deuxième partie : DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION ET ÉTATS FINANCIERS

Discussion et analyse de la Direction:

Capital ordinaire	121
États financiers	141
Capital ordinaire	143
Fonds des opérations spéciales	171
Compte du Mécanisme de financement intermédiaire	185

ANNEXES

Gouverneurs et suppléants	193
Administrateurs et suppléants	194
Intermédiaires et dépositaires	195
Direction de la Banque	196
Livres publiés en 2004	197

ENCADRÉS

1. Les Objectifs du millénaire pour le développement	20
2. Les systèmes bancaires latino-américains : le Rapport 2005 sur le progrès économique et social	24
3. Initiatives contre le blanchiment de l'argent	26
4. Initiative pour l'amélioration du climat des affaires	29
5. Plan d'action pour l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes	31
6. Inclusion et cohésion sociales - S'attaquer aux causes profondes de l'inégalité	32
7. Populations autochtones : Cadre pour un développement respectueux de leur identité	34

8. Initiative pour la promotion des biens publics régionaux	36
9. Politique de protection de l'environnement	37
10. Programme de facilitation du financement du commerce	38
11. Vingt-cinq ans de microfinancement	41
12. Envois de fonds des travailleurs émigrés	42
13. Fonds japonais	88
14. Comité des sanctions et disqualification	99
15. Mise en œuvre de la politique de divulgation d'informations	100
16. Approches sectorielles (SWAps)	103
17. Dépenses autorisées au titre des prêts d'investissement	104
18. Nouveau cadre de prêt	107

TABLEAUX

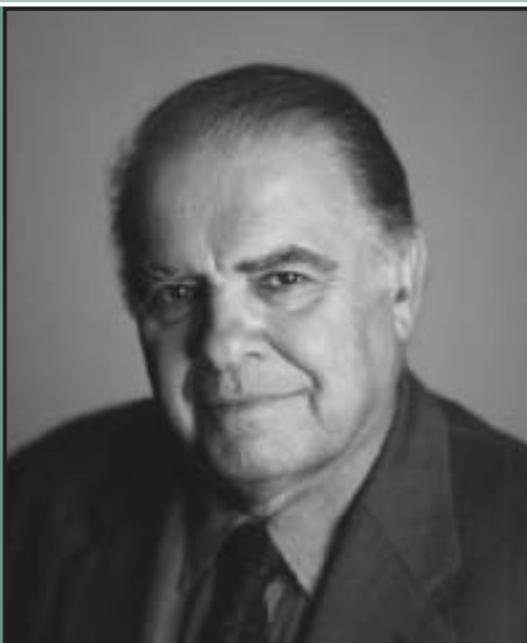
I. Répartition des prêts par secteur d'activité	47
II. Volume annuel (2004) et cumulé (1961-2004) des prêts et des garanties	48
III. Volume annuel (2004) et cumulé (1961-2004) des décaissements	49
IV. Financement annuel (2004) et cumulé (1961-2004) des projets	50
V. Coopération technique non remboursable et à recouvrement conditionnel	81
VI. Concours financiers en 2004	83
VII. Fonds administrés	86
VIII. Décaissements au titre de l'achat de biens et services, par fournisseurs (Prêts d'investissement et sectoriels)	90
IX. Décaissements au titre de l'achat de biens et services, par fournisseurs (Prêts sectoriels)	91
X. Décaissements au titre de l'achat de biens et services, par fournisseurs (Prêts d'investissement)	92
XI. Dépenses administratives consolidées	108
XII. Capital de la Banque	116
XIII. Quotes-parts des contributions au Fonds des opérations spéciales	116
XIV. Encours des emprunts par monnaies	117
XV. Emprunts, exercice 2004	117

Le Rapport annuel est produit par le Bureau des relations extérieures de la BID.

Rédacteur en chef :	John Ferriter
Rédacteurs :	David Einhorn et Alexandra Russell-Bitting
Rédactrices adjointes :	Cathy Conkling-Shaker et Inés Yeh
Édition française :	Elisabeth Schmitt
Édition portugaise :	Eloisa Marques
Édition espagnole :	Claudia Pasquetti
Conception :	Leilany Garron et Dolores Subiza
Photographie :	Willie Heinz (<i>sauf indication contraire</i>)

Ce rapport est accessible en ligne à www.iadb.org

Message du Président



Grâce à divers facteurs positifs observés aussi bien au niveau des pays qu'à l'échelle internationale, les pays membres emprunteurs de la Banque ont enregistré une croissance à un taux annuel moyen de plus de 5,5 %, sortant enfin d'une période de stagnation qui avait commencé en 1998. La forte performance de l'économie internationale, le redressement des prix des produits de base et une nette amélioration de la conjoncture financière internationale, combinés à une politique budgétaire plus ferme, à une inflation modérée et à des taux de change élevés, ont tous contribué à la bonne performance économique d'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Cependant, ce tableau encourageant n'est pas exempt de préoccupations. La pauvreté et le chômage demeurent à des niveaux intolérables, les équilibres budgétaires ont encore besoin d'être renforcés, la dette reste lourde et les perspectives économiques mondiales sont quelque peu incertaines. Des questions se posent à juste titre, notamment celle de savoir si la demande de matières premières et la performance des pays qui sont à l'origine de la croissance récente peuvent se maintenir.

La population de la région montre des signes croissants d'impatience à l'égard de la lenteur de l'amélioration des conditions sociales. Dans certains cas, les systèmes politiques sont dans l'impasse. Heureusement, toutefois, cela n'a pas porté atteinte à l'atta-

chement de tous à une démocratie représentative dans la région.

De nouvelles tendances et de nouvelles exigences sont apparues en Amérique latine et aux Caraïbes en ce qui concerne la gouvernance, que ce soit à travers la réévaluation générale du rôle de l'État, de la politique gouvernementale et des institutions, un plus vif intérêt pour la qualité des dépenses sociales et un regain d'attention pour les investissements dans l'infrastructure et les zones rurales. Cette évolution s'est accompagnée de l'exigence d'une plus grande transparence, d'un appui résolu à la libéralisation du commerce et de l'approbation générale de plans régionaux d'investissement, et le secteur privé s'est vu attribuer un rôle plus important en tant que moteur de la croissance et partenaire du secteur public. La région se rend compte également qu'elle est en retard dans les domaines de la science et de la technologie.

En 2004, la Banque est restée la principale source de financement multilatérale de l'Amérique latine et des Caraïbes, apportant plus de ressources à la région dans son ensemble que la Banque mondiale. Les nouvelles approbations de prêts et de garanties de la BID ont totalisé \$6 milliards au cours de l'année, et les décaissements \$4,2 milliards. La Banque a pris également des mesures pour renforcer sa gouvernance, moderniser ses activités et mieux répondre aux nouvelles demandes de ses emprunteurs potentiels.

Conformément au mandat qu'elle a reçu de ses Gouverneurs, la Banque a concentré son attention une fois encore sur des programmes destinés à renforcer l'équité sociale et à réduire la pauvreté, allouant plus de la moitié du volume de ses prêts à des investissements ciblés sur la pauvreté. Elle a prêté une attention particulière aux petits pays moins développés et articulé ses opérations autour des quatre piliers de la stratégie institutionnelle de la Banque – le développement social, la modernisation de l'État, la compétitivité et l'intégration régionale. Elle a été en particulier l'inspiratrice de la volonté de la communauté internationale d'aider Haïti et sa population à faire face à une période de crise.

Au cours de l'année, la Banque a approuvé 340 dons pour un total de \$56,7 millions pour des projets de coopération technique. En outre, le Fonds multilatéral d'investissement, fonds indépendant administré par la Banque qui est la principale source de financement de l'assistance technique au développement du secteur privé dans la région, a approuvé 82 dons et des investissements pour un total de \$116 millions.

Plusieurs pays ont subi des catastrophes naturelles au cours de l'année, ce qui a amené la Banque à revoir ses politiques d'aide et à relever au cas par cas le plafond des ressources pouvant être offertes pour les situations d'urgence.

La Banque a entrepris un certain nombre de changements institutionnels importants et inédits. Par exemple, le nouveau cadre proposé pour les ins-

truments de prêt, l'adoption d'une nouvelle politique à l'égard des dépenses jugées admissibles aux termes de ses prêts et l'approbation d'approches sectorielles des prêts contribueront à renforcer l'impact des opérations de la Banque sur le développement. La Banque a également approuvé son premier prêt axé sur la performance, au Nicaragua.

En 2004, le Conseil d'administration a approuvé une proposition visant à autoriser la Banque à accorder des garanties en monnaie locale aux entités du secteur public. La Banque a également lancé sa première émission de bons en devises latino-américaines au titre d'une fraction de ses emprunts sur les marchés financiers internationaux pour aider à financer son programme de prêts.

Au cours de l'année, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé l'adhésion de la République de Corée comme 47^e pays membre de la Banque et comme deuxième pays d'Asie membre de la BID, aux côtés du Japon. L'entrée prévue de la Corée à la BID confirme le désir mutuel de part et d'autre de renforcer les liens entre l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes.

La BID a devant elle des défis impressionnants mais exaltants. En particulier, elle devra faire preuve de plus de souplesse et d'efficacité dans la prestation de services financiers et non financiers, l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de ses activités et la réponse aux besoins propres à chacun de ses pays membres emprunteurs.



Enrique V. Iglesias

Président

Banque Interaméricaine de Développement

Le Conseil d'administration



Conseil d'administration et pays représentés [assis, de gauche à droite] *Agustín García-López* (Mexique et République dominicaine), *José Carlos Castañeda* (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua), *Yoshihisa Ueda* (Croatie, Japon, Portugal, Royaume-Uni et Slovénie), *Jorge Crespo Velasco* (Bolivie, Paraguay et Uruguay), *Eugenio Díaz-Bonilla* (Argentine et Haïti), *Giorgio Lecessi* (Allemagne, Belgique, Israël, Italie, Pays-Bas et Suisse), *Charles Bassett* (Canada), Héctor Morales (États-Unis)

[Debouts] *Havelock Brewster* (Bahamas, Barbade, Guyana, Jamaïque et Trinité et Tobago), *Sandra Midence* (Suppléante pour Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua), *Germán Quintana* (Chili et Équateur), *Juan Notaro* (Suppléant pour Bolivie, Paraguay et Uruguay), *Marta Blanco* (Suppléant pour Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Norvège et Suède), *Jaime Pinto* (Suppléant pour Colombie et Pérou), *Martín Bès* (Suppléant pour Argentine et Haïti), *Michel Planque* (Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Norvège et Suède), *Stewart Mills* (Suppléant pour Croatie, Japon, Portugal, Royaume-Uni et Slovénie), *Rogério Studart* (Brésil et Surinam), *Jill Johnson* (Suppléante pour Canada), *Luis Guillermo Echeverri* (Colombie et Pérou), *Byron Solís* (Suppléant pour Chili et Équateur), *Roberto B. Saladín* (Suppléant pour Mexique et République dominicaine), *Arlindo Villaschi* (Suppléant pour Brésil et Surinam), *Jerry Butler* (Suppléant pour Bahamas, Barbade, Guyana, Jamaïque et Trinité et Tobago), *Adina Bastidas* (Panama et Venezuela), *Ina-Marlene Ruthenberg* (Suppléante pour Allemagne, Belgique, Israël, Italie, Pays-Bas et Suisse)

Les actionnaires de la BID – ses 46 pays membres – sont représentés par l'Assemblée des gouverneurs, l'autorité suprême de la Banque. Les gouverneurs délèguent bon nombre de leurs pouvoirs au Conseil d'administration, dont ils élisent ou nomment les 14 membres pour des mandats triennaux. Les administrateurs des États-Unis et du Canada représentent leur propre pays ; tous les autres représentent des groupes de pays. Le Conseil d'administration comporte également 14 suppléants, qui ont les pleins pouvoirs lorsque les administrateurs sont absents.

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance des opérations de la Banque. Il établit les politiques à suivre, approuve les projets, fixe les taux d'intérêt pour les prêts de la Banque, autorise les emprunts sur les marchés de capitaux et approuve le budget administratif de l'institution. Les travaux du Conseil sont guidés par les réglementations du Conseil d'administration et par le Code d'éthique afférent aux administrateurs.

Les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont des documents publics, tout comme le programme de travail annuel du Conseil et ses mises à jour trimestrielles.



ARGENTINE (ci-dessus) • Un navire porte-conteneur décharge sa cargaison dans le port de Madryn, qui a été agrandi pour permettre la manipulation d'un volume plus important de poisson réfrigéré.

JAMAÏQUE (à droite) • Une écolière déjeune dans son école, la Spanish Town Infant School. Grâce à un programme de réforme du dispositif de sécurité sociale, le gouvernement offre des repas gratuits et des bilans de santé périodiques aux enfants pauvres fréquentant l'école régulièrement.



L'Amérique latine et les Caraïbes

en 2004

Sommaire

L'année 2004 a été marquée par une vigoureuse reprise pour l'Amérique latine et les Caraïbes après la longue période de stagnation qui a commencé en 1998. La conjoncture internationale était favorable, grâce à une solide croissance mondiale, au redressement des prix des produits de base et à une amélioration sensible des conditions internationales vis-à-vis du risque financier par rapport à la situation observée jusqu'en 2002. La correction des déficits extérieurs, les baisses des taux de change, les niveaux d'inflation modérés et le renforcement des comptes budgétaires ont été les principaux facteurs qui ont contribué à l'amélioration des résultats économiques, et ils ont été observés dans la plupart des pays.

Grâce à cette convergence de facteurs externes et internes favorables, la croissance économique est passée de $-0,5\%$ en 2002 à $1,9\%$ en 2003 et à $5,5\%$ environ en 2004. Cependant, malgré cette forte reprise, un certain nombre d'éléments de vulnérabilité demeurent. Malgré le renforcement de la position budgétaire dans beaucoup de pays, le niveau de la dette publique reste élevé et représente une menace pour la stabilité. Un certain nombre de risques persistent également dans les systèmes financiers de certains pays, en raison de la dollarisation partielle et du poids des titres d'État sur le bilan. La plupart des pays continuent à signaler de faibles niveaux d'investissement, et pourtant, il semble que les gouvernements n'ont guère cherché à améliorer le climat de l'investissement et la qualité de la réglementation économique. Dans le domaine social, les taux de chômage n'ont fléchi que très légèrement malgré la reprise, et dans la plupart des pays,



MEXIQUE (à gauche) • Une association industrielle locale à Jalisco dispense des services de formation et d'assistance technique afin d'améliorer la productivité de petites sociétés métallurgiques.

BOLIVIE (ci-dessous) • Une employée des douanes accélère le processus de dédouanement des importations grâce à un nouveau logiciel installé dans le cadre d'un projet de réforme et de modernisation des douanes.



le désenchantement à l'égard des politiques économiques actuelles et de leurs conséquences sociales reste très présent.

Face à ces faiblesses, à court terme, toute détérioration de la conjoncture sur la scène internationale pourrait occasionner toutes sortes de difficultés pour les économies de l'Amérique latine et des Caraïbes. La hausse des taux d'intérêts à l'étranger pourrait faire monter sensiblement le coût du service de la dette et restreindre l'accès au financement pour les pays fortement endettés. Si le dollar continue de baisser sur les marchés internationaux, la pression qui en résulterait sur les taux de change réels dans la région pourrait freiner la croissance des exportations. Le ralentissement de la croissance en Chine pourrait également provoquer un fléchissement des prix des produits de base. Les vulnérabilités actuelles limitent aussi l'aptitude des économies à répondre à d'éventuelles crises dans la région, notamment aux catastrophes naturelles ou aux perturbations sur les marchés financiers locaux.

Pour toutes ces raisons, il importe que les gouvernements redoublent d'efforts pour renforcer les finances publiques, améliorer les échéances et la composition monétaire de la dette publique, accentuer

l'indépendance des banques centrales et développer la réglementation prudentielle du système financier. La réticence manifestée ces dernières années par certains gouvernements à entreprendre des réformes structurelles montre qu'il est nécessaire de concentrer les efforts au niveau des institutions pour combattre la corruption et renforcer le respect des lois. Sur le plan social, les principales difficultés restent de cibler les dépenses sociales de manière à protéger et à aider les pauvres, tout en améliorant la couverture et l'efficacité des services sociaux de base dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Scène internationale

Après plusieurs années d'instabilité économique mondiale, les conditions extérieures pour les économies de l'Amérique latine et des Caraïbes ont été très favorables en 2004. La croissance économique mondiale a progressé d'environ deux points au-dessus des taux enregistrés depuis 2000. L'économie mondiale, mesurée aux taux de change du marché, a affiché une croissance de 4,2 %, mais elle a enregistré une croissance de 5,1 % si on la mesure sur la base de la parité internationale du pouvoir d'achat, qui donne plus de poids à

Croissance économique
(Variation annuelle du PIB réel en pourcentage)



Source : CEPALC, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean (2004)*

la Chine et au reste du monde en développement. L'un des facteurs particulièrement importants pour l'Amérique latine et les Caraïbes est le fait que les États-Unis sont sortis de la récession, grâce à la combinaison de faibles taux d'intérêt maintenus par la Réserve fédérale et d'une politique fiscale fortement expansionniste, ce qui a permis au taux de croissance enregistré aux États-Unis de passer de 0,5 % en 2001 à quelque 4,4 % en 2004. Le Japon et la zone euro ont également enregistré de meilleurs résultats en 2004 qu'au cours de l'une quelconque des trois années précédentes, alors que le reste de l'Asie maintenait une croissance de 7 %, tirée en particulier par la Chine, dont la croissance s'est poursuivie à un rythme de plus de 9 %.

Le rythme soutenu de la croissance mondiale a provoqué un brusque redressement des prix des produits de base, qui ont atteint leur maximum en avril 2004 pour retomber quelque peu depuis lors. En décembre 2004, les prix en dollars d'un panier représentatif de denrées étaient encore de 36 % supérieurs à leur faible niveau de 2001 (il est vrai qu'ils restaient proches de leurs niveaux de 2001 si on les mesurait en euros). Les hausses de prix ont été particulièrement fortes dans le cas du pétrole qui, en octobre, a crevé le plafond des \$50 le baril pour se stabiliser par la suite au-dessus de \$40, soit plus ou moins au double de son prix d'il y a trois ans. En plus de la reprise économique mondiale, les prix élevés du pétrole s'expliquent par les craintes d'interruption des approvisionnements par l'Arabie saoudite et le Nigéria, dans un contexte caractérisé par le faible niveau des stocks et le faible excédent de capacité mondiale disponible.

Par suite de la hausse des prix des produits de base, les termes de l'échange pour la région dans son ensemble ont atteint leur niveau le plus élevé en 2004 depuis au moins 1990. Les forts accroissements ont bénéficié particulièrement à l'Argentine, à la Bolivie, au Chili, à la Colombie et au Venezuela, où les termes de l'échange ont progressé de plus de 10 % par rapport à 2002, année où a commencé la phase ascendante.

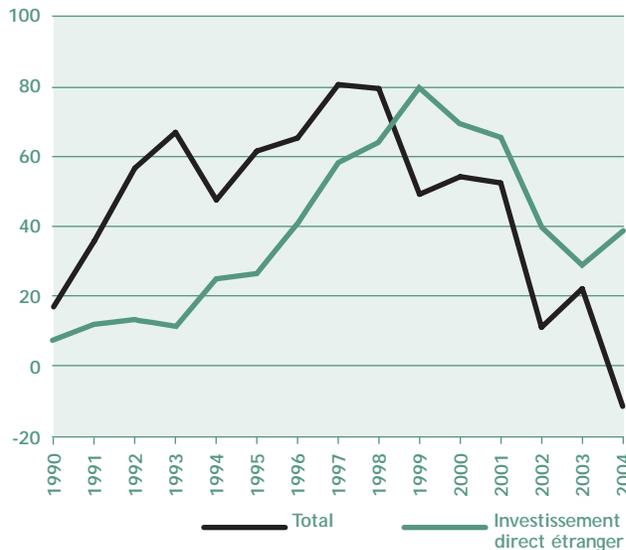
En 2004, la conjoncture financière internationale a également été favorable. Le risque représenté par les marchés financiers qui était particulièrement élevé ces dernières années aux États-Unis et dans les autres pays industrialisés, a commencé à s'atténuer en octobre 2002. En 2004, la marge sur les obligations de société (par rapport aux bons du Trésor) est tombée en dessous des niveaux d'avant les scandales qui ont ébranlé certaines sociétés en 2002, descendant à des niveaux comparables à ceux d'avant la crise russe de 1998.

Ce climat de confiance financière a gagné les marchés obligataires des pays à marché émergent, y compris ceux d'Amérique latine et des Caraïbes. En 2004, à l'exception d'une brève période en avril et mai, les marges sur la dette de l'Amérique latine sont restées sensiblement inférieures à leurs niveaux moyens des deux années précédentes, descendant à des niveaux historiquement bas en fin d'année.

Ces conditions financières mondiales favorables ont permis à presque tous les gouvernements de la région de placer des émissions d'obligations sur les marchés internationaux. Jusqu'en octobre, les marchés les plus actifs ont été le Mexique et le Brésil, dont chacun a placé pour près de \$9,5 milliards (y compris des émissions privées) ; le Venezuela, avec \$2 milliards ; et le Chili, la Colombie et la Jamaïque, chacun avec \$1 milliard. Le rendement nominal moyen des obligations souveraines de l'Amérique latine a été de 6,2 %, alors que le rendement nominal moyen des obligations de sociétés a été de 5,9 %, à peine inférieur à ceux d'autres marchés émergents.

Il est toutefois curieux que ce climat de confiance observé en 2004 ne se soit pas traduit par un retour du capital dans la région. Les entrées de capitaux semblent avoir atteint leur niveau le plus faible durant le dernier trimestre de 2002, où elles sont tombées à moins de 10 % de leur niveau record d'avant la crise russe. Malgré une légère reprise en 2003, il semble ressortir des chiffres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) que l'année 2004 a été marquée par une sortie nette de capitaux estimée à \$12,5 milliards. Même aux moments les plus critiques de la crise de la dette des années 1980, la région n'avait pas connu de sorties nettes de capitaux, car le retrait des capitaux

Flux de capitaux
(En milliards de dollars E.U.)



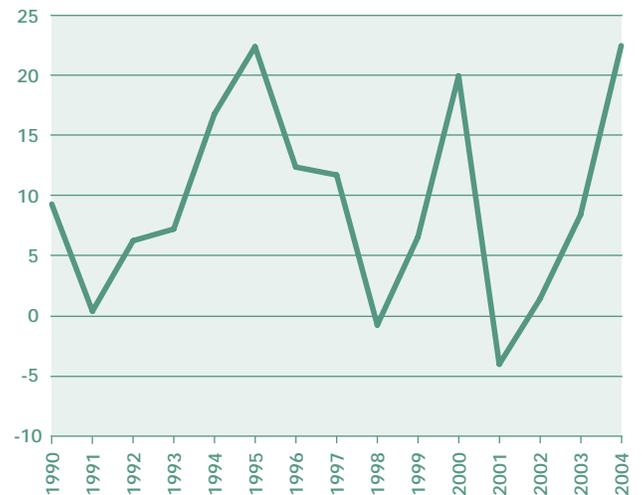
Source : CEPALC, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean (2004)*

privés avait été compensé par les prêts d'organisations multilatérales et d'autres mécanismes de financement exceptionnels.

Les sorties nettes de capitaux observées en 2004 s'expliquent en partie par la diminution des apports de capitaux des organisations financières internationales, qui sont tombés en dessous de \$7 milliards, ce qui est à comparer au chiffre record de \$24,7 milliards de 2002. Cela est dû au fait qu'en 2004, divers pays ont remboursé en partie le financement d'urgence qu'ils avaient reçu durant les années de récession. Les profils de financement privé ont également contribué à cette sortie nette de capitaux. Bien que moins de capitaux privés aient fui l'Argentine et certains autres pays frappés par ce phénomène au plus fort des années de récession, il ressort d'estimations indirectes que la fuite de capitaux privés de certains pays s'est accentuée en 2004.

Si, dans l'ensemble, le compte de capital accuse un solde négatif, il convient de souligner que les entrées nettes d'investissement étranger direct ont affiché un net redressement. Selon les estimations de la CEPALC, après leur chute vertigineuse de leur niveau record de \$79,3 milliards en 1999 à \$28,5 milliards en 2003, elles sont remontées à \$37,8 milliards en 2004. Toutefois, seuls le Chili, le Mexique, l'Argentine et la Colombie (par ordre décroissant) ont enregistré des hausses sensibles de l'investissement étranger. Neuf pays ont accusé une baisse, et en Bolivie, au Brésil et au Venezuela, les niveaux sont tombés à des niveaux extrêmes par rapport à leur tendance de la dernière

Exportations
(Variation annuelle en pourcentage)



Source : CEPALC, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean (2004)*

décennie. Même en Argentine, où la reprise a été sensible, les apports de l'investissement étranger direct ont été modestes par comparaison avec leurs niveaux d'avant 2000.

Résultats économiques et politiques macroéconomiques

Après cinq ans de croissance très lente, d'après les estimations de la CEPALC, l'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré une progression de 5,5 % en 2004. Pour la deuxième fois en 20 ans, les six plus grandes économies de la région ont affiché une croissance de plus de 3 %. L'Argentine, le Brésil, l'Équateur, l'Uruguay et le Venezuela ont connu leur croissance la plus forte depuis 10 ans. Seul Haïti a eu une croissance négative, tandis que neuf pays ont vu leur économie s'accroître de plus de 5 %. Néanmoins, les taux de croissance les plus élevés de la région (18 % pour le Venezuela, 12 % pour l'Uruguay et 8 % pour l'Argentine) ont été le résultat d'une reprise qui reste incomplète, en ce sens que ces pays n'ont toujours pas atteint leurs niveaux de PIB d'avant la récession. Les autres pays où la croissance a dépassé les 5 % sont le Brésil, le Chili et l'Équateur en Amérique du Sud ; le Panama et le Belize en Amérique centrale ; et Trinité-et-Tobago aux Caraïbes.

Le revenu par habitant a progressé de 4 % en 2004, annulant les pertes cumulées de la « demi-décennie perdue » de 1998 à 2003. Le revenu actuel par habitant de la région est déjà de 2 % supérieur à

Inflation

(Pourcentage de variation dans l'IPC, de déc. à déc.)



Source : CEPALC, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean (2004)*

Solde budgétaire

(Pourcentage du PIB)



Source : CEPALC, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean (2004)*

celui de 1998. Néanmoins, il reste inférieur à son récent niveau record en Argentine, en Bolivie, en Colombie, en Haïti, au Paraguay, en Uruguay et au Venezuela.

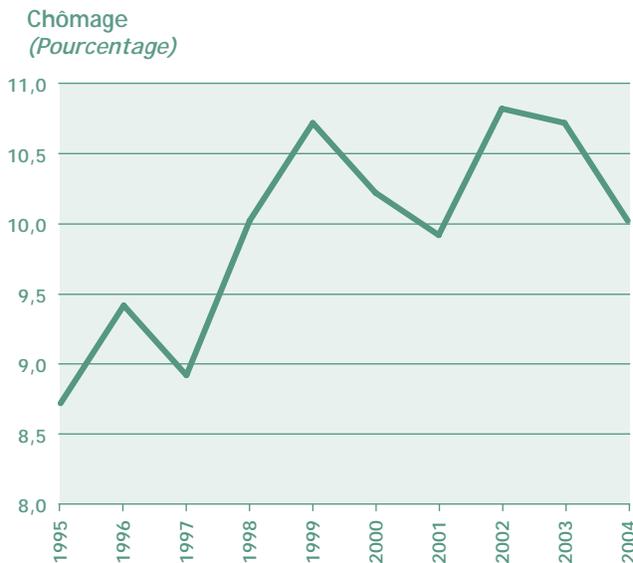
Du côté de la demande, les exportations ont été le principal moteur de la reprise. Alimentées par des prix élevés à l'exportation, par la forte croissance du commerce mondial et par la compétitivité des taux de change en valeur réelle, les exportations totales de l'Amérique latine et des Caraïbes ont progressé de quelque 22 % en 2004, avec des hausses particulièrement impressionnantes en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Équateur, au Mexique, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela.

La demande intérieure a joué un rôle beaucoup plus modeste dans la croissance, encore que les pays qui ont subi récemment de fortes récessions affichent à présent une reprise sensible de la consommation et de l'investissement. En effet, en 2004, l'investissement a regagné un terrain considérable en Argentine et au Venezuela, et l'Uruguay n'est pas loin derrière. L'investissement a également progressé fortement au Honduras et au Paraguay, et a connu une croissance appréciable, quoique moins vigoureuse, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Guatemala, au Mexique, au Nicaragua et au Pérou. Cependant, dans toute la région, les investissements dans des immobilisations n'ont représenté que 18,9 % du PIB, ce qui est inférieur à la moyenne régionale de 19,5 % des années 1990 et très faible pour ce qui est de pouvoir soutenir le taux de croissance actuel de la région. En Uruguay, au Venezuela et en Bolivie, les taux d'investissement ont

été inférieurs à 13 %, soit les plus faibles de l'Amérique latine. Parmi les économies grandes et moyennes, seuls le Chili et le Mexique ont eu des taux d'investissement de plus de 20 %.

La forte croissance enregistrée en 2004 par les économies de l'Amérique latine n'a pas été seulement le résultat d'un contexte international favorable. Un ensemble de facteurs internes ont permis d'exploiter ce contexte pour accroître les exportations et pour donner une impulsion à la consommation et à l'investissement privé. Le premier de ces facteurs a été un besoin moins prononcé de financement externe du fait que de nombreux pays ont corrigé le fort déficit de leurs paiements courants. Dans son ensemble, la région a affiché en 2004 un excédent courant équivalant à 1,1 % du PIB, dû en particulier à l'Argentine, au Brésil, au Chili, à la République dominicaine et au Venezuela, ainsi qu'à des excédents plus modestes de la part de la Bolivie, de l'Équateur, d'Haïti et de l'Uruguay. Des grands pays de la région, seuls la Colombie et le Mexique ont accusé des déficits extérieurs, tous deux modestes (1,4 et 1 % du PIB respectivement). Bien que les entrées nettes de capitaux aient été négatives, il n'y a pas eu de signe de difficultés financières extérieures, qui se seraient traduites par une pression à la hausse des taux de change ou des taux d'intérêt. Le faible recours au financement extérieur est un facteur positif en regard de toute variation à venir du risque international.

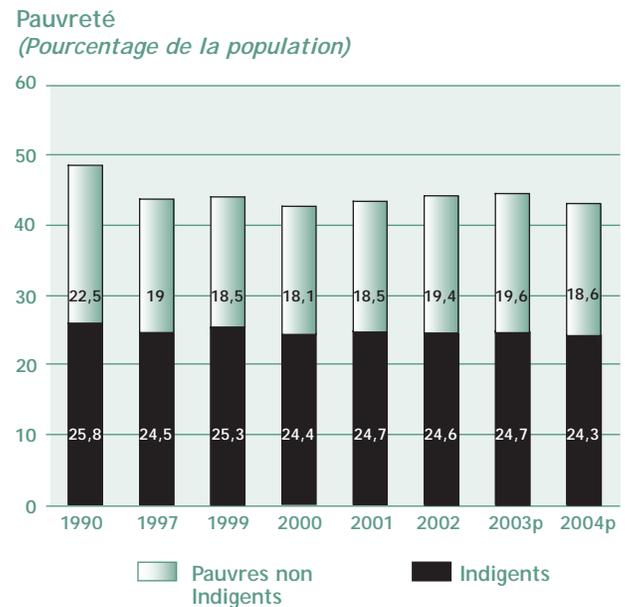
Le deuxième facteur interne favorable à la reprise, qui est étroitement lié au premier, est le fléchissement



Source : CEPALC, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean (2004)*

des taux de change réels, qui favorise les exportations et limite la demande d'importations. En moyenne, pour l'ensemble de la région, les taux de change effectifs ont été de 30 % plus faibles en 2004 qu'entre 1992 et 1998, où l'Amérique latine et les Caraïbes jouissaient d'un bon accès aux marchés financiers internationaux. Ces taux étaient toutefois de 15 % supérieurs à la moyenne régionale des années 1998 à 2002, qui ont été des années difficiles pour le financement extérieur dans la région. Cependant, dans un certain nombre de pays, les taux de change réels sont actuellement en hausse par rapport à leurs niveaux précédents. (Pendant la période 1992-1998, indiqués en ordre décroissant, les taux de change ont progressé au Honduras, au Venezuela, au Guatemala, en El Salvador, à la Jamaïque, au Mexique et en Équateur). De plus, toutes les monnaies latino-américaines ont augmenté par rapport au dollar. Dans les sept plus grands pays de la région, le taux de change réel est monté de près de 60 % entre juin 1998 et octobre 2002. Depuis lors, cette tendance s'est inversée, et en septembre 2004, près de la moitié de l'écart de dépréciation réelle avait été comblée. Dans certains pays, la dépréciation a continué de ralentir encore plus fortement. De ce fait, la dépréciation semble perdre rapidement de son importance en tant que facteur de la reprise, en regard de la baisse du dollar sur les marchés des changes internationaux.

Les taux de change souples sont aujourd'hui le système de change le plus courant en Amérique latine. Seuls quatre pays ont des taux de change fixes ou alignés (le Venezuela a une parité fixe, tandis que l'Équa-



p = prévision
Source : CEPALC, *Social Panorama of Latin America (2004)*

teur, El Salvador et le Panama utilisent le dollar). Quatre petits pays utilisent des systèmes de parité glissante ou à bande ajustable (la Bolivie, le Costa Rica, le Honduras et le Nicaragua), tandis que les autres utilisent des systèmes souples, du moins en théorie. Cela veut dire que la pression pour une appréciation du taux de change tend à se refléter sur les taux de change nominaux avant que les prix commencent à monter. Bien entendu, ces conditions peuvent changer si les autorités financières décident de freiner les pressions en faveur d'une appréciation en intervenant activement sur les marchés des changes, donnant ainsi une impulsion aux réserves internationales et créant en fin de compte un excédent de masse monétaire qui pourrait entraîner une hausse des prix.

Le troisième facteur interne favorisant la reprise est le fait que l'inflation reste faible dans la plupart des pays, malgré les fortes dévaluations qui ont eu lieu entre 1998 et 2002. Les taux d'inflation, qui étaient à leur niveau le plus élevé en 2002, ont depuis lors diminué rapidement, surtout en Argentine et en Uruguay. En 2004, l'inflation a été en moyenne de 7,7 % pour la région, et n'a dépassé 15 % qu'en Haïti, en République dominicaine et au Venezuela ; elle a été en moyenne de moins de 5 % dans 11 pays. Ces faibles taux d'inflation témoignent de la crédibilité acquise dans presque tous les pays de la région par des autorités monétaires indépendantes, ce qui a permis que de fortes variations des taux de change (et d'autres variables) n'aient que des effets modestes sur les prix, à l'inverse de ce qui se passait auparavant.



PARAGUAY • Cet agriculteur de Guayaibi a reçu un petit prêt d'une institution financière intermédiaire afin d'accroître ses opérations et ses activités de commercialisation dans le cadre d'un programme de crédit global aux microentreprises.

Dans beaucoup de pays, les politiques monétaires ont acquis suffisamment de crédibilité pour pousser les taux d'intérêt réels à des niveaux qui, il y a à peine dix ans, n'auraient pas permis de contenir l'inflation. Un certain nombre de pays (tels que l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica et le Pérou) ont profité des faibles taux d'intérêt internationaux et des faibles besoins de financement extérieur pour réduire leurs taux intérieurs pour 2003 et une bonne partie de 2004. Bien entendu, ce type de politique monétaire a fait remonter la demande globale et l'activité économique. Toutefois, à la fin de l'année, les autorités monétaires de la plupart des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes avaient clairement commencé à adopter des politiques moins accommodantes, tant en réponse à la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis

et dans d'autres pays qu'à des signes de reprise de l'inflation à l'intérieur de leurs pays. Le Mexique a été le premier à prendre acte de ces tendances, relevant les taux des certificats du Trésor de 6,6 % en juin 2004 à 8,5 % en novembre. Le Brésil a entrepris une série de hausses du taux Selic en septembre, le portant à 16 % en mai et à 17,75 % en fin d'année, et le Chili a porté son taux directeur de 1,75 % en août à 2,25 % à la fin de l'année. Toutefois, malgré ces relèvements, les taux d'intérêt réels d'un certain nombre de pays sont restés faibles dans les derniers mois de l'année. En fait, les taux créditeurs réels sont restés proches de zéro, voire négatifs en Argentine, au Chili, au Honduras et au Mexique, et ne sont montés au-dessus de 5 % qu'au Brésil, au Guatemala, au Paraguay et en République dominicaine.

Bien que les taux d'intérêt sur les prêts restent élevés dans la plupart des pays de la région, les politiques monétaires relativement moins strictes en vigueur en 2004 ont favorisé une forte expansion du crédit dans beaucoup de pays, ce qui a contribué à la reprise économique. Jusqu'en 2003, les prêts jouaient un très petit rôle dans la croissance, car les banques avaient encore à faire face à des créances irrécouvrables, à un risque de change élevé et à l'incertitude d'une reprise qui n'en était encore qu'à ses tout premiers stades. En fait, les problèmes de caractère plus structurel qui sont à la base de ces risques n'ont pas été résolus. Toutefois, les systèmes financiers ont bénéficié du répit que représentaient pour eux de faibles taux d'intérêt et des taux de change en hausse, qui leur ont permis de prêter plus résolument aux secteurs productifs. Dans les sept plus grands pays de la région, qui totalisent 90 % de son PIB, le crédit a progressé de 12 % en valeur réelle entre septembre 2003 et septembre 2004. Autrement dit, le volume des prêts est remonté à des niveaux réels comparables à ceux d'il y a trois ans, quoique encore de 10 % en dessous du niveau record atteint au début de 1999, avant que les marchés locaux ne commencent à ressentir les effets de la crise russe. D'après les données de la CEPALC sur les prêts par secteur, c'est le crédit à la consommation qui a connu la plus forte croissance, quoique les prêts aux secteurs industriel et commercial aient également connu une forte reprise au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica et au Mexique. De tous les pays analysés, seul le Pérou s'écarte de cette tendance.

Enfin, dans la plupart des pays, la fermeté des comptes budgétaires a contribué de façon importante à la récente reprise économique. Le déficit moyen des finances publiques des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est tombé de 2,9 % du PIB en 2002 à 2,6 % en 2003 et à 2,2 % en 2004. Des 19 pays inclus dans cette moyenne, huit seulement

ont un déficit de plus de 3 % de leur PIB, à commencer par la Bolivie, suivie (en ordre décroissant) de la Colombie, du Panama, du Costa Rica, du Nicaragua, du Honduras, du Venezuela et de l'Uruguay. Si l'on ne considère que les comptes primaires (c'est-à-dire si l'on exclut les paiements d'intérêts), l'équilibre des finances publiques est passé d'un déficit de 0,3 % du PIB en 2002 à un excédent de 0,6 % en 2004. Sept pays seulement accusent un déficit primaire : la Bolivie, suivie (en ordre décroissant) du Honduras, d'Haïti, du Nicaragua, du Panama, de la Colombie et d'El Salvador. Plusieurs pays ont réussi à raffermir la position de leurs comptes primaires tout en ayant à effectuer des paiements d'intérêts substantiels sur la dette publique.

Le renforcement des comptes budgétaires observé en 2004 est dû à l'accroissement des recettes fiscales occasionné par la reprise et aux prix élevés des exportations, en particulier du pétrole. L'autre facteur tout aussi important a été la croissance modérée des dépenses publiques qui, en pourcentage du PIB, a été plus modeste dans la plupart des pays.

D'après les estimations de la CEPALC pour 2004, les recettes fiscales en pourcentage du PIB ont atteint leur niveau le plus élevé de la région dans son ensemble depuis au moins 1990. Les principales raisons en sont la hausse des taux de la TVA, la création de nouveaux impôts (tels que les droits d'exportation en Argentine et les taxes sur les transactions bancaires dans divers pays) et un certain nombre de systèmes d'imposition des bénéfiques pétroliers. En même temps, les dépenses courantes et les dépenses d'équipement ont progressé plus lentement que le PIB, brisant la tendance cyclique qui caractérisait la politique fiscale en Amérique latine. Un certain nombre de pays ont réussi à modérer leurs dépenses en adoptant des règles qui favorisaient la responsabilité fiscale, ainsi qu'en améliorant les institutions responsables du budget et en établissant des fonds de stabilisation à l'aide des revenus du pétrole, du cuivre et d'autres ressources naturelles. La pression exercée par les obligations de la dette publique a également contribué pour beaucoup à l'aptitude de nombreux pays à renforcer leur discipline budgétaire.

Le renforcement des autorités fiscales a permis de soutenir la reprise économique en réduisant le besoin de financement externe et interne. Ainsi, les pressions exercées sur des taux de change réels en hausse se sont atténuées, en même temps que les prêts au secteur privé se sont développés dans un contexte non inflationniste. Le renforcement de la fiscalité a redonné confiance, facilité le travail des autorités monétaires, et contribué à maintenir les taux d'intérêt réels à un faible niveau.

S'il est encore trop tôt pour considérer les difficultés budgétaires de la région comme un trait du

passé – les vulnérabilités structurelles de certaines régions n'ont pas encore disparu – les tendances décrites ci-dessus sont positives dans l'ensemble. En vérité, contrairement à la sagesse traditionnelle, le renforcement des politiques budgétaires n'a pas été obtenu par un sacrifice des dépenses sociales, car tous les pays de la région dépensent plus aujourd'hui dans ce domaine en pourcentage de leur PIB qu'au début des années 1990. Néanmoins, il est vrai que l'investissement public a diminué dans beaucoup de pays, et pas seulement dans ceux qui ont réussi à ouvrir un espace au secteur privé pour ces types d'investissements.

En résumé, la reprise a été soutenue en grande partie par de saines politiques macroéconomiques qui ont rendu moins nécessaire le recours au financement externe, maintenu des taux de change réels élevés, tempéré les hausses de prix et renforcé les comptes budgétaires. Cependant, ces succès ne sont pas irréversibles, et un certain nombre de vulnérabilités demeurent.

Commerce et intégration

La conjoncture extérieure favorable a permis à l'Amérique latine et aux Caraïbes de s'intégrer plus pleinement au reste du monde et encouragé certains groupes de pays de la région à nouer des liens plus étroits. Le volume total des exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a augmenté d'environ 22 %, tandis que celui des importations a progressé d'environ 20 %. Ces deux taux sont sensiblement plus élevés que ceux de 2003 (où les exportations avaient augmenté de 8,6 % et les importations de 3,2 %), et témoignent donc d'une forte accélération de la croissance des échanges commerciaux. Le commerce extérieur a atteint 44 % du PIB. Cependant, les tendances à l'intégration commerciale ont été très différentes d'un groupe de pays à un autre. Le Brésil, l'Uruguay et tous les pays andins (y compris le Chili) ont affiché d'excellents résultats à l'exportation, avec des taux de croissance de plus de 20 % dans tous les cas, tandis que les exportations des pays d'Amérique centrale à l'exception du Panama ont tout juste frôlé les 12 %. Les taux de croissance des exportations des autres pays (à savoir le Panama, l'Argentine, le Paraguay et le Mexique) se sont situés dans une fourchette intermédiaire. Les importations ont accusé une forte progression en Argentine, au Venezuela, en Uruguay et au Paraguay, où elles ont augmenté de plus de 30 %, après les fortes réductions de ces dernières années. Leurs taux ont progressé de plus de 20 % au Brésil et au Chili, et d'environ 15 % dans les pays andins (à l'exception du Venezuela) et au Mexique. En Amérique centrale, y compris Haïti et la République dominicaine, les taux de croissance ont été plus modestes, de 9 % en moyenne.

Certes, une bonne partie de cette croissance du commerce extérieur s'explique par la hausse des prix internationaux. La CEPALC estime que la moitié de la hausse des exportations est à attribuer à la hausse des prix, qui compte aussi pour 14 des 20 points de pourcentage de la croissance des importations. Pour les pays dont les principales exportations sont les ressources naturelles (les pays andins, l'Argentine et le Paraguay), les bons résultats des exportations sont en grande partie le produit de facteurs liés aux prix. Au Mexique, dans les pays d'Amérique centrale et, curieusement, en Uruguay, les prix internationaux ont eu une influence beaucoup moins significative.

Les échanges commerciaux ont été en outre fortement influencés par les accords d'intégration conclus entre divers groupes de pays. Les exportations en provenance du Mexique, de l'Amérique centrale et des Caraïbes ont été dominées en grande partie par le commerce avec les États-Unis. Les exportations du Mexique vers les États-Unis ont rompu avec une longue période de stagnation et ont progressé de 11 %, tandis que celles des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ont augmenté plus modestement, de près de 5,5 %, érodées par la concurrence de la Chine et dans l'attente de la ratification des accords de libéralisation des échanges commerciaux aux États-Unis. Le commerce entre les pays du Marché commun centraméricain a affiché une croissance de 15 %. Toutefois, le commerce intrarégional a progressé plus vigoureusement dans les autres groupes, atteignant 36 % dans la Communauté andine et 34 % entre les pays du MERCOSUR. Dans ces deux cas, la hausse a été alimentée par la reprise économique chez certains membres du groupe et par des variations des taux de change bilatéraux entre pays voisins. D'après les estimations de la CEPALC, en 2004, le volume total du commerce intrarégional de l'Amérique latine et des Caraïbes a compté pour 17 % du total des exportations de la région, soit une hausse supérieure aux 15 et 16 % des deux années précédentes. Néanmoins, ce chiffre est extrêmement faible si on le compare à ceux des années d'avant la crise qui a frappé le commerce intrarégional en 1999.

Les négociations commerciales sous-régionales ont pris des voies différentes en 2004. Les négociations en vue de l'établissement de la **Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)** ont marqué un temps d'arrêt en 2004. Plusieurs pays ont estimé que les conditions n'étaient pas mûres pour que les négociations s'achèvent en janvier 2005, comme initialement prévu. Les raisons invoquées comme obstacles à un accord sont notamment la lenteur des progrès des négociations commerciales multilatérales et le début de périodes électorales dans certains des principaux pays du continent. Il est toutefois encourageant de noter que les

gouvernements ont indiqué que les négociations en vue de l'établissement de la ZLEA pourraient reprendre en 2005.

La **Communauté andine** a maintenu l'objectif d'un marché commun en 2005. Les pays se sont déclarés prêts à établir un tarif extérieur commun, élément clé de l'union douanière. Les membres ont également poursuivi des négociations commerciales multilatérales sur divers fronts. La Colombie, le Pérou et l'Équateur ont entrepris d'intenses négociations bilatérales pour la libéralisation de leurs échanges avec les États-Unis. L'accord futur devrait élargir l'accès des pays andins au marché des États-Unis et devrait rendre les marchés de ces pays plus propices à l'investissement étranger ; il devrait également favoriser la convergence sous-régionale sur les questions qui ont été les plus difficiles pour ce groupe, à savoir l'investissement et le commerce des services. En Amérique du Sud, la Communauté andine en est à la phase finale de ses négociations pour la libéralisation de ses échanges commerciaux avec le MERCOSUR.

La **Communauté des Caraïbes (CARICOM)** a progressé sur les trois fronts de son processus d'intégration : la mise en œuvre du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, la coordination des politiques extérieures et une coopération fonctionnelle. La création du marché et de l'économie uniques est en bonne voie : la Barbade, la Jamaïque et Trinité et Tobago ont pris les mesures essentielles à la création du marché unique, et les autres États membres envisagent de le faire d'ici à décembre 2005. Des progrès ont été réalisés dans l'abolition des restrictions imposées à la prestation de services, au droit d'établissement et aux mouvements de capital et de main-d'œuvre qualifiée. Les efforts en vue de rendre opérationnelle la Cour de justice des Caraïbes ont progressé, et la Cour devrait être inaugurée en mars 2005. Entretemps, les composantes « fonctionnelles » de la CARICOM se sont concentrées sur la lutte contre le VIH/sida et la gestion des catastrophes naturelles, à la suite des quatre graves ouragans qui ont frappé la région en 2004. Sur le front extérieur, en mars, la CARICOM (à l'exception des Bahamas et d'Haïti) a signé un accord de libre-échange avec le Costa Rica. La CARICOM et la République dominicaine ont ensuite ouvert des négociations bilatérales avec l'UE pour la conclusion d'un Accord de partenariat économique qui comprendra un accord de libre-échange réciproque. Le groupe a également poursuivi sa participation active aux négociations sur la ZLEA et le Programme de développement de Doha.

Le **Marché commun centraméricain (MCCA)** a atteint une étape importante en mai avec la signature d'un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cet accord historique devrait confirmer et élargir l'accès préférentiel dont jouit depuis longtemps l'Amérique centrale sur le marché des États-Unis, améliorer les perspectives d'investissement étranger et aider à promouvoir l'intégration des pays de l'isthme. La République dominicaine a adhéré à l'accord de libre-échange centraméricain avec les États-Unis en août. Bien que cet accord ait absorbé une bonne part de l'attention des pays membres en 2004, l'intégration de la sous-région a progressé également avec l'abaissement des barrières non tarifaires et les exemptions des dispositions de l'accord de libre-échange accordées sur certains produits, et l'harmonisation de la documentation douanière et des normes phytosanitaires. Des progrès ont été réalisés en particulier sur le renforcement d'autres dimensions de l'intégration, notamment en ce qui concerne les projets d'infrastructure dans le contexte du Plan Puebla-Panama.

En 2004, le **Marché commun du Cône Sud** (MERCOSUR) a pris des initiatives à l'appui du processus d'intégration sous-régionale. Ce groupe a institué un mécanisme de règlement des différends, et la Présidence de la Commission des Représentants permanents du MERCOSUR, fondée en 2003, a travaillé à l'établissement d'un compromis sur les asymétries au sein du bloc. Ce groupe a conclu un accord commercial avec la Communauté andine et s'est efforcé de faire aboutir les négociations avec l'UE, avec laquelle un pacte devrait être définitivement arrêté en 2005. Les États membres se sont également tournés vers les pays d'outre-Pacifique, établissant des liens commerciaux étroits avec la Chine.

Situation de la main-d'œuvre et pauvreté

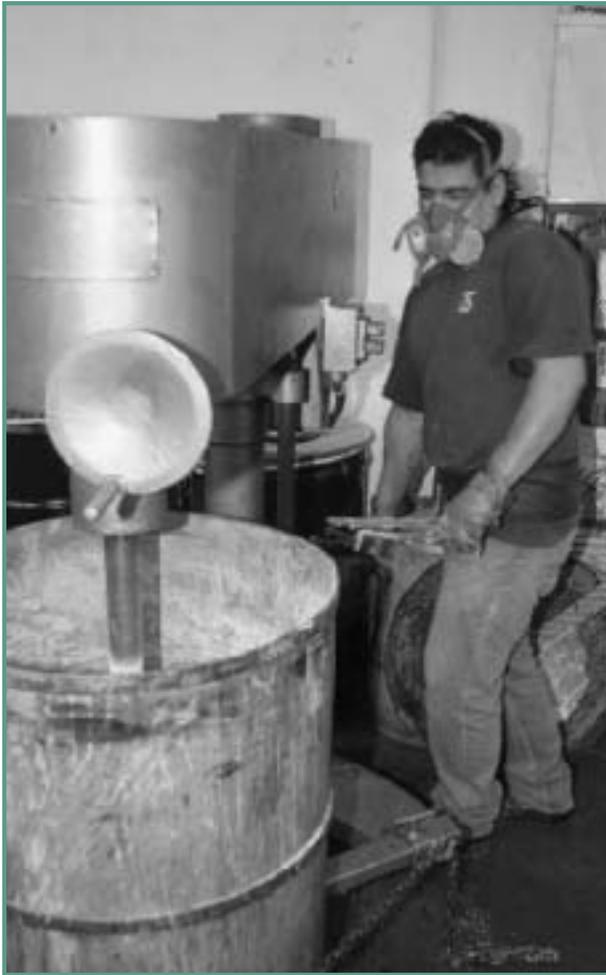
Les taux de chômage sont restés obstinément élevés en Amérique latine et aux Caraïbes au cours des dix dernières années. La baisse du chômage moyen de 10,7 à 10 % observée en 2004 est le premier changement significatif enregistré depuis plusieurs années. Les baisses les plus sensibles se sont produites en Argentine, au Brésil, en Uruguay et au Venezuela, pays où une croissance économique plus marquée a permis un accroissement véritable du taux de l'emploi et une amélioration générale du marché du travail. Le chômage a baissé également en Colombie, au Costa



COSTA RICA • La centrale hydroélectrique d'Angostura a été construite au cours de la phase III du Programme de développement d'énergie électrique, en vue d'augmenter la couverture, d'assurer un service de qualité et de conserver l'énergie.

Ricaet en El Salvador, mais la raison en est que moins de personnes étaient demandeurs d'emploi dans un climat de croissance économique modérée, et non pas que le taux de l'emploi était en hausse. En revanche, les taux de chômage ont augmenté en Équateur, au Honduras, au Mexique, au Pérou et en République dominicaine en même temps que les taux d'emploi, en raison de l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi. Enfin, au Chili, l'augmentation en pourcentage du nombre de personnes à la recherche d'un emploi a été équivalente au taux de chômage, et le taux d'emploi est resté le même, malgré sa solide croissance économique. Du fait des différences de comportement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, la forte reprise économique ne s'est pas répercutée directement sur les taux de chômage des pays. Néanmoins, la reprise a eu clairement un effet sur les taux d'emploi de la plupart des pays et de la région dans son ensemble, confirmant la relation étroite entre l'emploi et la croissance économique.

À la différence de l'emploi et du chômage, les salaires réels sont restés particulièrement stables dans la majeure partie de la région, du fait de l'excédent de main-d'œuvre combiné à l'inélasticité des salaires nominaux et au faible niveau de l'inflation. Les marchés du travail de la région ont perdu de leur souplesse au cours des vingt dernières années, à mesure que



MEXIQUE • Cette fabrique de peinture de Nuevo León a été l'une des 36 PME qui ont amélioré leurs performances environnementales dans le cadre d'un projet visant à améliorer la compétitivité.

l'inflation tombait fortement. Il n'est donc pas étonnant que l'Argentine, la République dominicaine et le Venezuela soient les trois seuls pays où les salaires réels ont varié sensiblement en 2004. En Argentine, les salaires réels ont augmenté de 9 % en moyenne au cours de l'année, récupérant près de la moitié de ce qu'ils avaient perdu par rapport à leurs niveaux de 2000. Dans les deux autres pays, les taux d'inflation encore élevés ont continué à faire pression à la baisse sur les salaires réels. D'après les estimations de la CEPALC, les onze pays pour lesquels on dispose de cette information ont enregistré une hausse modérée des salaires réels, avec un accroissement moyen pondéré de 0,9 % et une hausse médiane de 0,2 %.

Les taux d'emploi plus élevés et le redressement modeste des revenus ont déjà eu un effet sensible sur les taux de pauvreté. D'après la CEPALC, on estime

que le pourcentage de pauvres (au revenu par habitant inférieur à \$2 par jour) est tombé de 44,3 % en 2003 à 42,9 % en 2004, tandis que le pourcentage estimatif de la population vivant dans l'extrême pauvreté (avec un revenu de moins de \$1 par jour) a diminué de 19,6 % à 18,6 % pendant la même période. Ces améliorations des indicateurs de pauvreté ont ramené les chiffres régionaux à des niveaux comparables à ceux de 2001, et très proches des niveaux les plus favorables observés en 2000. Toutefois, en valeur absolue, la baisse de 2004 a été très modeste : le nombre total de pauvres de la région est estimé à 222 millions, soit à peine 4 millions de moins qu'en 2003 et 22 millions de plus qu'en 1990. De plus, d'après la CEPALC, la plupart des pays n'ont pas encore fait assez de progrès pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, d'une diminution de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

Perspectives et difficultés

Il n'est pas possible de voir clairement combien de temps cette actuelle reprise ferme de l'Amérique latine durera. À mesure que l'on avançait dans l'année 2004, les analystes indépendants avaient tendance à relever leurs estimations de la croissance pour l'ensemble de l'année. Toutefois, les prédictions pour 2005 et les années suivantes donnent à penser que la croissance fléchira vraisemblablement, en particulier en Argentine, en Uruguay et au Venezuela, où les perspectives de croissance commencent déjà à s'essouffler. Les prévisions pour les autres pays qui ont obtenu de bons résultats en 2004 s'annoncent également plus prudentes pour 2005, du fait de l'incertitude entourant la situation économique mondiale et les vulnérabilités persistantes des économies de la région.

Les États-Unis et la Chine ont été deux puissants moteurs de la croissance de l'économie mondiale, en particulier pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Toutefois, curieusement, c'est sur ces deux économies que les craintes pour l'avenir de l'économie mondiale se concentrent. Les déficits budgétaire et extérieur élevés des États-Unis engendrent l'incertitude concernant la stabilité des taux de change entre le dollar et les autres monnaies, tout en inspirant des doutes quant au climat futur des finances et des investissements, aussi bien aux États-Unis que dans les pays développés en général. Heureusement, les autorités économiques des États-Unis ont déjà commencé à prendre des mesures pour atténuer ces risques, notamment avec les hausses progressives des taux d'intérêt amorcées au milieu de 2004.

En même temps, l'incidence éventuelle de ces relèvements des taux d'intérêt aux États-Unis sur le

coût de la dette latino-américaine reste incertaine. Jusqu'ici, ces hausses n'ont pas eu d'effets durables sensibles sur les marges des emprunts, mais les taux d'intérêt de plusieurs pays de la région commencent à en tenir compte. Cependant, certaines études prédisent des effets plus prononcés, et les travaux de recherche effectués par la BID au cours des dix dernières années montrent que chaque point de pourcentage de relèvement du taux d'intérêt de la Réserve fédérale tend à pousser les taux d'intérêt sur les prêts à l'Amérique latine de 2,5 points de pourcentage vers le haut. Avec les niveaux de la dette publique de beaucoup de pays à 50 % ou plus de leur PIB, les hausses prévues des taux d'intérêt aux États-Unis pourraient nécessiter de sérieux ajustements budgétaires qui risqueraient de faire dérailler le processus de reprise. Dans ce cas, les effets négatifs pourraient être très lourds.

La Chine contribue aussi de façon importante à l'incertitude mondiale, avec les craintes qu'elle inspire pour la durabilité de son modèle de croissance, qui est fondé sur l'expansion de l'investissement dans les immobilisations. La raison de ces craintes tient à l'accumulation d'un excédent de capacité installée dans de nombreux secteurs, ainsi qu'à l'inquiétude devant le fait que les grandes banques d'État prennent peut-être un risque excessif en finançant de tels projets. Un brusque ralentissement de l'économie chinoise aurait des répercussions immédiates sur le commerce mondial et sur les prix des produits de base, qui seraient particulièrement dures pour l'Amérique latine. Tout ralentissement futur pourrait également provoquer l'instabilité des taux de change et l'instabilité financière à travers le monde, car l'excédent d'épargne de la Chine est actuellement l'une des principales sources de financement des déficits budgétaire et extérieur des États-Unis.

Le fort endettement des gouvernements d'Amérique latine est la principale source de vulnérabilité à d'éventuelles perturbations des rendements financiers et des taux de change internationaux. Le taux moyen actuel d'endettement du secteur public est de 59,3 % (ou de 46,6 % si l'on tient compte de la taille des économies), et dépasse 50 % du PIB en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Honduras, au Panama et en Uruguay. La tendance récente à l'appréciation des taux de change masque peut-être la véritable ampleur des problèmes financiers de la région, car une forte

proportion de la dette publique est libellée en dollars. En fait, les ratios d'endettement moyens ont baissé de 5 % en 2004, en grande partie du fait de leur position en dollars. Cependant, si la conjoncture internationale devait se détériorer, de nouvelles dévaluations pourraient suivre, qui feraient monter brusquement les ratios d'endettement et provoqueraient une flambée du coût effectif du service de la dette. Cette fragilité



HONDURAS • Par l'intermédiaire du Programme «Mundo Maya» de développement soutenable du tourisme, la BID contribue à la conservation du patrimoine maya à Belize, au Guatemala, en El Salvador, dans le sud du Mexique et au Honduras, comme ces ruines archéologiques à Copán.

fiscale pourrait également faire obstacle aux politiques fiscales expansionnistes que les gouvernements pourraient désirer adopter pour contrer les crises et stabiliser la croissance économique. C'est pourquoi les gouvernements doivent maintenir les saines politiques budgétaires qu'ils ont suivies au début de la reprise, préserver des charges fiscales soutenues, épargner une part du revenu extraordinaire engendré par les recettes d'exportation et juguler la croissance de la dette publique. Ils doivent aussi élargir les réformes des institutions financières afin d'apporter un appui à la discipline budgétaire, et tirer parti du contexte financier extérieur et intérieur favorable pour améliorer les profils d'échéances et de composition monétaire de la dette publique.

Au cours des deux dernières décennies, les secteurs financiers de l'Amérique latine ont subi de

profonds processus de restructuration et de modernisation. La libéralisation financière, l'entrée de banques étrangères et la participation réduite des banques d'État ont rendu le système considérablement plus efficace et élargi dans une certaine mesure que l'offre de crédit. Toutefois, malgré la reprise naissante, le crédit reste insuffisant, coûteux et extrêmement volatile par comparaison avec d'autres régions. Par ailleurs, la libéralisation et la réforme financières ne semblent pas avoir réussi à résoudre les problèmes les plus graves que connaissent les systèmes bancaires latino-américains, à savoir leur prédisposition aux crises. D'après le Rapport de la Banque de 2005 sur le progrès économique et social intitulé *Unlocking Credit: The Quest for Deep and Stable Bank Lending* (Débloquer le crédit : la quête pour des prêts bancaires solides et stables), l'Amérique latine a connu plus de crises bancaires en moyenne au cours des 20 dernières années qu'aucune autre région au monde. Les crises bancaires ne comportent pas seulement des coûts budgétaires énormes, mais aussi un facteur psychologique. Les stigmates de ces crises sont notamment la méfiance des épargnants, la crainte que les débiteurs ne puissent pas payer ou ne paieront pas, et l'incertitude quant à la façon dont les autorités économiques et les tribunaux réagiront lorsque se poseront de nouveaux problèmes. Les crises ont plus de chances d'éclater lorsque l'instabilité ou les difficultés macroéconomiques passées laissent une lourde dette publique financée par les banques et suscite une préférence marquée pour le maintien de l'épargne en dollars. Ces circonstances sont actuellement la principale source de vulnérabilité des systèmes bancaires de la région, mais elles ne sont pas les seules. D'autres aspects de la réforme des systèmes financiers réclament une attention prioritaire : l'amélioration de la réglementation prudentielle et du contrôle, le renforcement des droits des créanciers et la redéfinition du rôle des banques publiques.

Certes, le système financier n'est pas le seul secteur de l'économie où les réformes des deux dernières décennies ne sont pas encore achevées. D'autres

problèmes n'ont pas encore été réglés : la recherche d'une meilleure réglementation des secteurs privatisés, l'amélioration des conditions pour l'investissement privé par l'abolition des barrières au lancement et au fonctionnement des entreprises et le recrutement de travailleurs, l'amélioration de la transparence et la lutte contre la corruption. La reprise économique peut donner l'impression que ces réformes sont moins urgentes, notamment lorsque l'opinion publique résiste aux mesures en faveur du marché. Or, certaines de ces réformes sont cruciales pour l'efficacité et le progrès social qui sont attendus de la libéralisation des marchés et des privatisations.

Les cinq années de faible croissance de l'Amérique latine qui ont précédé 2004 ont laissé une empreinte sur le climat social que la reprise récente n'a pas effacée. Bien que le chômage ait diminué, il reste élevé, et bien que les taux de pauvreté soient proches des faibles niveaux de 2000, le nombre de pauvres n'a pratiquement pas diminué par rapport à son récent niveau record. De plus, l'incidence de l'extrême pauvreté reste élevée dans les pays au plus faible revenu par habitant, ce qui veut dire qu'il sera difficile à ces pays d'atteindre l'objectif d'une réduction de moitié des taux de pauvreté d'ici à 2015.

La persistance de la pauvreté ne rend pas justice aux efforts régionaux déployés depuis le début des années 1990 pour accroître les dépenses sociales. Malheureusement, toutefois, les dépenses sociales sont limitées dans leur efficacité pour deux raisons au moins : les dépenses sociales ciblées sur les groupes les plus vulnérables ont tendance à être insuffisantes et cycliques, et de nombreux programmes manquent encore d'efficacité de gestion et de ciblage des bénéficiaires. Pour que la région fasse des progrès constants dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'équité sociale, il faut que la reprise amorcée de façon si prometteuse en 2004 débouche rapidement sur une amélioration des niveaux de vie des couches les plus vulnérables de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Dix années d'activité de la BID

(En millions de dollars des États-Unis)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
RESSOURCES										
Souscriptions (fin d'année)										
Capital ordinaire	66 399	80 895	87 557	94 219	100 881	100 959	100 959	100 951	100 951	100 951
Fonds des opérations spéciales	9 751	9 679	9 572	9 643	9 646	9 559	9 480	9 584	9 735	9 802
Autres fonds ¹	2 448	2 498	2 475	2 572	2 634	2 651	2 730	2 772	2 976	3 066
Total	78 598	93 072	99 604	106 434	113 161	113 169	113 169	113 307	113 662	113 819
EMPRUNTS²										
Encours de la dette (fin d'année)	26 338	26 629	27 331	32 511	38 784	41 394	42 186	47 471	50 821	48 886
Emprunts annuels bruts	2 746	4 250	5 569	5 761	8 865	8 139	7 097	9 340	9 109	4 710
OPÉRATIONS										
Prêts et garanties autorisés (cumulés)³										
Capital ordinaire ⁴	63 512	66 088	68 739	79 742	88 226	89 959	93 518	100 834	110 436	116 799
Fonds des opérations spéciales	13 011	13 363	13 580	14 273	14 663	14 924	15 328	15 774	16 652	17 391
Autres fonds	1 636	1 648	1 722	1 735	1 726	1 724	1 719	1 736	1 769	1 747
Total	78 159	81 099	84 041	95 750	104 615	106 607	110 565	118 344	128 857	135 937
Prêts et garanties autorisés (annuels)⁵										
Capital ordinaire ⁴	6 437	6 376	5 680	9 364	9 061	4 969	7 411	4 143	6 232	5 468
Fonds des opérations spéciales	795	374	283	686	417	297	443	406	578	552
Autres fonds	16	16	85	13	8	-	-	-	-	-
Total	7 248	6 766	6 048	10 063	9 486	5 266	7 854	4 549	6 810	6 020
Décaissements des prêts (annuels)⁵										
Capital ordinaire ⁴	4 255	3 696	4 958	6 085	7 947	6 683	6 037	5 522	8 416	3 768
Fonds des opérations spéciales	541	600	493	535	430	386	422	313	486	463
Autres fonds	23	20	17	15	10	-	-	2	-	1
Total	4 819	4 316	5 468	6 635	8 387	7 069	6 459	5 837	8 902	4 232
Remboursements des prêts (annuels)⁵										
Capital ordinaire	2 852	2 287	2 244	1 946	1 988	2 312	1 926	4 106	7 279	5 199
Fonds des opérations spéciales	288	289	285	283	289	289	268	256	296	294
Autres fonds	38	36	40	29	29	15	14	13	12	9
Total	3 178	2 612	2 569	2 258	2 306	2 616	2 208	4 375	7 587	5 502
Encours des prêts										
Capital ordinaire	26 581	26 028	27 301	32 635	38 552	41 872	44 951	47 958	50 655	49 842
Fonds des opérations spéciales	6 284	6 547	6 734	6 827	6 955	7 025	6 637	6 763	7 216	7 041
Autres fonds	271	241	209	189	164	146	133	118	104	98
Total	33 136	32 816	34 244	39 651	45 671	49 043	51 721	54 839	57 975	56 981
Coopération technique non remboursable autorisée (annuelle)⁶										
Fonds des opérations spéciales	90	87	88	64	47	36	39	36	30	36
Autres fonds	25	26	21	53	44	34	46	45	44	30
Total	115	113	109	117	91	70	85	81	74	66
Opérations autorisées du Fonds multilatéral d'investissement (annuelles)⁷										
	75	76	62	127	141	100	90	99	69	116
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS										
Revenus										
Prêts										
Capital ordinaire	1 977	2 012	2 044	2 085	2 582	3 061	3 191	2 639	2 711	2 498
Fonds des opérations spéciales	131	135	135	135	133	137	135	115	153	145
Investissements										
Capital ordinaire	654	431	455	520	576	765	541	319	298	288
Fonds des opérations spéciales	49	31	27	27	23	43	41	23	16	21
Revenus nets										
Capital ordinaire ⁸	521	364	415	393	568	846	1 009	727	2 434	862
Fonds des opérations spéciales ⁹	84	82	77	95	103	135	129	81	113	104
Réserves (fin de période)										
Capital ordinaire ¹⁰	5 969	6 072	6 307	6 867	7 436	8 103	8 913	9 929	12 772	14 171
Fonds des opérations spéciales ¹¹	531	628	598	424	445	488	9	(64)	(113)	(608)
DIRECTION										
Dépenses administratives										
Total - Tous les fonds	333	334	348	341	335	342	355	376	386	404

¹ Y compris le Fonds multilatéral d'investissement.

² Emprunts à moyen terme et à long terme avant les swaps, à l'exclusion d'ajustements de couverture au titre de la Norme No. 133 à partir de 2001, et de décotes ou de primes nettes.

³ Annulations non comprises. Y compris les ajustements de transaction.

⁴ Net des participations au secteur privé.

⁵ En fonction des montants initiaux en l'équivalent de dollars des États-Unis.

⁶ Y compris le financement de petits projets et du Programme de promotion sociale de l'esprit d'entreprise.

⁷ Y compris des opérations de coopération technique, des prêts et des investissements de capitaux.

⁸ Revenus nets avant de prendre en considération les effets de la Norme de comptabilité financière No. 133, mise en vigueur en 2001, et ajustements des transactions de change.

⁹ Revenus avant dépenses de coopération technique et allègement de la dette en faveur des PPTE.

¹⁰ Y compris autres revenus globaux accumulés.

¹¹ Y compris les ajustements accumulés de transaction.



HONDURAS (ci-dessus) • Le Plan Puebla-Panamá comporte des initiatives visant à simplifier les modalités douanières pour la circulation des passagers et du fret aux points de passage frontaliers, comme celui-ci entre le Honduras et le Guatemala, encourageant ainsi l'intégration et la compétitivité.

TRINITÉ ET TOBAGO (à droite) • Un hôpital en construction à Scarborough (Signal Hill) dans le cadre du Programme de réforme du secteur de la santé, qui met l'accent sur les services de soins préventifs et renforce les soins primaires.

Partie I: La Banque en 2004

Principaux aspects

Lutte contre la pauvreté et promotion de la justice sociale

La lutte contre la pauvreté et la promotion de la justice sociale sont deux des objectifs primordiaux de la Banque. En 2004, la Banque a poursuivi son action dans ce sens à travers quatre types d'activité : appui aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et études de pays sur la pauvreté ; prêts pour financer des projets de lutte contre la pauvreté ; activités pour créer et diffuser des connaissances de nature à permettre d'améliorer la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes dans ce sens ; et compilation de données.

Au cours de l'année, la BID a fourni un total de \$82 millions pour l'allègement de la dette de la Bolivie, du Guyana et du Nicaragua au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) afin

de permettre aux gouvernements de ces pays de libérer des ressources pour des programmes sociaux. Les investissements ciblés sur la pauvreté – prêts à l'appui de programmes de lutte contre la pauvreté, systèmes de protection sociale, accumulation de capital humain, projets d'infrastructure et autres activités pour les groupes à faible revenu – ont totalisé \$1,55 milliard, soit 42 % du total des prêts d'investissement.

Parmi les projets axés sur la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté figuraient des prêts au Honduras, de \$30,6 millions et \$30 millions, pour améliorer la qualité des dépenses publiques sociales, étendre la couverture de l'enseignement secondaire et améliorer les possibilités d'emploi des jeunes et des adultes. La Banque a également approuvé un prêt de \$1 milliard au Brésil à l'appui de son système de protection sociale et des prêts, de \$23 millions et \$5 millions respectivement, pour



CHILI (à gauche) • Récolte de coquilles Saint-Jacques pour des recherches en aquaculture, un des secteurs stratégiques de l'économie nationale identifiés dans le cadre d'un programme de développement et d'innovation technologique.

BRÉSIL (ci-dessous) • Un professeur enseigne l'anatomie à de futures aides-soignantes, en cours du soir à Recife. Grâce à ce projet, plus de 100 000 aides-soignantes ont été formées dans tout le pays.



améliorer la qualité, l'efficacité et l'équité des services de santé au Guyana et au Surinam, en particulier dans les régions rurales, où la pauvreté est très répandue.

Dans le domaine de la formation et de l'éducation, la Banque a accordé un prêt de \$10 millions au Nicaragua pour un programme d'enseignement primaire pour les jeunes et les adultes, et un prêt de \$18 millions au Pérou pour un programme de formation de jeunes défavorisés qui lie la formation aux besoins concrets du marché du travail. Parmi les opérations destinées à doter les pauvres d'une infrastructure de base figuraient un prêt de \$37 millions à la République dominicaine pour améliorer l'accès au logement à travers des institutions de microcrédit et la prestation de services de base dans les quartiers pauvres, et un prêt de \$40 millions à la Jamaïque pour améliorer la fiabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Dans le cadre du Programme d'amélioration des enquêtes et d'évaluation des conditions de vie en Amérique latine et aux Caraïbes (MECOVI) appuyé par la Banque, une assistance technique et une formation ont été dispensées à dix pays afin d'améliorer la qualité, l'opportunité et l'accessibilité des enquêtes auprès des ménages. Utilisant la base de données de MECOVI sur

les enquêtes auprès des ménages, la Banque a élaboré un Système d'information sur les indicateurs d'équité et les indicateurs sociaux qui utilise un interface basé sur le web pour afficher les progrès des pays membres vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (voir Encadré 1), qui mesure les inégalités entre groupes de revenu, groupes ethniques et entre hommes et femmes depuis les années 1990.

En 2004, les activités consacrées par la Banque à la création et la diffusion de connaissances ont visé à améliorer la qualité des politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'équité à travers des réseaux parrainés par la Banque. La sixième réunion du Forum sur la justice sociale a été consacrée à l'examen des principaux obstacles institutionnels à l'adoption de politiques sociales durables et équitables. Lors de la septième réunion du Dialogue de politique régionale sur la pauvreté et les réseaux de protection sociale, les pays ont procédé à un échange de données d'expérience de la conception et de la mise en œuvre de systèmes intégrés d'information pour la gestion sociale. D'autres conférences se sont penchées sur les liens entre l'accès aux produits financiers et le recul de la pauvreté.

Visiter le site www.iadb.org/ar/pov_en

Encadré 1 • Les Objectifs du millénaire pour le développement

Appui de la BID

En 2004, la Banque a approuvé de nombreuses opérations de prêt pour des projets liés aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), y compris des prêts à l'appui de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, de programmes de développement social, de système de protection sociale, d'accumulation de capital humain et de projets d'infrastructure pour les groupes à faible revenu. Les stratégies-pays, les stratégies sectorielles et autres documents stratégiques et de programmation de la BID contiennent des références à une aide pour la réalisation de progrès dans la poursuite des OMD. En outre, la Banque a continué de travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales afin d'aider les pays à atteindre les OMD au moyen d'un appui technique, de réunions, d'études et de publications.

Faisant suite à la Conférence internationale de 2003 tenue à Brasilia pour l'obtention d'un consensus en Amérique latine et aux Caraïbes sur les OMD, conférence organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque mondiale et la BID, cette dernière a publié la Déclaration de Brasilia, qui souligne les besoins les plus pressants de la région pour la réalisation de ces objectifs (www.iadb.org/sds/doc/BrasiliaMDGConference.pdf). La Banque a également participé à des conférences, séminaires et ateliers organisés par les Nations Unies en République dominicaine, au Mexique, à Trinité et Tobago et dans d'autres pays de la région.

En 2004, la Banque a approuvé un projet de coopération technique régionale pour la mise en œuvre et le suivi des OMD. Ce projet, qui bénéficiera d'un financement supplémentaire du PNUD, de la CEPALC et de la Banque mondiale, permettra de renforcer la capacité institutionnelle des pays d'adapter les OMD aux réalités propres de la région, de mesurer leurs résultats et d'aider à la préparation de rapports intérimaires sur les OMD mettant l'accent sur les pratiques optimales. En 2004, la Banque a également contribué à la préparation de rapports intérimaires sur les OMD à l'échelon national au Brésil, en El Salvador et au Pérou.

La Banque a continué d'appuyer le suivi des OMD dans le cadre de son programme MECOVI en dispensant assistance technique et formation pour améliorer la qualité, l'opportunité et l'accessibilité des enquêtes concernant les revenus, le niveau d'instruction et d'autres critères de mesure. De plus, la BID est en train d'élaborer une base de données

socioéconomiques afin d'identifier les inégalités au moyen d'indicateurs de réalisation des OMD en Amérique latine et aux Caraïbes (voir section sur le développement social).

La Banque a joué un rôle important au sein de Groupes interinstitutions organisés sous l'égide des Nations Unies pour coordonner les apports des organisations internationales. Elle a été particulièrement active au sein du Groupe interinstitutions sur la race et du Groupe interinstitutions d'appui au Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones. La Banque a participé au Groupe sur la pauvreté et l'inégalité, forum pour l'échange d'enseignements sur les OMD, parrainé par le Département britannique du développement international.

La BID est également membre du Groupe d'étude régional interinstitutions pour la réduction de la mortalité maternelle qui, en 2004, a approuvé le Consensus stratégique interinstitutions pour l'Amérique latine et les Caraïbes et s'est engagé à œuvrer pour la réduction du nombre de décès maternels dans la région en améliorant les soins obstétriques essentiels et en assurant, entre autres, la présence de personnel qualifié aux accouchements et l'accès à la planification familiale. Des dialogues sur la santé génésique se sont engagés en Argentine et au Chili avec l'appui de la Banque.

À travers le dialogue interaméricain, la Banque a contribué à la rédaction d'un document et à l'exécution d'études de cas sur les aspects des OMD relatifs aux questions de race, d'appartenance ethnique et d'inégalité au Honduras et au Pérou. Pour ce qui est des aspects des OMD concernant l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes, la Banque s'est

concentrée sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'intégration des femmes (voir Encadré 5) et a continué de promouvoir la sécurité du public et à combattre la violence au sein de la famille. À travers PROLEAD, son programme de promotion du leadership féminin, la Banque a organisé une réunion de consultations pour fixer les priorités en matière de financement pour le renforcement des capacités de leadership des femmes des populations autochtones.

La Banque a mené de nombreuses activités liées directement aux aspects des OMD relatifs à l'éducation. Par exemple, elle a organisé des réunions avec les pays donateurs, notamment la Suède, pour examiner les possibilités de coopération. La BID a également collaboré avec UNESCO/OREALC pour l'examen des rapports d'activité sur la région et a participé à la réunion organisée par l'UNESCO à Brasilia sur le thème « L'éducation pour tous ».

Le déploiement effectif des technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentiel à la réalisation des OMD. À cet égard, la Banque a continué à aider



les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à utiliser les TIC comme moyen d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. Ainsi, la BID a participé au Groupe d'études des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, et organisé plusieurs séminaires internationaux sur le rôle des TIC dans la réalisation des OMD.

La Banque a continué d'apporter un appui technique aux pays pour la réalisation des OMD concernant la durabilité de l'environnement. Elle a notamment coordonné la coopération technique en Bolivie pour des évaluations régionales, la mise en œuvre d'un plan d'action et l'exécution de programmes de formation et de vulgarisation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

La Banque a entrepris l'exécution d'un projet de coopération technique afin d'identifier des possibilités de financement de zones naturelles protégées, dans le cadre des investissements que font divers pays pour protéger les forêts et la diversité biologique. Elle apporte également un appui technique aux pays pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone et accorde des dons pour des programmes de renforcement institutionnel et pour améliorer les transports en commun et favoriser une production industrielle propre, entre autres choses.

La Banque a continué de participer au Projet du Millénaire, initiative des Nations Unies ayant pour objet de recommander les meilleures stratégies à employer dans la poursuite des OMD, en sa qualité de membre du Groupe d'étude 1 sur la pauvreté et le développement économique et du Groupe d'experts des Nations Unies. Elle a présenté des documents de travail décrivant la situation dans la région, les problèmes à affronter et la nécessité que les pays adaptent les OMD à leur propre situation.

Où en est la Région

À en juger par la proportion de filles inscrites dans les écoles primaires et secondaires, l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation - l'un des Objectifs du millénaire pour le développement) - est déjà atteint en Amérique latine et aux Caraïbes. La région n'est pas loin d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle, et elle est bien engagée sur la voie de la réalisation de trois autres objectifs : élimination de la faim (niveaux de malnutrition), réduction de la mortalité infantile et élargissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Toutefois, elle est en retard en ce qui concerne l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté, l'un des plus grands défis des OMD. De plus, il se pose des questions de qualité et de fiabilité dans les statistiques sur la pauvreté et d'autres indicateurs. Par exemple, d'après des sources de données régionales plus détaillées sur plusieurs indicateurs sociaux, les projections sont moins encourageantes quant aux progrès réalisés par la région et laissent entrevoir le besoin d'efforts plus intenses.

Ainsi, la région a deux grands défis à relever : i) faire reculer la pauvreté, ce qui implique des taux de croissance plus élevés et une réduction substantielle de l'inégalité de revenu et de l'exclusion sociale ; ii) assurer un développement social équitable, faute de quoi les niveaux élevés d'inégalité et d'exclusion pourraient empêcher de larges segments de la population pauvre et des groupes d'exclus d'atteindre les niveaux de bien-être visés.

À plusieurs conférences internationales, la région a été vivement encouragée à privilégier le développement social en révisant en hausse les deuxième à septième OMD et à incorporer l'équité dans le suivi de chaque OMD. D'après la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, la région devrait i) établir et suivre des objectifs de développement social équitable ; et ii) recalibrer les objectifs de développement social, non seulement en les révisant en hausse mais aussi en complétant les indicateurs mondiaux de réalisation des OMD par des mesures adaptées à la région.

Rapports

Sous l'égide du PNUD, la BID a contribué à la rédaction de rapports-pays sur l'Argentine, la Bolivie, la Brésil, El Salvador, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay et le Pérou, et contribue à celle de dix autres rapports en préparation (sur le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la République dominicaine, l'Équateur, la Jamaïque, le Mexique, Trinité et Tobago, l'Uruguay et le Venezuela). Un rapport régional d'activité sur la Communauté des Caraïbes (CARICOM) est terminé et un autre, sur l'Organisation des États des Caraïbes orientales, est en préparation. Parmi les rapports thématiques figurent des études réalisées sur la pauvreté, l'éducation, la faim, les enfants et l'égalité entre les sexes (rapport-pilote sur le Pérou). Le rapport sur l'appartenance ethnique est en voie d'achèvement. Des études contenant des estimations des coûts de réalisation des OMD ont été effectuées pour le Nicaragua et le Pérou.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015 :

- 1** Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2** Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3** Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4** Réduire la mortalité infantile
- 5** Améliorer la santé maternelle
- 6** Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7** Assurer un environnement durable
- 8** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement



Croissance économique durable

La Stratégie de croissance économique durable approuvée par le Conseil en 2003 a traité au second des deux objectifs primordiaux de la Banque et définit les domaines prioritaires suivants pour l'action de la Banque : i) renforcer les bases institutionnelles de la stabilité macroéconomique ; ii) améliorer les conditions de compétitivité afin de développer des activités productives, en particulier dans le contexte institutionnel et économique, pour le renforcement et la stabilité des systèmes financiers et de l'infrastructure ; iii) améliorer la qualité et la couverture de l'éducation



TRINITÉ ET TOBAGO • Un bébé en auscultation dans un centre sanitaire du district de Couva. Le Programme de réforme du secteur de la santé préconise le bien-être et dispense des soins qualitatifs et abordables, d'une manière efficace et équitable.

et de la santé afin de promouvoir le capital humain et le progrès social ; iv) renforcer les institutions publiques et améliorer le climat politique dans le cadre de la modernisation de l'État ; et v) promouvoir l'intégration régionale et améliorer la position relative des pays dans l'économie mondiale. Les activités dans ces domaines accordent une attention particulière à l'environnement afin d'assurer la durabilité de la croissance économique.

La stratégie définit un cadre et des principes généraux pour guider les divers aspects de l'action prioritaire. Elle est mise en œuvre efficacement par la

mise en pratique de plans d'action pour chacune des priorités stratégiques – la compétitivité, la modernisation de l'État, le progrès social, l'intégration régionale et l'environnement.

La stratégie est mise en œuvre selon les priorités nationales, compte tenu de la situation et des besoins particuliers de chaque pays. Autrement dit, toutes les stratégies-pays approuvées par la BID en 2004 sont fondées sur des stratégies de croissance économique durable étayées par des études techniques effectuées par la Banque. Ces stratégies de croissance accordent une place particulière aux résultats et s'accompagnent donc, chaque fois qu'il est possible, de critères de mesure et de méthodologies d'évaluation d'impact.

La Banque reconnaît qu'une stratégie de croissance économique durable n'est pas un plan d'action détaillé mais plutôt un ensemble de directives dont l'efficacité dépend de la connaissance des causes et des conditions de la croissance économique des pays. C'est pourquoi la Banque consacre une part considérable de sa recherche à comprendre les problèmes qui s'opposent à la croissance économique de la région, proposant des solutions et en évaluant les résultats. En 2004, les études de la croissance économique ont porté sur quatre questions particulièrement pertinentes pour la région : l'instabilité des flux financiers internationaux, la viabilité budgétaire, les prêts bancaires et l'élaboration des politiques.

La volatilité des flux financiers internationaux est la principale cause des récentes fluctuations de la croissance économique de la région. En 2004, s'inspirant d'études effectuées au cours des années précédentes, la recherche sur ce phénomène a analysé les facteurs internes qui sont vulnérables aux arrêts soudains des flux de capitaux extérieurs et la réaction des taux de change, des taux d'intérêt et du financement intérieur à ces arrêts.

Pour beaucoup de pays de la région, la précarité budgétaire est un souci constant. Les principales causes sont à la fois externes, à savoir l'instabilité financière et la volatilité des termes de l'échange, et internes, telles que la structure monétaire et les conditions de la dette publique, les fluctuations du taux de change, et la structure et la faculté de réponse des régimes fiscaux. En 2004, la recherche dans ce domaine s'est attachée à intégrer ces éléments dans divers modèles de projection

financière afin de tenir compte des facteurs imprévisibles en même temps que des tendances.

Le fonctionnement des marchés du crédit en Amérique latine a été le thème du dernier Rapport de la Banque sur le progrès économique et social intitulé *Unlocking Credit: The Quest for Deep and Stable Bank Lending*, (Débloquer le crédit : la quête pour des prêts bancaires solides et stables) (voir Encadré 2). Dans la plupart des pays, le crédit est insuffisant, coûteux et volatil. En outre, les systèmes bancaires latino-américains sont plus prédisposés aux crises que ceux de n'importe quelle autre région du monde. Ce rapport analyse les causes macroéconomiques et institutionnelles de ces problèmes et l'impact des changements d'actionnaires des banques sur le système bancaire et sur l'offre de crédit. Il examine l'expérience de crises bancaires récentes et prescrit des mesures pour la réglementation financière et le renforcement des institutions appuyant le système financier. Il examine également deux problèmes qui se posent depuis quelques années au système financier : l'adoption d'un nouveau cadre d'adéquation du capital (Bâle II) et les mesures à prendre pour combattre le blanchiment de l'argent (Voir Encadré 3).

La faible capacité de mise en œuvre de réformes économiques, sociales et institutionnelles de certains pays est l'une des raisons des taux de croissance modestes observés dans la région. Il est généralement reconnu qu'il conviendrait d'entreprendre certaines réformes pour promouvoir la croissance, notamment d'adopter des politiques propres à favoriser la stabilité budgétaire et financière et à améliorer le climat de l'investissement. Toutefois, l'aptitude des pays à mener à bien ces réformes est limitée par la capacité de décision et la capacité institutionnelle des organismes à qui revient la charge d'exécuter ces réformes. Ce sont là des questions clés du programme de recherche de la Banque qui seront traitées dans le prochain Rapport sur le progrès économique et social.

Visiter le site www.iadb.org/ar/ecgrowth_en

Modernisation de l'État

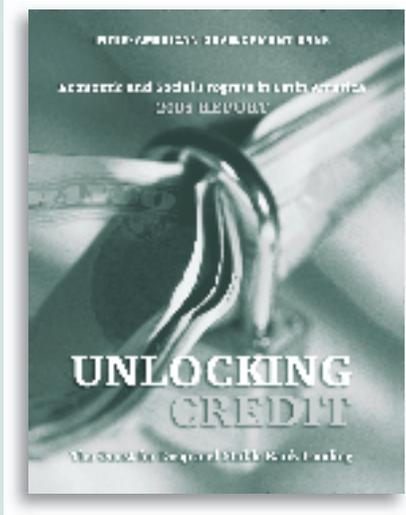
La Banque reconnaît que la gestion démocratique des affaires publiques est essentielle à la croissance économique et au développement de la région. La plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont engagés dans des programmes de réforme ambitieux, et la BID a continué de leur apporter son appui à travers un large éventail d'activités, qui portaient notamment sur la réforme fiscale, la réforme et la décentralisation de l'État, la réforme du secteur financier, la réforme du secteur public, l'administration de la justice et le renforcement des législatures.



PÉROU • Cette petite fille fréquente une maternelle aux alentours de La Molina, à Lima. Un programme d'amélioration de la qualité de l'éducation a permis d'élargir la couverture de l'enseignement préscolaire.

En 2004, la Banque a approuvé 24 prêts pour la modernisation de l'État, pour un total de \$883,9 millions. Au Guyana, par exemple, le Programme de gestion fiscale et financière, pour lequel la Banque a accordé un prêt de \$28 millions, appuiera une réforme générale de l'État visant une gestion fiscale plus transparente et plus efficace par le biais d'activités de formation, de services de consultants, de systèmes d'information et d'autres activités. Toujours au Guyana, le Programme de modernisation de la gestion des affaires publiques, pour lequel la Banque fournira un prêt de \$5 millions, vise à améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité de la gestion des institutions et systèmes du secteur public, et comporte un important effort d'établissement d'un consensus. En Colombie, le Programme de réforme de l'administration publique, pour lequel

Encadré 2 • Les systèmes bancaires latino-américains : le Rapport 2005 sur le progrès économique et social



En Amérique latine, « le crédit bancaire reste rare, coûteux et extrêmement volatile ». Telle est la conclusion peu encourageante d'une étude approfondie des systèmes bancaires de la région publiée par la BID en 2004. Ce rapport, intitulé *Unlocking Credit: The Quest for Deep and Stable Bank Lending* (Débloquer le crédit : la quête pour des prêts bancaires solides et stables),

fait valoir que les pays d'Amérique latine doivent renforcer et continuer à réformer leurs systèmes bancaires s'ils veulent accéder à des taux de croissance macroéconomique plus élevés, à la compétitivité et à la stabilité.

Les systèmes bancaires latino-américains ont un impact financier démesurément élevé en tant qu'instruments de crédit et d'investissement car les marchés financiers, tels que les bourses des valeurs, sont relativement modestes, laissant peu d'options aux investisseurs et aux entreprises en dehors du système bancaire pour obtenir un financement. « Face au nombre limité d'autres sources de financement possibles, le développement et la stabilité du secteur bancaire sont essentiels à une croissance économique stable », d'après cette étude, la dernière de la série annuelle de Rapports sur le progrès économique et social de la région présentée par la BID.

D'après cette étude, les secteurs bancaires d'autres régions en développement offrent beaucoup plus de crédit

au secteur privé que ceux de l'Amérique latine. « Durant les années 1990, le niveau moyen de crédit au secteur privé de la région n'a été que de 28 % du PIB, ce qui est nettement inférieur à ceux enregistrés dans d'autres groupes de pays en développement, tels que les pays d'Asie de l'Est et du Pacifique (72 %) et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (43 %) », affirme ce rapport. En Asie de l'Est, le crédit au secteur privé est passé en moyenne de 15 % du PIB dans les années 1960 à 70 % aujourd'hui, alors que durant la même période, il n'a progressé que de 15 à 28 % en Amérique latine.

Pour renforcer les systèmes bancaires de l'Amérique latine, ce rapport recommande que les pays prennent des mesures pour réduire leur vulnérabilité aux crises financières, améliorer leur réglementation et leur supervision, renforcer les droits de propriété - y compris les droits des créanciers et l'utilisation efficace de garanties pour inciter à un plus gros volume de prêts - et améliorer l'accès à l'information financière, notamment par le biais de bureaux de crédit et de registres du crédit.

Un filet de sécurité financière plus solide

Outre la faiblesse de leur appui à l'activité du secteur privé, les systèmes bancaires latino-américains sont extraordinairement vulnérables aux crises et chocs répétés. « Comparée aux autres régions, l'Amérique latine présente le nombre moyen le plus élevé de crises par pays », souligne cette étude. « De plus, si l'on classe les régions d'après le pourcentage de pays qui ont traversé deux crises ou plus, l'Amérique latine vient au premier rang, avec un taux de 35 % des pays ayant subi des crises répétées. Ce pourcentage est près de trois fois plus élevé que celui de n'importe quelle autre région. »

En plus de politiques macroéconomiques propres à réduire la vulnérabilité à des « arrêts soudains » des flux internationaux et la volatilité des cycles du crédit et des taux de change, les nations d'Amérique latine doivent pren-

la BID a accordé un prêt de \$10,3 millions, permettra d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'efficacité du gouvernement national en modernisant la gestion, en intégrant des systèmes de gestion intersectoriels et en améliorant la coordination des politiques, l'e-gouvernement et la prestation de services.

La Banque a continué d'innover dans ce domaine en 2004, approuvant son premier projet de coopération technique pour combattre le trafic de personnes au Paraguay. Ce projet permettra d'élargir le débat sur ce grave problème, en particulier pour les femmes et les enfants, et de promouvoir son incorporation au programme national sur les droits de l'homme, la sécurité et la justice. Il permettra également au gouvernement

de développer sa capacité de prévention du trafic de personnes, de protection des victimes et d'établissement et d'application de peines aux trafiquants.

En 2004, après une série de consultations publiques, le Conseil d'administration a approuvé une Stratégie de promotion de la participation des citoyens aux activités de la BID. Cette nouvelle stratégie établit des priorités pour l'action de la Banque et jette les bases pour de nouvelles opérations et des études techniques. La Banque est en train de mettre en œuvre cette nouvelle stratégie à travers un appui à un réseau d'information de la société civile, un atelier sur le renforcement de la société civile, un ensemble de moyens pour aider son personnel à appliquer

dre des mesures pour se prémunir contre certaines vulnérabilités particulières, telles que la dollarisation financière, et renforcer la réglementation et la supervision de leurs systèmes bancaires.

Le rapport souligne que des systèmes bancaires fortement dollarisés, où les banques accordent des prêts en devises fortes pour des investissements locaux échangeables, combinés à une forte concentration de la dette publique dans les actifs des banques, étaient les deux principales vulnérabilités des systèmes bancaires latino-américains dans les années 1990. Le transfert des risques de change à des secteurs de biens non échangeables, « a rendu une fraction importante des actifs bancaires vulnérables aux fluctuations des taux de change réels ».

Pour établir un filet de protection financière, le rapport suggère un dosage de supervision et de réglementation bancaires plus rigoureuses combiné à la discipline du marché pour le secteur privé. « Cela veut dire que des règlements appropriés peuvent renforcer la capacité des marchés à imposer une certaine discipline, et que les marchés peuvent renforcer le pouvoir disciplinaire des responsables de la supervision ».

Malgré les nombreuses réformes entreprises dans toute la région dans les années 1990, « il est clair que la réglementation prudentielle et la supervision ne sont pas assez strictes, et que de nouvelles réformes sont nécessaires pour améliorer le contrôle bancaire ». Toutefois, dans son examen de l'accord international de Bâle II sur le contrôle et la réglementation bancaires, l'étude recommande la prudence dans l'adoption des principes de cet accord. Selon l'étude, Bâle II « ne peut pas s'appliquer facilement en Amérique latine et aux Caraïbes », et avant d'appliquer les normes établies, les pays doivent d'abord veiller à « se conformer plus strictement aux principes fondamentaux du contrôle et de la réglementation ».

Renforcement des droits de propriété

Le rapport fait valoir qu'en Amérique latine, les marchés du crédit, notamment aux petites entreprises, sont paralysés par la faiblesse des droits de propriété qui rend difficile, par exemple, l'exécution des contrats fondés sur une garantie. Les pays développés ont des droits de propriété plus solides, et peuvent faire appliquer les contrats de prêt plus efficacement que les pays d'Amérique latine, où les lois « tendent à favoriser le débiteur en cas de différend, de sorte qu'il devient excessivement coûteux pour les créanciers de chercher à recouvrer leur garantie en cas de défaillance de l'emprunteur ».

De plus, l'attribution et l'enregistrement de titres de propriété sont « inefficaces et mal gérés, de sorte qu'il est difficile aux créanciers d'établir le rang prioritaire ou privilégié de leur créance ». Une amélioration des systèmes d'enregistrement du crédit et d'information financière de la région pourrait réduire les coûts bancaires et favoriser un développement du crédit, en permettant aux « créanciers de faire la différence entre les bons et les mauvais payeurs avant d'accorder un prêt ».

Dans un autre chapitre, le rapport exhorte également les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à prendre des mesures pour combattre le blanchiment de l'argent, problème qui devient urgent face à l'inquiétude croissante qu'inspirent le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Il souligne que pour réussir, la lutte contre le blanchiment de l'argent dans la région nécessite « une vision d'ensemble », car « certaines des faiblesses structurelles de la région favorisent un recyclage lucratif des fonds, et tant qu'il ne sera pas remédié comme il convient à ces faiblesses, les mesures purement législatives risquent de s'avérer insuffisantes. »



Visiter le site www.iadb.org/ar/ipes_en

cette stratégie aux opérations et aux programmes de formation pour la société civile au Surinam et au Guyana.

Dans le domaine de la réforme fiscale, parmi les activités de la Banque figuraient des études sur l'économie politique des réformes fiscales, des programmes de formation sur la politique fiscale, l'administration des douanes et des impôts et un programme sur la fiscalité internationale en Amérique centrale ainsi qu'un appui de la BID au processus de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale (CAFTA).

Dans le domaine de la décentralisation fiscale, la Banque travaille sur les méthodes les plus perfection-

nées appliquées aux transferts intergouvernementaux et aux prêts sous-nationaux, ainsi que sur les pratiques réglementaires en matière de responsabilité fiscale. Dans le domaine de la réforme du secteur public, la BID a élaboré des approches de décentralisation et de réforme de certains secteurs clés qui se prêtent particulièrement à la délégation de responsabilités, tels que la santé, l'éducation, les transports et l'assainissement.

Les projets de coopération technique consacrés à la réforme et la modernisation de l'État approuvés en 2004 ont été au nombre de 78 pour un total de \$15,2 millions. À travers ces projets, qui sont de portée nationale ou régionale, la Banque traite de questions nouvelles telles que la sécurité publique, la participation de la

Encadré 3 • Initiatives contre le blanchiment de l'argent

Durant toute l'année 2004, la Banque a continué d'aider activement ses pays membres emprunteurs à combattre le blanchiment de l'argent au moyen de programmes nationaux et régionaux. Un projet régional financé à l'aide de ressources du Fonds multilatéral d'investissement aide actuellement neuf pays d'Amérique du Sud à établir ou renforcer des Services de renseignements sur les transactions financières. Élément essentiel à toute stratégie de lutte contre le blanchiment des fonds, ces services recueillent des informations sur d'éventuelles activités de recyclage de fonds illégaux qu'ils partagent avec d'autres pays.

Ce projet a bénéficié d'un financement additionnel de la Commission inter-américaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains (OEA). La CICAD a pour mission de promouvoir les mesures de lutte contre le blanchiment des fonds et d'aider à faire en sorte que les normes et règles internationales soient appliquées uniformément dans les pays membres de l'OEA.

La Banque a également apporté son appui aux groupes d'action financière régionale en Amérique du Sud et aux Caraïbes créés sous l'égide du Groupe d'action financière, organe international de décision qui a pour mission de promouvoir les réformes législatives et réglementaires nationales visant à combattre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Par exemple, à travers le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux pour l'Amérique du Sud (GAFISUD), un programme de la Banque a dispensé une formation aux experts qui ont effectué la première série d'évaluations

mutuelles de type « examen par des pairs » dans les neuf pays. Ces évaluations sont au centre des travaux effectués par les groupes régionaux d'action financière. Avec la CICAD et GAFISUD, la Banque a également coparrainé un atelier sur Les responsabilités des spécialistes juridiques et financiers à l'égard de la prévention du blanchiment des capitaux.

La Banque examine diverses autres possibilités de projets régionaux avec la CICAD, tels que la préparation de stages de formation sur Internet sur la lutte contre le blanchiment de l'argent qui pourraient être offerts à des agents de banques commerciales situées dans les pays membres emprunteurs.

Le Groupe d'action financière pour les Caraïbes (CFATF), qui regroupe 26 pays du Bassin des Caraïbes, a exécuté un programme financé par la Banque de formation aux techniques de détection du blanchiment des capitaux à l'intention de cadres et d'employés de banques travaillant dans des institutions financières réglementées de quatre pays membres. Plusieurs prêts et opérations de coopération technique approuvés par la Banque pour les secteurs financiers nationaux de pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes comprenaient spécifi-

quement une composante de lutte contre le blanchiment de l'argent. La Banque participe au dialogue international sur la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Elle assiste aux réunions périodiques du Groupe d'action financière et aux réunions du CFATF et du GAFISUD en qualité d'observateur.



Visiter le site www.iadb.org/ar/aml_en

société civile, l'e-gouvernement et la décentralisation. Ces projets ont servi à financer des ateliers, des séminaires, des travaux de recherche, des stages de formation, des publications et d'autres activités conçues pour réunir un consensus entre toutes les parties prenantes.

Visiter le site www.iadb.org/ar/mod_en

Compétitivité

La participation de la Banque à des programmes visant à améliorer la compétitivité en Amérique latine et aux Caraïbes est destinée à créer des emplois mieux rémunérés et à stimuler les taux de croissance et, ainsi,

à promouvoir le développement économique. La compétitivité est devenue une priorité dans la région, maintenant que les stratégies de développement sont centrées sur l'intégration régionale. L'expérience récente montre qu'il ne suffit pas d'abaisser les tarifs douaniers et de conclure des accords commerciaux pour obtenir de bons résultats à l'exportation et créer les emplois si nécessaires aux pays ; il faut aussi prendre des mesures pour améliorer la compétitivité.

Dans ce contexte, la Banque s'est penchée sur la question de savoir comment promouvoir plus efficacement la compétitivité dans la région. L'un des aspects qui est examiné de près concerne l'ensemble « d'inter-

ventions microéconomiques » de plus en plus nombreuses des pays. Ces activités vont au-delà des approches traditionnelles, telles que celles qui touchent à la stabilité macroéconomique, à l'infrastructure et à l'éducation, et englobent des programmes d'appui aux PME et les moyens d'attirer l'investissement étranger direct, de promouvoir les exportations et de développer les concentrations d'industries. Ainsi, en 2004, la Banque a approuvé un prêt et une ligne de crédit de \$1 milliard au Brésil pour un programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises qui prévoit le financement de projets visant à rendre les entreprises plus compétitives.

En supplément à ses programmes de promotion de la compétitivité en Amérique latine et aux Caraïbes, la Banque a lancé l'Initiative sur le climat des affaires (voir Encadré 4). Aux termes de cette initiative, la Banque aidera les gouvernements, en consultation avec le secteur privé, à identifier les principaux obstacles à l'investissement privé et à élaborer des plans d'action pour éliminer certains de ces obstacles. Certaines questions telles que celles des droits de propriété et des codes de commerce et d'investissement figurent parmi celles qui sont traitées.

Les plans spécifiques au pays fourniront le cadre dans lequel la Banque pourra aider à promouvoir la compétitivité du secteur privé à travers ses programmes, ses prêts et sa coopération technique. La Banque et les gouvernements conviendront des indicateurs de performance à utiliser pour suivre les progrès dans la poursuite des objectifs définis dans le cadre de l'initiative. En 2004, 16 pays ont adhéré à ce programme et sont en train d'arrêter des mesures concrètes en vue d'améliorer le climat des affaires. Le Paraguay a été le premier pays à adopter un plan d'action.

Dans un autre domaine, la Banque continue à fournir des ressources et une assistance technique pour les programmes nationaux de promotion de la compétitivité. Dans plusieurs pays, elle a également élaboré des stratégies pour le secteur privé, avec un ensemble précis d'activités pour l'utilisation de tous les instruments du groupe de la Banque pendant une période donnée. Ainsi, des stratégies ont été conçues pour El Salvador et le Guatemala. Pour diffuser les enseignements de l'expérience, la Banque a réuni un « Ensemble d'outils pour les praticiens de la compé-

tivité » sur un CD-Rom à l'intention du personnel de la Banque et des agents d'exécution. Cet ensemble examine les expériences régionales en ce qui concerne la mesure de la compétitivité, les politiques et les institutions de promotion de la compétitivité et le rôle des concentrations d'industries dans l'accroissement de la productivité.

Des efforts ciblés ont été faits également dans des pays en transition vers de nouvelles administrations. Par exemple, plusieurs études ont été effectuées en El Salvador pour mieux comprendre les raisons de la faible croissance enregistrée par ce pays depuis



MEXIQUE • Des employés de Pronatura Chiapas A.C., une coopérative écologique, inspectent des plants de pin dans une pépinière gérée par leur organisation, avec des fonds provenant d'un petit projet visant à favoriser la gestion durable des ressources naturelles.

1996. De nouvelles approches ont été élaborées pour accroître la compétitivité, donner la priorité à la transformation du secteur agricole du pays, apporter des ajustements à l'industrie de montage afin de promouvoir des formes de production à plus grande valeur ajoutée (« l'approche d'ensembles complets ») et la diversification. En Uruguay, plusieurs études ont été effectuées pour formuler des recommandations pour accroître la compétitivité, y compris un nouveau plan visant à améliorer la productivité dans certains secteurs. Un document de travail incorpore ces idées ainsi que d'autres visant à aider à maintenir les solides taux de croissance observés depuis peu dans l'économie uruguayenne.



BOLIVIE • Dans ce tribunal d'arbitrage de Santa Cruz, des conflits commerciaux sont résolus. Ce tribunal fait partie d'un programme de promotion d'un climat commercial favorable garantissant transparence et sécurité dans la résolution de différends commerciaux.

Outre la formulation de stratégies en 2004, la Banque a approuvé 27 prêts pour un total de \$2,1 milliards afin d'améliorer la compétitivité en Amérique latine et aux Caraïbes. Parmi ces opérations figurent des projets destinés à apporter des innovations technologiques à l'agriculture au Brésil, à stimuler la compétitivité et l'établissement d'une réglementation pour la prestation de services d'infrastructure au Mexique, à améliorer la gestion et la supervision du secteur financier au Honduras, et à mettre en place un système d'attribution des titres de propriété foncière et un cadre juridique de protection de la propriété immobilière au Pérou et un système simplifié d'immatriculation des entreprises au Nicaragua. Un projet de coopération technique régionale a été approuvé pour améliorer la capacité de négociation d'accords de libre-échange dans les pays de la CARICOM.

En 2004, la Banque a également accordé des prêts et a financé une coopération technique pour des programmes nationaux de promotion de la compétitivité au Guatemala, au Honduras, au Panama et en République dominicaine. À l'échelon régional, en réponse à une demande présentée par les présidents mésoaméricains au Business Forum de Managua (Nicaragua), la Banque a aidé à ériger le Conseil mésoaméricain de la compétitivité en forum de représentants des secteurs public et privé chargés de procéder en permanence à des échanges d'idées.

La conception d'une stratégie de promotion de la technologie de l'information et de la communication au service du développement, amorcée en 2004, devrait aboutir à la présentation d'un projet de texte au Conseil dans le courant de l'année prochaine. Cette stratégie s'inspirera de cinq ans d'expérience de la Banque et de recommandations du Conseil d'administration après examen du rapport du Bureau de l'évaluation et de la supervision (OVE) sur les technologies de l'ère de l'information et le développement. Par la suite, cette stratégie devra promouvoir le déploiement de la technologie de l'information et de la communication en tant que dénominateur commun pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et comme base d'un consensus régional pour la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

Les projets axés sur la technologie de l'information et de la communication sont concentrés sur quatre pôles stratégiques : une croissance économique durable, le capital humain, la gouvernance et le renforcement des institutions. En 2004, pendant la première phase du programme de dons ICT4BUS, destiné à promouvoir l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication par les PME pour réaliser des gains de productivité et gagner en compétitivité, la Banque a alloué un total de \$2,3 millions à sept initiatives. En outre, un Fonds de gestion de la technologie de l'information et de la communication a commencé à fonctionner à l'aide de crédits alloués par le Gouvernement italien, à l'appui de huit initiatives de coopération technique dans le domaine de l'e-gouvernement, y compris des études et des projets pilotes, représentant un engagement total d'environ \$2 millions.

Visiter le site www.iadb.org/ar/comp_en

Développement social

Le développement social est un élément clé de la mission de la Banque, qui est de combattre la pauvreté et l'inégalité, de promouvoir la croissance et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région. Dans le cadre de sa Stratégie de développement social, la BID aide les pays de la région à accélérer le progrès social, en particulier par l'éducation, la santé et le logement, en mettant l'accent sur la réduction des inégalités de chances fondées sur le sexe, l'appartenance ethnique, la race et l'incapacité.

Les prêts au secteur de l'éducation approuvés en 2004 ont représenté un total de \$91 millions. Ils portaient notamment sur un projet de renforcement de l'enseignement secondaire au Honduras (\$30,6 millions) et un projet d'alphabétisation de base et d'acquisition d'aptitudes professionnelles par de jeunes adultes au Nicaragua (\$10 millions). Les travaux en vue de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (voir Encadré 1) se sont poursuivis, de même que les initiatives régionales sur l'évaluation du niveau d'instruction. Des notes techniques ont été rédigées et diffusées sur certains problèmes tels que le financement et l'exclusion sociale dans le domaine de l'éducation.

Actuellement, la BID poursuit des stratégies distinctes en ce qui concerne les enseignements primaire, secondaire et supérieur, qui sont en train d'être regroupées en une même stratégie actualisée. Pour ce faire, elle a fait procéder à des études sur certaines questions telles que l'établissement d'indicateurs sur l'état de l'enseignement dans toute la région. Deux livres ont été publiés, l'un sur les partenariats entre les secteurs public et privé dans l'éducation et l'autre sur le financement de l'éducation dans la région.

En 2004, la Banque a approuvé cinq prêts pour un total de \$137 millions aux secteurs de la santé de la Colombie, de l'Équateur, du Guyana, du Nicaragua et du Surinam. Ces projets sont destinés à accroître l'efficacité des réformes de la santé des points de vue de la prestation des services, de la gestion hospitalière

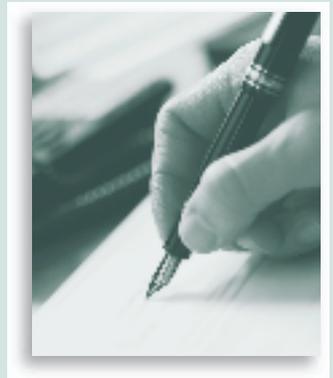
Encadré 4 • Initiative pour l'amélioration du climat des affaires

Si le secteur privé est le principal moteur de la croissance économique des pays, c'est à l'État que revient le soin de créer un environnement qui permette aux entreprises de prospérer, en veillant à assurer la stabilité économique et à doter le pays de l'infrastructure essentielle et des institutions nécessaires à l'activité du secteur privé, à améliorer la compétitivité et à promouvoir un climat propice aux affaires.

En 2004, la Banque a lancé son Initiative pour l'amélioration du climat des affaires, afin d'aider à promouvoir une croissance soutenue du secteur privé en Amérique latine et aux Caraïbes et à améliorer l'efficacité des pouvoirs publics en ce qui concerne la fourniture de biens et de services au public en réglementant les marchés, en favorisant la création de conditions externes favorables, en palliant ou en évitant les défaillances du marché et en réunissant un consensus sur des politiques de développement favorables à la croissance.

À la fin de 2004, 16 pays avaient décidé de participer à cette initiative en signant un Mémorandum d'accord avec la Banque : les Bahamas, la Barbade, la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Nicaragua, le Paraguay, le Pérou, le Surinam, Trinité et Tobago et l'Uruguay. Dans presque tous ces pays, des évaluations diagnostiques ont été effectuées en vue d'identifier les obstacles au développement des entreprises. Les diagnostics établis serviront à la préparation de plans d'action qui constitueront l'élément central de l'initiative dans chaque pays. Le Paraguay a été le premier à signer un plan d'action, suivi de cinq autres pays. D'ici à mars 2005, tous les pays signataires devraient être convenus de plans d'action.

La Banque est en train d'établir un catalogue de spécialistes, consultants et autres experts locaux et internationaux auxquels elle peut faire appel pour concevoir des solutions efficaces aux problèmes spécifiques identifiés dans les plans d'action. Les pays peuvent ensuite utiliser l'ensemble des moyens dont dispose le Groupe de la BID, selon la question à résoudre. Un rapport intérimaire décrivant les obstacles qui ont été éliminés et ceux qui sont en cours d'élimination dans le cadre de l'initiative devrait être présenté en décembre 2005.



Visiter le site www.iadb.org/ar/bci_en

et du financement du secteur. La Banque a approuvé également cinq prêts pour un total de \$553,3 millions avec des composantes de protection des dépenses de santé et d'investissement dans des programmes de santé maternelle et infantile pour les populations vivant en situation d'extrême pauvreté. Un prêt de \$13,2 millions a été approuvé pour le renforcement de

la stratégie numérique au Chili, qui permettra aussi d'améliorer les services de santé pour les pauvres.

La Banque a également approuvé des dons de coopération technique de \$1,4 million pour renforcer l'inclusion sociale des handicapés, accroître la faculté de réponse des programmes de lutte contre le VIH/sida, améliorer les systèmes d'information sur la santé mater-



CHILI • Un programme d'innovation et de développement technologique a comporté des études microbiologiques visant à aider l'importante industrie piscicole du pays.

nelle et infantile, effectuer des études sur les groupes ethniques et l'équité dans le domaine de la santé, et évaluer et diffuser les programmes d'amélioration de l'efficacité des services de santé exécutés en Amérique latine et aux Caraïbes.

En 2004, la Banque a établi son Health Strategy Profile (Profil de stratégie de santé), qui fait actuellement l'objet de consultations. La stratégie définitive devrait être approuvée en 2005.

Les prêts de la Banque approuvés en 2004 avec une importante composante « égalité entre les sexes », ont représenté un total de \$53,6 millions. Ainsi, un prêt de \$28,5 millions à la Bolivie pour la modernisation et le développement urbain de La Paz comprend une formation destinée à renforcer la capacité de revenu des femmes.

En 2004, la Banque s'est concentrée sur la mise en œuvre de son Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes 2003-2005 (voir Encadré 5) dans toute la Banque. La Banque a également continué à faire des progrès dans l'intégration de la perspective hommes-femmes dans ses nouvelles stratégies-pays et dans la conception de ses projets dans les secteurs autres que les secteurs sociaux.

Grâce à des crédits du Gouvernement norvégien, le Programme de soutien de la BID à la représentation et au leadership des femmes (PROLEAD) a lancé un projet intitulé « Leadership dans la région andine : promotion du rôle des femmes autochtones » en application des conclusions du Premier Sommet des leaders autochtones féminins tenu à Oaxaca (Mexique). Ce projet renforcera les capacités d'encadrement des femmes autochtones en Bolivie, en Équateur, au Pérou et au Venezuela.

Le Conseil consultatif externe sur les femmes et le développement, et sa présidente, le Dr. Ruth Cardoso du Brésil, ont rendu compte au Conseil d'administration de la BID de sa quinzième réunion, tenue en Argentine et consacrée à l'examen de la question de l'intégration des femmes dans l'exécution des projets. Le Conseil consultatif a également rendu compte au Conseil d'un plan pour l'examen de la Politique de la Banque en matière d'égalité entre les sexes et de la préparation, à la demande du Conseil, des Perspectives stratégiques à long terme pour les années 2005-2015.

En 2004, la Banque a adopté une définition plus large de l'inclusion sociale, qui renforcera les liens et les synergies entre les groupes d'exclus de la région, en particulier les populations autochtones, les descendants d'Africains, les handicapés, les femmes pauvres et les personnes séropositives ou atteintes du sida (voir Encadré 6). La coordination interne entre les spécialistes travaillant avec chacun de ces groupes a été élargie de manière à leur permettre de mieux faire face aux désavantages cumulés et à la discrimination auxquels ces groupes sont exposés, avec l'appui du Fonds de gestion pour l'inclusion sociale financé par les Gouvernements norvégien et anglais.

L'inclusion sociale a été incorporée aux bénéficiaires de grands prêts sectoriels représentant un total de \$800 millions. Parmi ces prêts figure un prêt pour la lutte contre la pauvreté accordé au Pérou (\$300 millions), qui permettra de renforcer le filet de protection

Encadré 5 • Plan d'action pour l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes (GAP)



La Banque a approuvé son premier Plan d'action pour l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes (GAP) en 2003 pour la période 2003-2005. Ce plan a pour objectif général d'accroître l'attention portée au principe de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines d'activité de la Banque, et de contribuer ainsi au recul

de la pauvreté et au développement économique dans la région. Il établit des objectifs précis pour l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes tout au long du cycle des projets, offre un moyen de promouvoir un partage des engagements et des responsabilités dans toute la Banque et définit une base solide pour la collaboration interne, les négociations et le suivi en même temps qu'il fixe des paramètres pour l'apprentissage au sein de l'institution.

Au cours des 18 premiers mois de l'application du GAP, la Banque a donné une nouvelle impulsion à ses efforts d'intégration du principe de l'égalité entre les sexes, en particulier dans ses départements opérationnels régionaux. En même temps que des progrès ont été réalisés dans tous les domaines d'activité couverts par le plan, une attention particulière a été portée à l'incorporation de ce principe tout au long du cycle des projets, notamment aux stratégies-pays et à la conception des projets de la BID.

Douze stratégies-pays ont été identifiées par la BID comme priorités pour l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes, soit près de deux fois l'objectif initial d'une stratégie par an pour chacun des départements opérationnels régionaux de la Banque. Les travaux effectués ont porté sur des évaluations de la problématique hommes-femmes, une orientation fondée sur l'égalité entre les sexes dans plusieurs secteurs et sur plusieurs thèmes prioritaires, et des consultations avec les principales parties prenantes, telles que les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile œuvrant pour la promotion de la femme.

L'intégration du principe de l'égalité entre les sexes a continué de progresser dans tous les secteurs, et a donné les meilleurs résultats dans les secteurs sociaux. En 2003-2004, les divisions des opérations régionales ont identifié un total de 59 projets en réserve pour l'application de ce principe, soit, là aussi, deux fois plus que l'objectif initial.

L'objectif du Plan d'action concernant l'exécution de projets a été également dépassé, et plusieurs Bureaux extérieurs ont fait preuve d'initiative dans ce domaine. Toutefois, les 17 projets sélectionnés en sont encore aux premiers stades de leur exécution, de sorte qu'il est difficile de déterminer avec certitude si leur conception contribuera à la réalisation des objectifs de développement visés. Une initiative pilote intéressante d'intégration du principe de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion sociale dans le portefeuille est en cours au Honduras, qui met l'accent sur l'exécution et le renforcement institutionnel ; des leçons pourraient être tirées de cette initiative et appliquées dans d'autres pays.

Certaines études figurant parmi les activités à entreprendre par le Bureau de l'évaluation et de la supervision pourraient faire l'objet d'une analyse de la dimension hommes-femmes, y compris d'évaluations sectorielles et thématiques, d'évaluation d'impact et de durabilité et de la problématique hommes-femmes lors des prochaines évaluations de programmes de pays.

Les progrès réalisés dans l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes dans toute la Banque se sont traduits par un accroissement de la demande d'appui technique. Plusieurs services de la Banque s'emploient à répondre à cette demande, y compris le Bureau du Vice-Président exécutif, le Département des programmes d'intégration et des programmes régionaux, le Département juridique et le Département du développement durable, ce dernier à travers son Unité du Rôle des femmes dans le développement. À compter de 2005, un nouveau Fonds d'intégration du principe de l'égalité entre les sexes, regroupant plusieurs donateurs et doté d'une contribution de la Norvège, apportera un appui financier à des approches prometteuses dans tous les domaines du Plan d'action.

Il ressort d'une analyse préliminaire des progrès réalisés que la réussite est plus grande dans les domaines de la programmation et de la conception des projets, surtout dans les secteurs sociaux. La difficulté pour l'avenir sera d'incorporer les questions d'égalité entre les sexes dans les projets de tous les secteurs et d'obtenir l'impact voulu d'une plus grande égalité entre hommes et femmes par la bonne exécution de ces projets et leur évaluation.

Les projets qui incorporent la dimension hommes-femmes dans leur conception peuvent être suivis durant toute leur exécution afin que l'on puisse en dégager les leçons, notamment en ce qui concerne les pratiques optimales. Une évaluation externe finale des résultats du Plan d'action, qui commencera au milieu de 2005, comprendra une analyse de la qualité de l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les activités des départements opérationnels et autres services pertinents de la Banque.



Encadré 6 • Inclusion et cohésion sociales - S'attaquer aux causes profondes de l'inégalité

La discrimination et l'exclusion fondées sur l'appartenance ethnique, la race, l'état de santé et d'autres traits caractéristiques sont étudiées et traitées de façons nouvelles à la BID, dans le cadre d'initiatives de promotion de l'inclusion sociale et de la cohésion sociale - dimension plus large de l'inclusion qui englobe les politiques économiques et budgétaires et le développement démocratique.



Les activités d'inclusion sociale de la Banque sont centrées sur les populations autochtones, les descendants d'Africains, les handicapés, les femmes pauvres et les personnes séropositives ou atteintes du sida. En 2004, parmi ces activités figuraient les opérations, publications et réunions suivantes :

Opérations. La Banque a lancé le Fonds fiduciaire pour l'inclusion sociale, avec l'appui des gouvernements norvégien et anglais. Ce fonds finance des opérations de recherche et de sensibilisation, un appui aux opérations de la Banque et au renforcement de l'organisation de groupes traditionnellement

exclus des grands courants de l'activité économique et sociale de la région. À ce jour, 18 opérations et nouvelles initiatives sont en cours, totalisant près de \$1 million. Parmi ces opérations, il convient de noter en particulier le premier document de politique générale sur l'action palliative en Colombie, qui se place au deuxième rang pour la population de descendants d'Africains en Amérique latine. Parmi les principales actions de ce fonds figure un accroissement fort

du financement de la coopération technique pour la préparation de projets et l'extension de l'information sur l'inclusion sociale. Les autres progrès réalisés comprennent l'intégration de l'exclusion sociale dans les stratégies-pays de la BID ; un programme spécial de stages à la BID pour descendants d'Africains ; et l'établissement de données, d'indicateurs et d'enquêtes sur les groupes raciaux et ethniques.

Publications. En 2004, la Banque a publié trois livres sur l'inclusion sociale : *Social Inclusion and Economic Development in Latin America*, qui réunit plus de deux ans de recherche sur les causes et les conséquences de l'exclusion sociale dans la région ; *Building Social Cohesion in Latin America and the Caribbean*, qui propose un cadre d'ensemble pour la compréhension des facteurs qui influent sur le développement de la cohésion au sein des sociétés ; et *Reforms and Social Equity in Latin America and the Caribbean: The First Phase of the Social Equity Forum*, qui analyse les principales difficultés et possibilités de la région en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de réformes en vue d'améliorer l'équité et la cohésion sociale. La Banque a distribué ces trois publications au Sommet des Présidents de l'UE/LAC à Guadalajara (Mexique).

Réunions. En coopération avec la Commission européenne, la Banque a organisé des réunions d'experts techniques pour préparer le Sommet des Présidents de l'UE/LAC ; un forum international sur la législation anti-discrimination dans la région, tenu au Mexique, en collaboration avec la Commission nationale mexicaine sur la discrimination (CONAPRED) et le Programme du Japon ; et une série de séminaires où ont été présentés des documents de recherche sur l'incorporation des droits sociaux, économiques et culturels au développement. Cette série de séminaires a été organisée en collaboration avec la CEPALC et avec l'appui du Département britannique du développement international (DFID).



Visiter le site www.iadb.org/ar/inclusion_en

sociale des éléments les plus pauvres en améliorant les systèmes de transfert et de ciblage des dépenses sociales, la qualité de l'éducation, les services de santé et les programmes de nutrition. Deux prêts ont été consentis au Brésil pour le développement de réseaux de transport en commun de Curitiba et Fortaleza avec application de principes de conception tenant compte des besoins des personnes handicapées (\$80 millions et \$85,2 millions, respectivement). L'inclusion sociale a été également incorporée aux stratégies-pays de la BID (notamment pour la Barbade, la Colombie, l'Équateur

et Trinité et Tobago) et aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (par exemple, en Colombie).

Conformément à la Stratégie institutionnelle, des profils pour le Cadre stratégique pour le développement des populations autochtones et la Politique opérationnelle à l'égard de ces populations ont été élaborés et des consultations publiques ont été organisées. Les documents dans leur version finale, qui devraient être approuvés en 2005, renforceront l'intégration des questions concernant les populations autochtones au sein de la Banque (voir Encadré 7).

Au cours de l'année, la Banque a approuvé plusieurs projets de promotion de pratiques conformes aux principes d'un développement durable parmi les populations autochtones. Par exemple, le programme régional de gestion intégrée des écosystèmes dans les communautés autochtones financé par un don de \$5 millions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avec un cofinancement parallèle de la Banque mondiale sous la forme d'un don du FEM, permettra de renforcer le développement durable et la gestion de la diversité biologique sur les terres des populations autochtones du Couloir biologique centraméricain.

Parmi les autres initiatives communautaires visant à renforcer l'aptitude des communautés à gérer leur développement figurent le Programme de développement durable du Bassin hydrographique binational du fleuve Sixaola partagé par le Costa Rica et le Panama, et le Programme de Couloir routier du nord en Bolivie, qui prévoit des indemnités pour deux communautés Aymara et de langue Aymara d'ascendance africaine. En Équateur, un projet de gestion des ressources côtières englobe des populations d'ascendance africaine dans des actions de conservation, d'utilisation durable et de gestion des risques à l'égard des ressources naturelles.

Visiter le site www.iadb.org/ar/socdev_en

L'Institut interaméricain de développement social (INDES) de la Banque fait fonction de centre de formation pour la conception et la gestion de politiques et de programmes nationaux. En 2004, il a poursuivi ses efforts de renforcement des institutions responsables des politiques et des programmes sociaux de la région, notamment en améliorant la performance des cadres par des programmes nationaux et régionaux de formation en gestion sociale. Au cours de l'année, l'INDES a formé plus de 450 cadres dans des stages à l'échelon régional et 1 500 autres dans des stages à l'échelon national. Les participants à ces stages venaient d'un large éventail d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales, d'universités, de centres de formation et d'organisations de la société civile. L'INDES a également continué à publier, produisant trois livres, cinq études de cas et trois documents de travail.

Visiter le site www.iadb.org/ar/indes_en

Intégration

En 2004, la Banque a renforcé et élargi son appui à l'intégration et à la coopération régionales. Parmi les principaux projets dans ce domaine figuraient la nouvelle Initiative de promotion des biens publics régionaux (voir Encadré 8), une gamme d'activités prévues dans le cadre de l'Initiative spéciale de la Banque sur le commerce et l'intégration ainsi qu'un appui à diverses initiatives d'intégration sous-régionale, inter-régionale et continentale.

La Banque a continué d'appliquer son programme de coopération technique régionale et d'aider les pays à inscrire le commerce et l'intégration dans leurs stratégies nationales de développement. Elle a accéléré son travail de renforcement des capacités commerciales dans le Marché commun centraméricain, dispensé un appui technique à l'intégration intra-régionale et au vaste programme de négociations sur le com-



COLOMBIE • D'anciens membres de gangs de Bogota reçoivent une formation professionnelle dans le cadre d'un programme visant à diminuer la violence et l'insécurité dans plusieurs villes. D'autres mesures ont trait aux informations sur des délits, à l'accès à la justice, à la formation de la police et aux surveillances effectuées par les citoyens.

Encadré 7 • Populations autochtones : Cadre pour un développement respectueux de leur identité

Le projet de stratégie de la BID pour le développement des populations autochtones reconnaît expressément la corrélation entre l'appartenance ethnique et les niveaux de pauvreté, ainsi que l'importance du patrimoine culturel et naturel de ces populations pour le développement. Malgré quelques progrès, les populations autochtones continuent de vivre dans une grande pauvreté et de souffrir de l'exclusion et de la discrimination sur les marchés du travail, d'un accès limité aux services sociaux et financiers, et de la dégradation de leur milieu naturel.

La Banque est en train d'élaborer une stratégie et une politique sur les questions concernant les populations autochtones, afin de définir des objectifs, des domaines prioritaires et des formes précises de soutien à ces populations. « Le développement dans le respect de l'identité » décrit une approche globale visant à favoriser l'accès des populations autochtones aux possibilités de développement socioéconomique et le respect de la notion d'égalité entre hommes et femmes, tout en préservant leur identité, leur culture, leurs ressources naturelles et leur organisation sociale.

En 2004 ont été établis les profils de la stratégie pour le développement des populations autochtones et la Politique opérationnelle à l'égard des populations autochtones, et de larges consultations ont eu lieu avec les représentants de ces populations et d'autres parties prenantes. Une série de réunions d'information a été suivie de 29 réunions de



consultation régionales et nationales auxquelles ont participé quelque 1 200 personnes. En outre, un site Internet spécial de consultation a été créé pour permettre aux parties intéressées de diffuser leurs informations en ligne.

Une première réunion du Conseil consultatif sur les populations autochtones a eu lieu au siège de la Banque afin d'aider le Groupe de travail inter-départements à faire la synthèse des informations tirées des consultations et à réviser les versions finales des documents à soumettre au Conseil d'administration. L'ensemble de documents envoyés au Conseil comprendra un rapport sur les consultations qui fera ressortir les éléments d'information et commentaires essentiels, et les principales recommandations.

Plusieurs études techniques ont également étayé le projet de politique et de stratégie, notamment une étude sur les leçons tirées de dix ans de soutien de la Banque aux populations autochtones, établie sur la base d'un examen de données sur plus de 300 projets. Les conclusions préliminaires de cet examen ont été discutées à une conférence sur la Décennie internationale des populations autochtones du monde et à une réunion interinstitutions, tenues toutes deux à Quito en 2004. L'autre élément essentiel a été une base de données comparatives sur les textes de loi relatifs aux populations autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes.



Visiter le site www.iadb.org/ar/ind_en

merce extérieur de la Communauté andine et de la CARICOM, et aidé à consolider les institutions sous-régionales du MERCOSUR.

La Banque a également continué d'apporter un appui technique au processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). En tant que membre du Comité tripartite, avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des États américains (OEA), la Banque a aidé les pays à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales pour le renforcement des capacités commerciales du Programme de coopération hémisphérique, élément vital de l'initiative ZLEA. Cet appui comprenait une

coopération technique au titre du Fonds commercial BID-Canada.

La Banque a dispensé un appui technique à la Communauté andine dans le cadre du programme de négociations commerciales de la sous-région. Elle a aidé de hauts fonctionnaires nationaux et régionaux à évaluer les accords de commerce et d'intégration, présenté des études et des documents de politique générale, et organisé des ateliers et conférences sur l'incidence économique de la libéralisation du commerce et sur la participation de la société civile aux négociations commerciales. La BID a aidé les pays andins à conclure un accord sur l'harmonisation de leurs impôts indirects (TVA et impôt de consommation).

La BID a maintenu son appui aux projets d'infrastructure sous-régionale à travers le Plan Puebla-Panama (PPP), l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale de l'Amérique du Sud (IIRSA) et de petits projets pilotes transfrontières de développement et d'intégration de zones frontalières. Elle a collaboré avec la Société andine de développement (CAF) au programme d'évaluation de la contribution potentielle du secteur andin des hydrocarbures à la coopération hémisphérique dans le domaine de l'énergie. Parmi les projets de coopération technique régionale approuvés en 2004 figurait une étude de l'équité fiscale dans les pays de la Communauté andine et une évaluation de l'incidence des impôts et des dépenses sociales sur différentes tranches de revenus, cofinancée par le Département britannique du développement international (DFID). L'appui de la Banque aux négociations sur le commerce extérieur et l'intégration des pays de la CARICOM a permis à ces négociations de progresser sur un certain nombre de voies en 2004. Sept nouveaux projets de coopération technique régionale liée au commerce et à l'intégration ont été approuvés pour la sous-région. Ces projets comprennent notamment un appui au Mécanisme de négociation régional des Caraïbes pour la coordination des négociations sur le commerce extérieur, et un programme financé par le MIF pour renforcer la participation du secteur privé au processus de négociation.

D'autres nouveaux projets prévoient une assistance à l'Association des États des Caraïbes (ACS) pour l'établissement d'une base de données portuaires et maritimes sur l'Internet, une étude de l'impact fiscal de la libéralisation du commerce et une évaluation des services en rapport avec le commerce par des associations d'entreprises des Caraïbes. Deux projets du MIF ont été approuvés pour les PME des Caraïbes, un pour l'Organisation régionale sur les normes et la qualité de la CARICOM (CROSQ), qui a pour mission de promouvoir la compétitivité des PME, et un autre pour renforcer l'accès aux marchés pour les PME du secteur des industries agro-alimentaires des Caraïbes.

L'appui apporté par la Banque au commerce et à l'intégration en Amérique centrale s'est concentré sur deux processus en 2004 : l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et les États-Unis (CAFTA) et le Plan Puebla-Panama (PPP). La Banque a aidé les pays d'Amérique centrale dans le cadre d'efforts de



GUYANA • Des passagers débarquant d'un avion d'une compagnie aérienne brésilienne régionale à l'aéroport international de Cheddi Jagan à Georgetown, qui a été agrandi et modernisé afin de satisfaire aux normes internationales concernant les opérations, la sécurité et les services.

renforcement des capacités commerciales du CAFTA, et les membres du Marché commun centraméricain à mettre en œuvre des stratégies nationales et des plans d'action nationaux pour répondre à leurs besoins de renforcement de leurs capacités commerciales. Le Costa Rica a présenté la première demande de prêt au titre du nouveau Programme de prêts de la Banque pour le commerce, l'intégration et la compétitivité. Ce projet aux multiples facettes comprend des activités allant de la modernisation du système fiscal à l'amélioration de l'infrastructure et des écoles.

La Banque a financé des projets pour le PPP destinés à faciliter les échanges commerciaux et à améliorer l'infrastructure, notamment en concevant un plan régional pour les ports et les aéroports, en mettant en œuvre le Système d'interconnexion électrique centraméricain (SIEPAC) et en étendant le SIEPAC de manière à y inclure l'électrification rurale. Parmi les autres activités menées par la Banque dans le cadre du PPP figurent un appui au Conseil mésoaméricain de la compétitivité, la modernisation des douanes et des études sur la coordination douanière.

L'appui apporté depuis longtemps par la Banque au MERCOSUR s'est poursuivi avec l'achèvement d'une banque de données pour les projets de mise en valeur des ressources minérales et un projet de coopération technique destiné à promouvoir une politique de concurrence dans la sous-région. Deux nouveaux

Encadré 8 • Initiative pour la promotion des biens publics régionaux

Le renforcement de l'intégration économique des années 1990 et l'émergence d'initiatives régionales à l'appui de ces efforts - telles que l'ALENA, le MERCOSUR et la Communauté andine en Amérique latine - ont débouché sur un accroissement de la demande de biens publics destinés à répondre aux débordements à l'intérieur de ces sous-systèmes territoriaux. L'Initiative pour la promotion des biens publics régionaux a été conçue pour aider les pays participants de l'Amérique latine et des Caraïbes à trouver une réponse cohérente à un problème ou un besoin commun.

La notion clé dans la définition par la Banque d'un bien public régional est la coopération ou l'action collective, qui doit se manifester à tous les stades de l'identification et de la production du bien. Cela veut dire que la population et les pays de la région ou d'une sous-région donnée ont besoin de penser collectivement et de proposer collectivement un moyen de résoudre un problème, et d'attribuer collectivement toutes les responsabilités et toutes les tâches que suppose la production de ce bien.

La BID est la première institution multilatérale à entreprendre une telle initiative. La place qu'elle occupe dans la région en fait un promoteur et un facilitateur idéal des efforts de collaboration nécessaires à la production de ces biens.

À la mi-septembre, la Banque a lancé le premier appel à des propositions visant à promouvoir les biens publics régionaux pour des projets de développement qui appuient ou nécessitent une collaboration entre plusieurs pays. Le 15 novembre, date limite de soumission, la Banque avait reçu 35 propositions pour un total d'environ \$64 millions. Le Conseil d'administration a approuvé le lancement de l'Initiative et s'est engagé à fournir jusqu'à \$10 millions par an pour financer certaines propositions sélectionnées. Un deuxième appel sera lancé au milieu de 2005.



 Visiter le site www.iadb.org/ar/bpr_en

projets de coopération technique ont été approuvés en 2004 pour consolider le MERCOSUR et ses institutions et pour aider le Comité des Représentants permanents du MERCOSUR nouvellement créé. La Banque a élaboré une nouvelle stratégie de programmation sous-régionale en étroite coordination avec la formulation des stratégies nationales.

Le Réseau commerce et intégration est l'un des sept cas où la Banque a établi un Dialogue de politique régionale entre vice-ministres pour promouvoir les pratiques optimales et renforcer la coopération et l'intégration régionales. En 2004, au nombre des activités menées figurait la Réunion sous-régionale du Cône Sud tenue à Buenos Aires sur les principales mesures fiscales nécessaires pour renforcer l'intégration, la Réunion sous-régionale des Caraïbes tenue à la Jamaïque sur le rôle du traitement spécial et différentiel dans les accords commerciaux et la Réunion centraméricaine en El Salvador pour traiter des difficultés et des possibilités pour les PME du fait du CAFTA.

La Banque a appuyé un large éventail d'activités durant la troisième année de son Initiative spéciale sur le commerce et l'intégration. Cette initiative, qui a été lancée en 2002, a pour but de renforcer l'aptitude de la Banque à contribuer au débat de politique générale sur le commerce et l'intégration, à apporter un appui technique aux gouvernements et à aider à atteindre le public. Le programme de recherche lancé en 2004 dans le cadre de cette initiative traitait de sujets aussi divers que l'émergence de la Chine dans l'économie mondiale, les liens économiques entre l'Union européenne et l'Amérique latine, et la politique commerciale agricole et la libéralisation.

Visiter le site www.iadb.org/ar/int_en

En 2004, l'Institut de la Banque pour l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes (INTAL) a mis l'accent sur le renforcement de l'aptitude des institutions des gouvernements de la région à formuler, négocier et mettre en œuvre une politique commerciale aux niveaux bilatéral, sous-régional, hémisphérique, inter-régional et multilatéral. Il a en outre

appuyé activement l'intégration de l'infrastructure régionale dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications des 12 pays de l'Amérique du Sud à travers l'IIRSA, dont le secrétariat est situé au siège de l'INTAL. À travers la formation et la vulgarisation, l'INTAL a aidé à promouvoir la participation de la société civile aux processus d'intégration.

Pour appuyer les négociations commerciales et la formulation de politiques, l'INTAL et le Secrétariat de l'OMC ont organisé conjointement des programmes de renforcement des capacités sur tout un ensemble de questions traitées dans les négociations multilatérales et leurs relations avec les initiatives hémisphériques et sous-régionales. Par exemple, l'INTAL a organisé un cours sur un « ensemble de moyens » à mettre à la disposition des négociateurs commerciaux de la ZLEA, de concert avec l'OMC et le Secrétariat pour l'intégration économique centraméricaine.

En 2004, l'INTAL a effectué une série d'études de cas sur les mécanismes de consultation actuels sur la politique commerciale utilisés dans 15 pays. Ces études sont actualisées pour être examinées dans le cadre d'ateliers avec des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile, y compris celles représentant les entreprises et les travailleurs. Dans le cadre de ses programmes de formation et d'échanges, l'INTAL a collaboré avec le Groupe du Projet d'analyse du commerce mondial de l'Université de Purdue afin d'organiser un cours pour experts des gouvernements sud-américains sur l'évaluation de l'impact des accords commerciaux. En association avec l'Université d'Harvard, l'Institut a publié un livre intitulé *Integrating the Americas: FTAA and Beyond* (Intégrer les Amériques : la ZLEA et au-delà), qui est un recueil de documents de politique générale sur divers aspects de ce sujet.

Visiter le site www.iadb.org/ar/intal_en

Environnement

La protection des vastes ressources naturelles de la région et l'amélioration de la qualité de l'environnement sont essentielles à une croissance économique durable et au recul de la pauvreté et des inégalités sociales. La Banque aide les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes à atteindre leurs objectifs de viabilité de l'environnement à travers une large gamme de programmes financiers et non financiers.

Encadré 9 • Politique de protection de l'environnement

La Politique de protection de l'environnement aidera la Banque à accomplir sa mission de promotion d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté dans l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les objectifs spécifiques de cette politique sont de maximiser les bienfaits du développement et la viabilité de l'environnement dans les opérations et activités de la Banque ; de gérer les risques de manière à faire en sorte que toutes les opérations et activités de la Banque soient conformes à un environnement viable ; et à promouvoir le sens de sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement au sein de la Banque.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, la Banque prendra des mesures afin : a) d'intégrer l'environnement à l'ensemble des efforts de développement économique et social, ce qui nécessite une vision stratégique afin de promouvoir la bonne gestion de l'environnement dans ses stratégies-pays et ses activités de programmation ; et b) d'introduire des moyens de protection tout au long du cycle des projets, afin d'assurer la sensibilité des opérations qu'elle finance à la viabilité de l'environnement et de renforcer le respect et l'efficacité de la gestion des impacts de ces opérations sur l'environnement et des risques qu'elles comportent.

Le profil de cette politique a fait l'objet d'un processus de consultation publique qui a comporté des consultations régionales et non régionales au cours desquelles ont été examinés la position et les mandats de la Banque, et les orientations qu'elle entend suivre à l'égard de l'environnement dans ses activités et opérations. La consultation électronique sur le profil s'est déroulée du 20 avril au 30 juin 2004. Les commentaires et suggestions d'un large éventail d'entités publiques et privées, y compris d'organisations de la société civile et d'ONG de la région et du monde entier, ont été incorporés au projet de politique.

Le projet de politique sera examiné lors d'une série de réunions de consultations (au moins quatre dans la région, une à Washington et une à Paris) durant le premier trimestre de 2005. Le texte final de ce document de politique sera soumis à l'approbation du Conseil dans le courant de 2005.



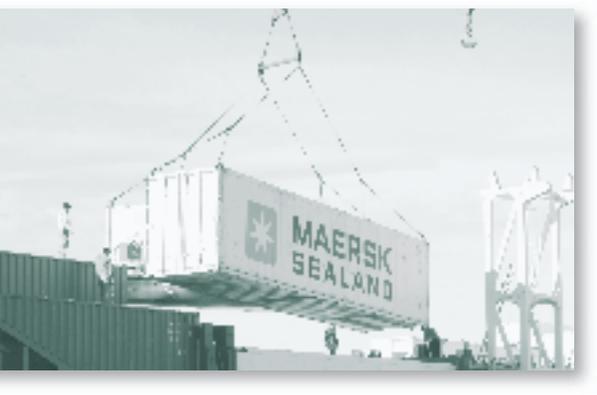
Visiter le site www.iadb.org/ar/safeguards_en

La Stratégie de la BID à l'égard de l'environnement, approuvée par le Conseil en juillet 2003, tient compte des priorités, des défis et des possibilités d'un développement durable de la région. Elle fixe des principes fondamentaux d'une bonne gestion de l'environnement, d'un renforcement de l'intégration

Encadré 10 • Programme de facilitation du financement du commerce

En 2004, le Conseil d'administration a approuvé un Programme de facilitation du financement du commerce (Trade Finance Facilitation Program (TFFP)). Le TFFP est conçu pour mettre en place un réseau mondial cohérent d'appui des banques multilatérales de développement au financement du commerce, fondé sur les leçons de l'expérience d'un programme conçu par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et conforme au Programme de financement du commerce récemment mis en œuvre par la Banque asiatique de développement.

Le TFFP, qui est essentiellement un programme de garantie d'opérations de financement du commerce, est conçu pour jouer un rôle anti-cyclique en offrant de la liquidité au « système international de financement du commerce », notamment en période de difficultés économiques. En même temps, le TFFP devrait promouvoir le commerce intra et inter-régional et aider les banques



locales des pays membres emprunteurs de la BID à se faire connaître des banques internationales, et à améliorer ainsi leurs perspectives de participation au financement du commerce international.

Le TFFP utilisera une formule fondée sur une « architecture ouverte », établissant un vaste réseau de banques locales et internationales (chargées respectivement « d'émettre » un financement et de le « confirmer »), qui s'adressera à tous les pays membres emprunteurs de la BID et couvrira intégralement une part substantielle de leurs engagements. Les principaux paramètres de ce programme sont les suivants :

- Instrument : garantie partielle de crédit renouvelable à l'appui de transactions commerciales à court terme (jusqu'à un an) de banques opérant dans les pays membres emprunteurs de la BID (« banques émettrices »).
- Échéance : cinq ans.
- Engagement maximum de la BID : \$400 millions, avec ces plafonds par transaction et par pays.
- Niveau de couverture : jusqu'à 90 % par transaction admissible.
- Transactions admissibles : crédits documentaires, encaissements documentaires, financement avant-exportation.

 Visiter le site www.iadb.org/ar/tffp_en

et de l'établissement de l'ensemble voulu d'incitations nécessaires à l'obtention de résultats durables. Deux lignes d'action ont été définies : intégration de l'environnement au processus de décision et renforcement de la durabilité des opérations de la Banque.

ronnement au processus de décision et renforcement de la durabilité des opérations de la Banque.

Parmi les nombreuses activités menées en 2004 pour mettre en œuvre cette stratégie figuraient l'incorporation de l'Analyse de l'environnement du pays aux premiers stades de la préparation de la stratégie-pays de la BID, l'élaboration et l'utilisation de pratiques optimales et de directives pour des évaluations environnementales stratégiques pour de grands projets d'infrastructure, l'amélioration des données de base et des indicateurs de performance sur l'environnement et un examen de l'approche suivie par la Banque pour gérer le risque et renforcer la durabilité de l'environnement.

La Banque a commencé également à actualiser sa Politique à l'égard de l'environnement. La nouvelle politique de protection de l'environnement et de respect de mesures de sauvegarde, qui doit être examinée par le Conseil en 2005, établira les directives nécessaires pour intégrer l'environnement aux activités de programmation de la Banque, préserver l'environnement et gérer les risques (voir Encadré 9).

Plusieurs prêts liés directement à l'environnement ont été approuvés en 2004, y compris un prêt de \$40 millions à la Jamaïque pour le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kingston, un prêt de \$20 millions à la Colombie pour le Système écologique national et un prêt de \$10 millions au Mexique pour un programme pilote de renforcement institutionnel dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Par ailleurs, plusieurs projets comprenaient une composante environnement, notamment le prêt au Guyana pour le Service de soutien à l'agriculture et le prêt à la Jamaïque pour le Programme national de développement de l'irrigation. Au Guyana, une évaluation minutieuse de la teneur en pesticides des sédiments a été effectuée à titre de point de départ au suivi du projet ; à la Jamaïque, des fonds sont prévus, de manière à assurer la durabilité du projet et du secteur.

Visiter le site www.iadb.org/ar/env_en

Développement du secteur privé

En 2004, la Banque a approuvé les fonds pour dix projets d'aide au secteur privé, dont six prêts A privilégiés d'un montant total de \$271 millions (dont deux étaient assortis de Prêts B) et quatre garanties d'un montant total de \$185 millions.

À la fin de 2004, les approbations cummulées totalisaient 70 opérations, dont 57 prêts A privilégiés et 13 garanties. Le montant total des prêts et garanties au secteur privé approuvés par la Banque (net des annulations) a atteint \$3,1 milliards, avec un volume additionnel de \$3,6 milliards de prêts « B » consortiaux et de co-garanties, mobilisant plus de \$18 milliards pour le coût total des projets.

Par ailleurs, en 2004, la Banque a approuvé un programme de garantie n'excédant pas 400 millions de dollars pour la création du Programme de facilitation du financement du commerce régional, dans le cadre duquel des garanties partielles de crédit peuvent être consenties à des banques locales pour des transactions commerciales. À compter du 31 décembre 2004, aucune garantie n'a été consentie dans le cadre de ce programme.

L'augmentation du nombre de garanties par rapport aux années précédentes témoigne des efforts constants de la Banque pour aider au développement des marchés financiers locaux, afin que les clients qui entreprennent des projets d'infrastructure puissent éliminer le risque de change.

Cinq prêts approuvés en 2004 contribueront au financement de travaux d'infrastructure dans la région : un prêt de \$75 millions pour le projet hydro-électrique de Campos Novos dans l'État de Santa Catarina au Brésil ; un prêt de \$31 millions à *Interconexión Eléctrica ISA Bolivia S.A.* pour des lignes de transport de l'électricité en Bolivie ; un prêt privilégié de \$75 millions pour un Fonds de placement dans l'infrastructure brésilienne de \$575 millions en monnaie nationale ; un mécanisme de prêt de \$150 millions à *União de Bancos Brasileiros S.A.* (Unibanco) du Brésil ; et un prêt de \$25 millions à la *Corporación Interamericana para el Financiamiento de Infraestructura, S.A.* (CIFI) à rétrocéder à des sociétés de pays membres emprunteurs de la BID. Le rôle de catalyseur de la BID devrait permettre d'attirer des ressources internationales pour des investissements de capitaux



ÉQUATEUR • L'eau douce pour le nouveau système d'adduction d'eau potable de la zone sud de Quito provient de la réserve écologique antisana, fournissant un service fiable en eau potable à 120 000 résidents de quartiers à faibles revenus.

dans l'infrastructure de base qui ne pourraient autrement être accessibles à des prix et conditions raisonnables. Deux des opérations d'aide au secteur privé portaient sur des mécanismes de financement du commerce : le Mécanisme régional de financement du commerce Crecera, avec un prêt de \$15 millions de la BID, cofinancé avec la Société hollandaise pour le financement du développement, aidera les moyennes entreprises d'exportation qui n'ont pas accès au système bancaire local ; et le Mécanisme de financement du Groupe ABN Amro en Uruguay, au titre duquel la Banque apportera une garantie partielle de crédit de \$22,5 millions sur une fraction du portefeuille de financement du commerce d'ABN Amro en Uruguay. Ces mécanismes peuvent être reproduits dans d'autres pays à travers l'Amérique latine et les Caraïbes. En outre, l'approbation par le Conseil du Programme de facilitation du financement du commerce régional devrait donner confiance aux marchés en cas de crise compromettant la liquidité du financement du commerce (voir Encadré 10).

Deux projets du secteur privé aideront au développement du logement en Amérique latine : une garantie partielle de crédit de \$75 millions au principal établissement de prêt hypothécaire du Mexique, *Hipotecaria Nacional* (HN) et une garantie partielle de crédit de \$20 millions au *Banco de Comercio* d'El Salvador (BanCo) pour aider cette banque à développer ses opérations de prêt immobilier.

Trois des prêts directs au secteur privé approuvés par la Banque en 2004 comprenaient une composante cofinancement. L'octroi de prêts B représentant un total de \$150 millions a été approuvé pour Unibanco au Brésil et la Société interaméricaine de financement de l'infrastructure (CIFI).

En 2004, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle Stratégie de développement du secteur privé, qui reconnaît la contribution du secteur privé à la croissance économique et au recul de la pauvreté et trace les grandes lignes de l'action du groupe de la BID à l'appui de la croissance du secteur privé dans la région. L'objectif central de cette stratégie et de son Plan d'exécution est de permettre au groupe de la BID de renforcer la cohérence et la complémentarité des activités du secteur privé.

Cette stratégie identifie quatre lignes d'action : coordonner le développement d'un climat propice à l'activité économique (voir Encadré 4) ; établir des directives afin d'inciter le secteur privé au dialogue et à l'action (Directives pour des partenariats stratégiques avec le secteur privé) ; identifier des moyens d'inciter à une coopération plus étroite entre tous les services de la BID travaillant avec le secteur privé (notamment par la désignation de chargés de liaison avec le secteur privé dans un certain nombre de Bureaux extérieurs) ; et inclure des indicateurs de gestion d'entreprise dans les projets de la BID.

Comme preuve de l'importance qu'elle attache à la création de synergies dans l'action de la Banque à l'égard du secteur privé, l'Assemblée des gouverneurs a avalisé la création, à compter du 1^{er} janvier 2005, du poste de haut niveau de Coordonnateur de l'action avec le secteur privé.

Dans le domaine des marchés financiers, les activités liées à la Stratégie de développement du secteur privé ont porté sur la coopération entre secteurs public et privé. En 2004, parmi ces activités figuraient « Le nouvel accord de Bâle sur les fonds propres et l'utilisation d'institutions externes d'évaluation du crédit » ; un mémorandum d'accord avec la Fédération des bourses de valeurs d'Amérique latine, entité du secteur privé chargée de promouvoir l'intégration des marchés, la mobilisation de l'épargne et les possibilités d'investissement local, et un projet commun avec la Fédération interaméricaine des compagnies d'assurance, autre entité du secteur privé, chargée d'enquêter sur les marchés de l'assurance de la région.

De nombreuses activités ont été consacrées en 2004 à promouvoir le développement de l'infrastructure par le secteur privé, notamment des conférences sur l'accroissement des investissements d'infrastructure en Amérique latine et aux Caraïbes, tenues à Washington, D.C., à Lima et au Japon, pour évaluer

les besoins en infrastructure et promouvoir l'investissement du secteur privé dans la région. La politique énergétique de la Banque, qui guide les activités de la Banque dans le secteur de l'énergie, a été révisée de manière à accroître les investissements du secteur privé et soumise au Conseil d'administration à l'issue d'une consultation publique. Plusieurs études ont été consacrées à l'économie politique d'une réforme de l'infrastructure, afin d'aider à comprendre les implications de la politique gouvernementale et de la réforme, et les obstacles à la participation du secteur privé.

Visiter le site www.iadb.org/ar/pridev_en

Fonds multilatéral d'investissement

En 2004, le MIF a approuvé 82 projets d'assistance technique et d'investissement, pour un total de plus de \$116 millions. Reflétant le solide attachement des partenaires locaux au MIF, le financement de contrepartie a progressé pour atteindre \$106 millions, mettant plus de \$222 millions au service des micro et petites entreprises et améliorant le climat des affaires dans la région.

Le MIF fournit des dons d'assistance technique et des fonds pour le financement d'investissements dans des projets destinés à combattre la pauvreté et à promouvoir la croissance économique par le développement du secteur privé à l'échelon local, concentrant son attention sur les aspects du climat économique qui sont les plus déterminants pour les micro et petites entreprises, et renforçant l'aptitude de ces entreprises à tirer parti de l'évolution du marché. Depuis sa création, le MIF a approuvé 667 projets pour un total de \$924 millions, net d'annulations. Si l'on ajoute les fonds de contrepartie, le total dépasse \$1,8 milliard d'engagements dans les projets du MIF dans toute la région.

Sur le total des montants approuvés depuis le début des opérations du MIF, en 1993, les microentreprises, le microcrédit et les envois de fonds ont compté pour 18 % des approbations (voir Encadrés 11 et 12) ; l'innovation dans les petites entreprises, pour 18 % ; le capital-risque dans les petites entreprises, pour 17 % ; la réforme de l'activité économique, pour 17 % ; le développement des aptitudes professionnelles, pour 16 % ; les marchés financiers et les marchés des capitaux, pour 7 % ; et l'environnement, pour 7 %.

Les projets du MIF sont particulièrement importants pour aider les pays plus petits et moins développés de la région (les pays des Groupes C et D), où la base des connaissances de certaines questions spécifiques est plus étroite et où les modèles types ont besoin d'un plus gros effort d'adaptation pour être acceptés. Ces pays bénéficient de plus des deux-tiers des projets

Encadré 11 • Vingt-cinq ans de microfinancement

En 2004, la Banque a commémoré 25 ans d'assistance au secteur des microentreprises. Le groupe de la BID a fait figure de pionnier lorsqu'il a commencé à canaliser des fonds vers des institutions intermédiaires locales, établissant ainsi un mécanisme d'appui direct à l'initiative privée et à l'activité économique des éléments les plus pauvres de la population. Ces projets étaient financés par la Banque à travers un programme appelé tout d'abord Petits projets sociaux, puis Programme de petits projets et, depuis 1998, Programme d'aide à l'initiative privée à vocation sociale.

Au cours des 25 dernières années, la Banque a financé 570 projets pour un total de \$302 millions, touchant quelque 530 000 microentrepreneurs, petits producteurs, agriculteurs, exploitants agricoles et artisans. Elle a également favorisé la création de nombreux fonds fiduciaires bilatéraux à l'appui de programmes de développement de la microentreprise, notamment des contributions de l'Italie, du Japon, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse et de l'Union européenne.

L'idée de ces programmes novateurs était de faciliter l'accès au crédit à de nombreux particuliers et entreprises qui n'avaient pas accès aux banques commerciales. Avec le lancement de ce programme, la BID a montré l'exemple comme première institution multilatérale à accorder des prêts sans garantie gouvernementale à des organisations à but non lucratif. Depuis lors, de nombreux autres organismes donateurs et institutions de développement se sont associés à cette aide aux populations pauvres, selon le principe qui consiste à « apprendre aux gens à pêcher », c'est-à-dire à leur fournir emplois et qualifications professionnelles.

Le microfinancement est devenu l'un des mécanismes les plus importants pour combattre la pauvreté et créer des emplois pour les catégories marginalisées de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes. À travers des projets ciblés sur le renforcement des institutions de microfinancement et leurs méthodes, la Banque a sensiblement contribué à l'émergence de certaines des premières institutions de microfinancement réglementées de la région, parmi lesquelles BancoSol et Caja Los Andes en Bolivie, Financiera Calpiá en El Salvador (aujourd'hui Banco Procredit), et Mi Banco au Pérou.

À mesure que les programmes de microentreprises se sont développés, les instruments de développement



sont devenus plus novateurs et plus perfectionnés. Leur champ d'action s'est étendu non plus seulement à l'accès au microfinancement mais aussi à l'accès aux services de développement des entreprises, à l'appui aux initiatives d'entreprises sociales et à l'aide à l'amélioration des résultats de la production.

Ces dernières années, la souplesse du Programme d'aide à l'initiative privée à vocation sociale a offert à la Banque des possibilités d'appui à l'initiative privée à vocation sociale et communautaire. Par

exemple, en Colombie, un projet d'appui aux femmes chefs d'entreprise pour le recyclage des déchets plastiques des bananeraies a permis non seulement de relever le niveau de revenus de plus de 250 femmes, et d'améliorer ainsi la qualité de vie de ces femmes et de leurs familles, mais aussi d'améliorer l'environnement et de sensibiliser la communauté à cette notion. Au Mexique, une aide a été apportée aux agriculteurs autochtones qui, ne pouvant plus tirer suffisamment de revenu de leur production de café, ont abandonné cette activité pour se tourner vers la production et la vente de miel organique de qualité supérieure. Ces agriculteurs ont à présent leur propre marque déposée et un plan de commercialisation qui vise à la fois le marché intérieur et l'exportation.

Parmi les autres projets du Programme d'aide à l'initiative privée à vocation sociale figurent la production de café organique, de haricots et d'objets d'artisanat, l'élevage ovin et l'irrigation dans les zones montagneuses. L'impact de ces interventions est clair dans chaque projet individuel, où des microentrepreneurs, y compris des femmes, des jeunes et des éléments des populations autochtones, ont sensiblement augmenté leurs revenus grâce à un meilleur travail, et amélioré ainsi le bien-être de leurs familles et de leurs communautés.

En témoignage de ce quart de siècle d'aide au secteur de la microentreprise, la BID a publié en 2004 un ouvrage décrivant une collection de projets représentant le large éventail des expériences observées à travers l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes. Intitulé *Macro impacto con micro dinero: 25 años de apoyo a la microempresa* (Profond impact avec un minimum de fonds : 25 ans d'appui à la microentreprise), cet ouvrage sera publié en anglais en 2005.



Visiter le site www.iadb.org/ar/mic_en

Encadré 12 • Envois de fonds des travailleurs émigrés



Le travail de pionnier du MIF à l'égard des envois de fonds des travailleurs émigrés a joué un rôle crucial dans la prise de conscience de l'importance de ces flux financiers pour la lutte contre la pauvreté et le développement économique. Au cours des quatre dernières années, le MIF s'est occupé très activement de cette question, fai-

sant procéder à des études, parrainant des séminaires, établissant des principes fondamentaux et finançant des projets destinés à sensibiliser la population à l'importance de ces flux. Le but était de stimuler la compétitivité et d'abaisser les coûts de ces envois de fonds ; de promouvoir la démocratie par des moyens financiers ; et de renforcer l'impact de ces fonds sur le développement en offrant de nouvelles options financières à leurs bénéficiaires et leurs communautés à travers l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes.

L'importance de ces envois de fonds est aujourd'hui amplement reconnue, et en 2004, cette question a occupé une place importante dans l'ordre du jour du Sommet du G-8 et des réunions de la Banque mondiale et du FMI.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région du monde où le volume des envois de fonds des travailleurs émigrés est le plus élevé. En 2004, on compte que ce volume aura été de plus de \$40 milliards, dépassant le volume combiné de l'ensemble de l'investissement étranger direct et de l'aide publique nette au développement. Dans chaque pays, ces flux sont de loin supérieurs au revenu du tourisme ; dans six d'entre eux, ils représentent au moins 10 % du PIB ; et dans presque tous, ils dépassent les recettes procurées par la principale exportation.

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la section sur **Les prêts en 2004**, le MIF a investi dans plusieurs projets novateurs dans ce domaine. Par exemple, au Pérou, un prêt privilégié d'un montant maximum de \$7 millions du Fonds d'investissement dans la petite entreprise du MIF à l'une des banques à la croissance la plus rapide du pays, Banco del Trabajo, permettra de canaliser les envois de fonds des travailleurs installés au Japon vers un accroissement de l'épargne et de l'investissement dans le pays. Un projet de coopération technique régionale approuvé en 2004 permettra d'analyser la façon dont les envois de fonds influent sur le développement par leur impact sur la scolarisation, la santé, la pauvreté et les répartitions des revenus, ainsi que sur l'initiative privée.



Visiter le site www.iadb.org/ar/remittances_en

du MIF et de la majeure partie du financement. Ces projets sont entrepris en partenariat direct avec les principales organisations du secteur privé de toute la

région, formant un réseau de centaines d'ONG qui veillent à assurer que l'aide va à ceux qui en ont le plus besoin.

De plus en plus, les projets du MIF sont groupés en grappes, identifiés, exécutés et évalués collectivement. Cette approche s'est révélée efficace comme moyen de concentrer les ressources et d'accroître la diffusion des enseignements de l'expérience, et est devenue l'une des principales méthodes de distribution des dons du MIF, représentant 44 % du nombre et 57 % du montant total des dons approuvés. Les lignes d'activité sont un autre moyen d'accroître l'efficacité de l'aide du MIF, lorsque le besoin n'est pas de lancer de nouvelles méthodes inédites mais d'introduire rapidement une pratique éprouvée dans un certain nombre de pays. En 2004, les lignes d'activité ont compté pour 13 % du nombre et 4 % du montant total des approbations de projets.

En 2004, des progrès ont été réalisés vers la conclusion d'un accord avec les donateurs pour accroître le nombre de membres du MIF et reconstituer ses ressources. L'Assemblée des gouverneurs de la BID a tenu trois sessions extraordinaires pour examiner la vision stratégique du MIF et élaborer des Accords pour MIF II. Ce processus devrait être achevé avant la Session annuelle de 2005.

Visiter le site www.iadb.org/ar/mif_en

Société interaméricaine d'investissement

La Société interaméricaine d'investissement (SII) est la seule organisation multilatérale ayant spécifiquement pour mandat de promouvoir le développement économique de l'Amérique latine et des Caraïbes en encourageant la création, l'expansion et la modernisation des PME de la région. La SII, qui a commencé à fonctionner en 1989, offre un financement aux sociétés de la région qui n'ont pas accès à des sources de crédit ou de capital adéquates.

La SII accorde des prêts à ces sociétés ou y investit directement et leur offre un financement indirectement à travers des intermédiaires financiers ou des

fonds de participation. Elle n'exige pas de garanties souveraines. Pour avoir droit à un financement de la SII, les sociétés doivent favoriser le développement durable en créant des emplois, en accroissant le nombre de leurs actionnaires, en dégagant un revenu net en devises, en facilitant les transferts de ressources et de technologie, en utilisant les ressources locales d'une manière écologiquement durable, en favorisant l'épargne locale ou en contribuant à l'intégration économique de la région.

En 2004, la SII a approuvé l'octroi de \$163,6 millions à 31 prêts directs et prises de participation. Il est particulièrement intéressant de noter que quatre prêts sont allés à des institutions de microcrédit en Bolivie, en Équateur, en El Salvador et au Nicaragua. Ces prêts sont les premiers de la SII à être accordés *pari passu* avec le Fonds multilatéral d'investissement de la BID. Ils sont aussi les premiers à être accordés en association avec une organisation européenne spécialisée dans les banques de microcrédit, la société allemande *Internationale Micro Investitionen Aktiengesellschaft*. Ces quatre prêts sont conformes aux directives pour le développement du secteur privé établies au Sommet spécial des Amériques, tenu à Monterrey (Mexique) en janvier 2004, qui encouragent l'utilisation du secteur bancaire pour l'octroi de prêts aux micro et petites entreprises privées d'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour plus de renseignements sur ces prêts et les autres opérations de la SII en 2004, voir le Rapport annuel de la SII, publié séparément. Pour tous renseignements d'ordre général sur la SII, visiter le site www.iic.int

Efficacité du développement

Dans le cadre de ses efforts constants en vue d'assurer qu'elle contribue efficacement au développement économique et social de ses pays membres emprunteurs, en 2004, la Banque a élaboré un « Plan d'action à moyen terme pour l'efficacité du développement à la BID » à la demande de l'Assemblée des gouverneurs. Ce plan prévoit un ensemble ambitieux d'activités destinées à établir un système propre à faciliter l'efficacité du développement à la BID et comporte des objectifs à long terme ainsi que des mesures à court terme pour la période 2004-2006.

Ce plan repose sur trois piliers interdépendants : externe, interne et d'entreprise. Le pilier externe aidera les pays membres emprunteurs à établir et/ou renforcer leur capacité de gestion axée sur les résultats, et la Banque à renforcer sa coordination avec d'autres institutions de développement. Le pilier interne permettra de renforcer les processus internes de la Banque et ses

procédures liées à la gestion axée sur les résultats et à la gestion des risques, de manière à mieux aider les pays membres emprunteurs à atteindre leurs objectifs. Le pilier d'entreprise consiste en un ensemble d'actions interconnectées dans des domaines tels que ceux des incitations, de l'apprentissage, de la rédaction de rapports, de l'établissement de budgets et de la responsabilité.

Au cours de l'année, la Banque a participé au dialogue sur l'efficacité du développement avec d'autres banques multilatérales de développement et le Comité d'aide au développement de l'OCDE, notamment pendant la préparation de la Deuxième table ronde sur la gestion axée sur les résultats (Marrakech, février 2004). En plus de ce dialogue, un accord s'est dégagé sur certains principes essentiels d'une gestion du développement axée sur les résultats.

Les directives pour une stratégie-pays approuvées par le Conseil en 2002 ont été utiles à l'organisation du dialogue entre la Banque et les pays, au renforcement de l'influence des emprunteurs dans les analyses macroéconomiques et sectorielles et à la définition de la portée de l'aide proposée par la Banque. En 2004, la Banque a entrepris un examen structuré de l'application à ce jour de ces nouvelles directives. Les recommandations fondées sur cet examen seront présentées au Conseil en 2005.

Aux fins d'identifier les « leçons de l'expérience » qui devraient être appliquées à la préparation des futurs prêts à l'appui de réformes, en 2004, la Banque a procédé à un examen de la qualité à l'entrée des dix prêts à l'appui de réformes approuvés par le Conseil en 2003.

Visiter le site www.iadb.org/ar/dev_en

Gestion du portefeuille

D'après le Rapport annuel 2004 sur la gestion, la performance et les résultats du portefeuille (ARPRE), qui examinait les prêts de la BID en cours d'exécution au 31 décembre 2003, les premiers signes légers de la reprise de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes qui avaient commencé à apparaître à la fin de l'année en question ont eu clairement un impact sur le portefeuille actif de la Banque.

Au 31 décembre 2003, le portefeuille actif de la Banque comprenait 521 projets totalisant \$36,2 milliards, soit moins que les \$40,1 milliards de la fin de 2002. L'ampleur du portefeuille a diminué pour la cinquième année consécutive, ce qui est dû en partie aux projets achevés et aux annulations de \$10 milliards de montants engagés. Soixante-douze nouveaux prêts ont été approuvés en 2003, pour un total de \$6,8 milliards, dont \$3,2 milliards de prêts pour des secours

d'urgence à l'Argentine et à la Colombie et \$1,7 milliard de prêts à l'appui de réformes. Le volume des nouveaux prêts d'investissement au secteur public est tombé à \$1,6 milliard, soit moins de la moitié de la moyenne des quatre années précédentes. Les engagements cumulatifs dans des opérations du secteur privé ont représenté 4 % du volume total du portefeuille et portaient sur 56 projets actifs.

La Banque a donné une impulsion à la liquidité dans la région avec un volume de décaissements sans précédent de près de \$8,9 milliards, dominé par les prêts à l'appui de réforme et les prêts pour des secours d'urgence à décaissement rapide, qui ont représenté 56 % du total des décaissements.

Comme les années précédentes, les prêts pour des investissements dans le secteur social ont continué de représenter plus de la moitié du volume total des engagements : 56 % du volume des engagements avaient trait à des projets visant à combattre la pauvreté et à renforcer l'équité sociale, ce qui est sensiblement plus élevé que l'objectif de 40 % fixé pour la période de la Huitième reconstitution. Les montants des engagements au titre des portefeuilles de prêts à l'Argentine, au Brésil et au Mexique ont représenté ensemble 55 % du total.

Sur le total de 521 projets, le Système de suivi de la performance des projets (PPMR) de la Banque a rendu compte de 480 projets du secteur public (93,5 %), représentant près de \$33,9 milliards au 31 décembre 2003. Dans le cadre du processus de supervision, la Banque classe les projets en fonction de la mesure dans laquelle elle s'attend à ce qu'ils atteignent leurs objectifs de développement, de la mesure dans laquelle les progrès enregistrés sont satisfaisants et les principales hypothèses ou conditions restent favorables. D'après les évaluations du PPMR au 31 décembre 2003, près de 90 % des projets (430) étaient jugés comme ayant de bonnes chances d'atteindre leurs objectifs de développement (10 % étaient classés comme projets à problèmes) ; près des trois-quarts faisaient état de progrès satisfaisants dans leur exécution et 86 % reposaient sur des hypothèses ou des conditions qui restaient valables.

L'ARPRE a également permis d'identifier un certain nombre de facteurs critiques influant parfois sur la performance des projets, en particulier des faiblesses dans la capacité institutionnelle des agents d'exécution et la coordination interinstitutions, des insuffisances de financement de contrepartie ou des plafonds imposés aux dépenses publiques, divers degrés de motivation de l'emprunteur ou de l'agent d'exécution, des difficultés dans la passation des marchés et l'absence de systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer les résultats du point de vue du dévelop-

pement. D'autres facteurs non liés aux projets influent sur leur performance : les changements dans les politiques nationales, les approbations législatives, l'opposition des communautés ou l'opposition politique et les préoccupations au sujet de l'environnement. D'après le Système d'identification et d'alerte sur les projets de la Banque, en 2003, 30 % des projets du portefeuille étaient classés comme étant en état d'alerte et nécessitant un suivi plus étroit, en raison de l'insuffisance de progrès dans leur exécution ou de l'apparition de deux facteurs ou plus liés à un niveau de risque plus élevé, tels que retards dans la ratification des contrats et la décision de recevabilité du projet, de prolongations jusqu'au dernier décaissement, de mauvaise performance des décaissements ou de non-présentation d'états financiers audités.

La performance des opérations du secteur privé est suivie à travers un examen semestriel au cours duquel chaque projet est noté du point de vue de la qualité du crédit et du respect des clauses du crédit, y compris la probabilité d'un remboursement futur du prêt conforme à l'échéancier. Au cours des deux dernières années, les opérations du secteur privé ont été incorporées au système PPMR. De plus, les documents de projet du secteur privé préparés en 2004 comprenaient un cadre logique en même temps que la traditionnelle matrice d'évaluation des risques.

Pour améliorer la performance de son portefeuille, en 2003, la Banque a établi un Plan d'action pour la gestion du portefeuille et commencé à suivre les progrès réalisés dans certains secteurs clés. Des critères de mesure ont été établis pour mesurer les progrès dans certains domaines tels que le démarrage et l'achèvement du projet, la présentation d'états financiers audités et de rapport d'achèvement de projet, et la précision dans la présentation des résultats. La Direction a également accentué ses efforts pour améliorer la qualité de conception des projets, en instituant notamment l'analyse institutionnelle et des cadres d'évaluation des résultats aux premiers stades de la conception des projets et l'actualisation de cadres logiques pour les projets en cours.

La Banque a également lancé un système en ligne pour les rapports d'achèvement de projet, qui englobe pleinement les normes du Comité d'aide au développement de l'OCDE et met davantage l'accent sur les résultats des projets, le développement institutionnel, la viabilité à long terme et les leçons de l'expérience, et note à la fois la performance de la Banque et celle de l'emprunteur. Des progrès ont été réalisés également en ce qui concerne la qualité des moyens de supervision des projets. Des examens internes de la qualité ont montré que les indicateurs des résultats et les liens avec les objectifs stratégiques au niveau du pays ont

besoin que soient apportées de nouvelles améliorations dans un cadre de résultats plus solide tout au long du cycle du projet.

La BID a déjà commencé à appliquer les principales recommandations de l'ARPRE, qui prévoient notamment d'améliorer la qualité de l'administration publique, de la gestion, des résultats et de la capacité d'évaluation des agents d'exécution de la région ; de renforcer les stratégies-pays de manière à y inclure des indicateurs des résultats vérifiables, qui sont un élément clé de la gestion du portefeuille axée sur les résultats ; de consolider les améliorations de la qualité de la conception et de la supervision des projets, et de poursuivre les efforts de la Banque en vue d'améliorer la performance générale du portefeuille, tout en favorisant une coordination plus étroite avec les autres institutions multilatérales de développement afin de renforcer les capacités nationales des pays de la région.

Au 30 juin 2004, 27 projets avaient été retirés du portefeuille, et 33 nouveaux projets avaient été approuvés, de sorte que le portefeuille actif était alors de 527 projets pour un total de \$33,3 milliards, soit une hausse de 1 % du nombre de projets et une baisse de 8 % du volume des engagements par rapport au 31 décembre 2003 (\$36,2 milliards). Toujours au 30 juin 2004, sur les 50 projets à problèmes signalés à la fin de 2003, 15 avaient été améliorés et trois avaient été retirés du portefeuille. Toutefois, 23 projets sont entrés dans la catégorie des projets à problèmes durant le premier semestre de 2004, portant le total des projets à problèmes à 55 et leur montant total à \$3 milliards d'engagements, soit moins que les \$4,1 milliards (pour 50 projets) signalés à la fin de 2003.

En juin 2004, sur les 55 projets à problèmes, 22 (\$1,7 milliard) étaient classés comme projets à problèmes depuis plusieurs années (deux années ou plus), soit une légère baisse par rapport aux 23 projets de cette catégorie totalisant \$2,4 milliards signalés à la fin de 2003. Les engagements dans des projets classés comme projets à problèmes depuis plusieurs années étaient concentrés principalement en Argentine (55 %), au Pérou (14 %) et au Venezuela (10 %). Sept bureaux extérieurs n'ont signalé aucun projet à problèmes au 30 juin 2004 : le Chili, le Costa Rica, El Salvador, Haïti, le Mexique, le Panama et le Surinam.

En plus des projets à problèmes, 150 projets, soit 31 % des projets en cours d'exécution, ont été identifiés comme projets justifiant un état d'alerte. Le volume des engagements liés à ces 150 projets est passé de \$10,4 milliards au 31 décembre 2003 à \$12 milliards au 30 juin 2004. Sur ces 150 projets, 60 % représentant un montant de \$7,1 milliards étaient dans cette situation depuis deux ans ou plus. Environ 30 % de ces derniers étaient concentrés dans deux pays : l'Argentine et le Brésil, qui totalisent respectivement 18 % et 39 % du volume des engagements.

La Banque continuera d'améliorer ses politiques opérationnelles, ses procédures et son ensemble de produits financiers et non financiers, de manière à mieux répondre aux besoins de ses pays membres emprunteurs et à relever les défis qui se présenteront lors de la gestion axée sur les résultats, et à promouvoir un développement efficace.

Visiter le site www.iadb.org/ar/arpre_en



COLOMBIE (ci-dessus) • De nouveaux terminaux de bus ont été construits à Bogota dans le cadre d'un programme de développement municipal visant à agrandir l'infrastructure urbaine et les services locaux, comme les systèmes de transit massif, les routes et la gestion de la circulation.

URUGUAY (à droite) • Des cartographes travaillent sur des données pour le Centre national de données géographiques qui seront utilisées pour la planification, le développement et la gestion de l'infrastructure. Le Fonds fiduciaire japonais pour les services de conseil a apporté son soutien à ce projet.



Les prêts en 2004

Résumé

Ce chapitre comprend des résumés sur chaque pays avec de brèves descriptions des prêts, des opérations de coopération technique, des petits projets, et des opérations du MIF autorisées par la Banque en 2004. Les résumés et les paragraphes d'introduction pour chaque pays portent uniquement sur les opérations d'un montant supérieur à \$1 million. Ce chapitre se termine par des informations sur le programme de prêts et de coopérations techniques de la Banque et l'État des prêts et garanties approuvés pour l'année.

Les prêts et garanties autorisés par la Banque en 2004 et les totaux cumulés au 31 décembre 2004, moins annulations, proviennent des sources suivantes :

► **Capital ordinaire (CO)** : 56 prêts, représentant un montant de \$5,3 milliards, et quatre garanties pour un total de \$185 millions, ce qui a porté le volume

cumulé des prêts à 1 703 pour un total de \$115,9 milliards et le nombre cumulé des garanties à 13 pour un total de \$876 millions.

► **Fonds des opérations spéciales (FOS)** : 27 prêts représentant un montant total de \$552 millions, ce qui a porté le volume cumulé des prêts à 1 148, pour un total de \$17,4 milliards.

► **Autres Fonds** : Aucun prêt n'a été approuvé en 2004. Le total cumulé des prêts était de 209 pour un montant total de \$1,7 milliard.

La Banque a accepté de couvrir à hauteur de cinq points de pourcentage les intérêts de huit prêts, approuvés en 2004 sur les ressources du Capital ordinaire, représentant un montant de \$173 millions à l'aide de fonds du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) créé au titre de la Sixième reconstitution.



GUATEMALA (à gauche) • Les petits agriculteurs indigènes de Sacatepéquez augmentent leurs revenus en se tournant vers des récoltes non traditionnelles comme le café, grâce à un petit projet de la BID visant à améliorer la compétitivité.

PANAMA (ci-dessous) • Cette école de Santa Ana a reçu un financement du Fonds social d'urgence de Panama dans le cadre d'un programme de développement communautaire visant à réduire la pauvreté et augmenter la participation communautaire quant à la planification des investissements.



TABLEAU I • RÉPARTITION DES PRÊTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	2004	%	1961-2004	%
Compétitivité				
Énergie	146,0	2,4	18 792,2	13,8
Transports et communications	582,7	9,7	15 168,3	11,2
Agriculture et pêche	90,8	1,5	13 723,4	10,1
Industrie, mines et tourisme	0,8	0,0	13 063,5	9,6
Crédit multisectoriel et préinvestissement	1 000,0	16,6	3 663,1	2,7
Sciences et technologie	0,0	0,0	1 642,1	1,2
Financement du commerce	37,5	0,6	1 650,8	1,2
Infrastructure multisectorielle	100,0	1,7	614,8	0,5
Marchés de capitaux	145,0	2,4	160,3	0,1
Réforme des secteurs sociaux				
Investissement social	2 545,3	42,3	16 490,6	12,1
Eau et assainissement	61,8	1,0	9 063,4	6,7
Aménagement urbain	164,7	2,7	7 857,2	5,8
Éducation	91,0	1,5	5 566,2	4,1
Santé	136,5	2,3	2 789,4	2,1
Environnement	34,0	0,6	2 809,2	2,1
Microentreprises	0,0	0,0	432,8	0,3
Réforme et modernisation de l'État				
Réforme et soutien au secteur public	664,5	11,0	11 554,3	8,5
Réforme du secteur financier	125,0	2,1	5 905,4	4,3
Réforme fiscale	43,0	0,7	3 759,7	2,8
E-gouvernement	13,2	0,2	13,9	0,0
Politiques en matière de décentralisation	30,4	0,5	671,2	0,5
Modernisation et administration de la justice	3,0	0,0	313,5	0,2
Planification et réforme de l'État	0,0	0,0	119,4	0,1
Modernisation du parlement	4,8	0,1	76,2	0,1
Société civile	0,0	0,0	23,1	0,0
Soutien aux politiques commerciales	0,0	0,0	13,6	0,0
TOTAL	\$6 019,9		\$135 937,2	

¹ Les catégories reflètent les domaines d'activité prioritaires selon la Stratégie institutionnelle de la Banque.

TABLEAU II • VOLUME ANNUEL (2004) ET CUMULÉ (1961-2004)¹ DES PRÊTS ET DES GARANTIES

(En millions de dollars des États-Unis)

Pays	Répartition par fonds							
	Montant total		Capital ordinaire ²		Fonds des opérations spéciales		Fonds administrés	
	2004	1961-04	2004	1961-04	2004	1961-04	2004	1961-04
Argentine	\$ 528,0	\$ 20 399,0	\$ 528,0	\$ 19 705,0	-	\$ 644,9	-	\$ 49,1
Bahamas	3,5	358,5	3,5	356,4	-	-	-	2,0
Barbade	-	426,9	-	367,2	-	40,7	-	19,0
Belize	-	92,0	-	92,0	-	-	-	-
Bolivie	92,6	3 624,6	31,0	1 288,3	\$ 61,6	2 263,1	-	73,2
Bésil	2 609,7	28 869,0	2 609,7	27 178,0	-	1 558,2	-	132,8
Chili	23,2	5 381,4	23,2	5 133,0	-	204,7	-	43,7
Colombie	737,3	11 905,6	737,3	11 074,2	-	767,6	-	63,8
Costa Rica	11,0	2 379,0	11,0	1 879,7	-	361,3	-	138,0
El Salvador	20,0	3 050,4	20,0	2 119,4	-	785,9	-	145,1
Équateur	17,4	4 262,7	17,4	3 207,9	-	965,0	-	89,8
Guatemala	100,6	2 776,5	100,6	2 046,5	-	659,9	-	70,1
Guyana	117,3	978,9	-	121,2	117,3	850,7	-	6,9
Haïti	-	984,3	-	-	-	978,0	-	6,3
Honduras	228,8	2 742,9	-	582,4	228,8	2 095,1	-	65,4
Jamaïque	56,8	1 872,6	56,8	1 503,6	-	170,1	-	198,9
Mexique	485,4	17 644,3	485,4	17 026,7	-	559,0	-	58,6
Nicaragua	143,8	2 292,6	-	285,4	143,8	1 941,0	-	66,2
Panama	-	2 103,3	-	1 767,9	-	292,8	-	42,6
Paraguay	-	1 946,6	-	1 325,5	-	608,2	-	12,9
Pérou	351,1	6 966,5	351,1	6 310,3	-	435,1	-	221,2
République dominicaine	337,0	2 978,4	337,0	2 147,1	-	743,9	-	87,4
Surinam	10,8	101,6	10,8	99,6	-	2,0	-	-
Trinité et Tobago	-	1 069,1	-	1 013,4	-	30,6	-	25,2
Uruguay	99,5	3 814,0	99,5	3 667,8	-	104,3	-	41,8
Venezuela	6,0	4 035,1	6,0	3 860,9	-	101,4	-	72,9
Région	40,0	2 881,4	40,0	2 639,9	-	227,9	-	13,6
TOTAL	\$6 019,9	\$135 937,4	\$5 468,3	\$116 799,2	\$551,6	\$17 391,5	-	\$1 746,7

¹ Après annulations et ajustements au titre des changes. Les nombres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.

² Y compris des prêts au secteur privé, à l'exclusion des participations.

Coût total des projets

Le volume de \$6 milliards de prêts et de garanties de la Banque approuvés en 2004 contribueront à financer des projets représentant un investissement total supérieur à \$16,4 milliards. Les prêts de la Banque ne couvrent qu'une partie du coût total des projets exécutés par les pays emprunteurs. Le solde vient principalement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Décaissements

En 2004, le total des décaissements de la Banque au titre des prêts autorisés s'est élevé à \$4,2 milliards, contre \$8,9 milliards en 2003. Au 31 décembre 2004, le volume cumulé des décaissements, y compris les ajustements de change, représentait un total de \$116,8 milliards, soit 86 % du montant des prêts autorisés par la Banque. Les décaissements de 2004 et les totaux cumulés par fonds, au 31 décembre 2004, se présentent comme suit :

► **Capital ordinaire** : \$3,8 milliards, portent le total cumulé à \$99,8 milliards.

TABLEAU III • VOLUME ANNUEL (2004) ET CUMULÉ (1961-2004)¹ DES DÉCAISSEMENTS

(En millions de dollars des États-Unis)

Pays	Répartition par fonds							
	Montant total		Capital ordinaire ²		Fonds des opérations spéciales		Fonds administrés	
	2004	1961-04	2004	1961-04	2004	1961-04	2004	1961-04
Argentine	\$ 335,5	\$ 17 579,4	\$ 331,8	\$16 889,0	\$ 3,8	\$ 641,3	-	\$ 49,1
Bahamas	4,2	305,6	4,2	303,6	-	-	-	2,0
Barbade	7,9	328,3	7,9	268,6	-	40,7	-	19,0
Belize	8,1	72,5	8,1	72,5	-	-	-	-
Bolivie	109,8	3 082,7	17,3	1 234,6	92,4	1 774,9	-	73,2
Brésil	552,6	23 152,5	541,5	21 472,1	11,1	1 547,6	-	132,8
Chili	111,9	5 028,8	111,9	4 780,4	-	204,7	-	43,7
Colombie	332,0	10 858,1	329,6	10 034,0	2,4	760,3	-	63,8
Costa Rica	100,4	2 170,9	100,2	1 681,2	-	361,3	\$0,3	128,4
El Salvador	52,6	2 619,9	52,0	1 698,7	0,2	785,8	0,4	135,5
Équateur	48,8	4 005,4	48,5	2 950,5	0,3	965,0	-	89,8
Guatemala	119,2	2 245,1	119,4	1 526,1	(0,6)	658,4	0,5	60,6
Guyana	46,4	705,5	-	121,2	46,4	577,4	-	6,9
Haïti	28,0	660,9	-	-	28,0	654,5	-	6,3
Honduras	138,4	2 221,2	-	568,7	138,3	1 602,1	0,1	50,5
Jamaïque	80,8	1 647,6	80,8	1 278,5	-	170,1	-	198,9
Mexique	969,9	16 275,8	969,9	15 658,2	-	559,0	-	58,6
Nicaragua	140,6	1 809,6	-	285,4	140,5	1 473,0	0,1	51,2
Panama	37,1	1 751,1	37,0	1 425,2	-	292,8	0,1	33,1
Paraguay	60,6	1 621,6	60,6	1 000,5	-	608,2	-	12,9
Pérou	508,9	6 107,3	508,9	5 451,1	-	435,1	-	221,2
République dominicaine	254,2	2 204,5	254,2	1 373,1	-	743,9	-	87,4
Surinam	3,3	58,0	3,3	56,0	-	2,0	-	-
Trinité et Tobago	40,7	829,7	40,7	773,9	-	30,6	-	25,2
Uruguay	57,6	3 276,9	57,6	3 130,7	-	104,3	-	41,8
Venezuela	63,0	3 760,6	63,0	3 586,4	-	101,4	-	72,9
Région	19,3	2 438,2	19,3	2 210,0	-	214,6	-	13,6
TOTAL	\$4 231,8	\$116 817,6	\$3 767,8	\$99 830,3	\$462,7	\$15 308,9	\$1,2	\$1 678,4

¹ Après ajustements au titre des changes. Les nombres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.² Y compris le Programme de prêts au secteur privé, à l'exclusion des participations.

► **Fonds des opérations spéciales** : \$463 millions, portant le total cumulé à \$15,3 milliards.

► **Autres fonds** : \$1,2 million, portant le total cumulé sur les fonds administrés par la Banque à \$1,7 milliard.

Remboursements

En 2004, les remboursements de prêts se sont élevés à \$5,5 milliards. Le montant cumulé des remboursements au 31 décembre 2004 était de \$58,6 milliards.

Les remboursements reçus par la Banque au cours de l'année et cumulés au 31 décembre 2004, se présentaient comme suit :

► **Capital ordinaire** : \$5,2 milliards, portent le total cumulé, avant remboursements aux participants, à \$49,9 milliards.

► **Fonds des opérations spéciales** : \$294 millions, portant le total cumulé à \$7 milliards.

► **Autres fonds** : \$9 millions, portant le total cumulé à \$1,6 milliard.

TABLEAU IV • FINANCEMENT ANNUEL (2004) ET CUMULÉ (1961-2004)¹ DES PROJETS*(En millions de dollars des États-Unis)*

Pays	Coût total		Prêts et garanties de la Banque ²		Contributions des pays	
	2004	1961-04	2004	1961-04	2004	1961-04
Argentine	\$ 545,2	\$ 42 674,2	\$ 528,0	\$ 20 399,0	\$ 17,2	\$ 22 275,2
Bahamas	5,0	560,7	3,5	358,5	1,5	202,3
Barbade	0,0	717,6	0,0	426,9	0,0	290,6
Belize	0,0	139,9	0,0	92,0	0,0	47,9
Bolivie	153,0	5 768,3	92,6	3 624,6	60,4	2 143,7
Brésil	11 841,9	84 035,4	2 609,7	28 869,0	9 232,2	55 166,4
Chili	32,9	12 893,2	23,2	5 381,4	9,7	7 511,8
Colombie	784,4	23 246,9	737,3	11 905,6	47,0	11 341,4
Costa Rica	12,2	3 730,0	11,0	2 379,0	1,2	1 351,0
El Salvador	150,0	4 527,6	20,0	3 050,4	130,0	1 477,2
Équateur	20,0	7 288,5	17,4	4 262,7	2,6	3 025,8
Guatemala	100,6	4 354,3	100,6	2 776,5	0,0	1 577,8
Guyana	128,6	1 151,6	117,3	978,9	11,3	172,8
Haiti	0,0	1 274,1	0,0	984,3	0,0	289,7
Honduras	265,6	4 450,1	228,8	2 742,9	36,7	1 707,2
Jamaïque	75,7	2 677,4	56,8	1 872,6	18,9	804,9
Mexique	1 102,0	46 199,5	485,4	17 644,3	616,6	28 555,2
Nicaragua	191,6	3 411,2	143,8	2 292,6	47,9	1 118,5
Panama	0,0	3 868,3	0,0	2 103,3	0,0	1 765,1
Paraguay	0,0	2 661,0	0,0	1 946,6	0,0	714,3
Pérou	376,5	12 376,3	351,1	6 966,5	25,4	5 409,7
République dominicaine	341,2	4 183,9	337,0	2 978,4	4,2	1 205,5
Surinam	12,0	123,3	10,8	101,6	2,0	21,7
Trinité et Tobago	0,0	1 603,9	0,0	1 069,1	0,0	534,7
Uruguay	160,0	5 464,3	99,5	3 814,0	60,5	1 650,3
Venezuela	11,0	13 268,8	6,0	4 035,1	5,0	9 233,7
Région	110,0	14 471,7	40,0	2 881,4	70,0	11 590,2
TOTAL	\$16 419,2	\$307 121,9	\$6 019,9	\$135 937,2	\$10 400,2	\$171 184,7

¹ Prêts cumulatifs après annulations et ajustements au titre des changes. Les nombres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.

² À l'exclusion des participations au secteur privé.

Description de projets

Argentine

En 2004, la Banque a approuvé quatre prêts et un financement du MIF en faveur de l'Argentine. Depuis 1962, la Banque a accordé 229 prêts pour un total de \$20,4 milliards et les décaissements se sont élevés à \$17,6 milliards.

Programme en faveur du secteur social « Argentina Avanza »

(Prêt de \$500 millions du CO avec cofinancement de la Banque mondiale)

En réponse à la crise économique de 2001-2002, l'Argentine avait adopté un certain nombre de mesures d'urgence à dimension sociale. Ce prêt d'intervention stratégique facilitera la transition vers des programmes durables articulés autour de politiques d'inclusion sociale et de critères efficaces de ciblage et de gestion. Le financement sera débloqué en tranches en fonction des progrès accomplis dans plusieurs domaines : application des réformes du secteur social, mise en place de mécanismes de protection des dépenses réservées à l'effort social prioritaire, maintien d'un environnement macro-économique viable et suivi des indicateurs sociaux. L'axe principal de réformes consistera à moderniser et à simplifier les programmes destinés aux pauvres par le biais d'un rationnement des prestations en fonction des profils et des besoins, ainsi que de l'amélioration et de l'automatisation des procédures de contrôle afférentes aux programmes de transferts monétaires. Ce prêt permettra de renforcer les programmes de formation professionnelle et d'emploi, et des initiatives axées sur la santé et l'éducation seront déployées vers les groupes de population les plus défavorisés et comprendront notamment un élargissement des couvertures de protection sociale destinées aux personnes âgées.

Renforcement des organismes provinciaux liés à la production et gestion budgétaire

(Prêt de \$18 millions du CO)

En finançant assistance technique, formation et équipements, ce prêt permettra de stimuler l'investissement au niveau provincial par le biais d'un renforcement des organismes régionaux chargés du soutien aux secteurs de production et d'une simplification de leurs services d'assistance. L'installation de systèmes informatiques reliés au système fédéral générera des données économiques et de production, stimulera l'économie et permettra de clarifier des normes juridiques et procédurales vitales pour l'expansion du secteur privé. Tout particulièrement dans les provinces relativement moins développées, le programme s'efforcera d'améliorer l'accès des producteurs aux services d'assistance et leur utilisation de ceux-ci. Dans un objectif d'amélioration de la gestion budgétaire au niveau provincial et de coordination avec les initiatives fédérales, le programme mettra en place des systèmes de données financières intégrées standardisées dans les provinces de façon à permettre un contrôle efficace de l'évolution des dépenses publiques. Ces systèmes permettront de consolider les modules budgétaires, comptables, fiscaux et de financement public en une base de données unique.

Renforcement institutionnel du Sénat argentin

(Prêt de \$4,8 millions du CO)

La mise en place d'un système institutionnalisé d'assistance de conseil en matière de législation devrait permettre au Sénat argentin d'accomplir ses activités législatives et administratives de façon plus efficace et plus transparente. L'assistance technique, l'équipement et la formation procurés par l'intermédiaire de ce programme assureront la restructuration et la modernisation du Secrétariat du Parlement, la création d'un groupe permanent d'experts de haut niveau et l'installation de systèmes informatiques. Les réformes entreprises dans sa gestion administrative et financière – dont la

refonte des procédures administratives essentielles, la compilation d'un recueil de réglementations et l'amélioration des procédures d'audit – aideront le Sénat à améliorer l'efficacité et la rapidité du processus législatif. La visibilité publique du Sénat sera renforcée par une présence télévisée plus importante et une rénovation du site Internet de l'institution.

Renforcement institutionnel du Secrétariat à la Politique économique
(Prêt de \$4,8 millions du CO)

Ce prêt de coopération technique permettra un renforcement à ce secrétariat qui dépend du Ministère de l'économie et de la production et qui est responsable de l'élaboration des stratégies de croissance durable et équitable. L'initiative doit améliorer la gestion de la politique économique sur plusieurs fronts : stratégies et recommandations de développement à moyen terme ; mise en œuvre d'un système d'évaluation de la politique publique comportant des systèmes statistiques et d'alerte précoce visant à accélérer la prise de décisions ; coordination accrue des initiatives stratégiques avec les autres instances du secteur public. Le programme procèdera également à une mise à niveau du personnel du Secrétariat à la Politique économique à l'aide de systèmes d'évaluation des performances et de l'installation de systèmes informatiques modernes.

Appui au développement des petites entreprises dans la Province de Santa Fe
(Investissement de \$5 millions du MIF et don de \$500 000 du MIF)

En collaboration avec la *Fundación de la Cuenca*, ce projet a pour objet d'introduire en Argentine une nouvelle méthodologie de financement, par le biais d'un mécanisme de financement spécial acheminant des prêts à moyen et à long terme vers un groupe d'environ 70 à 90 petites entreprises dans la province de Santa Fe. Ce programme prévoit également des modalités de financement assimilables à des prises de participation. Conçu pour les secteurs de l'agro-industrie, des pièces automobiles, des outils, de la machinerie agricole et de l'équipement industriel alimentaire, le projet a pour objectif de démontrer l'efficacité et la viabilité de ce type de financement comme source de financement des petites entreprises. Un volet de formation et d'évaluation du personnel sur place permettra également au programme d'assurer l'implantation au niveau local d'une source durable de savoir-faire au sujet de cette méthodologie, ce qui pourrait déboucher sur sa reproduction ailleurs dans la région.

En 2004, la Banque a approuvé un prêt en faveur des Bahamas. Depuis 1979, la Banque a accordé 18 prêts pour un total de \$359 millions et les décaissements se sont élevés à \$306 millions.

Projet de stratégie et d'administration de l'aménagement des terres
(Prêt de \$3,5 millions du CO)

Ce programme effectuera une modernisation des procédures d'administration des terres dans le but d'accélérer le service au public et d'augmenter le nombre des biens fonciers imposables. Cartographie numérique, bases de données géographiques et un système PIMS (gestion de l'information sur les projets) permettront d'archiver les informations concernant l'emplacement, le propriétaire et la valeur de tous les biens fonciers situés sur les îles les plus peuplées de l'archipel, New Providence et Grand Bahama. Un système de données informatisé et une campagne d'arpentage permettront une rationalisation des procédures et une simplification des mécanismes d'attribution et de location des biens de la Couronne (Crown Land), ces biens gérés par l'État formant 70 % de l'espace national. La formation d'arpenteurs et l'acquisition d'équipement moderne permettront la modernisation de l'infrastructure géodésique et de la cartographie cadastrale des principales îles bahamiennes. Il devrait en résulter une accélération notable de l'enregistrement des actes, une augmentation de 20 % du rôle des impôts fonciers et une hausse de 40 % des rentrées fiscales générées par les biens de la Couronne. Une assistance technique viendra renforcer la capacité des pouvoirs publics à élaborer des options et des procédures stratégiques sur les espaces au niveau national.

Barbade

En 2004, la Banque n'a pas approuvé de prêts en faveur de la Barbade. Depuis 1979, la Banque a accordé 39 prêts pour un total de \$427 millions et les décaissements se sont élevés à \$328 millions.

En 2004, le Projet d'assainissement de la côte sud, qui visait à améliorer l'assainissement et la qualité de l'eau dans les zones touristiques de la côte sud fortement peuplée, a atteint le stade du plein décaissement. Les travaux de génie civil sur les routes de Bridgetown et le Projet de sécurité se sont achevés. Parmi les projets en cours d'exécution figurait le Programme de renforcement du secteur de l'éducation, de \$85 millions, qui portait sur toutes les écoles primaires et secondaires.

Parmi les projets à l'étude en 2004 figurait la Modernisation des douanes, des impôts indirects et de la taxe à la valeur ajoutée, un prêt proposé de \$4,4 millions pour améliorer le recouvrement des recettes et faciliter le commerce et les déplacements, et un Programme d'amélioration des logements et des quartiers, destiné à développer les quartiers urbains à faible revenu et à aider à trouver des solutions abordables au problème du logement.

En septembre 2004, l'Ouragan Ivan a causé de graves dommages sur plusieurs îles des Caraïbes, y compris la Barbade. Les plus touchées ont été la Grenade, St.-Vincent et les Grenadines et Ste-Lucie, dans l'est des Caraïbes. La Banque a répondu rapidement avec des dons de coopération technique non remboursable de \$200 000 et \$100 000 du Fonds des opérations spéciales, acheminés à travers la Banque de développement des Caraïbes. Toujours en 2004, le financement accordé par le MIF a permis d'apporter un appui au Mécanisme régional de négociation des Caraïbes à travers le quatrième projet de coopération technique, destiné à aider à la préparation et au lancement des négociations commerciales extérieures de la Communauté des Caraïbes.

Belize

En 2004, la Banque n'a pas approuvé de prêts en faveur du Belize. Depuis 1997, la Banque a accordé neuf prêts pour un total de \$93 millions et les décaissements se sont élevés à \$73 millions.

En 2004, les activités de la Banque se sont concentrées sur l'élaboration de la nouvelle stratégie de la BID pour le pays, la mise en œuvre d'une assistance

technique dans des domaines clés et la préparation de produits non financiers destinés à renforcer la capacité du secteur public à promouvoir le développement et la compétitivité du secteur privé. La nouvelle stratégie pour le pays a été approuvée en septembre par le Conseil d'administration.

La Banque a sans relâche travaillé en étroite collaboration avec les autorités du Belize sur les questions de la stabilité macroéconomique et de compétitivité. Une opération de coopération technique de \$500 000 du MIF a été approuvée pour renforcer la capacité de réglementation de la Commission des services d'utilité publique. Un deuxième don du même montant, approuvé en décembre 2003 et destiné à améliorer le contrôle des établissements bancaires et non bancaires, a été mis en œuvre dans le courant de l'année écoulée. En outre, trois études diagnostiques ont été exécutées : une évaluation de la dette publique, une analyse de l'environnement et un examen préliminaire de la capacité en ressources humaines du pays.

Bolivie

En 2004, la Banque a approuvé quatre prêts et un financement du MIF en faveur de la Bolivie. Depuis 1961, la Banque a accordé 167 prêts pour un total de \$3,6 milliards et les décaissements se sont élevés à \$3,1 milliards.

Programme d'aménagement du corridor routier nord (Prêt de \$33,1 millions du FOS avec cofinancement de la Société andine de développement)

Le corridor routier nord bolivien offre des connexions routières cruciales avec le Brésil et le Pérou et a été classé plaque tournante de transport dans le cadre de l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud. Ce prêt assurera le financement des travaux d'entretien routier et de l'installation de dispositifs de sécurité dans la traversée des zones non aménagées des départements de Beni et Pando. L'opération comprend le goudronnage à neuf d'un segment de 44 km à travers les Andes entre La Paz et Cotapata, ainsi que la construction d'aménagements de stabilisation et de drainage (murs de retenue, fossés et buses de drainage) sur les 50 km situés au nord de Santa Bárbara. Des systèmes de signalisation et de gestion des dangers seront installés le long des segments particulièrement isolés et dangereux de la voie. Le programme financera également des études de prolongation de ces aménagements routiers vers Caranavi.

Programme de constructions de lignes de transmission électrique par ISA Bolivia
(Prêt de \$31 millions du CO)

La construction de lignes de transmission et de sous-stations permettra un accroissement de l'offre d'électricité à Santa Cruz – le marché le plus important en Bolivie – de même qu'à Sucre et dans les départements méridionaux de Chuquisaca et Potosí. Le projet comprend la construction de quatre nouvelles sous-stations et l'installation de lignes de transmission à circuit simple de 230 V d'une longueur de 248 km entre Santiváñez et Sucre, de 188 km entre Sucre et Punutuma et de 168 km entre Carrasco et Urubo. Il est prévu que l'ensemble du projet entraîne une augmentation de capacité du réseau national de 40 % et contribue à une compression progressive du prix moyen de l'électricité sur un horizon de plusieurs années. La conception, la mise en œuvre et l'administration du projet ont été confiées à un consortium bolivien privé spécial créé à cette intention, placé principalement sous les auspices d'*Interconexión Eléctrica*, une société colombienne dotée d'une expérience approfondie du secteur de la construction électrique en Amérique latine.

Revitalisation et aménagement urbain de La Paz
(Prêt de \$28,5 millions du FOS avec cofinancement de l'USAID)

Ce programme stimulera le développement du centre historique de La Paz en finançant la construction de parcs, des aménagements de la voirie, et un ensemble de services sociaux et de formation pour les résidents du centre-ville. Les fonds permettront le démarrage d'un chantier d'aménagement d'une zone centrale de 40 hectares en parc et centre de loisirs, l'installation de dispositifs de drainage et de passages pour piétons, la réparation et l'élargissement des principales voies de circulation et la remise en état d'autres espaces verts du centre-ville. Des bourses seront attribuées aux meilleurs projets, à dimension sociale ou axés sur la production, présentés par des organisations de la société civile et ayant pour objectif l'assistance aux groupes les plus défavorisés, ainsi qu'à des projets de formation et d'assistance technique destinés aux artisans, aux micro-entrepreneurs et aux propriétaires de petites entreprises.

Crédit et formation pour femmes à faible revenu
(Prêts de \$1,8 million et dons de \$350 000 du FOS au titre du Programme d'entreprise sociale)

Cette opération permettra d'améliorer l'accès des femmes à faible revenu des zones péri-urbaines et rurales

au microcrédit, à la formation et à des services de valorisation des ressources humaines, afin de renforcer les activités économiques, d'accroître leurs revenus, de promouvoir l'épargne et d'améliorer leurs aptitudes à la gestion et leurs pratiques en matière de santé familiale. Les deux agents d'exécution, *CRECER* et *Pro Mujer*, utiliseront les ressources de la BID pour ouvrir des succursales dans les zones les plus pauvres et les moins bien desservies du pays (la zone tropicale nord, El Chaco et la région andine) et offriront des services à quelque 20 000 femmes. Outre la promotion du développement d'entreprises par les femmes, cette opération permettra d'améliorer l'éducation et la santé de leurs familles.

Approfondissement du marché bolivien du crédit-bail
(Prêt de \$1,5 million, prêt subordonné convertible de \$400 000 et don de \$65 000, chacun du MIF)

Le crédit-bail peut avoir un profond impact sur le développement des petites et moyennes entreprises en appuyant les activités de ces entreprises, en catalysant les investissements et en favorisant une croissance durable des entreprises. Par ailleurs, il permet aux entreprises d'accéder à la technologie étrangère lorsqu'elles n'ont ni les ressources financières ni les compétences voulues pour importer des biens d'équipement. Plusieurs petites sociétés de crédit-bail qui ont fait leur apparition en Bolivie au début des années 1990 ont disparu par suite de difficultés de mobilisation de capital, de coûts d'exploitation élevés et de l'absence d'un portefeuille suffisamment diversifié. En association avec *Fortaleza Fondo Financiero Privado*, ce projet du MIF permettra le lancement et le démarrage d'une société de crédit-bail centrée sur les PME en Bolivie à travers une prise de participation ainsi qu'un financement sous la forme d'un prêt privilégié. Ce projet servira d'exemple au secteur des services financiers, démontrant qu'il est possible de créer des sociétés de crédit-bail viables visant le secteur des PME, dans l'espoir de favoriser le développement d'un solide marché du crédit-bail en Bolivie.

Brésil

En 2004, la Banque a approuvé 12 prêts, une garantie et deux financements du MIF en faveur du Brésil. Depuis 1961, la Banque a accordé 315 prêts pour un total de \$28,9 milliards et les décaissements se sont élevés à \$23,2 milliards.

Appui aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises

(Prêt de \$1 milliard et ligne de crédit conditionnelle du CO)

Les micro-entreprises et les PME constituent 95 % de toutes les sociétés brésiliennes et génèrent pratiquement les deux-tiers de l'emploi. La croissance de ces entreprises est cependant souvent limitée par leur manque d'accès au secteur bancaire commercial. Ce programme vise à renforcer leurs performances et leur capacité à créer des emplois en fournissant des crédits à moyen et long terme pour des projets d'investissement de petite taille. Les concours accordés à la Banque nationale de développement économique et social (BNDES) seront acheminés par le biais d'institutions financières intermédiaires vers des projets d'expansion, de modernisation et de diversification des capacités de production. Ces programmes de crédit plurisectoriels sont articulés autour de trois objectifs : répondre à la demande présente à travers un vaste ensemble de secteurs économiques et de régions ; assurer la transparence de l'allocation des ressources financières grâce à l'utilisation de critères de marché et à une gestion et des contrôles appropriés ; maximiser l'impact des ressources en utilisant le système de la BNDES pour sélectionner des projets efficaces susceptibles de renforcer la compétitivité.

Système de protection sociale

(Prêt de \$1 milliard du CO avec cofinancement de la Banque mondiale)

Depuis la promulgation des lois des années 1990 qui avaient redéfini la protection sociale en termes de droits et prévoyaient la réforme des mécanismes de prestation, le Brésil s'est équipé d'un vaste éventail de programmes de protection sociale aux niveaux fédéral, d'Etat et municipal qui ont entraîné une réduction notable de la pauvreté. La *Bolsa Família* est la pierre angulaire de ce système moderne : il s'agit d'un programme de transferts monétaires ciblant les plus démunis mais exigeant des bénéficiaires qu'ils satisfassent à certaines obligations telles que la participation aux programmes scolaires et sanitaires. Ce programme – le premier de la BID à utiliser une

approche sectorielle élargie (SWAp) – prévoit une expansion de la *Bolsa Família* qui devrait toucher désormais environ 11,2 millions de familles, grâce notamment à l'inclusion des bénéficiaires d'autres programmes d'assistance médicale, nutritionnelle et d'éducation, à l'élimination des doubles prestations et à une amélioration de l'efficacité. D'autres objectifs consisteront à accroître les efforts de lutte contre le travail des enfants et à évaluer et améliorer la qualité des programmes auxiliaires de protection sociale.

Programme de transport urbain de Fortaleza

(Prêt de \$85,2 millions du CO)

Ce programme assurera la mise à niveau des lignes de bus les plus fréquentées pour l'ensemble de la zone très peuplée entourant la capitale de l'État du Ceará au nord-est du pays. Le prêt assurera le financement de la construction et des réparations des trois principaux couloirs de transport urbain : goudronnage, ajout de couloirs de circulation, passerelles et gares routières, trottoirs, pistes cyclables, parcs et squares urbains. En outre, le projet prévoit que 26 km de routes essentielles à la desserte de ces corridors principaux seront goudronnées, prolongées et incorporées au système de transport par bus. La sécurité routière sera améliorée grâce à l'ajout d'un système de surveillance de la circulation étendu à toute l'agglomération, de feux de signalisation, d'égouts pluviaux et d'un système d'éclairage. Ces aménagements devraient se révéler particulièrement utiles pour les habitants à faible revenu qui doivent circuler tous les jours en bus depuis les banlieues de l'agglomération, et ils devraient rendre la circulation, aussi bien en bus qu'en voiture, plus rapide, moins coûteuse et plus sûre.

Programme de transport urbain de Curitiba (Phase II)

(Prêt de \$80 millions du CO)

Ce programme assurera la transformation de la route régionale (BR-116/476) qui traverse Curitiba en un boulevard urbain desservi par un corridor de transport public équipé de bus surdimensionnés. Il sera relié intégralement au système existant de transport public de la ville et comprendra trois gares et 12 arrêts. Les plans prévoient des voies médianes permettant l'utilisation de bus articulés, trois voies expressives et une voie réservée à la desserte locale. Le programme assurera également le financement de la construction de parcs et de pistes cyclables, de dispositifs de sécurité routière et d'un aménagement de la rocade secondaire Inter-2. Il devrait permettre une réduction des temps de transport, des progrès en termes de confort et de sécurité des voyageurs et d'accès aux transports publics, ainsi

qu'une compression des coûts d'exploitation à travers tout le réseau.

Fonds d'investissement infrastructurel
(Prêt de \$75 millions du CO)

Le Fonds d'investissement infrastructurel brésilien comprendra des prêts et des prises de participation, et son objectif sera principalement la promotion de financements à moyen et à long terme de projets d'investissement infrastructurel du secteur privé et du secteur public dans les domaines de l'énergie, des transports, des télécommunications, et de l'eau et des services d'assainissement. Le Fonds, qui sera géré par une société indépendante de gestion, investira dans 15 projets différents, notamment des projets de promotion et viabilisation de terrains agricoles, et des campagnes de dépenses d'investissement et de renforcement des capacités. Ces projets doivent satisfaire à certains critères, notamment de développement économique, de solvabilité et d'autres critères d'éligibilité, et respecter les plafonnements de concentration et les directives de diversification en fonction du secteur industriel considéré, du financement disponible et du niveau de risque présenté par chaque projet ou société. Le financement du Fonds proviendra de l'épargne accumulée par les caisses de retraite brésiliennes et par des prises de participation d'autres investisseurs institutionnels.

Projet d'énergie hydroélectrique Campos Novos
(Prêt de \$75 millions du CO)

Ce prêt accordé au secteur privé, et qui s'inscrit dans le cadre du plan brésilien de mise en place d'un système énergétique interconnecté entre 2001 et 2010, financera la construction d'une centrale d'énergie hydroélectrique de 880 mégawatts sur la Canoas dans l'État de Santa Catarina. Le projet comprend l'installation de trois turbines de 293 mégawatts, la construction d'un barrage d'une longueur en crête de 592 mètres et l'installation de 11 kilomètres de lignes de transmission pour le relier à la sous-station existante de 230 kilovolts de Campos Novos. Le chantier sera réalisé par un consortium d'entrepreneurs comprenant CPFL Geração de Energia, Companhia Brasileira de Alumínio, Companhia Níquel Tocantins, Companhia Estadual de Energia Elétrica et Centrais Elétricas de Santa Catarina. Le financement inclut un Fonds social d'un montant de \$1 million d'aide à la population locale concernée par le projet.

Programme de transport urbain de São Bernardo do Campo
(Prêt de \$72 millions du CO)

Ce programme financera l'expansion du réseau de transports en commun et l'achèvement de la construction d'une rocade de contournement, et d'autres projets essentiels d'aménagement routier pour cette ville en pleine croissance située entre São Paulo et la côte. Afin d'améliorer la desserte et la rapidité du réseau de bus, le prêt financera la construction de gares routières de correspondance, de couloirs d'autobus, de viaducs et d'un tunnel est-ouest sous la Via Anchieta, l'axe routier de circulation le plus important de la ville. Un segment de 9 kilomètres de la rocade sera élargi ou prolongé de façon à séparer le trafic régional et urbain du trafic local. Le programme effectuera la mise à niveau des feux de signalisation et l'installation de dispositifs de protection contre les inondations, de trottoirs, de passerelles pour piétons, de rampes d'accès aux carrefours pour les personnes handicapées, et de couloirs pour cyclistes.

Garantie obligatoire en faveur de Telemar
(Garantie obligatoire partielle de \$68 millions du CO)

Telemar Norte Leste S.A. fournit des services fixes de télécommunications à 16 États brésiliens, soit environ les deux-tiers du pays. La garantie que la BID accorde à Telemar pour une émission d'obligations de sociétés sur le marché intérieur, permettra l'expansion et la modernisation du réseau de télécommunications et des systèmes administratifs de la société, grâce auxquelles Telemar effectuera une mise à niveau de ses services de fourniture de données et d'accès Internet, réalisera des gains de productivité et améliorera ses services de technologie informatique. Les objectifs du projet comprennent l'élimination des problèmes de congestion de réseau et une réduction du temps d'installation de nouvelles lignes. Autres objectifs : numérisation des réseaux, introduction de nouveaux services et expansion du nombre de lignes grâce à la pose de câbles, construction de galeries et de gaines de câble, et déplacement de terminaux et autres équipements.

Mécanisme de financement commercial en faveur d'Unibanco
(Prêt de \$50 millions du CO assorti d'un prêt « B » de \$100 millions)

Ce prêt accroîtra les capacités commerciales du Brésil en fournissant un mécanisme de financement pour les transactions internationales effectuées par des sociétés brésiliennes et leurs filiales implantées à l'étranger.

Ces fonds peuvent être utilisés pour le financement en amont et en aval des exportations et le financement d'importations. L'emprunteur, *União de Bancos Brasileiros*, est la banque privée la plus ancienne du Brésil et occupe le troisième rang en termes (actif, portefeuille de prêt). L'institution est très active dans le secteur bancaire de gros et de détail. Le mécanisme s'inscrit dans le Programme de réactivation du financement du commerce international approuvé par la BID en 2003. Le prêt « B » permet à la BID de jouer un rôle de catalyseur : elle peut mobiliser des fonds en amenant les prêteurs internationaux à consentir et à renouveler des lignes de crédit aux institutions financières brésiliennes.

Programme de remise en état de l'environnement à Belo Horizonte
(Prêt de \$46,5 millions du CO)

Ce programme assurera l'amélioration des conditions sanitaires, la restauration à un niveau acceptable de la qualité des cours d'eau locaux et la réduction du risque d'inondation dans le bassin hydrographique de la Velhas (zone urbaine de Belo Horizonte). Le programme financera la construction de chantiers de protection contre l'érosion et les glissements de terrain sur 37 kilomètres de cours d'eau, de cinq petits barrages de protection contre les inondations et de près de huit kilomètres de canalisations d'écoulement des eaux. L'amélioration du système d'égouts s'effectuera par l'installation de plus de 60 kilomètres de collecteurs auxiliaires et de réseaux, et le raccordement de 5 380 foyers. Le programme prévoit également la construction, la remise en état et l'aménagement de parcs et espaces verts, le reboisement de zones hydrographiques et la construction de dispositifs de protection des sources. Près de 27 kilomètres de routes prévues à proximité de cours d'eau seront incorporées au système de voirie de la ville afin de faciliter le ramassage des déchets solides qui sont, à l'heure actuelle, déversés dans les cours d'eau.

Innovation technologique et de gestion dans le domaine de la recherche agricole
(Prêt de \$33 millions du CO)

Le secteur agro-alimentaire génère plus d'un quart du PIB et des emplois du Brésil et il est responsable de plus de 40 % des exportations. Ce programme renforcera la compétitivité du secteur en augmentant les moyens consacrés à l'effort de recherche et en finançant des processus et des méthodologies d'innovation tout en ouvrant l'accès à de nouveaux marchés. Les fonds seront consacrés à des initiatives de recherche

portant sur la gestion de l'environnement, la création de ressources génétiques, la biotechnologie et les droits de propriété intellectuelle. Des projets de recherche appliquée étudieront les chaînes de production à l'agro-exportation, la qualité du secteur agro-alimentaire, la biodiversité et l'agriculture biologique. Trois « pôles » pilotes seront mis en œuvre afin d'élargir les marchés technologiques en vue d'aider les petites fermes familiales. En dernier lieu, cette initiative s'efforcera d'effectuer un rapprochement entre l'agence de recherche agricole brésilienne, Embrapa, et des partenaires régionaux et internationaux tels que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.

Renforcement des finances publiques de l'État de São Paulo
(Prêt de \$20 millions du CO)

Ce programme prévoit de renforcer la gestion des finances publiques et d'améliorer la situation financière de l'État à l'aide de plusieurs initiatives : simplification des procédures de recouvrement des impôts et d'attribution des marchés publics, campagnes de formation de personnel et modernisation des systèmes informatiques. Des réformes administratives permettront d'augmenter les recettes fiscales, de former des équipes d'audit pour la lutte contre la fraude fiscale, de coordonner la poursuite judiciaire des fraudeurs et d'améliorer les relations avec le public de façon à stimuler chez les contribuables le respect des dispositions fiscales. L'expansion du système électronique de gestion des marchés publics permettra d'optimiser leur attribution en termes d'appels d'offre, d'efficacité et de transparence. Le personnel du Ministère des finances bénéficiera de modules de formation permanente et de procédures d'évaluation des résultats, ainsi que d'une systématisation des parcours de carrière. Les contribuables verront leur accès aux services facilité par la mise à niveau des systèmes d'informations et de communication consécutive à l'apport d'assistance technique et de nouveau matériel.

Projet d'évaluation et d'amélioration de la politique sociale dans l'État de São Paulo
(Prêt de \$5 millions du CO)

Ce programme permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience du filet de protection de l'État pour les pauvres en renforçant les institutions qui administrent les programmes sociaux. Les fonds seront utilisés pour concevoir et mettre en œuvre une base de données décentralisée sur les programmes sociaux fédéraux, de l'État, municipaux et privés ; élaborer des plans municipaux d'aide sociale fondés sur une évaluation des besoins de la population à risque ; appuyer l'évaluation

et la recherche sur les politiques sociales ; et mettre en œuvre une stratégie d'information qui encourage la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales et des groupes de bénéficiaires à la conception et à la mise en œuvre de programmes sociaux.

Fonds d'investissement pour les sociétés brésiliennes (DVCII)

(Investissement de \$4 millions du MIF, assorti d'un don de \$750 000 du MIF)

L'instrument créé par ce fonds d'investissement sera géré par *Dynamo Venture Capital Management Company, Ltda.* qui fournira un financement à base de prises de participation et d'emprunts convertibles, parallèlement à la prestation de services de conseil financier et technique à l'intention d'environ 15 PME du secteur technologique. Cette initiative stimulera la compétitivité et l'innovation parmi les PME de ce secteur, de même que la création d'emplois. Elle aura également un effet bénéfique sur l'industrie brésilienne du capital-risque, en apportant la preuve qu'un investissement auprès de sociétés nouvelles ou de taille moyenne a un impact sur la croissance et l'organisation de ces sociétés.

Fonds destiné à stimuler la compétitivité des sociétés de technologie

(Investissement de \$3,7 millions du MIF assorti d'un don de \$75 000 du MIF)

L'offre de fonds de capital-risque par le MIF à l'intention des petites entreprises met bien en évidence l'effet bénéfique du capital-risque sur la croissance et l'organisation des sociétés brésiliennes nouvellement créées. Ce projet mettra en place un véhicule de financement dont la gestion sera confiée à la *Companhia de Participações* qui prévoit de fournir un financement à base de prises de participation et d'emprunts convertibles, parallèlement à la prestation de services de conseil financier et technique et une structure de gouvernance soutenue à environ 20 PME brésiliennes du secteur technologique. Il en résultera une augmentation de la compétitivité et de l'innovation chez les PME du secteur technologique, de nouvelles créations d'emplois et un impact favorable sur l'industrie brésilienne du capital-risque.

En 2004, la Banque a approuvé trois prêts et trois financements du MIF en faveur du Chili. Depuis 1961, la Banque a accordé 136 prêts pour un total de \$5,4 milliards et les décaissements se sont élevés à \$5 milliards.

Renforcement de la stratégie numérique (Etape I)
(Prêt de \$13,2 millions du CO)

Au Chili, le taux de pénétration et de connexion à Internet est de loin le plus élevé de toute l'Amérique latine, car on y observe une collaboration étroite entre les secteurs public, privé et académique au sein de la stratégie nationale d'équipement du pays en moyens numériques. Le programme doit contribuer de plusieurs façons à cette bonne adaptation à l'ère du numérique : création d'une plate-forme intégrée permettant à cinq organismes publics d'offrir des services électroniques ; mise en œuvre de procédures informatisées d'appels d'offres pour les marchés publics dans un objectif d'efficacité et de transparence ; lancement d'une campagne « d'alphabétisation numérique » comprenant l'introduction à l'informatique de 250 000 personnes appartenant pour la plupart à des groupes à faible revenu que n'a pas encore pénétrés l'avancée numérique ; installation de systèmes informatiques dans 10 centres de soins médicaux, dont deux hôpitaux, afin d'améliorer la prestation des soins ; introduction d'une plate-forme de service Internet qui permettra d'automatiser les processus et les services d'une douzaine de municipalités.

Interventions novatrices en faveur des personnes âgées
(Prêt de \$6,5 millions du CO)

Durant la prochaine décennie, le taux de croissance de la proportion des Chiliens âgés de plus de 60 ans sera le plus rapide du continent. Ce programme tentera de remédier à certains des problèmes d'assistance sociale provoqués par cette évolution démographique à l'aide d'approches novatrices dans le domaine de la prestation de services aux personnes âgées. Il prévoit l'ouverture de 13 bureaux régionaux de SENAMA, l'organisme national responsable des services aux personnes âgées, ainsi que de centres locaux dans 20 municipalités, où les personnes âgées peuvent obtenir un éventail de services comprenant aussi bien des services d'aiguillage (soins médicaux, logement, etc.) que des informations concernant le bénévolat ou les possibilités de formation. Une assistance technique doit permettre la création d'une association, « Les Seniors pour le développement », fondée sur la participation

des personnes âgées aux initiatives locales. Le programme financera l'étude et la conception d'un plan national sur les manières d'améliorer et d'augmenter, à tous les niveaux de l'administration, les services publics offerts aux personnes âgées.

Programme de gestion des immeubles publics
(Prêt de \$3 millions du CO)

On estime que les coûts de location, d'entretien et de réparation afférents aux 4 000 immeubles utilisés par l'État chilien dépassent 9 % des dépenses ordinaires du secteur public. Ce programme de coopération technique permettra aux instances publiques nationales d'améliorer la gestion de l'utilisation de ce parc immobilier. Le programme prévoit que des experts-conseils effectueront un inventaire des immeubles administratifs (statut juridique, usage, occupation, valeur, coûts et autres caractéristiques). L'intention est de générer des données fiables débouchant sur une meilleure gestion du parc immobilier de l'État et sur une meilleure qualité des informations disponibles à ce sujet pour les intervenants des secteurs public et privé. Il prévoit également une modélisation de gestion économique qui prendra en compte un certain nombre de facteurs : utilisation, efficacité interne, terrain, qualité de la construction et des services, condition générale, coûts et budgétisation. Des études porteront également sur les réformes de réglementation et institutionnelles à mettre en œuvre pour aboutir à une gestion plus efficace des immeubles.

Développement d'entreprises à base technologique : Mécanisme de financement de capital de démarrage
(Prêt de \$3 millions du MIF et don de \$530 000 du MIF)

Dans la région, les services d'appui et, en particulier, les produits financiers spécialisés dans des entreprises dynamiques sont limités en nombre comme en compétences. L'absence de marchés efficaces et l'insuffisance de transparence ajoutent encore aux obstacles à la création de nouvelles entreprises ainsi qu'à la complexité et au coût d'une telle création. En association avec *Fundación Chile*, le MIF a conçu un projet dont les objectifs généraux sont de réunir des institutions, des investisseurs et des entreprises à base technologique pour financer l'interface entre le développement technologique et la phase d'expansion et de maturation des entreprises. Ce projet permettra de renforcer un réseau de centres d'appui aux entreprises ; il comportera diverses activités visant à créer un réseau d'investisseurs qui, outre le financement, pourraient appuyer le développement d'entreprises ; et d'aider à la création d'un mécanisme d'octroi de capital de démarrage,

destiné à financer des entreprises à base technologique au stade de leur lancement.

Aider les PME d'exportation à tirer profit des Accords commerciaux
(Don de \$2,1 millions du MIF)

Depuis 1990, le gouvernement chilien a négocié des accords commerciaux avec plusieurs pays. Jusqu'ici, peu de PME d'exportation chiliennes ont réussi à s'implanter solidement à l'extérieur, ou à tirer pleinement profit des possibilités offertes par ces nouveaux accords commerciaux. En élaborant et en mettant en œuvre un modèle normalisé et transposable de nature à permettre aux entreprises chiliennes d'accéder à des marchés plus difficiles à pénétrer, ce projet profitera à quelque 250 à 300 PME ayant besoin d'aide pour démarrer et/ou accroître leurs activités d'exportation vers les pays avec lesquels le Chili a signé des accords commerciaux. Ce projet sera exécuté conjointement par la Division des relations économiques internationales (*ProChile*) du Ministère des affaires étrangères et la Chambre de commerce de Santiago.

Renforcement de la réglementation et de la surveillance des coopératives
(Subvention de \$1,1 million du MIF)

Le renforcement de la compétitivité, de la transparence, de l'intégrité et de la solidité des coopératives chiliennes représente un moyen important de stimuler le développement social et économique du pays. Le MIF a confié la gestion de ce projet au Département des coopératives (*DECOOP*), qui dépend du Ministère de l'économie, du développement et de la reconstruction. Les objectifs en sont : le renforcement de la capacité de gestion des coopératives chiliennes, la production de statistiques fiables aux fins de stratégie économique et de réglementation, et la prestation de services financiers (aux personnes à faible revenu, aux micro-entrepreneurs et aux entrepreneurs situés en zone rurale). Des fonds contribueront à donner un caractère formel à des établissements financiers non bancaires et à établir une instance générale de surveillance par l'intermédiaire de *DECOOP*.

Colombie

En 2004, la Banque a approuvé six prêts et trois financements du MIF en faveur de la Colombie. Depuis 1961, la Banque a accordé 202 prêts pour un total de \$11 milliards et les décaissements se sont élevés à \$10,9 milliards.

Programme sectoriel en faveur des services publics (Prêt de \$600 millions du CO)

Ce prêt d'intervention stratégique assurera le financement de réformes dans les domaines politique, institutionnel et procédural dans le but d'améliorer l'efficacité, l'intégrité et la viabilité des services d'électricité, des télécommunications et de l'eau et l'assainissement. Il renforcera l'efficacité et la responsabilisation des organismes de réglementation et de surveillance de plusieurs manières : augmentation de la coordination entre les organismes ; mise en place de procédures de sélection transparentes ; participation accrue des intervenants par l'intermédiaire d'enquêtes publiques sur les décisions afférentes à la politique tarifaire. Ces réformes amélioreront le climat des investissements de façon à stimuler la participation du secteur privé. L'affectation des subventions aux pauvres sera mieux ciblée et le niveau de consommation de subsistance pour certains services sera réduit. Le financement sera débloqué en tranches à mesure des progrès accomplis au niveau de l'application des réformes et du maintien de la stabilité macro-économique nécessaire à leur mise en œuvre.

Réorganisation, reformulation et modernisation des réseaux de services de santé (Prêt de \$72 millions du CO)

Ce programme rehaussera le degré de qualité et d'efficacité des services de santé offerts dans les hôpitaux publics, la mise en œuvre d'un système de contrats axés sur le rendement devant stimuler la concurrence dirigée. L'apport d'une assistance technique, d'un soutien au système informatique, de cours de perfectionnement et d'une réforme des ressources humaines permettra une consolidation : les prestataires de services de santé publique au niveau départemental et municipal seront regroupés en réseaux de service dont le budget d'exploitation sera financé en fonction de critères de rendement et de qualité. Le programme doit entraîner une réduction importante du déficit d'exploitation des hôpitaux publics, parallèlement à une amélioration des services fournis aux populations pauvres et des zones rurales qui dépendent du secteur public, et à une extension de la garantie médicale en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Programme de soutien au logement social en zone rurale (Prêt de \$30 millions du CO)

Près d'un tiers des Colombiens vivent en milieu rural et, en grande majorité, il s'agit de populations pauvres habitant des logements insalubres. Il est estimé que l'aide au logement financée par ce prêt permettra à 17 000 familles vivant en zone rurale de procéder à la construction ou à l'acquisition d'un nouveau logement ou à l'aménagement de leur habitation. Ces ressources seront affectées à travers l'ensemble du territoire national en fonction de critères destinés à identifier les régions et les populations les plus démunies. Les travaux d'aménagement de l'habitat pouvant donner lieu au financement comprennent notamment : le raccordement à l'eau ou au tout à l'égout, la pose de revêtement de sol ou de toiture et l'agrandissement d'un logement trop exigu. Les familles bénéficiaires et les prestataires de logement devront contribuer un faible pourcentage du coût du projet pour avoir droit à cette aide. Le programme prévoit également des services de conseil, ainsi que le matériel et la formation nécessaires à l'installation d'un système informatique approprié pour la gestion du programme.

Système national de protection de l'environnement (SINA II) (Prêt de \$20 millions du CO)

Ce programme assurera le financement d'urgence, au niveau régional et local, d'initiatives de protection de l'environnement axées sur la remise en état, la préservation et la gestion durable de l'écosystème forestier de bassins hydrologiques, la mise à niveau de systèmes d'élimination des déchets solides, et la mise en œuvre de méthodes de production moins nocives pour l'environnement. Le financement sera acheminé par l'intermédiaire de sociétés régionales autonomes créées par les pouvoirs publics pour financer des investissements dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Le programme prévoit également la création d'un système national de recherche et d'information au sujet de l'environnement, un renforcement des mécanismes de mise en œuvre des stratégies afférentes à l'environnement et la prestation d'une formation sur la protection et la gestion des ressources naturelles. En dernier lieu, l'opération aura pour objectif de consolider les résultats de la première étape du programme (SINA I), notamment les programmes de reboisement axés sur l'augmentation d'un couvert forestier protecteur et productif.

Programme de réforme de l'administration publique
(Prêt de \$10,3 millions du CO)

L'administration publique nationale colombienne regroupe plus de 300 instances au sein de l'exécutif. En dépit de la décentralisation à des niveaux inférieurs d'une partie considérable du revenu national, il n'a pas encore été effectué de remaniement correspondant de la structure et de la taille de l'administration au niveau supérieur central. Dans une optique d'élargissement des investissements publics, ce programme rehaussera le degré d'efficacité, de transparence et d'efficacité de l'administration nationale grâce à une modernisation de la gestion, une réduction de la dispersion institutionnelle, l'intégration de systèmes de gestion transversaux et une amélioration de la coordination des politiques, des administrations en ligne et de la prestation des services. Le programme comprend également les objectifs suivants : amélioration de la transparence et de l'accès à l'informations au moyen de systèmes en ligne traitant des informations concernant les services fournis par l'administration et des marchés publics ; perfectionnement de la gestion juridique et de la gestion des actifs ; remaniement de la structure organisationnelle de la fonction publique ; cours de perfectionnement ; renforcement de la gestion du personnel au moyen de l'introduction de systèmes de rémunération et de nomination au mérite et de réseaux d'informations sur les emplois dans l'administration.

Stimulation de la participation du secteur privé et des concessions d'infrastructure
(Prêt de \$5 millions du CO)

Ce programme financera la prestation de services de conseil pour la conception de projets faisant appel au secteur privé et portant sur la construction, la réfection, l'exploitation et l'entretien des infrastructures de transport, d'énergie, de communication, de distribution de l'eau et d'assainissement. Il a pour objectif de générer une prestation plus efficace de services de qualité dans ces domaines. Ce financement pourra servir à évaluer, d'un point de vue technique, économique, financier, institutionnel, juridique, social et de protection de l'environnement, les propositions de projets d'infrastructure et à étudier et concevoir des approches novatrices de stimulation de la participation du secteur privé, y compris des mécanismes aboutissant à une diversification des prises de participation. Cette opération devrait également permettre une amélioration du climat des investissements en accroissant la capacité technique et institutionnelle des instances politiques, de réglementation et de surveillance des secteurs liés aux infrastructures.

Création de pôles de soutien à la compétitivité
(Don de \$3,5 millions du MIF)

Sous les auspices de l'*Universidad de Los Andes*, cette initiative doit mettre en place un mécanisme institutionnel novateur de collaboration entre les secteurs public et privé accompagné d'une campagne nationale d'information destinée à appuyer la mise en œuvre d'un programme de bourses de soutien à des pôles de développement. Le mécanisme sélectionnera les initiatives à financer en fonction des critères suivants : impact positif vérifiable sur le degré de compétitivité des entreprises participantes ; utilisation prouvée de procédures efficaces et transparentes, et incitation à la collaboration entre les entreprises, principalement par le biais de campagnes d'information autour des pôles d'activité.

Responsabilité sociale des PME
(Don de \$1,2 million du MIF)

L'institution et le développement des pratiques de responsabilité sociale des entreprises ne sont encore qu'un processus naissant en Colombie. Les industries du textile, des fleurs et du café du pays sont encouragées à adopter des politiques de responsabilité sociale du fait de la demande de leurs marchés de destination. Comme les pratiques de responsabilité sociale des entreprises ne sont encore qu'un concept nouveau en Colombie, l'appui du MIF, en association avec la *Confederación Colombiana de Cámaras de Comercio*, permettra d'accélérer l'utilisation de ce concept comme moyen de renforcer la compétitivité des PME. L'un des traits nouveaux de l'opération proposée est qu'elle fait de ce concept un élément inhérent aux systèmes d'évaluation de la cote de crédit et du risque lié aux coûts d'assurance. Du fait de ce programme, les banques et les compagnies d'assurance participantes intégreront les critères liés aux pratiques de responsabilité sociale des entreprises à leur système de gestion des risques, de manière que les entreprises qui adopteront ce concept puissent améliorer leur cote de crédit.

Appui aux jeunes entrepreneurs
(Subvention de \$1,1 million du MIF)

Le projet contribuera à l'entretien d'un climat favorable à la création d'entreprise à Bogota, Medellin et Cali par le biais d'une modélisation portant sur la création d'entreprises viables et compétitives à l'intention des jeunes de ces trois villes. Confié à la *Fundación Corona*, le projet s'efforce d'améliorer l'aptitude de la jeunesse colombienne à la création d'entreprises, d'introduire des approches novatrices au niveau

universitaire et dans les activités de formation, et de faciliter l'accès d'équipes d'entrepreneurs à des réseaux professionnels, institutionnels et financiers qui pourront les aider à organiser et démarrer leur entreprise. Il permettra également de renforcer la coordination et la spécialisation des institutions d'aide aux entrepreneurs. Il est prévu d'effectuer un suivi détaillé des résultats du projet afin que leur publication généralisée puisse encourager l'utilisation de bonnes pratiques professionnelles.

Costa Rica

En 2004, la Banque a approuvé un prêt en faveur du Costa Rica. Depuis 1963, la Banque a accordé 99 prêts pour un total de \$2,4 milliards et les décaissements se sont élevés à \$2,2 milliards.

Programme de développement durable pour la région du bassin hydrologique binational de la Sixaola (Prêt de \$11 millions du CO)

Une grande partie du bassin de la Sixaola est protégée au même titre que les parcs nationaux, mais la vallée du Talamanca abrite un nombre croissant de familles pratiquant une agriculture de subsistance dont les activités portent parfois atteinte à l'écosystème. Un modèle de développement durable établi par le biais de ce programme assurera la mise en œuvre d'une infrastructure sociale élémentaire et le développement d'initiatives de diversification des cultures propices à la création d'emplois et à la réduction des pratiques nocives pour l'environnement. Le prêt assurera le financement de système d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'électrification, de voirie et de drainage, ainsi que la construction d'édifices pouvant abriter marchés et entrepôts. Des modules de formation et d'assistance technique stimuleront le développement économique par le biais de projet d'introduction de cultures de remplacement, d'agrosylviculture et d'écotourisme. Le programme sera réalisé en partie par le Comité de protection du Bassin de la Sixaola composé de représentants d'instances du secteur public, des pouvoirs publics locaux et de groupes de la société civile. Des recommandations de projets seront élaborées par des comités locaux collaborant avec des organisations actives dans les domaines de l'environnement et de la production, avec les communautés indigènes et avec les pouvoirs publics.

El Salvador

En 2004, la Banque a approuvé une garantie en faveur d'El Salvador. Depuis 1961, la Banque a accordé 104 prêts pour un total de \$3 milliards et les décaissements se sont élevés à \$2,6 milliards.

Projet Banco de Comercio – Obligations hypothécaires (Garantie de crédit partielle de \$20 millions du CO)

Cette garantie partielle appuiera une émission d'obligations hypothécaires à trois ans d'un total de \$150 millions destinée à développer les opérations de prêt immobilier de l'une des plus grandes banques commerciales d'El Salvador. Cette transaction permettra au Banco de Comercio d'offrir de nouvelles hypothèques abordables à des conditions compatibles avec le caractère à long terme des prêts hypothécaires. Comme ce sera la première fois qu'une banque salvadorienne utilise une garantie hypothécaire pour faire appel aux marchés des capitaux locaux, cette opération permettra aux prêteurs et aux investisseurs de se familiariser avec des instruments adossés à une hypothèque susceptibles d'offrir un crédit de grande qualité et un financement à coût peu élevé. Cette opération permettra aussi de renforcer l'intégration des marchés des capitaux car les nouvelles obligations seront offertes à des investisseurs institutionnels d'autres nations de l'Amérique centrale. La participation de la BID permettra de mobiliser des ressources privées auprès de ces investisseurs régionaux.

Équateur

En 2004, la Banque a approuvé deux prêts et un financement du MIF en faveur de l'Équateur. Depuis 1961, la Banque a accordé 171 prêts pour un total de \$4,3 milliards et les décaissements se sont élevés à \$4 milliards.

Projet de gestion des ressources côtières, Phase II (Prêt de \$12,4 million du CO avec bonification d'intérêts du MFI)

Cette opération vise à promouvoir le développement durable le long de la côte Pacifique de l'Équateur en finançant des projets préventifs et productifs et en transférant les responsabilités de la planification de l'utilisation de sols et de la gestion des côtes aux collectivités locales. On estime à 70 000 le nombre d'habitants des zones côtières qui bénéficieront de projets d'installation de réseaux d'approvisionnement en eau

potable et d'assainissement, de construction d'ouvrages de travaux publics destinés à préserver l'environnement et à atténuer les effets des catastrophes naturelles telles que celles provoquées par le phénomène naturel El Niño, et de renforcement des activités productives. Les communautés afro-équatoriennes et autres dont la subsistance est liée à une gestion durable de la Réserve de Cayapas-Mataje figurent parmi les bénéficiaires de ce projet. Des activités d'assistance technique et de formation favoriseront l'adoption d'un programme national de gestion des côtes, le renforcement de la capacité de planification de 10 municipalités et la mise en place d'un système informatique pour suivre l'état des ressources côtières et promouvoir l'adoption de pratiques optimales pour leur gestion.

Renforcement des soins dans le cadre de la Direction rurale de la sécurité sociale

(Prêt de \$5 millions du CO avec bonification d'intérêts du MFI)

La formation et l'équipement financés par cette opération permettront de renforcer les activités de promotion de la santé et de prévention de la maladie et d'assurer la disponibilité de médicaments pour soins de santé primaires. Le personnel des établissements de soins relevant de la Direction rurale de la sécurité sociale recevra une formation en soins maternels et périnataux ainsi qu'en soins pour enfants de moins de cinq ans, sur la base de la Gestion intégrée de la Stratégie à l'égard des maladies infantiles. Des campagnes d'information sur les questions et les pratiques de soins de santé seront organisées à l'intention des communautés rurales et des organisations locales. Une assistance technique et du matériel informatique seront fournis pour mettre en place un système efficace d'obtention et de distribution de produits pharmaceutiques, et de nouveaux équipements médicaux permettront aux cliniques de mieux répondre aux profils épidémiologiques au niveau des soins de santé primaires.

Octroi de crédit aux communautés rurales insuffisamment desservies

(Investissement de \$1,5 million du MIF)

L'extension de services financiers aux populations rurales isolées est l'un des principaux objectifs du MIF, ainsi que de *Codesarrollo*, coopérative réglementée d'épargne et de prêt dont l'action se concentre sur le développement des couches rurales marginalisées de la population de l'Équateur, à travers la promotion et le renforcement des systèmes financiers locaux. Les principaux clients de *Codesarrollo* sont les petits agricul-

teurs et les chefs de microentreprises rurales qui n'ont qu'un accès très limité aux services financiers. Ce projet utilise un mécanisme novateur à deux niveaux qui permet à *Codesarrollo* de prêter à des entités financières rurales appartenant à son réseau.

Guatemala

En 2004, la Banque a approuvé un prêt en faveur du Guatemala. Depuis 1961, la Banque a accordé 112 prêts pour un total de \$2,8 milliards et les décaissements se sont élevés à \$2,2 milliards.

Amélioration de la qualité des dépenses sociales

(Prêt de \$100 millions du CO avec bonification d'intérêts du MFI)

Ce prêt à l'appui de réformes permettra de renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses sociales en mettant en œuvre des mécanismes de gestion axés sur les résultats et en protégeant les budgets des programmes sociaux. Les fonds seront décaissés par tranches au fur et à mesure des progrès dans la réalisation des objectifs et le maintien de repères pour les investissements de nature à aider les éléments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. Ce programme appuiera la mise en œuvre de la stratégie *Guate Solidaria*, qui vise à améliorer les programmes de santé, de nutrition, de sécurité alimentaire et d'éducation de 39 municipalités prioritaires. Un système national d'indicateurs de performance sera mis en place pour promouvoir une gestion, une évaluation et un suivi des dépenses sociales axés sur les résultats.

Guyana

En 2004, la Banque a approuvé cinq prêts en faveur du Guyana. Depuis 1977, la Banque a accordé 52 prêts pour un total de \$979 millions et les décaissements se sont élevés à \$706 millions.

Route Moleson Creek – New Amsterdam Road

(Prêt de \$37,3 millions du FOS)

Ce prêt servira à financer des travaux de réparation sur une route côtière essentielle, offrant la seule liaison par voie de terre avec le Suriname. La remise en état de 86 km de la route à deux voies reliant New Amsterdam à Moleson Creek marquera l'achèvement des améliorations du réseau routier de la côte est qui part de la capitale de Georgetown, facilitant les liaisons

commerciales entre le Guyana et les pays voisins, dans le cadre de l'Initiative d'intégration régionale de l'infrastructure de l'Amérique du Sud (IIRSA). Ce programme prévoit la réparation de ponts et d'installations de drainage, et l'amélioration de tronçons dangereux de la route, où les taux d'accidents sont élevés. L'assistance technique permettra de renforcer l'aptitude du ministère guyanais des travaux publics à concevoir et mettre en œuvre des politiques de transport, à fixer les priorités pour les investissements et à réglementer les transports publics. Ce programme prévoit également de financer une étude de faisabilité sur les possibilités de construction d'un nouveau pont sur le fleuve Demerara.

Programme de gestion fiscale et financière
(Prêt de \$28 millions du FOS)

Ce prêt à double objet – ajustement et investissement – appuiera un vaste programme de réformes destiné à promouvoir une gestion fiscale plus transparente et plus efficace. Une formation, des services de consultants, des systèmes d'information et des réparations d'installations contribueront à moderniser le cadre législatif et le système de gestion des pouvoirs en matière de recettes et de dépenses publiques, ainsi qu'à renforcer les systèmes de contrôle fiscal et fiduciaire de manière à les rendre conformes aux récents mandats constitutionnels. Les réformes fiscales permettront d'accroître les recettes tout en rendant le système plus efficace, en réduisant les distorsions du régime fiscal, en augmentant l'efficacité de l'administration des impôts et en jetant les bases d'une mise en œuvre juste et efficace, en 2006, d'une taxe à la valeur ajoutée. Les ressources du prêt seront décaissées par tranches au fur et à mesure des progrès dans la poursuite des objectifs du programme.

Programme d'aide au secteur de la santé
(Prêt de \$23 millions du FOS)

En modernisant les installations de santé prioritaires et en renforçant la capacité institutionnelle du secteur de la santé, ce programme permettra d'améliorer l'efficacité des services de santé primaires et de soins préventifs. L'Hôpital régional McKenzie de Linden sera remis en état, agrandi et équipé, et ses réseaux d'électricité, d'approvisionnement en eau et d'assainissement seront améliorés. Le service des hospitalisations de l'Hôpital de santé publique de Georgetown sera également remis en état. Pour améliorer l'accès des patients aux médicaments et fournitures médicales essentiels, l'assistance technique aidera à mettre en place un système d'informatique pour les achats et à

améliorer le stockage, la distribution et la chaîne du froid pour les produits pharmaceutiques. Ce programme appuiera également la rédaction de textes législatifs et réglementaires visant à moderniser le secteur, à améliorer sa capacité de gestion, à renforcer la technologie informatique aux échelons central et régional, et à promouvoir des réformes concernant les ressources humaines de manière à moderniser les recrutements et à améliorer la productivité par la formation.

Services d'appui à l'agriculture
(Prêt de \$22,5 millions du FOS)

L'agriculture est d'une importance critique pour l'économie du Guyana et compte pour près d'un tiers du PIB et de l'emploi, et pour 40 % des recettes d'exportation. Ce programme permettra d'améliorer l'efficacité de l'agriculture en finançant des travaux d'irrigation et de drainage afin de réduire les inondations dans les plaines côtières et en dispensant une assistance technique aux agriculteurs afin de les aider à accroître leur productivité. Il prévoit la construction ou la remise en état de 1 200 km de canaux, de 400 km de voies de desserte, de 1 200 écluses et de plusieurs petits barrages. Des associations de consommateurs seront créées pour gérer durablement les ouvrages d'alimentation, et les agriculteurs recevront une formation sur l'utilisation sans risques pour l'environnement des pesticides, des engrais et des systèmes d'évacuation des déchets, ainsi que sur des méthodes propres à améliorer les rendements traditionnels et sur l'introduction de nouvelles cultures. Une structure de stockage des semences sera construite pour la production de riz, et des services de recherche et d'appui fourniront des informations sur la commercialisation et sur la santé animale et végétale, afin de renforcer la participation du secteur privé à la production et aux exportations.

Programme de modernisation de la gestion des affaires publiques
(Prêt de \$5 millions du FOS)

Cette opération vise à rendre les services publics plus efficaces, plus transparents et plus responsables en améliorant la capacité d'institutions allant du Ministère de la fonction publique aux organes semi-autonome. L'assistance technique renforcera la réglementation et la gestion des services publics, améliorera les systèmes d'information pour la gestion des ressources humaines, dispensera une formation aux éléments clés du personnel et concevra un système d'évaluation du travail du personnel. Ce programme mettra au point des mécanismes de reclassement et autres afin d'améliorer les résultats d'au moins six

organes statutaires et organismes semi-autonomes. Pour coordonner les réformes de l'État sur le long terme, il évaluera la performance des institutions et du gouvernement dans plusieurs domaines, établira des directives pour améliorer la transparence du secteur public, élaborera un plan informatique pour les services de l'État et formulera des stratégies de développement pour les administrations locales.

Haïti

En 2004, la Banque n'a pas approuvé de prêt en faveur d'Haïti. Depuis 1961, la Banque a accordé 50 prêts pour un total de \$984 millions et les décaissements se sont élevés à \$661 millions.

Haïti a eu à faire face à une situation sociale, économique et difficile pendant la majeure partie de l'année 2004. De plus, le pays a été secoué par des catastrophes naturelles qui ont aggravé la crise humanitaire et suscité de plus en plus de préoccupations au sujet de l'instabilité et de la sécurité. Le gouvernement provisoire, installé en mars 2004 à l'issue d'un conflit armé, se heurte à d'énormes difficultés dans la mise en œuvre d'une stratégie de réconciliation nationale et de reconstruction.

La Banque a été l'un des principaux interlocuteurs au sein du Comité de direction, composé de multiples donateurs, qui a collaboré en 2004 avec le gouvernement à l'établissement d'une évaluation des besoins intitulée Cadre de coopération intérimaire. Ce cadre définit clairement les objectifs et les besoins financiers dans quatre domaines stratégiques : 1) renforcement de la gouvernance politique et du dialogue national ; 2) renforcement de la gouvernance économique et du développement institutionnel ; 3) promotion de la reprise économique ; et 4) amélioration de l'accès aux services essentiels. La Stratégie de transition pour le réengagement de la Banque pour 2003-2004, approuvée en 2003, a débouché sur l'approbation par la Banque d'opérations dans chacun de ces domaines durant le second semestre de cette même année. Ce dynamisme sera maintenu par le biais de la Stratégie de transition pour 2005-2006.

Lorsque la Banque a repris ses prêts en 2003, cette reprise s'est produite à une époque d'engagement limité de la part des donateurs. Les 10 projets, représentant un total de \$400 millions, qui ont été soit réactivés ou nouvellement approuvés en 2003, constituaient un important effort de réengagement. Sur ce total, \$30 millions ont été décaissés en 2004, malgré des craintes croissantes pour la sécurité. La Banque a élaboré des approches souples et novatrices pour

maintenir, voire accélérer l'exécution de ses opérations rationalisant ses procédures et montrant l'exemple à d'autres institutions. Ces opérations comprennent une coopération technique dans les domaines des services essentiels, du renforcement des institutions et des réponses aux situations d'urgence, ainsi que des progrès dans l'exécution de projets dans les domaines des services sociaux, de l'infrastructure économique de base et de la remise en état de routes.

Honduras

En 2004, la Banque a approuvé huit prêts et un don du FEM en faveur du Honduras. Depuis 1961, la Banque a accordé 149 prêts pour un total de \$2,7 milliards et les décaissements se sont élevés à \$2,2 milliards.

*Projet d'amélioration du Couloir Atlantique du Plan Puebla-Panama
(Prêt de \$50 millions du FOS avec cofinancement de l'OPEP)*

Le Couloir Atlantique du Plan Puebla-Panama s'allonge sur 1 745 km et constitue une liaison de transport d'une importance critique pour les pays de la Mésoméridique. La route CA-5 Norte, qui relie Tegucigalpa à Puerto Cortés sur la côte Caraïbe, au Honduras, est un tronçon clé de ce couloir. Ce prêt financera la réfection du revêtement et d'autres travaux de réparation sur 50 km de la route CA-5 à travers la Vallée de Comayagua et de Villanueva à La Barca. Des déviations seront aménagées autour des villes de Comayagua, Pimienta et Potrerillos, et un nouveau pont sera construit sur le fleuve Ulúa. Ce prêt permettra également de renforcer la sécurité routière sur l'ensemble des 350 km du réseau routier PPP qui traverse le Honduras, en améliorant la signalisation et les marques sur les chaussées.

*Appui à l'électrification rurale
(Prêt de \$35 millions du FOS)*

Les améliorations qui seront apportées aux réseaux de transport et de distribution grâce à ce prêt permettront d'améliorer ou d'installer l'approvisionnement en électricité dans les régions rurales pauvres de tout le pays. Ce projet comprend la construction de postes secondaires et de lignes de transport secondaires à Erandique et Chichicaste, ainsi que de lignes entre Danlí et Chichicaste et entre Las Flores et Erandique. Un système de compensation réactive sera installé dans les départements de Santa Barbara, Cortés, El Paraíso, Lempira, Intibucá et Olancho. Ce projet permettra

d'améliorer le service à l'intention de 27 000 familles et d'apporter pour la première fois l'électricité à 8 000 familles supplémentaires. Les améliorations de l'efficacité porteront sur la modernisation du Centre national de distribution, l'établissement d'une unité d'enquête sur les pertes et la régularisation du service à quelque 6 500 familles actuellement reliées illégalement au réseau. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative d'électrification régionale du Plan Panama-Puebla, qui vise à étendre la couverture et à créer des marchés en Mésoamérique.

Programme d'enseignement secondaire et de formation professionnelle

(Prêt de \$30,6 millions du FOS)

Moins de 37 % des jeunes en âge de fréquenter des établissements secondaires du premier cycle et 19 % des jeunes en âge de fréquenter des établissements secondaires du second cycle sont effectivement scolarisés au Honduras. Ce programme vise à accroître les inscriptions aux classes de 5^{ème} jusqu'à la terminale en offrant des programmes d'études plus souples et en améliorant les équipements scolaires. La formation professionnelle sera également développée pour les élèves ainsi que pour les jeunes adultes sans emploi. L'utilisation accrue des programmes d'enseignement à distance tels que le système de travaux dirigés et le système *Telebásica* (programme éducationnel télévisé) permettront de développer l'instruction dans les régions isolées. Ce programme de la Banque servira à financer l'accroissement du nombre de places dans les écoles existantes ainsi que la construction de 68 modules d'enseignement secondaire dans les zones rurales à faible revenu. Des services de consultants et d'appui technique permettront de mieux adapter l'enseignement dispensé dans 50 écoles secondaires professionnelles aux besoins des employeurs potentiels, notamment dans les secteurs des agro-industries, de la foresterie et du tourisme. Ce programme aidera également les entreprises à mettre en place des mécanismes de formation professionnelle et de placement pour jeunes adultes.

Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté
(Prêt de \$30 millions du FOS avec cofinancement de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international et de la Banque mondiale)

Ce prêt à l'appui de réformes facilitera les efforts en vue d'atteindre certains objectifs concernant l'amélioration des indicateurs sociaux établis dans la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Cette opération suivra quantitativement et qualitativement

les dépenses sociales du secteur public afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes destinés aux éléments les plus nécessiteux ; elle appuiera les réformes des programmes prioritaires en matière de santé et d'éducation ; et elle encouragera la planification et l'évaluation des méthodologies employées pour lier la politique du secteur social et les décisions d'investissement. Les progrès réalisés vers les objectifs de lutte contre la pauvreté rapprocheront le Honduras des conditions nécessaires à l'obtention d'un allègement substantiel de sa dette extérieure dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le prêt sera décaissé par tranches en fonction de la réalisation d'objectifs concernant l'amélioration de la capacité de gestion des programmes du secteur social et le maintien d'une conjoncture macroéconomique stable.

Programme d'aide au secteur financier

(Prêt de \$25 millions du FOS avec cofinancement du FMI et de la Banque mondiale)

Les réformes du secteur bancaire introduites dans le cadre de ce programme permettront de redonner confiance aux déposants et d'offrir aux emprunteurs une source de financement stable. Pour aligner les règles de gestion prudentielle sur les Principes de Bâle, ce programme aidera la Commission nationale de banque et d'assurance à renforcer les normes et la supervision en matière d'adéquation du capital ; de classification des prêts, des garanties et des réserves ; d'harmonisation des échéances, des monnaies et des tarifs d'assurance ; d'actifs conditionnels ; d'accumulation d'intérêts sur les comptes de résultat ; et d'échange électronique d'informations financières. D'autres réformes permettront d'améliorer le contrôle des groupes financiers et des procédures d'enregistrement, la méthodologie de présentation d'états financiers consolidés, l'adéquation du capital des groupes financiers et les opérations à l'étranger. Le prêt sera décaissé par tranches au fur et à mesure des progrès dans la réalisation des objectifs du programme et des objectifs de politique macroéconomique.

Programme de développement municipal du District central (Phase II)

(Prêt de \$22,5 millions du FOS)

Ce programme permettra de moderniser ou d'améliorer les services municipaux tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la voirie dans la zone métropolitaine de Tegucigalpa. Ce prêt servira à financer le revêtement et l'expansion du Boulevard Centroamérica, la construction de la bretelle El Esta-

dio conduisant à Comayaguela et des améliorations des intersections à La Granja et Humuya. Des projets de rénovation urbaine prévoient l'attribution de titres fonciers dans 15 établissements urbains spontanés, le revêtement des routes suivies par les autobus et un appui à diverses autres initiatives communautaires dans les quartiers pauvres. Un modèle institutionnel et contractuel sera conçu pour la passation de marchés de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'évacuation des déchets avec des entreprises privées. Pour améliorer l'efficacité, une assistance technique et une formation appuieront les réformes de la planification et de la gestion municipales, y compris la mise en œuvre d'une stratégie financière et d'un plan de recouvrement des coûts des services.

Programme détaillé de protection sociale
(Prêt de \$20 millions du FOS)

Ce programme offrira des incitations financières à 32 000 familles pauvres en échange de leur recours régulier aux services sociaux pour leurs enfants. Pour avoir droit à la subvention médicale, ces familles doivent emmener leurs enfants de moins de cinq ans à des cliniques pour suivre leur croissance, pour leurs vaccinations et pour d'autres services essentiels. Les femmes enceintes et les mères doivent aussi participer à des séances de conseils de santé et de nutrition. Pour accroître la scolarisation des enfants et leur maintien à l'école, le programme offre des allocations pour fournitures et autres besoins scolaires aux familles dont les enfants fréquentent régulièrement l'école de la première à la sixième année d'études. Du point de vue de l'aide, le programme financera la prestation de services de consultations externes dans les quartiers pauvres et fournira des crédits aux associations parents-professeurs pour acheter des matériels didactiques, améliorer les équipements scolaires et promouvoir la formation d'enseignants. Quelque 32 000 familles devraient bénéficier d'allocations, qui seront distribuées aux femmes chefs de famille.

Renforcement de la gestion fiscale
(Prêt de \$15 millions du FOS avec cofinancement de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international)

Ce programme est destiné à améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des recettes et des dépenses dans les finances publiques, de manière à améliorer les services et à promouvoir un contexte macroéconomique stable. Pour aider le Ministère des finances, ce programme financera la formation de personnel, le renforcement des services douaniers et fiscaux et

la modernisation des équipements et de l'infrastructure. Les opérations de la Direction des recettes seront améliorées par le renforcement de la planification et de l'analyse économiques et financières, l'établissement d'un budget fondé sur les programmes et l'utilisation de procédures comptables plus efficaces. L'amélioration des équipements informatiques de la Banque centrale facilitera la compilation et l'analyse des données économiques nécessaires à la gestion de la politique monétaire selon les normes internationales. Enfin, un Système intégré de suivi du recul de la pauvreté sera mis en place pour promouvoir l'efficacité et l'efficience des dépenses sociales.

Renforcement de la gestion des écosystèmes des îles de la Baie
(don de \$2,5 millions de la BID/FEM)

Ce don, le premier approuvé au titre du programme de 2004 selon lequel la BID administre les ressources du Fonds pour l'environnement mondial, s'ajoute au prêt de \$12 millions consenti par la BID en 2002 et servira à renforcer la préservation d'espèces et d'habitats côtiers d'une importance mondiale. Ce programme aidera la Commission exécutive pour un tourisme durable dans les îles de la Baie (Islas de la Bahía) à intégrer les préoccupations concernant la diversité biologique à la planification de l'utilisation des terres, et sera bénéfique à l'archipel et à l'ensemble des eaux l'entourant, y compris aux 21 000 hectares d'écosystèmes marins (récifs de corail, mangroves et autres zones humides).

Jamaïque

En 2004, la Banque a approuvé deux prêts en faveur de la Jamaïque. Depuis 1970, la Banque a accordé 89 prêts pour un total de \$1,9 milliard et les décaissements se sont élevés à \$1,6 milliard.

Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kingston
(Prêt de \$40 millions du CO avec bonification d'intérêts du MFI et cofinancement de la Banque du Japon pour la coopération internationale)

Ce programme vise à améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la région de Kingston et de St. Andrew en réparant les installations d'approvisionnement et de traitement. Les stations d'épuration de l'eau, les stations de pompage et les installations de stockage seront portées à des niveaux de fiabilité et de sécurité acceptables. Pour réduire

la quantité d'eau non comptabilisée, des compteurs de vrac et des microcompteurs seront installés pour repérer les fuites et les pertes commerciales. Le réseau d'égouts et d'assainissement sera remis en état et développé de manière à éviter les débordements nuisibles à la santé publique et à l'hygiène du milieu. La formation et l'assistance technique dispensées pour moderniser la Commission nationale de l'eau permettront de rendre le réseau plus durable en améliorant les compétences du personnel, et favorisant l'adoption de tarifs plus équitables, en améliorant les services à la clientèle, en renforçant le système d'informatique de gestion et en sous-traitant certains services au secteur privé.

Programme de développement de l'irrigation
(Prêt de \$16,8 millions du CO avec bonification d'intérêts du MFI)

La vulnérabilité à la sécheresse, notamment dans certaines régions du pays, représente un grave obstacle à l'amélioration de la productivité agricole en Jamaïque. En facilitant l'expansion des zones irriguées, ce programme permettra aux agriculteurs d'accroître les rendements et l'intensité de leurs cultures et d'introduire de nouvelles cultures. Ce prêt servira à financer la réparation et la construction de puits, de stations de pompes et l'achat d'équipement, l'alimentation en électricité, la pose de canalisation et l'installation de systèmes sur les exploitations dans les communes de Yallahs, Colbeck, New Forest, Essex Valley et Saint Dorothy. L'assistance technique et la formation dans le domaine des techniques agricoles et commerciales permettront aux agriculteurs de gérer de façon optimale leurs terres irriguées, et des associations d'utilisateurs de l'eau seront créées pour gérer les réseaux d'approvisionnement. Le renforcement institutionnel de la Commission nationale d'irrigation permettra d'améliorer la planification et le suivi du secteur en renforçant les systèmes d'information, de facturation et de comptabilité, et en favorisant l'élaboration d'une stratégie commerciale pour la gestion des ressources en eau.

En 2004, la Banque a approuvé trois prêts, une garantie et trois financements du MIF en faveur du Mexique. Depuis 1963, la Banque a accordé 180 prêts pour un total de \$17,6 milliards et les décaissements se sont élevés à \$16,3 milliards.

Programme de lutte contre la pauvreté urbaine (Phase I)
(Prêt de \$350 millions du CO)

Ce programme permettra d'améliorer l'infrastructure et les services sociaux de base de certains quartiers urbains où la pauvreté a une forte incidence. Les fonds seront acheminés à travers le programme Habitat, initiative de lutte contre la pauvreté du Ministère du développement social. Quelque 600 000 familles urbaines vivant à travers tout le pays devraient bénéficier de cette opération. Les fonds serviront à financer la construction d'équipements urbains de base tels qu'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, équipements de loisirs et autres installations communautaires, des travaux de réparation de routes, d'électrification, l'attribution de titres de propriété et tout un ensemble de programmes de formation et d'éducation, et autres programmes sociaux pour les enfants, les jeunes et les autres groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les handicapés. Ces services comprendront des crèches, des activités après l'école, des campagnes d'éducation sanitaire, des cours d'informatique, une aide pour le démarrage d'entreprises et des programmes de prévention de la violence au sein de la famille.

Programme d'émission de titres adossés à une hypothèque Hipotecaria Nacional
(Garantie de \$75 millions du CO)

Les tendances démographiques laissent apparaître un besoin sensible et constant de nouveaux logements au Mexique appelé à persister longtemps à l'avenir. Cette garantie partielle de crédit servira à couvrir des titres adossés à des hypothèques émis par *Hipotecaria Nacional*, la plus grosse institution de crédit hypothécaire spécial du pays. Cet établissement privé a entrepris de lancer une opération de \$500 millions pour financer l'octroi de prêts immobiliers hypothécaires pour logements destinés aux populations à revenu faible à intermédiaire, pour lesquelles le déficit de logements est actuellement le plus gros. La participation de la BID renforcera l'aptitude d'*Hipotecaria Nacional* à mobiliser un financement à long terme et à apporter un appui aux marchés financiers locaux pour l'établissement de titres normalisés adossés à une hypothèque. Ce programme

appuie les efforts que consacre le gouvernement mexicain à réduire la dépendance du marché du logement à l'égard d'un financement public direct en diversifiant les sources de financement et en renforçant les marchés financiers locaux en tant que principale source de financement des prêts hypothécaires.

Valorisation des ressources humaines fondée sur les compétences (Phase I)
(Prêt de \$50,4 millions du CO)

L'assistance technique, la formation d'enseignants et les équipements et matériels financés par ce programme permettront d'améliorer les possibilités d'emploi et la productivité des élèves diplômés d'écoles professionnelles. Le but visé est de renforcer les liens entre les programmes de formation et les besoins du marché du travail. Les programmes d'études de 48 systèmes de formation professionnelle, d'enseignement technique, de recherche technologique et d'orientation de carrières seront modifiés de manière à utiliser une approche fondée davantage sur les aptitudes et sur la réalisation de certains objectifs. Les liens entre l'école et l'entreprise seront renforcés par le biais d'études de marché, l'utilisation de systèmes informatiques modernes et le renforcement des échanges entre les écoles, le commerce et l'industrie. Pour améliorer les aptitudes des travailleurs et les aligner sur certaines normes, ce programme appuiera la mise en œuvre du Système de normalisation et de certification des compétences professionnelles dans dix secteurs clés de l'économie, y compris l'industrie automobile, l'électronique, l'informatique, les usines de montage sous contrôle douanier (*maquilas*), le tourisme et le bâtiment.

Renforcement institutionnel dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement
(Prêt de \$10 millions du CO)

Au Mexique, la prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement se heurte non seulement à des problèmes d'infrastructure mais aussi aux insuffisances institutionnelles et opérationnelles des prestataires. Ce programme servira à financer des travaux de réparation et d'expansion des ouvrages de génie civil exécutés par des exploitants qui établissent des plans d'entreprise visant à améliorer leur gestion, leur efficacité d'exploitation et leur viabilité financière. Il profitera à près de 600 000 habitants de villes petites et moyennes en permettant d'améliorer les installations d'approvisionnement en eau de manière à réduire les pertes et à assurer la sécurité d'approvisionnement ; de réparer les équipements et

installations endommagées ou vétustes ; d'étendre les réseaux d'approvisionnement dans les quartiers pauvres et d'installer des équipements peu coûteux dans les communautés isolées. Les prestataires participants doivent mettre en œuvre des réformes de leurs institutions et de leurs règlements, renforcer la formation de leur personnel et la vulgarisation au niveau des communautés, améliorer certaines de leurs fonctions opérationnelles telles que la passation de marchés et la pose et le relevé de compteurs, et moderniser leurs systèmes commerciaux et financiers, y compris leur comptabilité et leur facturation.

Fonds pour les entreprises aux stades technologiques précoce et intermédiaire
(Investissement de \$5,1 millions du MIF)

L'établissement de ce fonds devrait favoriser la poursuite de cinq objectifs clés : i) promouvoir la création d'entreprises technologiques au Mexique en offrant une aide financière à la croissance d'un maximum de 10 PME à des stades technologiques précoce à intermédiaire qui, si elles prospèrent, serviront d'exemple à d'autres ; ii) promouvoir l'adoption et l'utilisation d'innovations technologiques au sein des PME, afin d'accroître leur compétitivité et de créer des emplois de qualité ; iii) ouvrir la voie au secteur technologique à capital-risque au Mexique ; iv) guider les institutions publiques désireuses de promouvoir le développement du secteur technologique sur les moyens d'investir dans un fonds de placement et de participer à sa gouvernance ; et v) promouvoir la mobilisation de capital-risque parmi les investisseurs non traditionnels qui investissent dans des fonds de placement mexicains. Ce fonds sera géré par *Latin Idea Mexico Venture Capital Fund II, L.P.*

Programme d'incorporation des actifs d'entreprises dans le secteur formel
(Don de \$2,6 millions du MIF)

L'un des moyens essentiels d'améliorer la capacité de création de revenu pour les pauvres est d'accroître le nombre d'entreprises du secteur informel capables d'entrer dans le secteur formel et de continuer de fonctionner et de croître de façon formelle. Cela suppose que l'on modifie les incitations à le faire et que l'on facilite le processus de formalisation. En association avec le Secrétariat au développement social (SEDESOL), ce projet vise à concevoir et à mettre en œuvre un programme de réformes destiné à ouvrir la voie à l'incorporation d'entreprises informelles au secteur formel, ainsi qu'une stratégie nationale pour la mise en œuvre immédiate de ce programme. Ce projet prévoit

une évaluation diagnostique de la conjoncture économique et de la réglementation du pays.

Mise en œuvre de mesures destinées à assurer l'exercice de leur responsabilité sociale par les PME

(Don de \$1,3 million du MIF)

Cherchant à aider à améliorer la compétitivité et les perspectives de marché des PME, l'*Universidad Anáhuac* utilisera des fonds du MIF pour promouvoir la mise en œuvre de mesures destinées à assurer l'exercice de leur responsabilité sociale par les PME qui figurent dans la chaîne de valeur des grandes entreprises. Pour ce faire, ce programme comprend les trois composantes suivantes : i) élaboration d'une méthodologie et développement de la capacité locale de mise en œuvre de ces mesures ; ii) mise en œuvre de ces mesures dans les PME qui figurent dans la chaîne de valeur ; et iii) promotion de ces mesures et diffusion des résultats de ce programme.

Nicaragua

En 2004, la Banque a approuvé huit prêts en faveur du Nicaragua. Depuis 1961, la Banque a accordé 130 prêts pour un total de \$2,3 milliards et les décaissements se sont élevés à \$1,8 milliard.

Projet routier du Plan Puebla-Panama

(Prêt de \$40 millions du FOS avec cofinancement du Fonds de développement nordique)

Ce programme prévoit l'amélioration de tronçons du réseau routier du nord-ouest du Nicaragua déclarés hautement prioritaires dans le cadre du Plan Puebla-Panama, effort régional des pays mésoaméricains visant à favoriser un développement durable par certains moyens tels que l'amélioration du réseau routier. Ce programme permettra de financer des travaux de remise en état ou de revêtement sur 160 km de routes et des travaux d'entretien sur 292 km supplémentaires, l'objectif étant d'améliorer le réseau dans le département de Chinandega et les liaisons avec le port de Corinto. En réduisant la durée des trajets et les coûts de transport, en améliorant les liaisons routières et en allongeant le réseau de routes praticables en toutes saisons, ce programme vise à promouvoir l'investissement dans le nord-ouest du Nicaragua et à favoriser la compétitivité des activités productives de cette région.

Projet routier du Plan Puebla-Panama (Zone III)

(Prêt de \$40 millions du FOS)

Les travaux de construction et de réparation routière financés par ce prêt compléteront le couloir Pacifique de la Route panaméricaine à travers le Nicaragua. Le revêtement des 72 km de la route Malpaisillo-San Isidro dans le centre-nord du Nicaragua permettra la jonction de cette route avec le tronçon Telica-Malpaisillo financé par un précédent prêt de la BID, reliant ainsi les Routes panaméricaine et côtière et réduisant les temps de trajet. Ce programme prévoit également de financer des travaux de réparation sur 93 km de routes de desserte et d'entretien sur 286 km de routes principales dans les zones agricoles des départements de Matagalpa, Jinotega et León, facilitant le transport de produits jusqu'aux grands axes routiers et aux ports. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan Puebla-Panama. Pour les travaux routiers au Nicaragua, le pays est divisé en quatre zones sur la base du potentiel de production, des besoins du réseau routier et des besoins commerciaux.

Amélioration de la santé maternelle et infantile

(Prêt de \$30 millions du FOS)

Ce prêt axé sur les résultats permettra d'étendre et d'améliorer les services de santé destinés aux populations vulnérables des zones rurales et autochtones pauvres. Le groupe visé comprend les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de cinq ans qui vivent dans 76 municipalités identifiées comme ayant les niveaux de pauvreté les plus élevés, le plus de difficulté d'accès aux services, et les taux de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles les plus élevés. Ce programme facilitera la prestation de services de contrôle préventif pendant les grossesses, les accouchements assistés par un personnel qualifié et l'hospitalisation en cas de pathologie telle qu'hémorragie post-partum et asphyxie du nouveau-né. Des maternités seront ouvertes pour permettre aux femmes enceintes des régions reculées de se trouver plus près d'établissements de santé, et des hôpitaux et autres centres de soins seront construits ou remis en état. Ce programme financera aussi les achats de médicaments et autres fournitures médicales.

Programme d'éducation de base pour jeunes et adultes

(Prêt de \$10 millions du FOS)

Les programmes d'éducation et de formation financés par ce prêt permettront d'accroître la capacité de revenu des jeunes adultes en améliorant leurs aptitudes professionnelles et en les aidant à terminer leur scolarité.

té de base. Les classes viseront principalement les jeunes de 15 à 30 ans qui n'ont pas terminé leur scolarité primaire. Ce programme prévoit le développement de l'éducation de base non formelle des adultes, la fourniture de matériels didactiques pour des groupes de formation et d'étude, et l'intégration d'aptitudes professionnelles au programme d'études. Un programme pilote par radio s'adressera aux populations de zones reculées. Pour réduire la demande future d'éducation des adultes, un programme distinct offrira les fournitures et équipements nécessaires à l'expansion de la couverture des deux dernières années d'études primaires, de manière à favoriser un accroissement des taux d'achèvement de ces études chez les jeunes de 10 à 15 ans.

Programme de renforcement de la sécurité des citoyens
(Prêt de \$7,2 millions du FOS avec cofinancement du PNUD)

Ce programme permettra d'améliorer la sécurité du public en réduisant la violence et la délinquance mineure dans certains quartiers urbains ciblés. Pour prévenir et réduire la violence chez les mineurs, cette opération financera des programmes sociaux de formation professionnelle, des services de conseils aux jeunes et aux parents et des interventions directes auprès des bandes organisées. Pour renforcer la répression de la criminalité, ce programme prévoit d'élargir les initiatives de la police dans les communautés en modernisant les systèmes de communication utilisés par la police, en soutenant des campagnes d'information et en fournissant des équipements et une formation afin d'améliorer la lutte contre la violence chez les mineurs et au sein des familles. Un système intégré d'information sur la sécurité des citoyens sera mis au point pour fournir des données fiables sur les tendances de la criminalité et définir des mesures de prévention et de lutte efficaces. Les 11 villes visées par ce programme sont Managua, Ciudad Sandino, Tipitapa, Masaya, Granada, Jinotepe, Diriamba, Estelí, Chinandega, Matagalpa et León.

Appui au Secrétariat à la coordination et à la stratégie
(Prêt de \$7 millions du FOS)

Ce programme permettra de renforcer un organisme public s'occupant de planification, de formulation de politiques et de supervision de la mise en œuvre du Plan national de développement présenté en 2003 au Groupe consultatif sur le Nicaragua, ainsi que d'une stratégie de croissance économique et de lutte contre la pauvreté importante pour la participation du pays à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(PPTE). Le but visé est d'améliorer la coordination des investissements publics avec les ressources locales et extérieures de manière à accroître l'efficacité et l'efficience des investissements sociaux et économiques. Une formation, une assistance technique et l'appui d'un système informatique permettront au Secrétariat à la coordination et à la stratégie de la Présidence de mieux déterminer les priorités pour l'affectation des ressources, de faire en sorte que les investissements soient conformes aux stratégies gouvernementales et de suivre les progrès du plan national. Des études et des services de consultant permettront de fixer des critères d'admissibilité pour les projets d'investissement dans les secteurs productifs et l'infrastructure économique.

Renforcement du Système national de statistiques et du Recensement de la population et du logement de 2005
(Prêt de \$6,6 millions du FOS avec cofinancement du Japon et de la Suède, ainsi que du PNUD, du FNUAP, du Royaume-Uni et de la Banque mondiale)

Les données du recensement recueillies avec l'appui de cette opération serviront de base à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes de développement aux échelons national et sous-national. Ce prêt servira à financer la sélection et la formation de personnel de terrain avant le recensement, à actualiser la cartographie du recensement et à effectuer le recensement lui-même, y compris l'aide d'interprètes pour les divers groupes ethniques et minorités raciales du pays et la formation d'animateurs de municipalités et de districts ruraux et urbains. Une campagne d'information permettra de sensibiliser la population à l'importance de la participation au recensement. Les groupes traditionnellement exclus seront visés de façon à ce qu'ils bénéficient de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de statistiques fiables sur leur condition sociale et économique.

Renforcement du Ministère de la famille
(Prêt de \$3 millions du FOS)

Cette opération permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes de protection sociale en améliorant les installations et en fournissant formation et équipement au Ministère de la famille (MIFAMILIA). Un système d'accréditation sera mis en place comme critère de mesure pour les prestataires de services de formation des échelons local et central dans certains domaines tels que le développement complet de l'enfant. Au moins une douzaine de bureaux de gestion départementaux ou locaux bénéficieront de travaux de réparations ou de l'installation de systèmes

informatiques. Ce programme permettra de renforcer le rôle de chef de file de MIFAMILIA en finançant des études sur les pratiques optimales et l'harmonisation des décrets et des lois relevant de ce ministère. Un système d'informatique sera installé au ministère pour enregistrer les bénéficiaires et améliorer les contrôles financiers, et une stratégie de communications et de marketing social renforcera les contacts avec les communautés.

Panama

En 2004, la Banque a approuvé un don au titre de la coopération technique en faveur du Panama. Depuis 1961, la Banque a accordé 122 prêts pour un total de \$2,1 milliards et les décaissements se sont élevés à \$1,8 milliard.

*Réseau de captage, épuration et évacuation des eaux usées de la ville de Panama
(Don de \$1,5 million du Fonds japonais pour services de consultants)*

La coopération technique financée par ce don aidera à concevoir des installations sanitaires de nature à réduire la pollution de la baie, du fleuve et des zones côtières de la ville de Panama. Une étude des levés topographiques et des questions d'alignement, d'emplacement et de priorité, de capacité hydraulique, d'évaluation géotechnique et de besoins en équipement et en matériel servira de base à la construction des stations de pompage, des collecteurs et des conduites forcées nécessaires au transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration située à l'est de la capitale. Ce programme servira également à financer la conception de systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et des boues ainsi qu'une étude de l'impact sur l'environnement de tous les travaux proposés.

Paraguay

En 2004, la Banque n'a pas approuvé de prêt en faveur du Paraguay. Depuis 1961, la Banque a accordé 114 prêts pour un total de \$1,9 milliards et les décaissements se sont élevés à \$1,6 milliard.

En 2004, la Banque a approuvé 14 opérations de coopération technique au Paraguay, pour un total de plus de \$2,6 millions. Huit de ces opérations, représentant un montant dépassant légèrement \$2 millions, sont destinées à appuyer les efforts que consacre le gouver-

nement à renforcer les institutions, accroître la transparence dans l'administration publique et rétablir la confiance et la crédibilité des institutions de l'État. Il convient en particulier de noter les projets d'appui au Plan national d'intégrité, l'assistance à *Transparencia Paraguay* et une initiative novatrice visant à renforcer les mesures gouvernementales de lutte contre le trafic de personnes.

D'autres opérations ont facilité la préparation de nouveaux projets dans les domaines de l'urbanisme, de l'enseignement technique, de la science et de la technologie et de l'aide aux populations autochtones. Après le tragique incendie dans un supermarché d'Asunción, la Banque s'est empressée d'apporter une contribution financière aux victimes et à leurs familles.

Pérou

En 2004, la Banque a approuvé quatre prêts et deux financements du MIF en faveur du Pérou. Depuis 1961, la Banque a accordé 176 prêts pour un total de \$7 milliards et les décaissements se sont élevés à \$6,1 milliards.

*Réforme des programmes de lutte contre la pauvreté et de valorisation du capital humain
(Prêt sectoriel de \$300 millions et prêt de coopération technique de \$5,3 millions du CO)*

Un prêt à décaissement rapide à l'appui de réformes est destiné à rendre les dépenses sociales plus efficaces et plus équitables tout en renforçant le filet de protection des éléments les plus pauvres. Les fonds seront décaissés par tranches au fur et à mesure des progrès réalisés en ce qui concerne les mécanismes de transfert et de ciblage, la mise en œuvre de systèmes nationaux et locaux de suivi, la protection des services sociaux critiques et l'adhésion à de politiques macro-économiques saines. Le prêt de coopération technique servira à financer des services de consultants, des équipements et une formation à l'appui des objectifs du programme, y compris l'utilisation des données d'un recensement pour mieux cibler l'affectation des ressources, la décentralisation de l'éducation et d'autres services grâce à des améliorations dans la gestion et la supervision des transferts programmatiques ; à des améliorations des mécanismes de protection des travailleurs à faible revenu en période de chômage ; et à des réformes des services de santé et de nutrition, afin qu'ils s'occupent des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes et les femmes qui allaitent, et les enfants de moins de cinq ans.

Programme de formation professionnelle pour les jeunes
(Prêt de \$18 millions du CO)

Ce programme vise à mieux coordonner la demande et l'offre de main-d'œuvre en offrant une formation professionnelle aux jeunes défavorisés âgés de 18 à 24 ans. Les participants partageront leur temps entre des études dans certains établissements de formation choisis et une formation en cours d'emploi dans des entreprises. Il s'agit d'améliorer la participation de la main-d'œuvre, les salaires et la qualité d'emploi des jeunes tout en aidant les entreprises à identifier les employés susceptibles de présenter des aptitudes répondant à leurs besoins. Des compléments de salaire et des subventions directes seront offerts aux bénéficiaires de ce programme. Un service de liaison avec la main-d'œuvre et d'information permettra d'affecter les jeunes demandeurs d'emploi aux postes éventuels susceptibles de leur convenir, et une liste d'établissements de formation sera établie pour appuyer, suivre et évaluer les processus de formation.

Amélioration de l'accès aux marchés ruraux
(Prêt de \$15 millions du CO)

Près d'un tiers de la population péruvienne vit en milieu rural, travaillant pour la plupart sur de petites parcelles aux possibilités économiques limitées. Ce programme prévoit de mettre en place des systèmes d'information agricole et d'offrir des services de conseil à des groupes organisés de producteurs ruraux des régions de Piura, Chiclayo, Trujillo, Ica, Arequipa et Moquegua-Tacna. Le but visé est de fournir aux petits et moyens exploitants les outils dont ils ont besoin pour pouvoir accéder aux marchés, réduire les coûts de leurs transactions et accroître leurs bénéfices. Quelque 300 000 familles rurales devraient bénéficier de ce projet. Le financement sera utilisé pour moderniser le système national d'information agricole, améliorer les statistiques et le traitement des données et créer un réseau accessible aux producteurs à travers tout le pays. Une assistance technique, dispensée à travers des centres de conseils aux exploitants, permettra de renforcer les liens entre les producteurs et les acheteurs, de faciliter l'accès au crédit et à la technologie et de promouvoir des activités non traditionnelles telles que l'artisanat, l'écotourisme, l'aquaculture et la foresterie.

Renforcement du Bureau de Contrôleur général des finances et du Système national de contrôle
(Prêt de \$12 millions du CO)

Le Système national de contrôle du Pérou comprend le Bureau du Contrôleur général des finances (CGF) et

d'autres institutions publiques chargées de veiller à ce que tous les niveaux de l'administration publique fonctionnent efficacement et de façon transparente. Pour moderniser le CGF, ce programme prévoit la fourniture de services de consultants afin d'actualiser les processus d'examen internes et les produits ; de développer les systèmes d'information ; et d'améliorer et d'équiper un nouvel édifice devant servir de siège. Ce programme aidera également le système de contrôle en renforçant les capacités techniques et administratives d'autres institutions, d'organismes régionaux de contrôle et de cabinets d'audit, ainsi que la coordination entre ceux-ci. Pour valoriser les ressources humaines, les activités d'enseignement et de gestion de l'École nationale d'administration, des finances seront modifiées de manière à renforcer le développement des compétences. Pendant la préparation de cette opération, la Banque a soutenu un échange d'expériences entre le personnel du CGF et celui d'autres institutions dans la région, et a favorisé la coopération entre la Cour suprême péruvienne, le Ministre de la Justice et le CGF.

Renforcement de l'impact des envois de fonds des travailleurs émigrés au Japon
(Investissement de \$7,2 millions du MIF)

Ce projet vise à renforcer l'impact sur le développement des envois de fonds au Pérou des travailleurs émigrés au Japon, grâce à un moyen novateur structuré de financer l'expansion du crédit à moyen/long terme aux secteurs du microfinancement et des PME, et à l'intention des bénéficiaires individuels de ces envois de fonds. Un prêt privilégié d'un montant qui pourra atteindre \$7 millions du Fonds de placement du MIF dans la petite entreprise à l'une des banques à la croissance la plus rapide du pays, *Banco del Trabajo*, aidera à canaliser de plus en plus les envois de fonds vers l'épargne et l'investissement. Ce prêt sera garanti en partie par les flux d'envois à venir, et permettra à la banque de développer son portefeuille de prêts à moyen et à long terme au Pérou. Les envois de fonds au Pérou de travailleurs émigrés ont atteint un total estimé à \$1,3 milliard en 2003 ; cette même année, les Latino-américains travaillant au Japon ont envoyé un total estimé à \$3 milliards à l'ensemble de la région.

MiCasita – Société de financement hypothécaire offrant une gamme complète de services
(Investissement de \$2,1 millions du MIF)

Cet investissement du MIF permettra l'établissement de *MiCasita Compañía Hipotecaria*, où sera appliquée une approche novatrice au développement du

financement immobilier au Pérou. *MiCasita* aura pour principale tâche d'offrir des prêts hypothécaires à des éléments des couches de revenu faible à intermédiaire de la population péruvienne qui empruntent pour la première fois. Cette société offrira des services rapides, peu coûteux et personnalisés que n'offrent pas actuellement les institutions publiques ou les banques commerciales. Le marché visé par *MiCasita* englobe 74 % de la population active du pays, qui travaillent principalement dans les secteurs des micro, petites et moyennes entreprises. *MiCasita* envisage de titriser ses prêts hypothécaires dans sa sixième année d'activité, et devrait aider au développement du marché du financement d'hypothèques de second rang. Si elle réussit dans ses affaires, *MiCasita* sera un modèle pour d'autres pays de la région, qui n'a pas encore développé de sociétés offrant une gamme complète de services spécialisés de financement d'hypothèques ou de marchés hypothécaires de second rang pour les prêts hypothécaires.

République dominicaine

En 2004, la Banque a approuvé trois prêts en faveur de la République Dominicaine. Depuis 1963, la Banque a accordé 87 prêts pour un total de \$3 milliards et les décaissements se sont élevés à \$2,2 milliards.

Protection et viabilité des réformes sociales

(Prêt de \$200 millions du CO avec cofinancement de la Banque mondiale)

Cette opération est destinée à atténuer les effets de l'ajustement fiscal sur les pauvres en préservant le volume des dépenses sociales tandis que le gouvernement met en œuvre des réformes visant à assurer la stabilité macroéconomique et budgétaire. Plus particulièrement, ce financement servira à protéger les budgets prioritaires des secteurs de la santé et de l'éducation. Les ressources du prêt seront décaissées par tranches en fonction de la mise en œuvre des réformes décrites brièvement dans un arrangement conclu avec le Fonds monétaire international pour renforcer l'équilibre budgétaire du pays. Ces réformes sont censées jeter les bases d'une loi d'administration des finances détaillée, destinée à consolider la gestion du budget, ainsi que de la réorganisation du secteur de l'aide sociale afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses et de mettre ainsi en place un filet de protection sociale plus efficace pour les éléments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

Programme de consolidation du secteur financier *(Prêt de \$100 millions du CO avec cofinancement de la Banque mondiale)*

Conçu pour répondre à la crise financière récente du pays, ce programme vise à rétablir la confiance du public dans le système bancaire en appuyant la mise en œuvre des réformes que comporte la nouvelle Loi relative à la monnaie et aux finances. Cette loi prévoit l'établissement d'une banque de second rang pour prêter et accorder des fonds aux secteurs productifs et au marché immobilier secondaire, et éliminer ainsi l'octroi de prêts par la Banque centrale au secteur non financier. Elle permettra aussi de renforcer la position financière et la capacité technique de la Banque centrale, afin qu'elle puisse fonctionner plus efficacement et éliminer son déficit budgétaire. Ce programme prévoit également la mise en œuvre de réformes destinées à permettre à l'Office de contrôle des banques de fonctionner de manière autonome, de s'adapter aux normes internationales pour la réglementation du risque de crédit, de moderniser ses normes d'audit et de renforcer les contrôles bancaires.

Programme en plusieurs phases de logements pour familles à revenu faible à modeste *(Prêt de \$37 millions du CO)*

Ce programme vise à améliorer les conditions de logement des familles pauvres et à revenus modestes en améliorant l'infrastructure et les services sociaux dans certains quartiers urbains, en élargissant l'accès au crédit et en favorisant le développement privé de logements sociaux. Des programmes complets pour quartiers pauvres comprendront la fourniture de titres de propriété, l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'enlèvement des ordures, le bitumage et l'éclairage de la voirie et l'amélioration des services de développement des jeunes enfants, de santé primaire et de formation technique. La Banque nationale de crédit immobilier réescomptera les microcrédits consentis par des prêteurs de premier rang pour la construction ou l'amélioration de logements. Le gouvernement développera l'infrastructure sur des terrains publics puis en vendra des parcelles à des promoteurs privés pour la construction de logements sociaux. Quelque 14 000 familles bénéficieront directement de ce programme, qui prévoit également une assistance technique pour le développement des systèmes de planification, d'élaboration de politiques de logement et de suivi des programmes de logement.

Surinam

En 2004, la Banque a approuvé deux prêts en faveur du Surinam. Depuis 1985, la Banque a accordé 15 prêts pour un total de \$102 millions et les décaissements se sont élevés à \$58 millions.

Réforme du secteur de la santé

(Prêt de \$5 millions du CO avec bonification d'intérêts du MFI)

Ce programme permettra d'améliorer l'efficacité, l'équité et la qualité des services de soins de santé primaires, notamment à l'intention des pauvres. Une assistance technique, une formation et des équipements seront financés pour offrir un ensemble optimal de services de santé de base, axé sur la prévention, dans la région côtière. Ce programme prévoit également une supervision et un suivi conjoints par divers organismes du secteur de la santé, le renforcement de la capacité de formation en soins primaires et préventifs, un appui à l'établissement de programmes destinés à assurer la qualité des services et un accès plus aisé et à des prix plus abordables aux médicaments essentiels. Les objectifs de ce programme sont notamment de réduire la mortalité infantile, d'accroître les taux de vaccination, de réduire les coûts administratifs du secteur de la santé, d'améliorer les capacités d'élaboration de politiques et de mettre en œuvre un mécanisme destiné à permettre de mieux cibler les subventions de santé et d'étendre l'accès à la carte d'assurance-maladie aux éléments qui en ont le plus besoin.

Renforcement de la gestion du secteur public

(Prêt de \$5 millions du CO avec bonification d'intérêts du MFI)

Ce programme vise à améliorer l'efficacité des pouvoirs publics en modernisant les procédures appliquées aux services publics, en rationalisant le processus de passation de marchés et en mettant en œuvre une stratégie de gestion des ressources humaines applicable à l'ensemble du ministère. L'informatisation et la mise en réseau des services centraux et locaux du Bureau central des affaires civiles permettront de simplifier le traitement des dossiers du registre d'état civil et de réduire ainsi les délais d'attente pour le public. L'assistance technique dispensée pour redéfinir les règlements et renforcer les organismes de la fonction publique devrait déboucher sur des réformes dans la gestion des ressources humaines et sur l'amélioration de la performance du personnel. Les améliorations apportées à l'infrastructure du réseau ainsi que

l'installation de systèmes informatiques aux Ministères de l'intérieur et des finances renforceront l'aptitude du gouvernement à utiliser l'Internet et donneront plus de rapidité à son réseau de communications. Ce prêt doit déclencher un processus de réforme à long terme du secteur public, qui est en train d'être mis en œuvre grâce à des consultations avec des partenaires clés soutenues par des fonds de la Banque au titre de la coopération technique.

Trinité et Tobago

En 2004, la Banque n'a pas approuvé de prêt en faveur de la Trinité et Tobago. Depuis 1967, la Banque a accordé 35 prêts pour un total de \$1,1 milliard et les décaissements se sont élevés à \$830 millions.

En 2004, la Banque a maintenu ses étroites relations de partenariat avec Trinité et Tobago. Elle a accordé un haut degré de priorité à l'amélioration de la gestion et des résultats du portefeuille actuel, y compris à l'achèvement en temps voulu des anciens projets axés sur des réformes et au démarrage en douceur de deux projets plus récents destinés à répondre aux principaux problèmes qui se posent dans les domaines du commerce et de la réforme du secteur public.

L'autre fait saillant a été l'approbation, en novembre, par le Conseil d'administration de la nouvelle stratégie-pays pour la période 2004-2007. La nouvelle stratégie-pays, après des consultations et un dialogue prolongés avec le gouvernement, tient compte des principales difficultés de développement du pays et tire les leçons des activités passées de la Banque. Elle définit trois principaux domaines d'action pour la Banque : le développement du secteur privé, la modernisation du secteur public et de développement social. Ce cadre de stratégie a permis de définir, à titre indicatif, un nouveau programme de prêt pour les prochaines années – programme qui laisse ouverte la possibilité de nouvelles opportunités de prêt, par suite de l'application en cours de la « feuille de route » pour la réforme du secteur public. En même temps, la poursuite par le pays du programme intitulé « Vision 2020 » – parvenir à l'état de pays développé d'ici à 2020 – donne au pays un objectif dominant pour le moyen/long terme.

La Banque a fait entreprendre une série de grandes études sur la pauvreté, les questions fiscales, la main-d'œuvre, la compétitivité, le commerce et l'environnement, et a accueilli un atelier à Port of Spain, avec la participation de représentants du gouvernement, de la société civile et des milieux d'affaires afin de discuter de leurs conclusions. Autres exemples de

l'appui apporté par la Banque en 2004 sous d'autres formes que des prêts : l'assistance technique au secteur privé et le lancement de la première phase de la Bibliothèque électronique virtuelle de Trinité et Tobago, qui servira d'instrument de coordination au Ministère du plan et du développement.

Uruguay

En 2004, la Banque a approuvé un prêt et une garantie en faveur de l'Uruguay. Depuis 1961, la Banque a accordé 120 prêts pour un total de \$3,8 milliards et les décaissements se sont élevés à \$3,3 milliards.

Programme d'infrastructure routière (Prêt de \$77 millions du CO)

Ce programme permettra de réduire le temps et les coûts de transport, et de renforcer l'accès aux marchés intérieur et extérieur en améliorant les principaux axes et les ponts du réseau routier national. Près de 300 km de routes principales et de couloirs d'intégration avec l'Argentine et le Brésil, ainsi que 350 km de routes secondaires reliant les capitales des départements et les centres de production, seront élargis ou recevront une nouvelle couche de revêtement. Ce programme prévoit de financer la construction ou la remise en état de ponts ainsi que des améliorations de la sécurité routière – signalisation, éclairage aux intersections critiques, barrières, trottoirs et abris pour piétons dans les zones scolaires, et programmes d'éducation en sécurité routière. Pour aider à une gestion durable du réseau routier, cette opération offrira une formation et une assistance technique à la Direction nationale des routes afin de lui permettre d'actualiser les études sur la situation du réseau routier et de renforcer le suivi des travaux.

Mécanisme de financement du commerce du Groupe ABN Amro (Garantie de \$22,5 millions du CO)

Ce programme vise à pallier les insuffisances concernant la disponibilité de financement à court terme pour les exportateurs uruguayens – en particulier les exportateurs de produits agricoles – en offrant d'améliorer la cote de crédit de l'une des principales banques de financement privé du commerce du pays. Le mécanisme prévu est une garantie partielle de crédit à l'appui des prêts avant et après exportation d'ABN, qui opère en Uruguay depuis 1952 et fait partie du Groupe ABN Amro, le plus gros groupe bancaire néerlandais.

Cette opération est destinée à appuyer ABN dans ses plans d'expansion de ses prêts aux sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, dont la part du PIB a augmenté depuis quelques années, y compris aux industries du bois, de la laine, du riz, du poisson, de la viande, du papier, des oléagineux, des produits laitiers et du tannage.

Venezuela

En 2004, la Banque a approuvé un prêt en faveur du Venezuela. Depuis 1961, la Banque a accordé 77 prêts pour un total de \$4 milliards et les décaissements se sont élevés à \$3,8 milliards.

Renforcement institutionnel de la CADAFE (Prêt de \$5 millions du CO avec cofinancement de la Société andine de développement)

Ce programme vise à renforcer la gestion commerciale de la compagnie nationale d'électricité, la Société anonyme d'administration et de développement de l'électricité (CADAFE). L'objectif sera d'actualiser le système de facturation de la société et d'élaborer des plans pour moderniser ses opérations. Les ressources du prêt serviront à financer des services techniques pour la configuration de systèmes, l'achat de matériel informatique pour la gestion des données et le traitement des transactions, la familiarisation de personnel aux nouveaux systèmes, la modernisation de l'infrastructure de communications et l'actualisation des listes de clients, et l'achat de lecteurs portatifs de compteurs et autres équipements essentiels. Le système ainsi modernisé sera mis en service dans un premier temps à Aragua, Anzoátegui et Carabobo, régions qui regroupent près d'un tiers des clients de la CADAFE.

Région

En 2004, la Banque a approuvé deux prêts, deux dons au titre de la coopération technique, onze financements au titre du MIF et un don du FEM, à l'échelle régionale. Depuis 1963, la Banque a accordé 63 prêts pour un total de \$2,9 milliards et les décaissements se sont élevés à \$2,4 milliards.

Création d'un programme d'appui au financement commercial

(Autorisation de garanties de \$400 millions du CO)

Les baisses de disponibilité du crédit consécutives aux crises financières peuvent nuire à la capacité de redressement et de croissance des pays. Ce programme vise à atténuer les effets de la volatilité des flux internationaux de capitaux sur les pays d'Amérique latine en offrant des fonds pour des opérations de crédit à court terme aux importateurs et aux exportateurs. Grâce à un mécanisme régional de crédit renouvelable, les banques auront accès à des fonds qu'elles pourront rétrocéder à des sociétés engagées dans des opérations de commerce international. Dans le cadre de ce programme, la BID accordera une garantie partielle à des instruments de financement commercial pour crédit documentaire et recouvrement établis par des banques et pour le financement d'activités avant exportation. Ce programme devrait faciliter les importations de capitaux d'une importance critique et de biens intermédiaires dans la région.

Société interaméricaine de financement de l'infrastructure

(Prêt de \$25 millions du CO assorti d'un prêt "B" de \$25 millions)

Les besoins en investissements dans l'infrastructure en Amérique latine au cours des prochaines années sont estimés à \$70 milliards par an, et pourtant, en 2003, l'investissement direct dans la région a en fait diminué. La société appuyée par ce prêt offrira un financement à moyen/long terme pour des projets d'infrastructure critiques, notamment pour des initiatives du secteur privé dans les petites économies. Créée en 2001 comme institution financière spécialisée, la Société interaméricaine de financement de l'infrastructure offrira des prêts à une dizaine de nouveaux projets dans six pays, dans certains secteurs comme les télécommunications, les transports, l'énergie et le tourisme. La BID jouera un rôle de catalyseur dans la mobilisation de ressources internationales pour des investissements de capitaux destinés à compléter le

financement participatif apporté par les actionnaires de la Société, parmi lesquels figurent des institutions financières internationales, régionales, commerciales et multilatérales, notamment la Société interaméricaine d'investissement, qui appartient au groupe de la BID.

Mécanisme régional de financement du commerce

« Crecera »

(Prêt de \$15 millions du CO avec cofinancement de la Société hollandaise pour le financement du développement (FMO))

Ce fonds de financement du commerce offrira des financements avant et après exportation à des moyennes entreprises d'exportation, d'abord en Argentine et au Brésil, puis dans toute l'Amérique latine. Ce projet vise à mobiliser la participation d'autres investisseurs et prêteurs du secteur privé au financement du commerce de la région. L'emprunteur est une filiale de *Credera Finance Company Ltd.*, société qui fournit du financement à court terme à des clients latino-américains. En tant que premier organisme de financement du commerce à l'échelon régional, Crecera sera une source de financement stable d'une importance critique pour les exportateurs ayant du mal à obtenir des fonds. La disponibilité d'un tel financement devrait permettre de rendre les sociétés non seulement plus compétitives mais aussi plus capables de faire face aux ralentissements de l'économie. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme de relance du financement du commerce international conçu par la BID pour renforcer la croissance du secteur privé dans la région.

Gestion des écosystèmes dans les communautés autochtones

(Don de \$5 millions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), avec cofinancement parallèle de la Banque mondiale sous la forme d'un don du FEM)

Ce projet permettra de renforcer l'aptitude des communautés autochtones d'Amérique centrale à protéger et à gérer leurs ressources naturelles et culturelles, à mettre fin à la dégradation des sols et à préserver la diversité biologique. Quelque 45 plans d'utilisation des espaces culturels pour la gestion des écosystèmes traditionnels seront élaborés dans six espaces prioritaires à l'intérieur d'une zone dénommée le Couloir biologique mésoaméricain. Une assistance technique et une formations aideront à la conception et à la commercialisation de produits et de services écologiquement durables. Des initiatives de renforcement institutionnel aideront les communautés autochtones à améliorer

leurs aptitudes à l'organisation et à la négociation et leurs capacités techniques et administratives.

Renforcement des capacités et vulgarisation pour renforcer l'intégration

(Don de \$2 millions du FOS)

La participation accrue des entreprises, de la main d'œuvre et les organisations non gouvernementales à l'appui des efforts d'intégration régionale et internationale oblige à élargir les efforts déployés pour renforcer un processus qui relevait naguère quasi exclusivement des pouvoirs publics. Ce programme permettra de financer des activités publiques de vulgarisation, telles qu'ateliers, publications et sites Internet qui diffusent une information objective sur le commerce et l'intégration auprès de la société civile. Une formation et une assistance technique permettront d'améliorer l'aptitude des spécialistes des secteurs public et privé à négocier et mettre en œuvre des accords commerciaux. Ce programme permettra de financer des études entreprises par des réseaux de recherche sur les politiques qui facilitent le choix de décisions efficaces en matière de commerce et d'intégration dans les secteurs public et privé. Ce programme sera exécuté par l'Institut pour l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes (INTAL).

Réseau de recherche latino-américain

(Don de \$1,3 million du FOS)

Le Réseau de recherche latino-américain s'emploie depuis 1991 à renforcer la capacité de recherche de la région et à enrichir les objectifs des politiques gouvernementales sur les questions de développement. Ce réseau a effectué des centaines d'études et englobe aujourd'hui quelque 300 institutions latino-américaines. Cette opération servira à financer des études qui seront entreprises par des institutions régionales afin de renforcer le fonctionnement du marché et d'améliorer l'efficacité des pouvoirs publics. Les travaux de recherche porteront plus spécifiquement sur des thèmes tels que les relations avec la main-d'œuvre, les moyens de promouvoir l'innovation, la compétitivité et la productivité, et l'établissement de structures financières optimales pour les banques. Cette opération marque le cinquième cycle d'études de ce réseau de recherche appuyé par la Banque, et incorpore les conclusions de ces études dans ses activités de programmation, de prêt et de coopération technique ainsi que dans son dialogue avec les pays membres.

Expansion des services financiers à l'intention des micro et PME par le biais des membres affiliés au Réseau Women's World Banking

(Lignes de crédit renouvelable de \$8,4 millions et dons représentant un total de \$1,6 million du MIF)

Ce programme offrira des lignes de crédit renouvelable à huit établissements affiliés au réseau Women's World Banking (WWB), dont cinq en Colombie et un respectivement en Bolivie, au Brésil et en République dominicaine, qui devraient déboucher sur l'octroi de quelque 23 000 nouveaux prêts à des micro-entreprises ainsi qu'à des PME. Une autre composante, exécutée et cofinancée par *Stichting-WWB* des Pays-Bas, est destinée à faciliter l'intégration du microfinancement dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes, en mettant l'accent sur la formation, la réforme des règlements, le recrutement de banques traditionnelles pour le secteur du microcrédit et le développement d'instruments financiers en monnaie nationale.

Financement des microentreprises et des PME

(Investissement de \$8,2 millions du MIF)

Cet investissement permettra à *Banco ProCredit* (El Salvador), *Financiera ProCredit* (Nicaragua), *Sociedad Financiera Ecuatorial* (Équateur), et *Caja Los Andes* (Bolivie) d'étendre leurs prêts à quelque 7 700 micro et petites entreprises afin que celles-ci puissent obtenir le fonds de roulement et les matières premières dont elles ont besoin pour organiser et développer leurs activités. Il permettra également d'élargir les moyens de distribution de fonds en finançant l'installation de distributeurs automatiques et la délivrance de cartes de débit aux clients actuels et potentiels des institutions susmentionnées. Ces mesures auront un impact favorable sur la vie des clients et sur la situation financière des institutions concernées. Les clients seront à même de faire un meilleur usage des fonds reçus, que ce soit pour les investir ou pour améliorer la planification de leur consommation future. Les intermédiaires pourront diversifier leurs sources de financement et développer leur offre de services financiers.

Mécanisme de production d'énergie renouvelable et plus propre en Amérique centrale (CAREC)

(Investissement de \$5,5 millions du MIF)

Ce projet vise à promouvoir l'utilisation de technologies à base de sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et à améliorer l'utilisation de l'énergie et d'autres facteurs de production par les entreprises en Amérique centrale. Ce mécanisme a pour but d'offrir un financement de type « mezzanine » aux

PME pour encourager le recours à des moyens éprouvés d'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de production plus propre et à meilleur rendement énergétique dans toute l'Amérique centrale. Les investissements financés par CAREC présenteront en outre une myriade d'avantages socioéconomiques et écologiques et favoriseront le développement de petites entreprises, une productivité accrue, une dépendance plus faible à l'égard des combustibles fossiles et un meilleur niveau de santé grâce à la diminution des niveaux d'émissions préjudiciables à la santé.

Soutien aux jeunes entrepreneurs

(Don de \$4,3 millions du MIF)

Les nouvelles entreprises jouent un rôle clé dans l'accroissement des possibilités d'emploi et de création de revenu. Toutefois, les jeunes qui veulent monter une entreprise se heurtent souvent à des difficultés pour obtenir un appui financier nécessaire. Travaillant en collaboration avec la *Fundación Impulsar* en Argentine, la *Cámara de Dirigentes Lojistas* au Brésil, FMSD en Colombie et JEMAC au Mexique, ce projet s'inspirera d'un modèle existant et en étendra l'utilisation à de nouveaux domaines en aidant les jeunes entrepreneurs à concevoir et réaliser des projets d'entreprise en mobilisant des fonds et des appuis dans les milieux d'affaires. Se fondant sur les principes de la responsabilité sociale des entreprises, il apportera sa caution à des mentors qui pourront ensuite dispenser suivi, formation et appui financier à des projets de promotion de jeunes entrepreneurs.

Modèle de partenariat dans le football et les sports d'équipe pour l'emploi des jeunes

(Don de \$3,6 millions du MIF)

Ce projet marque l'utilisation pour la première fois d'une approche novatrice destinée à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes appartenant aux groupes défavorisés, qui se heurtent à d'énormes obstacles lorsqu'ils essaient de trouver un emploi. Tirant parti de l'expérience et du développement d'aptitudes spéciales qui découlent de la pratique du football et d'autres sports d'équipe, ce projet lie l'athlétisme à la formation professionnelle pour améliorer l'accès au marché du travail. Il établit un modèle de partenariat durable offrant des incitations aux employeurs et aux promoteurs sportifs, formant les jeunes en leur donnant à la fois des aptitudes à l'emploi et une formation professionnelle axée sur le marché, et des possibilités d'exercer leurs aptitudes dans un cadre professionnel.

Amélioration de la compétitivité des PME au Guyana et au Surinam

(Investissement de \$2,9 millions du MIF)

Cet investissement contribuera au développement d'un solide marché des prêts aux PME du Guyana et du Surinam, en établissant une nouvelle institution spécialisée dans les PME et fondée sur des pratiques de prêt durables. Les résultats visés par ce projet sont : i) la création et l'expansion d'au moins 50 PME au cours des cinq prochaines années au Guyana et au Surinam ; et ii) la création d'un nouvel intermédiaire financier spécialisé dans les PME.

Renforcement de l'accès aux marchés pour les PME du secteur agro-alimentaire aux Caraïbes

(Don de \$2,6 million du MIF)

En tant qu'agent d'exécution de ce programme, la Caribbean Agribusiness Association (CABA) contribuera à promouvoir la compétitivité et les exportations des PME du secteur agro-alimentaire dans les pays de la CARICOM. Des centaines d'entreprises des neuf pays de la CARICOM qui sont membres de la CABA participeront à des activités et programmes de sensibilisation et de formation destinés à les aider à élaborer des propositions pour les négociations sur l'accès aux marchés. Dans un premier temps, six spécialistes, à savoir respectivement deux de la Jamaïque, de Sainte-Lucie et de Trinité-et-Tobago, recevront une formation de formateurs, afin de transmettre, à des entreprises participant à des Groupes consultatifs des Caraïbes sur le commerce international, leurs connaissances concernant les normes de sécurité alimentaire ainsi que les règles commerciales.

Renforcement de la compétitivité des PME par le biais de la normalisation technique

(Don de \$2,5 millions du MIF)

En association avec l'*Instituto de Normas Técnicas de Costa Rica* (INTECO) et six autres institutions de la République dominicaine, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, ce programme profitera directement à 3 500 PME, ainsi qu'aux responsables du secteur public. Les participants recevront une formation sur l'élaboration de normes techniques pour des produits qui sont directement ou indirectement exportables, ainsi que pour des intrants de leur chaîne d'approvisionnement. L'objectif de ce projet est d'améliorer la compétitivité des PME et leur accès aux marchés et de renforcer le processus d'intégration régionale.

Développement du tourisme rural dans les Andes
(Don de \$2 millions du MIF)

Le tourisme rural, notion reconnue par un grand nombre d'organisations multilatérales et faisant l'objet d'un effort de promotion de la part de l'Organisation mondiale du tourisme, représente une nouvelle forme de tourisme qui a l'avantage de ne pas nécessiter de gros investissements d'infrastructure et de répondre aux intérêts d'une nouvelle catégorie de voyageurs internationaux. Ce programme, qui sera exécuté par le bureau de la *Fundación CODESPA* au Pérou, permettra de concevoir un modèle durable de tourisme rural dans quatre lieux de destination potentiels et d'établir provisoirement des zones tampons autour d'un parc naturel respectivement en Argentine, en Bolivie, en Équateur et au Pérou. Les principales composantes de ce programme comportent la planification pour la création de micro, petites et moyennes entreprises rurales, y compris des activités d'organisation communautaire ; de promotion et de commercialisation ; et surtout, une série d'activités d'évaluation, y compris la publication d'un manuel technique.

Promotion de la compétitivité des PME aux Caraïbes
(Don de \$1,3 million du MIF)

Ce projet a pour but d'aider plus de 500 entrepreneurs, fonctionnaires et experts des secteurs public et privé à établir des normes techniques pour les biens d'ex-

portation et les intrants de leur chaîne de production. En outre, quelque 1 500 entrepreneurs et spécialistes techniques recevront une formation pour la gestion de ces normes. Ce programme sera exécuté par l'Organisation régionale de la CARICOM pour les normes et la qualité, travaillant à travers le *Bureau of Standards* de la Jamaïque, le *Trinidad and Tobago Bureau of Standards* de Trinité-et-Tobago, le *National Standards Institute* de la Barbade et le *Guyana National Bureau of Standards* du Guyana.

Renforcement du rôle du secteur privé dans le commerce de la Communauté des Caraïbes
(Don de \$1,1 million du MIF)

Ce projet a pour objectif général d'intégrer plus pleinement le secteur privé au processus de négociations commerciales internationales des Caraïbes, afin de maximiser les avantages des accords conclus pour l'ensemble de la région. Avec l'appui de la CARICOM, ce projet permettra de renforcer la sensibilité du secteur privé aux négociations commerciales internationales de la région, l'intérêt de ce secteur pour ces négociations et son aptitude à y contribuer. Pour ce faire, ce projet comprendra trois composantes : une campagne de sensibilisation ; des évaluations par le secteur privé et les différentes industries, et des consultations ; et enfin un programme de renforcement des capacités commerciales.

Coopération technique

En 2004, la Banque a approuvé 340 projets de coopération technique pour un total de \$56,7 millions. Le programme de coopération technique apporte un important appui à la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de la Banque. Ses activités portent principalement sur le transfert de connaissances et le partage de données d'expérience dans tous les quatre secteurs inclus dans la stratégie.

En ce qui concerne *le développement social*, 147 projets ont été approuvés, pour un total de \$22,2 millions. Les secteurs dans lesquels ces projets seront exécutés sont notamment l'éducation, le développement rural, les microentreprises, les jeunes, la prévention de la violence et la protection des groupes vulnérables, l'urbanisme et la protection de l'environnement.

Pour *la modernisation de l'État*, la Banque a approuvé 78 projets pour un total de \$15,2 millions, conçus pour renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires et les capacités de gestion des organismes publics, et améliorer la gouvernance et la gestion axée sur les résultats, entre autres dans les domaines de la fiscalité, des comptes budgétaires, des douanes et des dépenses publiques. La Banque a également apporté un appui pour l'e-gouvernement et l'informatique.

En ce qui concerne *la compétitivité*, 85 projets ont été approuvés pour un total de \$12,4 millions. Parmi ceux-ci, il convient de noter la seconde phase du réseau de centres de recherche, qui apportera un financement pour la préparation de travaux de recherche de haut niveau sur certaines questions clés de la stratégie institutionnelle, et la seconde phase d'un appui à l'harmonisation de la politique économique entre les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

La Banque a également approuvé des opérations à l'appui du secteur privé, dans le cadre de conférences, telles que le Sommet public/privé sur le climat de l'investissement et un forum sur l'infrastructure en Amérique latine et aux Caraïbes. Un appui est apporté à des programmes visant à améliorer la compétitivité dans le secteur de la main-d'œuvre, par le renforcement des ministères du travail, et dans le secteur agricole, en association avec la Banque mondiale et d'autres importantes parties prenantes.

Dans le domaine de *l'intégration régionale*, un nombre record de 30 projets totalisant \$6,9 millions ont été approuvés. La Banque a continué à concentrer son aide sur les pays engagés dans des processus d'intégration aux échelons sous-régional, hémisphérique et international, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'intégration des échanges commerciaux. Au niveau du continent, les projets ont porté sur le

**TABLEAU V • COOPÉRATION TECHNIQUE
NON REMBOURSABLE ET À
RECouvreMENT CONDITIONNEL¹**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Pays	2004	1961-2004
Argentine	\$ 577	\$ 69 165
Bahamas	33	21 039
Barbade	222	18 304
Belize	34	7 010
Bolivie	2 050	80 366
Brésil	2 834	161 686
Chili	238	13 600
Colombie	834	58 829
Costa Rica	1 104	47 597
El Salvador	1 928	54 047
Équateur	2 626	67 345
Guatemala	1 706	55 956
Guyana	989	52 976
Haïti	2 592	53 886
Honduras	3 231	65 318
Jamaïque	1 625	39 226
Mexique	1 005	25 261
Nicaragua	1 534	74 794
Panama	1 019	85 236
Paraguay	1 911	37 206
Pérou	3 165	64 081
République dominicaine	1 398	54 974
Surinam	1 431	26 511
Trinité et Tobago	69	19 717
Uruguay	277	31 844
Venezuela	17	12 009
Région	22 200	709 504
TOTAL	\$56 651	\$2 007 487

¹ À l'exclusion des financements du Programme de promotion sociale de l'esprit d'entreprise. Les nombres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.

renforcement institutionnel en vue d'une participation plus efficace par les pays membres emprunteurs de la BID aux divers forums sur les négociations commerciales, notamment en ce qui concerne la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). À l'échelon sous-régional, les projets permettront de consolider les cadres d'intégration tels que le MERCOSUR et le Marché et l'Économie uniques des Caraïbes, et de renforcer les capacités institutionnelles de négociation et de mise en œuvre des accords commerciaux.

En réponse aux *catastrophes naturelles*, en 2004, la Banque a accordé un montant record de \$1 million pour des dons de secours d'urgence à des pays membres emprunteurs de la BID et à la Banque de développement des Caraïbes pour ses pays membres. Ces dons doivent aider les populations frappées par un certain nombre de situations d'urgence apparues au cours

de l'année, notamment par les quatre gros ouragans qui ont frappé la région des Caraïbes, occasionnant de graves dommages et des pertes de vies humaines.

Visiter le site www.iadb.org/ar/tc_en

Cofinancement

Le cofinancement pour les projets de la Banque a poursuivi son rebond en 2004. Après être tombé momentanément en dessous de \$1 milliard en 2001 et 2002, le volume des cofinancements est remonté à plus de \$1,3 milliard en 2003 et a dépassé les \$3 milliards en 2004, non compris les transactions du Département du secteur privé (PRI), de la SII et du MIF, qui sont indiquées séparément.



GUATEMALA • Des artisanes de Chimaltenango ont bénéficié de services fournis par une fondation privée qui soutient les paysannes. Le Fonds spécial de l'Union européenne pour la microentreprise a fourni des fonds au titre d'une coopération technique.

Cette tendance dénote l'importance continue du cofinancement. Du point de vue de l'efficacité du développement, le cofinancement permet aux emprunteurs de recevoir un plus gros apport net de ressources extérieures, souvent à des conditions financières favorables, avec coordination entre les donateurs et une composante d'assistance technique. Les pays membres emprunteurs gagnent également accès à un plus large groupe d'organismes donateurs, élargissant ainsi leurs chances d'obtenir une coopération à l'avenir.

Pour les donateurs, les avantages sont notamment une contribution plus efficace aux processus de développement des pays membres emprunteurs moyennant un coût de transaction plus faible, et une meilleure coordination. Pour le groupe de la Banque, l'attrait du cofinancement réside dans un apport de capitaux plus substantiel et plus diversifié à la région, la réduction des goulets d'étranglement liés aux plafonds de risque-pays et aux restrictions imposées par la contrepartie locale, et la possibilité de dialogues de politique générale plus approfondis entre le membre emprunteur, la communauté des donateurs et la Banque.

L'importance de dialogues de politique générale plus approfondis a été mise en lumière par l'approbation du Conseil d'administration des approches sectorielles des prêts d'investissement, comme instrument pour lequel des efforts concertés sont nécessaires entre les multiples donateurs. Dans le même ordre d'idées, les progrès dans l'harmonisation entre les institutions de développement multilatérales et bilatérales et les pays bénéficiaires, et l'intégration d'approches et de stratégies de programme coordonnées permettent à plus d'opérations de pouvoir bénéficier d'un cofinancement parallèle.

La croissance exceptionnelle des volumes de cofinancement de la BID en 2004 est due à plusieurs facteurs. Premièrement, en étroite coopération avec la Banque mondiale, la BID a élargi ses activités de prêt-programme et de prêt sectoriel dans un certain nombre d'États clés. Deuxièmement, le programme de prêts de la Banque a également permis d'attirer davantage de partenaires, principalement d'autres organisations multilatérales, mais aussi des partenaires bilatéraux, après des efforts continus pour élargir la base des donateurs. Enfin, l'amélioration de la coordination externe et interne et de l'échange de données a facilité le développement et la notification en temps voulu des activités de cofinancement de la Banque.

En 2004, 24 opérations de cofinancement d'un montant total d'un peu plus de \$3,1 milliards ont été approuvées pour onze pays membres emprunteurs : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la République dominicaine, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Pérou et le Venezuela. Ces opérations comprennent onze opérations à l'appui de réformes

TABLEAU VI • CONCOURS FINANCIERS EN 2004

(En millions de dollars des États-Unis)

Cofinancier	Pays bénéficiaire	Projet	Financement de la BID ¹	Montant cofinancé
Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	Bolivie	Revitalisation et aménagement urbain de La Paz	\$ 28,50	\$ 10,60
Agence suédoise de coopération au développement international	Honduras	Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté	30,00	5,90
	Honduras	Renforcement de la gestion fiscale	15,00	3,20
	Nicaragua	Renforcement du Système national de statistiques et du recensement de la population et du logement en 2005	6,50	0,60
Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC)	Jamaïque	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kingston	40,00	65,00
Banque mondiale	Argentine	Réforme du secteur social : <i>Argentina Avanza</i>	500,00	1 886,00
	Brésil	Soutien au système de protection sociale	1 000,00	527,20
	Honduras	Programme du secteur financier	25,00	28,02
	Honduras	Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté	30,00	58,80
	Mexique	Lutte contre la pauvreté urbaine	350,00	107,70
	Nicaragua	Éducation pour jeunes et adultes	10,00	15,00
	Nicaragua	Programme global de crédit multisectoriel	30,00	7,00
	Nicaragua	Modernisation de l'État et réforme budgétaire	25,00	23,50
	Nicaragua	Renforcement du Système national de statistiques et du recensement de la population et du logement en 2005	6,50	0,50
	Pérou	Programme de transports urbains à Lima	45,00	45,00
	Rép. dom.	Programme de consolidation du secteur financier	100,00	12,50
Rép. dom.	Protection et viabilité des réformes sociales	200,00	100,00	
Commission européenne	Bolivie	Couloir Santa Cruz-Puerto Suárez	75,00	15,00
Fonds de développement et de coopération internationale (ICDF) de Taiwan	Nicaragua	Programme de revitalisation de la production rurale	60,00	5,00
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Honduras	Gestion de l'environnement des Bay Islands - Phase II	12,00	2,50
	Pérou	Transports urbains à Lima	45,00	8,00
Fonds monétaire international (FMI)	Honduras	Programme d'aide au secteur financier	25,00	107,60
Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)	Nicaragua	Renforcement du Système national de statistiques et du recensement de la population et du logement en 2005	6,50	0,50
Fonds nordique de développement (NDF)	Nicaragua	Projet routier du Plan Puebla-Panama (Zone 2)	40,00	14,00
Gouvernement du Japon	Nicaragua	Renforcement du Système national de statistiques et du recensement de la population et du logement en 2005	6,50	2,72
Ministère britannique du développement international (DFID)	Nicaragua	Renforcement du Système national de statistiques et du recensement de la population et du logement en 2005	6,50	0,50
	Nicaragua	Renforcement du Système national de statistiques et du recensement de la population et du logement en 2005	6,50	0,50
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	Haïti	Remise en état des infrastructures économiques de base	70,00	6,00
	Honduras	Projet d'amélioration du Couloir Atlantique du Plan Puebla-Panama	50,00	7,00
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Nicaragua	Programme de renforcement de la sécurité des citoyens	7,00	0,30
	Nicaragua	Renforcement du Système national de statistiques et du recensement de la population et du logement en 2005	6,50	0,50
Société andine de développement (CAF)	Bolivie	Programme d'aménagement du corridor routier nord	33,00	10,00
	Venezuela	Renforcement institutionnel de la CADAPE	5,00	25,00
TOTAL			\$ 2 757,00	\$ 3 101,14

¹ Cette liste représente des projets dont les cofinanciers ont approuvé le cofinancement en 2004, bien que l'approbation de la BID desdits projets ait pu avoir été faite auparavant. Les nombres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.

et 13 opérations d'investissement ainsi qu'un certain nombre d'activités spéciales, telles que l'appui au programme de recensement de la population et des logements au Nicaragua, qui a bénéficié de l'appui de six organisations donatrices. La Banque a également obtenu le cofinancement de plusieurs dons administrés par elle, parmi lesquels des contributions de la Suède et du Royaume-Uni pour des études sur des secteurs d'une importance critique, tels que l'eau et l'assainissement, et le renforcement des capacités sociales par le biais de réformes fiscales. Les totaux de la BID pour 2004 comprennent de grands prêts sectoriels à l'Argentine et au Brésil, pour un montant total de \$1,5 milliard. Ces deux prêts ont été cofinancés par la Banque mondiale.

Cette année, la Banque a bénéficié de l'appui de 15 cofinanciers, ce qui témoigne du succès de ses efforts pour accroître le nombre de ses partenaires. Parmi ceux-ci, neuf étaient des organisations multilatérales et six des organisations bilatérales. Parmi les partenaires multilatéraux, la Banque mondiale reste de loin le partenaire le plus fréquent et le plus important par le volume, ayant coopéré à 12 projets dans sept pays. Parmi les autres partenaires multilatéraux figurent le Fonds pour l'environnement mondial, le FMI (avec un Mécanisme de réduction de la pauvreté et de croissance), la Commission européenne, la CAF, le Fonds nordique de développement, le Fonds de l'OPEP, le PNUD et l'UNFPA. L'aide bilatérale, qui s'est élevée à près de \$90 millions, a été dispensée par la JBIC du Japon, l'USAID, les Pays-Bas, la SIDA de la Suède, le DFID du Royaume-Uni et l'ICDF de Taïwan.

En outre, la Banque a approuvé trois prêts au secteur privé qui comprenaient une composante de cofinancement. Le financement conjoint avec le FMO des Pays-Bas pour l'octroi d'un prêt de \$30 millions à *Crepera Finance Company L.P.* représente la première opération régionale entreprise dans le cadre du Programme de relance du financement du commerce international. La Banque a continué de développer sa relation active de cofinancement avec la CAF, avec l'approbation d'un prêt direct de \$31 millions pour *Interconexión Eléctrica ISA Bolivia S.A.*, qui marque la quatrième opération financée conjointement par la CAF et la Banque dans le secteur privé. La Banque nationale de développement économique et social du Brésil a fourni \$268 millions de cofinancement pour le Projet d'hydroélectricité de Campos Novos.

En plus de ces activités opérationnelles, la Banque a signé un Mémoire d'accord avec la Banque européenne d'investissement (BEI) destiné à faciliter la coopération future à des projets et sur certains thèmes. La BEI est un partenaire potentiellement important pour la mise en œuvre de partenariats entre secteurs public et privé pour des travaux d'infrastructure

en Amérique latine et aux Caraïbes. Des réunions de coordination ont eu lieu avec plusieurs cofinanciers multilatéraux et bilatéraux, parmi lesquels la Commission européenne, le Fonds nordique d'investissement (NIF) et le NDF, le Fonds de l'OPEP, l'Allemagne et le Japon. En outre, des contacts initiaux prometteurs ont été établis avec un certain nombre de grandes fondations européennes privées sous l'égide du Centre européen des fondations. Des documents spéciaux de coordination entre les donateurs ont été préparés pour la Colombie et l'Équateur.

En 2004, la Banque a également approuvé des directives opérationnelles afin de faciliter le traitement des donations externes connues sous le nom de Financements locaux de contrepartie (CLFGs). Ces financements sont des contributions non liées et non remboursables des donateurs à un pays bénéficiaire qui sont administrées par la Banque, et qui contribuent au financement des obligations de contrepartie locale des projets de la Banque. Depuis 2001, la Banque a administré des CLFGs d'un certain nombre de donateurs, permettant ainsi l'achèvement de projets qui auraient autrement avorté, faute de ressources locales. La promotion de ces opérations s'est révélée particulièrement bénéfique pour les pays à faible revenu. En outre, de nouvelles directives ont été établies pour l'acceptation de dons extérieurs spéciaux qui permettent de plus en plus de couvrir le coût des opérations parrainées par la Banque, telles que conférences, séminaires et publications.

Visiter le site www.iadb.org/ar/cof_en

Fonds fiduciaires

En 2004, la Banque a administré 55 fonds fiduciaires qui ont servi à financer des activités de coopération technique. Au nombre de ces fonds figuraient le Fonds régional pour la technologie agricole (FONTAGRO) ; Le Fonds des peuples indigènes ; des fonds fiduciaires pour le développement de la microentreprise ; des fonds indépendants créés par l'Autriche, le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, le Japon et le Venezuela ; le FEM ; et 37 fonds du Programme de développement de la coopération technique entre les pays membres de la Banque (Programme CT/Fonds).

Ces fonds fiduciaires ont été créés par les donateurs pour apporter un appui aux pays membres emprunteurs de la BID par le biais de services de consultants et de formation et, dans certains cas, pour le cofinancement des prêts de la Banque et des projets de développement de la microentreprise. De tous les fonds administrés, le Programme CT/Fonds est actuellement la plus grosse réserve de ressources. Depuis 1991, il a permis la création de 48 fonds, qui ont apporté un total de \$228,6 millions de contributions.

Ce programme comprend également cinq accords pour la prestation de services en nature.

En 2004, les pays membres non emprunteurs de la Banque ont apporté une contribution de \$45,6 millions aux fonds fiduciaires. Des fonds ont été créés par l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, Israël, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union européenne.

Durant l'année, le Royaume-Uni, à travers son Département du développement international (DFID), a conclu deux nouveaux arrangements avec la Banque pour aider à combattre la pauvreté : le Fonds fiduciaire DFID-IDB *Enlace*, qui se concentre sur l'inclusion sociale en Amérique centrale, et l'Accord-cadre de coopération entre le Gouvernement britannique et d'Irlande du Nord et la BID, qui définit les instruments financiers à utiliser par le DFID pour financer les projets de la BID.

Par ailleurs, la Banque et le FEM ont signé un Mémoire d'accord définissant les procédures d'accès aux ressources des projets de grande et moyenne envergure et aux dons forfaitaires A et C du FEM au titre de son Mécanisme de financement de la préparation et du développement des projets, ainsi qu'un Accord sur les procédures financières avec la Banque mondiale en qualité de disposant du FEM.

Conformément à l'accord conclu avec le Gouvernement de la République de Corée en ce qui concerne les conditions d'admission en tant que nouveau pays membre de la Banque, il est prévu que la Corée participe activement aux fonds fiduciaires, en particulier dans les domaines de la technologie et de la lutte contre la pauvreté.

Les fonds fiduciaires sont devenus la deuxième source de financement par ordre d'importance des projets de coopération technique non remboursable de la BID après le FOS. En 2004, sur le total de \$56,7 millions approuvé au titre du programme de coopération technique non remboursable, \$24,8 millions ont été financés sur les ressources affectées par les fonds fiduciaires au financement de 188 opérations de coopération technique. En plus de ce montant, ces fonds ont financé huit opérations de coopération appuyées par la Banque pour \$8 millions.

Visiter le site www.iadb.org/ar/tec

Fonds japonais

Depuis sa création en 1988, le Fonds spécial du Japon (FSJ) est devenu l'une des principales sources d'octroi de ressources non liées pour les activités de coopération technique de la Banque. En 2004, le FSJ, qui est l'un des plus anciens et des plus gros fonds de coopération technique administrés par la Banque, a approuvé six projets représentant un total de \$2,1 millions, dont 61 % étaient ciblés sur les secteurs sociaux. Les nouvelles contributions apportées en 2004 par le Japon au



GUYANA • Dans ce studio d'enregistrement, des techniciens du son diffusent des programmes éducatifs radiophoniques qui ont pour objet de compléter les programmes scolaires et sont financés au titre d'un Programme d'amélioration de l'enseignement primaire.

FSJ ont totalisé environ \$2,6 millions, portant la contribution totale à ce fonds à quelque \$208,2 millions.

En 2001, le gouvernement japonais a créé le Programme de lutte contre la pauvreté, mettant de côté un montant de \$30 millions du FSJ. Ce programme utilise des méthodes novatrices pour apporter une assistance directe aux groupes pauvres et vulnérables, encourageant la participation d'organisations de la société civile telles que les ONG et les groupes communautaires afin d'appuyer les prêts de la BID.

Une troisième initiative, le Programme japonais, a été lancée en 1999 à l'aide de fonds provenant principalement du gouvernement japonais pour faciliter le transfert de connaissances et l'échange de pratiques optimales entre l'Amérique latine et l'Asie. En 2004, le

TABLEAU VII • FONDS ADMINISTRÉS

Nom	Date de création	Commis par	Monnaie	Contributions ¹	
				exprimées en millions de dollars E.U.	Secteur ou objectif
Fonds de gestion pour le progrès social	1961	États-Unis	\$E.U.	525,0	Secteurs : agriculture, assainissement, éducation, social
Fonds canadien	1964	Canada	\$Can	47,2	Infrastructure matérielle et autres secteurs
Fonds de gestion du Venezuela	1975	Venezuela	\$E.U. Bolivar	400,0 100,0	Intégration, ressources naturelles, industrie, exportations
Fonds norvégien de développement pour l'Amérique latine	1987	Norvège	\$E.U.	2,0	Groupes économiquement faibles, santé, éducation, agriculture et petite industrie
Fonds spécial du Japon	1988	Japon	Yen	208,2	Assistance technique, petits projets, aide d'urgence
Fonds espagnol du Cinquième centenaire	1990	Espagne	EURO	83,8	Enseignement technique, agriculture, santé, communications, aménagement urbain
Fonds fiduciaire belge pour les consultants	1991	Belgique	EURO	3,1	Assistance technique pour la préparation de projets
Programme de bourses d'études de 3e cycle de la BID	1991	Japon	Yen	26,6	Bourses pour études supérieures
Fonds spécial pour petits projets en Amérique latine	1991	Commission européenne	EURO	9,9	Petits projets et coopération technique
Fonds fiduciaire autrichien pour la coopération technique	1992	Autriche	\$E.U.	1,0	Préparation, exécution et supervision de projets
Fonds fiduciaire israélien pour des services de conseil (Banque d'Israël)	1992	Israël	\$E.U.	0,7	Préparation et évaluation de projets de développement économique et social
Fonds italien pour les cabinets-conseils et institutions spécialisées	1992	Italie	\$E.U.	11,0	Études sectorielles et programmes spéciaux
Fonds fiduciaire italien pour experts-conseils	1992	Italie	\$E.U.	7,2	Services de conseil à court terme pour des projets de développement
Fonds norvégien de développement en faveur des femmes	1993	Norvège	\$E.U.	9,9	Assistance technique, études, formation et séminaires dans le cadre du programme pour les femmes dans le développement
Fonds fiduciaire norvégien de coopération technique pour des services de conseil	1994	Norvège	\$E.U.	8,7	Études de préfaisabilité et de faisabilité dans l'infrastructure, l'environnement, la santé et l'éducation
Fonds espagnol pour des services de conseil (ICEX)	1994	Espagne	EURO	13,8	Tous les secteurs, de préférence l'agroindustrie et la restructuration industrielle
Fonds suisse pour des services de conseil	1994	Suisse	\$E.U.	5,2	Activités parrainées par la Banque et le Programme Bolívar
Fonds du Royaume-Uni pour des services de conseil	1994	Royaume-Uni	£	0,8	Tous les secteurs d'activité, en particulier pour des études d'évaluation de projets et de soutien technique
Fonds fiduciaire japonais pour des services de conseil	1995	Japon	Yen	30,0	Tous les secteurs d'activité pour la préparation et l'exécution de projets
U.S. Trade Development Agency (USTDA-BID) Fonds « Evergreen » d'assistance technique	1995	États-Unis	\$E.U.	6,5	Tous les secteurs, de préférence des projets liés à l'infrastructure et l'industrie
Fonds spécial européen pour l'assistance technique en Amérique latine	1997	Commission européenne	EURO	3,9	Amélioration dans la préparation des projets, du transfert de technologie, et de la valorisation des ressources humaines
Fonds spécial européen pour la microentreprise	1997	Commission européenne	EURO	15,9	Petits projets et assistance technique
Fonds fiduciaire finlandais de coopération technique pour des services de conseil	1997	Finlande	\$E.U.	2,0	Identification, préparation et exécution de projets, formation, études sectorielles
Fonds français de coopération technique pour les services de conseil et la formation	1997	France	EURO	19,5	Services de conseil et formation dans tous les secteurs parrainés par la Banque
Fonds norvégien pour l'innovation dans des programmes sociaux	1997	Norvège	\$E.U.	5,6	Coopération technique pour des programmes du secteur social, dans les pays les plus pauvres de la Région 2 de la BID
Fonds des peuples indigènes	1998	Région	\$E.U.	14,5	Fonds de dotation pour aider les peuples indigènes
Fonds norvégien pour le développement de microentreprises	1998	Norvège	\$E.U.	1,9	Coopération technique pour des projets de microentreprises dans les pays les plus pauvres
Fonds portugais de coopération technique	1998	Portugal	EURO	1,2	Assistance technique, bourses d'études et formation

Nom	Date de création	Commis par	Monnaie	Contributions ¹ exprimées en millions de dollars E.U.	Secteur ou objectif
Fonds régional pour la technologie agricole (FONTAGRO)	1998	Région	\$E.U.	34,0	Fonds de dotation pour aider dans des projets agricoles
Fonds fiduciaire suédois pour la gouvernance, la réforme de l'État et la société civile	1998	Suède	\$E.U.	1,1	Financement de projets pour la modernisation de l'État et de la société civile
Fonds danois pour des services de conseil	1999	Danemark	\$E.U.	3,7	Études de préfaisabilité et faisabilité en infrastructure, environnement, santé et éducation
Fonds du Royaume-Uni de renforcement des moyens pour des institutions locales en Amérique centrale	1999	Royaume-Uni	\$E.U.	3,1	Renforcement des moyens des institutions locales en Amérique centrale
Fonds de la BID d'aide et de reconstruction à la suite de catastrophes	1999	Autriche	\$E.U.	4,1	Aide et reconstruction des pays endommagés par le cyclone Mitch
Fonds fiduciaire italien pour la préparation de projets du MIF	2000	Italie	\$E.U.	3,2	Soutenir la préparation de projets du MIF
Programme suédois (Sida) en partenariat avec la BID	2000	Suède	\$E.U.	3,0	Secteurs sociaux des pays centraméricains les plus pauvres, endommagés par le cyclone Mitch
Ministère de l'Énergie des États-Unis-Fonds hémisphérique de l'énergie durable	2000	États-Unis	\$E.U.	1,3	Soutenir des projets technologiques à l'énergie propre dans tous les secteurs consommant de l'énergie
Programme écologique en partenariat	2000	Pays-Bas	\$E.U.	5,0	Projets de soutien à l'environnement
Pays-Bas-Projet de promotion des femmes à responsabilité pour une bonne gouvernance	2000	Pays-Bas	\$E.U.	0,7	Soutien à la promotion des femmes dans la vie civique et publique
Fonds fiduciaire coréen de coopération technique	2000	Corée	\$E.U.	1,0	Aide aux pays centraméricains et projets sociaux en Colombie
Fonds fiduciaire de l'environnement mondial (FEM)	2000	FEM/Banque mondiale	\$E.U.	1,9	Mécanisme de développement des projets pour l'environnement
Programme espagnol-Fonds de coopération générale	2001	Espagne	EUR	44,4	Soutenir des projets pour la modernisation de l'État, la gouvernance, l'intégration régionale et la compétitivité
Programme canadien pour la coopération technique	2001	Canada	\$Can	11,3	Services de conseil dans tous les secteurs, en particulier pour la réforme sociale
Fonds suédois pour les petits projets et pour l'assistance technique en Amérique latine	2001	Suède	\$E.U.	5,3	Financement de petits projets pour les économiquement faibles
Fonds fiduciaire suédois pour les services de conseil et la formation	2001	Suède	\$E.U.	2,0	Services de conseil et formation dans le développement économique et social
Fonds fiduciaire coréen pour la République de Colombie	2002	Corée	\$E.U.	0,8	Aide aux projets sociaux en Colombie
Programme néerlandais en partenariat pour la gestion de l'eau	2002	Pays-Bas	\$E.U.	4,8	Préparation de projets pour la gestion de l'eau
Fonds fiduciaire italien spécial pour le développement durable de la République d'Argentine	2002	Italie	\$E.U.	12,4	Développement durable pour des projets d'environnement, de récupération urbaine et d'infrastructure en Argentine
Fonds fiduciaire italien pour le développement des microentreprises	2002	Italie	\$E.U.	5,8	Soutien aux projets de développement des microentreprises
Fonds pour le commerce BID-Canada	2003	Canada	\$Can	4,7	Préparation de projets commerciaux
Fonds danois pour des services de conseil	2003	Danemark	\$E.U.	1,3	Projets visant à la réduction de la pauvreté
Fonds italien pour les technologies de l'information et de la communication	2003	Italie	\$E.U.	3,5	Préparation de projets en technologie de l'information
Fonds d'inclusion sociale	2003	Norvège Royaume-Uni	\$E.U. \$E.U.	2,2 0,7	Projets pour l'inclusion sociale
Programme finlandais d'assistance technique	2003	Finlande	\$E.U.	0,8	Préparation de projets pour le développement social, la bonne gouvernance, l'environnement
BID/Fonds pour l'environnement mondial	2004	Banque mondiale	\$E.U.	7,5	Projets écologiques
Fonds fiduciaire BID-DFID <i>Enlace</i>	2004	Royaume-Uni	\$E.U.	0,4	Réduction de la pauvreté et inclusion sociale

¹ Les montants reflètent les taux de change historiques.

Encadré 13 • Fonds japonais

Depuis plus de 15 ans, le Gouvernement japonais est l'une des principales sources de financement des activités de coopération technique de la Banque en Amérique latine et aux Caraïbes. Depuis la création du Fonds spécial japonais en 1988, sa contribution à plus de 350 projets dans la région a été de plus de \$230 millions.

Pour répondre aux besoins pressants de développement des pays bénéficiaires, les fonds fiduciaires japonais ont récemment concentré leur attention sur l'aide aux activités des secteurs sociaux. Au cours des cinq dernières années, plus de 30 % des projets financés ont porté sur des domaines tels que la santé, l'éducation, le logement, la violence au sein de la famille et d'autres programmes sociaux à l'intention des groupes vulnérables.

En 2001, le Gouvernement japonais a annoncé la création du Programme de lutte contre la pauvreté, témoignant du vif intérêt qu'il porte aux activités visant à faire reculer la pauvreté. Ce programme utilise des solutions inédites pour aider les pauvres et les groupes vulnérables de manière à promouvoir le développement social à long terme à l'échelon communautaire, et collabore avec les ONG qui ont une grande expérience de la gestion de programmes sociaux. Le Programme de lutte contre la pauvreté montre que le fait de donner aux ONG, aux communautés et à la société civile le pouvoir de décision et les ressources, peut être un moyen efficace et durable de renforcer la responsabilité et la mobilisation des populations.

À l'aide des ressources du Fonds fiduciaire japonais pour services de consultants, des experts japonais ont con-



tribué au transfert de connaissances. En Uruguay, par exemple, un projet pilote de promotion de la connectivité dans le domaine de l'éducation est en cours d'exécution avec des ressources provenant de ce fonds. Des consultants japonais aident à rédiger une proposition pour l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication pour les besoins de l'éducation dans toutes les écoles primaires, secondaires et techniques du pays (ainsi que les écoles normales) et dispensent une formation sur l'utilisation de l'Internet à des fins didactiques. Des projets pilotes sont en cours d'exécution pour l'introduction de cette technologie, et seront étendus par la suite à tous les niveaux de l'enseignement.

Curieusement, la structure de projet de connectivité vient à l'origine d'une initiative japonaise appelée « Projet de mise en réseau de 100 écoles ». Ce projet, parrainé par le gouvernement, était destiné à déterminer si l'établissement d'un réseau informatique entre 100 écoles

primaires et secondaires permettrait d'améliorer l'acquisition de connaissances. Le branchement à l'Internet a également incité les élèves de ces écoles à travailler de façon plus productive et leur a permis de procéder à des échanges d'informations avec leurs pairs d'autres écoles.

En Uruguay, quelque 800 écoles sont à présent reliées à travers ce réseau informatique, et 3 000 enseignants ont reçu une formation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles. Ces activités pilotes devraient être étendues à l'ensemble des écoles du pays, ainsi qu'à celles d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes.



Visiter le site www.iadb.org/ar/jsfund

Programme japonais a approuvé 12 projets de coopération technique pour un total de \$1,6 million.

Un autre guichet, le Fonds fiduciaire japonais pour services de consultants, a été créé en 1995. En 2004, la Banque a approuvé six projets de ce fonds pour un total de \$3 millions. Le financement de ce fonds est lié, exigeant qu'au moins 50 % des ressources de ces projets soient utilisées pour financer les services de consultants ou de sociétés d'experts conseils japonais. Tous les secteurs où les compétences japonaises sont nécessaires, tels que l'infrastructure et l'environnement, peuvent bénéficier d'un financement de ce fonds. En 2004, le Japon a apporté une contribution d'environ \$2,1 millions à ce fonds, portant le total

cumulé des contributions reçues par celui-ci à quelque \$30 millions (voir Encadré 13).

Visiter le site www.iadb.org/ar/jsfund

Passation des marchés

La Banque a pour politique d'exiger que la passation des marchés de fournitures, de travaux et de services de consultants pour les projets qu'elle finance soit conforme aux principes de l'économie, de l'efficacité, de la concurrence, de la transparence, de l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires et du respect de la légalité. La passation des marchés doit obéir à un processus de sélection ouverte et au jeu de la concurrence.

Au-delà de seuils donnés, il faut recourir à un appel d'offres international. Seules les entreprises des pays membres de l'institution peuvent soumissionner pour les projets financés par la BID.

Les emprunteurs sont responsables de l'exécution et de la gestion des projets, y compris du processus de passation de marchés, depuis la rédaction des dossiers d'appel d'offres jusqu'à l'attribution et la gestion des marchés. Les Bureaux extérieurs de la BID sont responsables du suivi de ce processus et sont tenus de coopérer avec les agents d'exécution afin d'assurer le plein respect des politiques et procédures de la Banque.

Le Bureau de la politique et de la coordination de la passation des marchés est chargé de rédiger les politiques dans ce domaine et de veiller à leur application aux projets financés par la Banque. Ce bureau fournit également aide et formation et diffuse des informations sur l'interprétation et l'application des politiques, règlements et procédures. Il organise périodiquement des séminaires et ateliers sur les politiques et procédures de passation des marchés à l'intention du personnel des agents d'exécution.

En 2004, la Banque a continué de collaborer avec d'autres institutions multilatérales de développement afin d'harmoniser les politiques, procédures et documents de passation des marchés, ainsi que les approches des rapports d'évaluation de la passation des marchés dans les pays. Ces actions facilitent le travail des agents d'exécution, de soumissionnaires et des autres intéressés.

Dans le domaine de la passation électronique des marchés publics (e-GP), la Banque a aligné ses activités sur celles des autres banques multilatérales de développement à travers le Groupe de travail e-GP. En 2004, ce groupe a élaboré une stratégie e-GP commune et lancé le site Internet commun www.mdbegp.org. Ce site contient un ensemble d'outils e-GP tels qu'une base de données mondiales e-GP, un questionnaire d'évaluation de l'état de préparation à l'e-GP, un guide de planification stratégique, un cadre de normes et une feuille de route révisée pour la planification et la mise en œuvre de solutions e-GP par les pays membres emprunteurs.

L'un des objectifs des initiatives e-GP est d'incorporer l'utilisation de moyens électroniques aux processus de passation des marchés financés par la Banque, ce qui permettra d'accroître sensiblement l'efficacité et la transparence. Pour favoriser les échanges d'informations et l'enrichissement mutuel, la Banque a organisé une conférence sur l'e-GP à Manille (Philippines), conjointement avec la Banque mondiale et la BAD, à laquelle 25 pays étaient représentés.

Le Comité de la passation des marchés de la Banque est un groupe interdépartemental au niveau de la Direction qui examine et supervise les poli-

tiques et procédures de passation des marchés. Ce comité est également chargé d'examiner les demandes de dérogation à certaines conditions imposées aux soumissionnaires et toutes les protestations soumises par ces derniers ou par d'éventuels soumissionnaires à un stade quelconque du processus de passation de marchés. Des comptes rendus des décisions du Comité sont affichés sur le site Internet de la Banque à condc05.iadb.org/idbppi/asp/mainpage.asp.

Le site Internet de la Banque tient gratuitement à la disposition du public une variété d'informations sur la passation des marchés, y compris les avis spécifiques et généraux d'appel d'offres. Dans le cadre du programme de vulgarisation à l'intention des milieux d'affaires, le Bureau des relations extérieures organise régulièrement des séminaires pour fournisseurs, entrepreneurs et consultants, aussi bien à Washington que dans beaucoup de pays membres emprunteurs et non emprunteurs de la Banque. Le site Internet de la Banque affiche également les plans concernant la passation de marchés pour les opérations approuvées par son Conseil d'administration. Ces plans sont actualisés tous les six mois ou chaque fois que se produit un changement important.

Pour mieux faire ressortir l'attention que la Banque porte à sa clientèle, une société indépendante a examiné les politiques, procédures, systèmes et fonctions de la Banque en ce qui concerne la passation de marchés pour ses projets. Cette société a soumis son rapport au Conseil d'administration de la Banque qui, à la fin de 2004, a approuvé un plan d'action destiné à renforcer cette fonction. Des propositions visant à modifier les politiques, manuels et systèmes de passation de marchés ont été présentées au Conseil et devraient être approuvées au début de 2005.

En 2004, les décaissements de fonds en monnaies convertibles pour les marchés de fournitures, de travaux et de services de consultants passés au titre de prêts d'investissement ou de prêts sectoriels ont totalisé \$4,2 milliards. Sur ce total, \$3,2 milliards, soit 77,6 %, sont allés aux pays membres emprunteurs. Les marchés de fournitures, de travaux et de services de consultants passés auprès de fournisseurs des pays emprunteurs ont représenté un total de \$2,7 milliards, tandis que les marchés attribués à des pays non emprunteurs ont représenté \$932 millions. Les Tableaux VIII, IX et X présentent une ventilation des décaissements pour les marchés de fournitures, de travaux et de services de consultants passés en rapport avec tous les prêts – d'investissement et sectoriels – de la Banque. Lorsqu'il y a lieu, ils présentent séparément les fournitures, travaux et services de consultants attribués à des fournisseurs locaux ou étrangers.

Visiter le site www.iadb.org/ar/proc

TABLEAU IX • DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES, PAR FOURNISSEURS (PRÊTS SECTORIELS)¹

(En millions de dollars des États-Unis)

	1990-2003				2004				1990-2004					
	Achats locaux		Exportations		Achats locaux		Exportations ²		Achats locaux		Exportations		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
PAYS EMPRUNTEURS														
Argentine	\$ 30,0	40,2	\$ 1 075,5	4,2	\$ 35,4	3,4	\$ 35,4	3,4	\$ 30,0	40,2	\$ 1 110,9	4,2	\$ 1 140,9	4,3
Bahamas			6,4	0,0			6,4	0,0			6,4	0,0	6,4	0,0
Barbade			5,7	0,0			5,7	0,0			6,0	0,0	6,0	0,0
Belize			29,9	0,1			29,9	0,1			29,9	0,1	29,9	0,1
Bolivie			102,6	0,4			102,6	0,4			110,8	0,4	110,8	0,4
Bésil			3 215,9	12,6			3 215,9	12,5			3 278,3	12,4	3 278,3	12,4
Chili			504,9	2,0			504,9	2,0			539,8	2,0	539,8	2,0
Colombie			303,2	1,2			303,2	1,2			338,2	1,3	338,2	1,3
Costa Rica			103,8	0,4			103,8	0,4			115,4	0,4	115,4	0,4
El Salvador			45,3	0,2			45,3	0,2			54,4	0,2	54,4	0,2
Équateur			330,6	1,3			330,6	1,3			372,4	1,4	372,4	1,4
Guatemala			59,2	0,2			59,2	0,2			65,3	0,2	65,3	0,2
Guyana			2,0	0,0			2,0	0,0			2,4	0,0	2,4	0,0
Haiti			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Honduras			14,8	0,1			14,8	0,1			14,8	0,1	14,8	0,1
Jamaïque			3,7	0,0			3,7	0,0			3,7	0,0	3,7	0,0
Mexique			734,1	2,9			734,1	2,9			778,6	2,9	778,6	2,9
Nicaragua			4,2	0,0			4,2	0,0			5,3	0,0	5,3	0,0
Panama			68,0	0,3			68,0	0,3			69,1	0,3	69,1	0,3
Paraguay			115,9	0,5			115,9	0,5			117,3	0,4	117,3	0,4
Pérou			129,3	0,5			129,3	0,5			136,3	0,5	136,3	0,5
Rép. dominicaine			0,6	0,0			0,6	0,0			0,6	0,0	0,6	0,0
Surinam			1,0	0,0			1,0	0,0			1,0	0,0	1,0	0,0
Trinité et Tobago			75,8	0,3			75,8	0,3			75,8	0,3	75,8	0,3
Uruguay			236,8	0,9			236,8	0,9			238,0	0,9	238,0	0,9
Venezuela			906,1	3,5			906,1	3,5			940,9	3,5	940,9	3,5
Total emprunteurs	\$74,7	100,0	\$ 8 075,3	31,6	\$ 336,3	31,9	\$ 336,3	31,9	\$74,7	100,0	\$ 8 411,6	31,5	\$ 8 486,3	31,8
PAYS NON EMPRUNTEURS														
Allemagne			\$ 1 680,2	6,6			\$ 1 680,2	6,6			\$ 1 720,0	6,5	\$ 1 720,0	6,5
Autriche			70,5	0,3			70,5	0,3			73,0	0,3	73,0	0,3
Belgique			176,3	0,7			176,3	0,7			185,5	0,7	185,5	0,7
Canada			442,9	1,6			442,9	1,7			459,8	1,7	459,8	1,6
Croatie			2,6	0,0			2,6	0,0			2,6	0,0	2,6	0,0
Danemark			71,8	0,3			71,8	0,3			74,8	0,3	74,8	0,3
Espagne			784,9	3,1			784,9	3,1			813,7	3,1	813,7	3,1
États-Unis			9 460,0	37,0			9 460,0	36,8			9 941,8	37,4	9 941,8	37,2
Finlande			88,8	0,3			88,8	0,3			92,4	0,3	92,4	0,3
France			831,9	3,3			831,9	3,2			852,7	3,2	852,7	3,2
Israël			70,4	0,3			70,4	0,3			73,5	0,3	73,5	0,3
Italie			993,9	3,9			993,9	3,9			1 016,8	3,8	1 016,8	3,8
Japon			1 171,5	4,6			1 171,5	4,6			1 212,6	4,6	1 212,6	4,6
Norvège			44,8	0,2			44,8	0,2			46,9	0,2	46,9	0,2
Pays-Bas			465,6	1,8			465,6	1,8			476,0	1,8	476,0	1,8
Portugal			25,9	0,1			25,9	0,1			26,5	0,1	26,5	0,1
Royaume-Uni			510,6	2,0			510,6	2,0			524,9	2,0	524,9	2,0
Slovenie			7,2	0,0			7,2	0,0			7,3	0,0	7,3	0,0
Suède			246,6	1,0			246,6	1,0			252,3	0,9	252,3	0,9
Suisse			338,7	1,3			338,7	1,3			346,0	1,3	346,0	1,3
Yougoslavie ³			0,8	0,0			0,8	0,0			0,8	0,0	0,8	0,0
Total non emprunteurs	\$ 0,0	0,0	\$ 17 485,9	68,4	\$ 714,0	68,1	\$ 714,0	68,1	\$ 0,0	0,0	\$ 18 199,9	68,5	\$ 18 199,9	68,2
TOTAL	\$74,7	100,0	\$ 25 561,1	100,0	\$ 1 050,3	100,0	\$ 1 050,3	100,0	\$74,7	100,0	\$ 26 611,4	100,0	\$ 26 686,1	100,0

¹ Les prêts sectoriels ont débuté en 1990.² À partir de 1998, l'information reprise dans le présent tableau reflète les décaissements au titre des prêts d'ajustement à chaque emprunteur au prorata des importations autorisées de l'emprunteur en provenance des pays fournisseurs, sur la base des dernières données disponibles sur les importations publiées dans les Statistiques commerciales des Nations Unies.³ En 1993, l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie a cessé d'être membre de la Banque.

LISTE DES PRÊTS ET GARANTIES APPROUVÉS EN 2004

Capital ordinaire

PAYS	PROJET	NUMÉRO DU PRÊT	MONTANT (Exprimé en millions de dollars E.U.)
ARGENTINE	Programme en faveur du secteur social <i>Argentina Avanza</i>	1606/OC-AR	500,0
	Renforcement des organismes provinciaux liés à la production et gestion budgétaire	1588/OC-AR	18,0
	Renforcement institutionnel du Sénat argentin	1603/OC-AR	4,8
	Renforcement institutionnel du Secrétariat à la Politique économique	1575/OC-AR	4,8
BAHAMAS	Projet de stratégie et d'administration de l'aménagement des terres	1589/OC-BH	3,5
BOLIVIE	Programme de constructions de lignes de transmission électrique par <i>ISA Bolivia</i>	1580/OC-BO	31,0
BRÉSIL	Appui aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises	1608/OC-BR	1 000,0
	Système de protection sociale	1609/OC-BR	1 000,0
	Programme de transport urbain de Fortaleza	1572/OC-BR	85,2
	Programme de transport urbain de Curitiba (Phase II)	1526/OC-BR	80,0
	Fonds d'investissement infrastructurel	1560/OC-BR	75,0
	Projet d'énergie hydroélectrique Campos Novos	1567/OC-BR	75,0
	Programme de transport urbain de São Bernardo do Campo	1571/OC-BR	72,0
	Garantie obligataire en faveur de Telemar	1553/OC-BR	68,0
	Mécanisme de financement commercial en faveur d'Unibanco	1529/OC-BR ¹	50,0
	Programme de remise en état de l'environnement à Belo Horizonte	1563/OC-BR	46,5
	Innovation technologique et de gestion dans le domaine de la recherche agricole	1595/OC-BR	33,0
	Renforcement des finances publiques de l'État de São Paulo	1543/OC-BR	20,0
CHILI	Projet d'évaluation et d'amélioration de la politique sociale dans l'État de São Paulo	1611/OC-BR	5,0
	Renforcement de la stratégie numérique (Phase I)	1585/OC-CH	13,2
	Interventions novatrices en faveur des personnes âgées	1574/OC-CH	6,5
COLOMBIE	Programme de gestion des immeubles publics	1573/OC-CH	3,0
	Programme sectoriel en faveur des services publics	1578/OC-CO	600,0
	Réorganisation, reformulation et modernisation des réseaux de services de santé	1525/OC-CO	72,0
	Programme de soutien au logement social en zone rurale	1596/OC-CO	30,0
	Système national de protection de l'environnement (SINA II)	1556/OC-CO	20,0
	Programme de réforme de l'administration publique	1561/OC-CO	10,3
COSTA RICA	Stimulation de la participation du secteur privé et des concessions d'infrastructure	1594/OC-CO	5,0
	Programme de développement durable pour la région du bassin hydrologique binational de la Sixaola	1566/OC-CR	11,0
EI SALVADOR	Projet <i>Banco de Comercio</i> - Obligations hypothécaires	1602/OC-ES	20,0
ÉQUATEUR	Programme de développement durable pour la région du bassin hydrologique binational de la Sixaola	1566/OC-CR	11,0
	Projet de gestion des ressources côtières, Phase II	1531/OC-EC ²	12,4
	Renforcement des soins dans le cadre de la Direction rurale de la sécurité sociale	1577/OC-EC ²	5,0

¹ Complété par un prêt « B » faisant l'objet d'une syndication jusqu'à concurrence de \$100 millions.

² Taux d'intérêt subventionné en partie par le Mécanisme de financement intermédiaire.

LISTE DES PRÊTS ET GARANTIES APPROUVÉS EN 2004 (SUITE)

Capital ordinaire

PAYS	PROJET	NUMÉRO DU PRÊT	MONTANT (Exprimé en millions de dollars E.U.)
GUATEMALA	Amélioration de la qualité des dépenses sociales	1598/OC-GU ²	100,0
JAMAÏQUE	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kingston	1559/OC-JA ²	40,0
	Programme de développement de l'irrigation	1562/OC-JA ²	16,8
MEXIQUE	Programme de lutte contre la pauvreté urbaine (Phase I)	1583/OC-ME	350,0
	Programme d'émission de titres adossés à une hypothèque <i>Hipotecaria Nacional</i>	1555/OC-ME	75,0
	Valorisation des ressources humaines fondée sur les compétences (Phase I)	1579/OC-ME	50,4
	Renforcement institutionnel dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	1540/OC-ME	10,0
PÉROU	Réforme des programmes de lutte contre la pauvreté et de valorisation du capital humain	1600/OC-PE et 1601/OC-PE	300,0 5,3
	Programme de formation professionnelle pour les jeunes	1534/OC-PE	18,0
	Amélioration de l'accès aux marchés ruraux	1586/OC-PE	15,0
	Renforcement du Bureau de Contrôleur général des finances et du Système national de contrôle	1591/OC-PE	12,0
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Protection et viabilité des réformes sociales	1527/OC-DR	200,0
	Programme de consolidation du secteur financier	1536/OC-DR ²	100,0
	Programme en plusieurs phases de logements pour familles à revenus faibles et modestes	1538/OC-DR	37,0
SURINAM	Réforme du secteur de la santé	1537/OC-SU ²	5,0
	Renforcement de la gestion du secteur public	1547/OC-SU ²	5,0
URUGUAY	Programme d'infrastructure routière	1582/OC-UR	77,0
	Mécanisme de financement du commerce du Groupe ABN Amro	1610/OC-UR	22,5
VENEZUELA	Renforcement institutionnel de la CADAPE	1605/OC-VE	5,0
RÉGION	Société interaméricaine de financement de l'infrastructure	1581/OC-RG ³	25,0
	Mécanisme régional de financement du commerce « Crecera »	1569/OC-RG	15,0

² Taux d'intérêt subventionné en partie par le Mécanisme de financement intermédiaire.

³ Complété par un prêt « B » faisant l'objet d'une syndication jusqu'à concurrence de \$25 millions.

LISTE DES PRÊTS ET GARANTIES APPROUVÉS EN 2004 (FIN)

Fonds des opérations spéciales

PAYS	PROJET	NUMÉRO DU PRÊT	MONTANT (Exprimé en millions de dollars E.U.)
BOLIVIE	Programme d'aménagement du corridor routier nord	1597/SF-BO	33,1
	Revitalisation et aménagement urbain de La Paz	1557/SF-BO	28,5
GUYANA	Route Moleson Creek - New Amsterdam Road	1554/SF-GY	37,3
	Programme de gestion fiscale et financière	1551/SF-GY	13,0
		et 1552/SF-GY	15,0
	Programme d'aide au secteur de la santé	1548/SF-GY	23,0
	Services d'appui à l'agriculture	1558/SF-GY	22,5
	Programme de modernisation de la gestion des affaires publiques	1604/SF-GY	5,0
HONDURAS	Projet d'amélioration du Couloir Atlantique du Plan Puebla-Panama	1565/SF-HO	50,0
	Appui à l'électrification rurale	1584/SF-HO	35,0
	Programme d'enseignement secondaire et de formation professionnelle	1552/SF-HO	30,6
	Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté	1532/SF-HO	30,0
	Programme d'aide au secteur financier	1533/SF-HO	25,0
	Programme de développement municipal du District central (Phase II)	1592/SF-HO	22,5
	Programme détaillé de protection sociale	1568/SF-HO	20,0
	Renforcement de la gestion fiscale	1546/SF-HO	15,0
NICARAGUA	Projet routier du Plan Puebla-Panama	1530/SF-NI	40,0
	Projet routier du Plan Puebla-Panama (Zone III)	1599/SF-NI	40,0
	Amélioration de la santé maternelle et infantile	1607/SF-NI	30,0
	Programme d'éducation de base pour jeunes et adultes	1528/SF-NI	10,0
	Programme de renforcement de la sécurité des citoyens	1590/SF-NI	7,2
	Appui au Secrétariat à la coordination et à la stratégie	1545/SF-NI	7,0
	Renforcement du Système national de statistiques et du Recensement de la population et du logement en 2005	1535/SF-NI	6,6
	Renforcement du Ministère de la famille	1576/SF-NI	3,0



BARBADE • (ci-dessus) Cette station d'épuration des eaux construite dans le cadre du Programme d'infrastructure côtière était une des diverses initiatives de conservation de la zone côtière, qui est essentielle pour l'économie touristique du pays.

BRÉSIL • (à droite) Un jeune patient reçoit des soins dentaires dans un dispensaire de Guaiúba, dans le cadre d'un programme de développement juvénile, qui est mis en oeuvre dans l'État de Ceará et comporte des prestations de soins préventifs.



Aspects institutionnels

Gouvernance, Transparence et Audit

La Banque maintient le plus haut niveau de qualité dans ses opérations, son administration et sa gestion. En 2001, elle a unifié son Cadre systémique de lutte contre la corruption, afin d'assurer l'intégrité et la transparence de ses opérations, de promouvoir une éthique professionnelle chez son personnel et de protéger les activités qu'elle finance de la fraude et de la corruption. En 2004, parmi ses activités en cours dans ce domaine, elle a créé un **Bureau de l'intégrité institutionnelle** (OII) et le Comité d'audit du Conseil d'administration, et a lancé sa nouvelle Politique sur la divulgation d'informations.

L'OII a été créé en octobre 2003 comme unité indépendante, relevant directement du Président, chargé de recueillir les allégations et de mener toutes les enquêtes sur les accusations de fraude et de corruption dans les activités financées par la Banque et de violation du Code d'éthique de la Banque ou sa politique en matière de respect au lieu de travail.

Ce Bureau exécute son mandat par l'éducation et la formation, et par la détection, l'investigation et la prévention de tout acte de fraude, de corruption ou autre forme de malversation. Les allégations de tels actes en rapport avec les activités financées par la Banque ou avec son personnel peuvent être signalées à l'OII par leur auteur en personne, par téléphone, par courrier électronique, par télécopie, par courrier ordinaire ou par tout autre moyen disponible sur le site Internet de la Banque à www.iadb.org/oii. Ces allégations peuvent être portées anonymement.

L'OII a commencé à fonctionner durant le premier trimestre de 2004, et a adopté une stratégie à trois composantes pour accomplir sa mission. Premièrement, étant donné que le personnel doit être en première ligne pour assurer l'intégrité des opérations de la Banque, l'OII a élaboré des méthodes et mené des activités pour promouvoir la sensibilité du personnel de la Banque et l'instruire sur ses responsabilités dans la lutte contre la corruption.

Pour la deuxième composante de la stratégie du Bureau, la détection et l'enquête, 2004 a été une année



MEXIQUE • (à gauche) Des machines à l'œuvre dans une petite entreprise manufacturière de Monterrey, où les ouvriers ont reçu une formation d'une association industrielle locale grâce à un projet du Fonds multilatéral d'investissement visant à stimuler la productivité des petites entreprises.

COLOMBIE • (ci-dessous) L'introduction de mesures de surveillance communautaire à Bogotá, dans le cadre d'un programme qui vise à renforcer la prévention de crimes, a permis de réduire de plus de moitié le nombre de victimes de mort violente en dix ans.



de transition. Avant 2004, toutes les enquêtes étaient menées par le Bureau de l'Auditeur général (AUG). L'OII est à présent chargé non seulement de recevoir les allégations, en sa qualité d'organe central, mais aussi d'enquêter à leur sujet.

En 2004, 142 nouvelles allégations lui ont été soumises, soit un accroissement de 50 % par rapport à l'année précédente. L'OII a effectué de nombreuses missions d'enquête, notamment en Argentine, en Bolivie, au Guatemala et au Honduras. Le Bureau a terminé d'enquêter sur 67 des nouvelles allégations reçues en 2004. De nombreux rapports individuels d'enquête et 12 résumés d'enquêtes nouvelles ou en cours ont été soumis au Comité de contrôle de la fraude et de la corruption, qui est chargé de veiller à ce que toutes allégations de fraude ou de corruption formulées contre du personnel de la Banque ou au sujet d'opérations financées par la Banque soient traitées comme il convient. Par ailleurs, en étroite collaboration avec AUG, l'OII a réussi à résoudre 48 affaires ouvertes avant 2004.

L'OII s'est également attaché à améliorer sa capacité et ses méthodes pour exercer sa fonction d'investigation de façon équitable et transparente. En 2004, un nouveau chef et un nouveau collaborateur, chacun doté d'une expérience considérable des enquêtes sur

la fraude et la corruption, sont venus s'ajouter au personnel du Bureau. Les règles, procédures et politiques internes élaborées durant l'année permettront d'améliorer l'accès de l'OII aux informations pertinentes et d'améliorer le processus d'enquête, tout en assurant la protection du fonctionnaire qui signale les agissements frauduleux. En décembre 2004, après une réunion au siège de la BID, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale et la BID ont publié une déclaration commune réaffirmant leur détermination à combattre la corruption et à protéger ceux qui la dénoncent, et pris des mesures pour identifier les possibilités d'harmonisation de leurs politiques et de leurs pratiques.

La politique de la Banque en ce qui concerne la protection des personnes qui dénoncent les agissements frauduleux et les témoins, approuvée en octobre 2003, renforce clairement la protection, assurée en vertu d'autres politiques de la Banque, aux employés qui exercent leur droit de signaler toute fraude, corruption ou autre malversation dans les activités de la Banque et témoignent dans des enquêtes ou autres procédures administratives. Les employés de la Banque sont protégés contre les représailles ou autres



SURINAM • Une femme « marronne » du village de Mooitakki lave du linge dans un des petits bassins publics fournis par le premier système d'adduction d'eau du village qui fonctionne à l'énergie solaire.

mesures prises à leur encontre pour leur appui au climat d'intégrité institutionnelle de la Banque.

L'OII a joué un rôle important dans l'établissement des procédures d'exclusion et de sanctions contre les sociétés privées ou les particuliers jugés coupables d'actes de fraude ou de corruption dans des activités financées par la Banque (voir Encadré 14). Par ailleurs, le Bureau a participé aux travaux de révision du Code de déontologie à l'intention du personnel de la Banque, qui doit être publié au début de 2005. Ce nouveau code sera suivi d'un programme de formation et de sensibilisation éthique à l'échelle de la Banque, qui a été conçu et sera appliqué sous la direction de l'OII.

L'OII a commencé à jeter les bases de la troisième composante de sa stratégie, la prévention et l'identification a priori des risques. Il examine les leçons tirées des enquêtes afin de déterminer comment améliorer les contrôles internes et certaines pratiques de manière à réduire les risques de récurrence d'actes de fraude ou de corruption.

Visiter le site www.iadb.org/oii

En 2004, le Conseil d'administration a créé le Comité de l'audit, auquel ont été confiées certaines fonctions liées à l'audit qui étaient exercées auparavant par l'ancien Comité du Conseil chargé du budget, des politiques financières et de l'audit. Le Comité de l'audit a pour principal rôle d'aider le Conseil d'administration à superviser l'établissement des rapports financiers de la Banque, la gestion des risques et les contrôles internes, les audits internes et externes, l'intégrité institutionnelle et les communications entre la haute Direction et le Conseil d'administration, d'une part, et les auditeurs externes, d'autre part.

En 2004, le **Bureau de l'Auditeur général (AUG)** a continué d'appuyer les initiatives de la Banque en matière de gouvernance, de refonte des opérations de gestion des risques dans toute l'institution, d'auto-évaluation et d'activités connexes. Au siège, AUG a continué de suivre et d'analyser la sélection, l'application, l'amélioration et l'exploitation des applications de l'informatique et de l'infrastructure en réseau, notamment en ce qui concerne le Budget et le Système de gestion financière, le nouveau Système de gestion des placements, la Banque de données et le Système de gestion des rencontres et faits marquants.

Dans les départements opérationnels et les Bureaux extérieurs, le Bureau de l'Auditeur général s'est concentré sur le système de supervision de la gestion et a examiné les éléments clés du système de supervision des projets, tant au siège que dans les Bureaux extérieurs, tout en continuant à veiller à l'efficacité des principales fonctions de contrôle des opérations de certains de ces bureaux. Outre ses audits réguliers des Bureaux extérieurs, et à la demande du Conseil, le Bureau a évalué l'application du plan d'action de la Direction pour la mise en œuvre des recommandations d'AUG sur les transactions concernant la passation des marchés et les décaissements.

AUG a également continué à évaluer l'efficacité des principaux éléments de contrôle des projets hautement décentralisés ; la qualité et l'opportunité de la supervision de la Banque ; les responsabilités des auditeurs externes et des consultants à l'égard des projets ; et l'adéquation des rapports exigés, des procédés et des questions de gestion des risques. En janvier 2004, AUG a commencé le transfert de responsabilités de toutes les enquêtes sur les accusations de fraude et de corruption à l'OII, mais a continué à effectuer les enquêtes nécessaires concernant les questions d'éthique et les possibilités de fraude et de corruption.

Visiter le site www.iadb.org/ar/aug_en

En janvier 2004, une nouvelle politique sur la divulgation d'information est entrée en vigueur, élargissant considérablement le champ de l'information à rendre publique en ce qui concerne les activités de la

Banque. La politique de la Banque est fondée sur les principes selon lesquels, en l'absence de raison impérieuse de confidentialité, l'information concernant la Banque et ses activités doit être diffusée sous une forme et à un moment où elle renforce la transparence et, par conséquent, la qualité des opérations de la Banque.

Pour la première fois, la Politique prévoit explicitement la diffusion d'informations financières et institutionnelles sur la Banque, ainsi que les informations sur ses projets et ses activités opérationnelles (voir Encadré 15). Des instructions ont été données en 2004 sur la mise en œuvre de cette politique, stipulant que, à moins de restrictions spécifiques interdisant leur diffusion, le personnel doit pouvoir diffuser les informations concernant la Banque et ses activités. La grande majorité des documents soumis à cette politique sont affichés sur le site Internet de la BID à www.iadb.org à travers le nouveau système de gestion des documents, IDB-DOCS.

Assemblée des gouverneurs

L'Assemblée des gouverneurs, composée de représentants de tous les pays membres, est l'autorité suprême de la Banque. Les gouverneurs sont généralement le Ministre des finances, le Ministre du Plan, le Président de la banque centrale ou un autre haut fonctionnaire de rang équivalent.

À sa 45^{ème} Session annuelle, tenue du 29 au 31 mars à Lima (Pérou), l'Assemblée des gouverneurs a approuvé les états financiers du Capital ordinaire, du Fonds des opérations spéciales et du Mécanisme de financement intermédiaire pour 2003, et nommé Ernst & Young LLP pour effectuer les audits externes pour l'exercice 2004. L'Assemblée est convenue de tenir sa 46^{ème} Session annuelle à Okinawa (Japon) du 10 au 12 avril 2005 et sa 47^{ème} Session annuelle à Nassau (Bahamas) du 20 au 22 mars 2006.

Au cours de ses travaux et, en particulier, lors d'une session extraordinaire tenue avant l'ouverture officielle de sa Session annuelle, l'Assemblée des gou-

Encadré 14 • Comité des sanctions et disqualification

La Banque exige que toutes les entreprises et tous les particuliers qui soumissionnent pour des activités financées par la Banque ou participent à de telles activités, respectent les règles d'éthique les plus rigoureuses. En septembre 2004, la Banque a établi des Procédures de sanction pour traiter les allégations de fraude et de corruption dans les activités qu'elle finance, qu'il s'agisse de projets de développement ou de passation de marchés. Les Procédures de sanction prévoient la création d'un Comité des sanctions chargé d'examiner les plaintes pour irrégularités de la part des entreprises et de particuliers qui soumissionnent pour des activités financées par la Banque ou participent à de telles activités, et de déterminer quelles sanctions, le cas échéant, doivent être imposées.

Le Comité des sanctions est composé de cinq membres nommés par le Président de la Banque et exerce ses fonctions en coordination avec le Comité de contrôle de la fraude et de la corruption (OCFC) et le Bureau de l'intégrité institutionnelle de la Banque (OII). Les allégations de fraude et de corruption dans les activités financées par la Banque sont portées devant l'OII qui enquête et rend compte de ses conclusions à l'OCFC. Si l'OCFC conclut que les allégations formulées à l'encontre d'entreprises ou de particuliers qui soumissionnent pour des activités financées par la Banque ou participent à de telles activités, sont fondées, il renvoie la question au Comité des sanctions.

On a veillé particulièrement à créer un système qui soit à la fois efficace et souple, et qui assure en même temps le respect des garanties d'une procédure régulière à la partie contre laquelle ont été formulées les allégations. L'OII et la partie en cause ont l'occasion de présenter leurs arguments au Comité des sanctions dans une série d'exposés écrits sur la base desquels le Comité des sanctions se prononce. Si ce Comité conclut qu'il y a eu des irrégularités, il peut invoquer diverses sanctions possibles, allant de la réprimande à l'imposition de conditions à la participation future à des passations de marchés de la Banque, à la suspension temporaire ou à l'interdiction définitive de participer à de telles passations de marchés. Conformément aux dispositions de la Politique de la Banque en matière de divulgation d'informations, l'identité de la partie sanctionnée et la sanction imposée sont rendues publiques.



 Visiter le site www.iadb.org/oii

verneurs a examiné diverses questions concernant les activités de la Banque, et pris note de ce qui suit :

► **Conjoncture économique favorable :** Elle a souligné la nécessité de tirer profit de conditions économiques favorables pour promouvoir une croissance

Encadré 15 • Mise en œuvre de la politique de divulgation d'informations

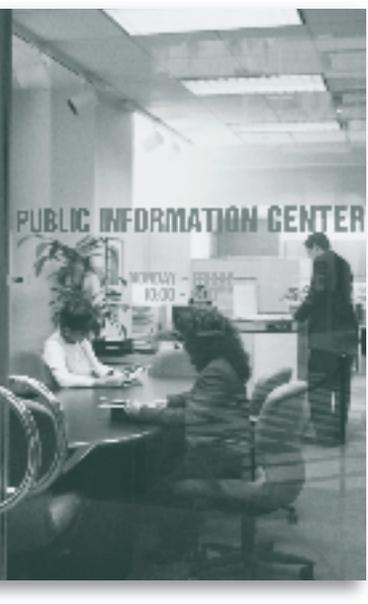
En approuvant, en novembre 2003, les profondes transformations de la politique de la Banque en matière de divulgation d'informations, le Conseil d'administration a exprimé un intérêt particulier non seulement à l'égard de ce que disait ce document, mais aussi à la façon dont cette politique devait être mise en œuvre. Le Bureau des relations extérieures (EXR), chargé de coordonner la mise en œuvre de cette politique, a élaboré un plan d'exécution qui comprend des propositions de formation technique du personnel, des consultations avec les organisations de la société civile dans les pays emprunteurs et non emprunteurs, et l'établissement d'un ensemble détaillé d'instructions à l'intention du personnel sur ce qu'il convient de divulguer, les moyens de le faire et le choix du moment. Ces instructions, élaborées tout au long de l'année 2004, déboucheront sur la publication d'un manuel accessible au public.

La Banque s'est conformée à tous les aspects de cette nouvelle politique, ce qui a permis de diffuser beaucoup plus d'informations à différents publics, y compris aux participants au projet, aux chercheurs et aux banques, aux entreprises privées et aux administrations publiques engagées dans le financement des projets. En avril 2004, la Banque a commencé à publier les procès verbaux des réunions du Conseil d'administration. Cette action a été suivie peu après la diffusion des rapports des présidents des divers comités du Conseil (tels que le Comité de la politique et de l'évaluation

et le comité de l'organisation, des ressources humaines et des questions du Conseil) accompagnant plusieurs catégories essentielles de documents, tels que les stratégies-pays, les évaluations des programmes-pays et les projets de propositions de stratégies et de politiques opérationnelles. En divulguant ces aspects du travail du Conseil - en plus de ses plans de travail trimestriels et annuels et des ordres du jour des réunions futures, la BID est devenue la première des banques multilatérales de développement à donner ce degré de transparence aux travaux de son Conseil.

D'autres types d'informations de la BID ont été divulgués pour la première fois en 2004, notamment les rapports d'achèvement de projet, les états mensuels de ses décaissements et les projections du service de la dette pour chaque opération des portefeuilles actif et « clos » de la Banque, et les mémorandums préparés par la Direction pour demander au Conseil l'autorisation de débloquer les tranches de ses prêts à l'appui de réformes.

L'une des difficultés d'exécution a trait à l'élaboration et à l'application de tous les aspects du système d'utilisation de la technologie pour les quantités beaucoup plus grandes d'informations à diffuser. Le personnel est en train de recevoir une formation à la fois sur les aspects techniques et de fond de la politique afin d'assurer sa mise en œuvre en temps voulu.



économique durable, et s'est déclarée préoccupée par les écarts de revenu croissants et la pauvreté dont souffre la région.

► *Développement du secteur privé :*

Elle s'est félicitée de la stratégie de développement du secteur privé approuvée récemment et de l'Initiative récente concernant le climat des affaires.

► *Les instruments de prêt de la BID :*

Elle a déploré la sous-utilisation de la capacité de prêt de la Banque et exhorté celle-ci à continuer de créer des instruments de prêt plus souples. L'Assemblée s'est également félicitée de la nouvelle politique d'adéquation du capital.

► *L'efficacité du développement :*

Elle a salué les efforts en vue d'améliorer l'efficacité des interventions de la Banque, notamment la création du Bureau de l'efficacité du développement, et exhorté la Banque à mettre rapidement en œuvre son plan d'action à moyen terme.

► *Le Fonds multilatéral d'investissement (MIF) et la Société interaméricaine d'investissement (SII) :* Elle a exprimé son appui à la reconstitution des ressources du MIF et félicité la SII de l'amélioration de son efficacité et de son efficience.

L'Assemblée a également examiné la situation socioéconomique actuelle de la région, les perspectives d'avenir et l'impact potentiel des activités de la Banque.

En 2004, les gouverneurs ont tenu deux autres sessions extraordinaires sur la reconstitution des ressources du MIF. Un consensus a été réuni sur la plupart des articles du projet d'Accord constitutif du MIF II et la vaste majorité des gouverneurs présents ont indiqué que leur pays avait l'intention de participer au MIF II en qualité de donateurs.

Le Comité de l'Assemblée des gouverneurs a tenu sa quatre-vingt-huitième réunion à Lima en mars. Les gouverneurs se sont penchés sur le statut du secteur privé au sein du groupe de la BID ; ils ont examiné un rapport sur l'état des nouveaux instruments de prêt et des nouvelles politiques opérationnelles, et les actions entre-

prises par la Banque pour renforcer l'efficacité du développement.

En novembre, les gouverneurs ont adopté une résolution approuvant l'adhésion de la République de Corée en qualité de membre de la Banque. Des actions du Capital ordinaire devraient être attribuées à la République de Corée une fois qu'aura été prise une série de mesures spécifiées dans la résolution.

Visiter le site www.iadb.org/ar/bog_en

Conseil d'administration

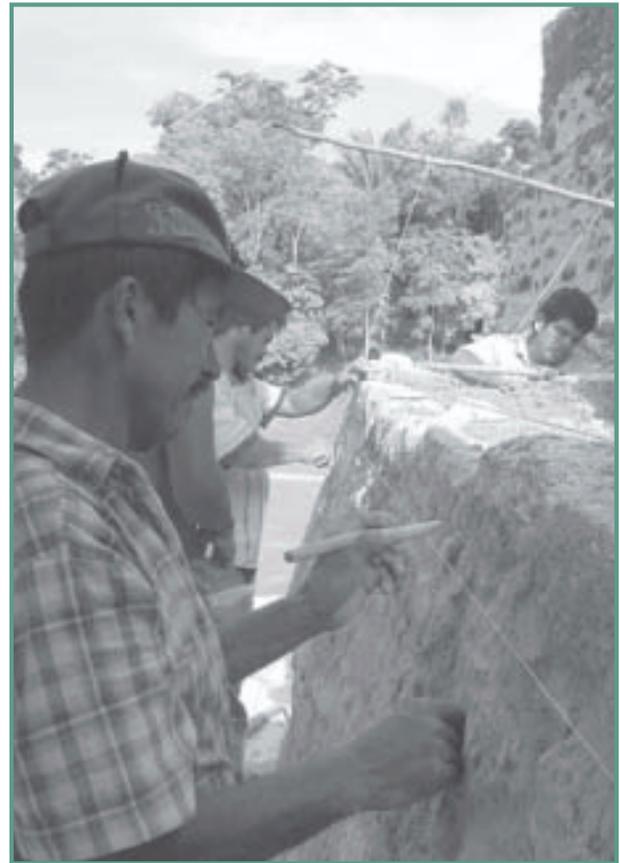
La BID a 14 Administrateurs qui représentent 46 pays membres. Les Administrateurs exercent leurs fonctions à plein temps et ont un mandat de trois ans. En l'absence d'un Administrateur, un Administrateur suppléant, nommé par l'Administrateur en question, a pleine autorité pour représenter les États qui l'ont mandaté.

En 2004, le Conseil d'administration a approuvé un prêt et une opération de coopération technique décrits dans la section du présent rapport consacrée aux prêts de l'année. Les principales questions internes résolues par le Conseil sont indiquées ci-dessous.

Comme il a été indiqué précédemment dans la section sur la gouvernance, la transparence et l'audit, le **Comité d'audit** a été créé en 2004 dans le cadre d'une réforme de la gouvernance interne de la Banque, et des dispositions spéciales concernant sa composition sont destinées à renforcer son indépendance. Le Comité d'audit a pour mission d'aider le Conseil à superviser les rapports financiers, la gestion des risques et les moyens de contrôle interne, les audits interne et externe et les activités visant à promouvoir l'intégrité institutionnelle de la Banque.

En 2004, le Comité d'audit a examiné les travaux des Auditeurs externes sur les états financiers annuels de la Banque et revu les états de la Banque sur une base trimestrielle et non plus semestrielle (comme c'était le cas auparavant). Il a établi ses propres procédures de travail, qui comprennent un programme de formation permanente à l'intention des Administrateurs, destiné à faire en sorte que le Conseil soit en mesure d'exercer le contrôle plus rigoureux qu'exigent à présent les actionnaires et les marchés financiers.

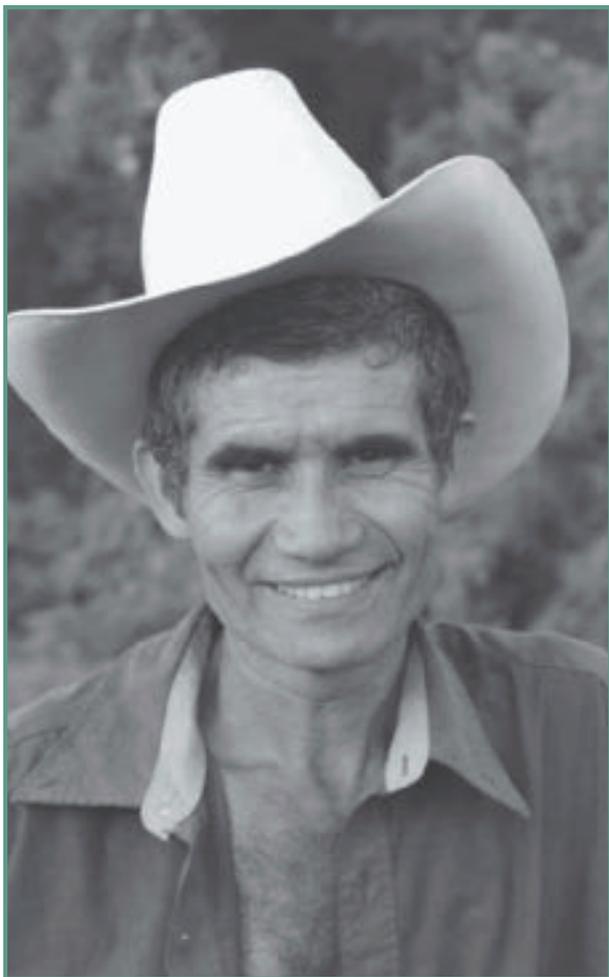
Le **Comité du budget et des politiques financières** supervise la préparation et l'exécution du budget administratif et du budget d'équipement de la Banque et revoit les politiques financières de la Banque. Au cours de l'année, il a mené d'intenses activités dans le cadre d'une refonte générale de la façon dont la Banque effectue la passation des marchés de fournitures, de travaux et de services, tant au niveau de l'institution que vis-à-vis des projets qu'elle contribue à financer.



BELIZE • Un groupe d'archéologues fouillent le site maya de Caracol, près de San Ignacio, dans le cadre d'un projet de développement touristique visant à préserver le patrimoine culturel, à améliorer les chemins d'accès et les services d'eau potable et d'assainissement.

Après un examen détaillé des rapports de consultants, le Comité a demandé à la Direction de préparer des plans d'action pour mettre en œuvre les principales recommandations formulées et veiller à ce que les politiques, pratiques et dispositions institutionnelles de la Banque soient conformes aux normes les plus rigoureuses de transparence, d'équité et d'efficacité. Un plan d'action sur la réforme des procédures de passation de marchés de la Banque a été approuvé par le Conseil. À la fin de l'année, les politiques et plans d'action proposés par la Direction pour la passation des marchés dans le cadre des projets étaient à l'étude, et devraient être approuvés au début de 2005.

Ces dernières années, l'une des principales tâches du Comité était l'examen semestriel et l'approbation des commissions sur prêt et des taux prêteurs de la Banque. Aux termes de la nouvelle politique d'adéquation du capital, la Direction prévoyait une forte diminution de la volatilité, de sorte que les commissions types seraient proposées dans la plupart des



NICARAGUA • Ce petit agriculteur a reçu une formation en technologie agricole dans le cadre d'un projet visant à stimuler la productivité et la compétitivité des petites exploitations agricoles à Matagalpa.

circonstances. Tel a été effectivement le cas, et les commissions types sur prêt ont été approuvées sans difficulté. Conformément à cette nouvelle politique, le Comité a également reçu un rapport actualisant les projections financières du ratio du total des fonds propres aux prêts (TEL) de la Banque et a noté que les progrès vers le niveau visé de 38 % étaient conformes aux prévisions.

Pour tenir compte de la création de ce nouveau Comité d'audit, en 2004, le nom du Comité du Budget, de la politique financière et de l'audit a été remplacé par celui de Comité du Budget et de la politique financière. Le rôle de ce comité dans la préparation et l'approbation du budget de la Banque est encore appelé à évoluer. Le Comité a examiné une étude conceptuelle dans laquelle la Direction examinait la possibilité de passer à un cycle budgétaire de trois ans au

lieu du budget annuel, ce qui renforcerait l'efficacité de la Banque et son aptitude à lier l'affectation des ressources aux résultats. Des propositions plus détaillées seront présentées en 2005.

Le budget proposé pour 2005 a dû tenir compte d'un nombre exceptionnellement élevé d'initiatives visant à renforcer les contrôles internes et la gouvernance de la Banque et à améliorer sa performance à l'appui du développement de la région. C'est pourquoi une augmentation nominale du budget administratif discrétionnaire de 3,8 % a été approuvée. Alors que le budget administratif total devrait augmenter de 8 %, le budget d'équipement devrait diminuer d'environ 20 %, ce qui laisserait une augmentation du total général du budget d'ensemble de 6,7 %.

Le **Comité de l'organisation, des ressources humaines et des questions concernant le Conseil** traite des questions d'organisation relatives à la gestion, des ajustements apportés à la structure de la Banque, des ressources humaines, du Mécanisme d'enquête indépendant et de la session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque.

En ce qui concerne la gestion du Conseil, le Comité a recommandé l'approbation du premier code de déontologie du Conseil. Il a également examiné une série de recommandations destinées à simplifier les délibérations du Conseil, y compris une limite de 30 pages pour tous les documents du Conseil. En ce qui concerne la structure interne de la Banque, le Comité a recommandé l'approbation d'une réorganisation destinée à regrouper plusieurs unités indépendantes en deux nouveaux départements, le Département de l'efficacité et de la planification stratégique du développement et le Département du Budget et de la passation des marchés.

Dans le domaine des ressources humaines, le Comité a continué à discuter de l'effectif et de la rémunération, et a examiné les cadres de référence de deux grandes études de la Banque sur ces questions qui devraient être achevées au début de 2005.

Le Comité a examiné deux affaires à l'aide du Mécanisme d'enquête indépendant et discuté d'un nouveau projet de mécanisme qui sera soumis à examen public au début de 2005.

Le **Comité des politiques et de l'évaluation** examine les politiques et stratégies qui guident les opérations de la Banque dans la région et les instruments utilisés pour les mettre en œuvre ; il examine les rapports d'évaluation de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour promouvoir le développement social et économique et supervise les travaux du Bureau de l'évaluation et de la supervision (OVE). Au cours de l'année, ce Comité s'est penché sur trois grandes questions : le renforcement de l'efficacité du développement

Encadré 16 • Approches sectorielles (SWAps)

En 2004, la BID a approuvé l'application d'approches sectorielles (SWAps) aux prêts d'investissement. Cette formule renforce les approches actuelles du financement des projets en permettant la mise en commun de ressources par la BID, d'autres partenaires de développement et les gouvernements, et l'utilisation de procédures approuvées par tous, de manière à donner plus de souplesse, d'efficacité et d'efficacités aux efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement.

L'approche sectorielle permet à tous les partenaires de développement opérant dans un secteur d'appuyer une politique sectorielle et un programme de dépenses uniques prônés par le gouvernement, d'adopter des approches communes pour tout le secteur et de progresser vers l'application des procédures gouvernementales pour les décaissements et la comptabilité de tous les fonds. La mise en commun des fonds est une formule qui permet

au gouvernement et aux partenaires de développement qui souscrivent à l'approche sectorielle de déposer leurs fonds sur un compte commun et d'effectuer les décaissements à partir de ce compte, plutôt que d'utiliser chacun son propre compte spécial. Les comptes où les ressources sont mises en commun appliquent des procédures communes, approuvées



par tous les participants, en matière de passation de marché, de gestion financière et de décaissements. La préférence est donnée à l'utilisation des règles et procédures de passation de marchés et de gestion financière de l'emprunteur, lorsque celles-ci sont conformes à des normes fiduciaires satisfaisantes.

L'approche sectorielle présente un certain nombre d'avantages. Elle renforce l'adhésion du pays, privilégie le programme de développement sectoriel et assure une coopération à ce développement dans le cadre d'une stratégie et d'un programme de dépenses uniques agréés, réduisant les redondances et renforçant l'efficacité dans l'affectation des ressources et l'efficacité de l'effort de développement. Elle améliore la coordination et l'harmonisation des procédures entre les donateurs, réduit les coûts des transactions pour l'emprunteur et renforce en même temps ses capacités, ses systèmes et ses institutions.

En décembre 2004, le Conseil a approuvé ce premier type d'opération, un prêt de \$1 milliard pour le système de protection sociale du Brésil. Ce prêt comprend notamment un appui à Bolsa Família, programme de transfert de liquidités aux familles à faible revenu.



Visiter le site www.iadb.org/ar/swaps_en

au sein de la Banque, la modernisation des instruments de prêt et la réalisation d'un consensus sur le nouveau cadre de prêt.

Le renforcement de l'efficacité de l'action de la Banque dans le domaine du développement est au centre de son mandat depuis plusieurs années. Le Comité a examiné attentivement les rapports d'OVE sur divers aspects de l'action de la Banque, y compris sa stratégie de lutte contre la pauvreté, les instruments qu'elle utilise pour suivre l'exécution des projets et sa stratégie à l'égard des catastrophes naturelles. L'approbation par le Conseil du Plan d'action à moyen terme, qui définissait un programme pour la réalisation systématique de progrès dans le renforcement d'une gestion des projets axée sur les résultats, dans les opérations internes et dans les pays emprunteurs, a marqué une étape importante. La volonté de renforcer l'aptitude des pays membres emprunteurs à gérer une politique

gouvernementale axée sur l'obtention de résultats a été mise en lumière par la proposition de création d'un fonds à cet effet.

Le Comité a fait sienne une nouvelle approche des prêts d'investissement, connue sous le nom d'approche sectorielle (SWAps), destinée à permettre à la Banque de combiner ses ressources financières avec celles de l'emprunteur lorsque des objectifs à l'échelle d'un secteur ont été convenus et que la gestion financière et les moyens de contrôle fiduciaire de l'emprunteur ont été évalués et jugés satisfaisants (voir Encadré 16).

Les changements destinés à donner plus de souplesse aux instruments de prêt ont été tout aussi importants. Une proposition de portée très large, visant à simplifier les règles de la Banque en ce qui concerne les dépenses qui peuvent être financées sur ses prêts a été examinée de façon détaillée par le

Encadré 17 • Dépenses autorisées au titre des prêts d'investissement

En 2004, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique concernant les dépenses dont le financement est autorisé au titre des projets d'investissement financés par la BID. La proposition présentée, intitulée « Modernisation des politiques et des pratiques qui restreignent l'utilisation des ressources des prêts d'investissement », a entraîné une modification des politiques de la Banque destinée à donner plus de souplesse à l'utilisation des ressources des prêts d'investissement et à lever certaines restrictions qui auraient pu être un frein à la réalisation des objectifs de développement.

Avant ce changement de politique, les restrictions imposées au financement des dépenses au titre des prêts d'investissement comprenaient : i) une limite à la part du coût total du projet et à la part du financement en devises des coûts locaux pour lesquels les ressources de la Banque auraient pu être utilisées (la modification de cette politique doit encore être approuvée par l'Assemblée des gouverneurs) ; ii) des restrictions au financement des taxes et commissions ; iii) des restrictions au financement des dépenses ordinaires ; iv) des restrictions au financement du fonds de roulement, des terrains et des

locaux commerciaux; et v) des restrictions au financement de certaines dépenses liées aux réformes institutionnelles, telles que les indemnités de licenciement.

En revanche, la politique révisée tend à réorienter les prêts d'investissement en les écartant de ces restrictions et en les rapprochant de l'objectif d'efficacité de l'effort de développement, en les adaptant plus étroitement aux besoins actuels des pays membres emprunteurs de la Banque. Désormais, la BID attachera plus d'importance aux

liens avérés entre les dépenses et la réalisation de l'objectif de développement du projet. En même temps, cette nouvelle politique tend à aligner davantage la Banque sur les initiatives actuelles d'harmonisation entre les institutions multilatérales de développement.

Les limites imposées à la recevabilité des dépenses et la part du coût total du projet assumée par la Banque seraient ajustées en fonction des conditions économiques de chaque pays membre emprunteur et de son programme de développement. Cette nouvelle approche nécessitera : i) l'évaluation de la part de l'ensemble du programme de développement assumée par le pays en termes de financement sur ses propres ressources, et en particulier à travers son financement du secteur sur lequel les ressources de la Banque sont ciblées ; ii) la prise en compte de la capacité d'emprunt et du régime fiscal de chaque pays emprunteur ; et iii) un accord avec les autorités de chaque pays emprunteur sur les paramètres de financement du pays (CFPs), qui seront établis pour chaque pays emprunteur afin de donner un cadre d'ensemble pour le financement des projets de la Banque dans le pays en question. Les CFPs porteront sur trois aspects principaux : i) la participation aux coûts et le financement des dépenses en monnaie locale ; ii) le financement des taxes et droits ; et iii) le financement des dépenses ordinaires.

Au niveau du projet, l'admissibilité des dépenses à financer par la Banque obéira à quatre principes : i) chaque dépense doit être imputable au projet et avoir un impact positif sur son objectif de développement ; ii) les opérations au titre desquelles les dépenses sont financées doivent avoir un impact acceptable sur la viabilité financière de l'emprunteur ; iii) les ressources doivent être utilisées efficacement et uniquement aux fins auxquelles le prêt a été accordé ; et iv) les projets doivent être techniquement, financièrement et économiquement viables. Une fois que la Banque conclut que les paramètres de financement d'un pays donné et le processus d'approbation ont atteint leur maximum, la nouvelle politique peut alors être appliquée aux futurs projets en préparation dans ce pays, si l'emprunteur en fait la demande et si la Banque y consent.



Visiter le site www.iadb.org/ar/pol_en

Comité et approuvée par le Conseil (voir Encadré 17). Une recommandation parallèle visant à modifier les règles de la Banque concernant le financement de contrepartie a été soumise à l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs.

Les efforts en vue de renforcer l'efficacité de l'action de la Banque dans le domaine du développement et de donner plus de souplesse à ses instruments de prêt ont été les principaux facteurs pris en compte lors

de l'examen d'un nouveau cadre de prêt. Le cadre de prêt actuel, qui fixe des objectifs pour l'ensemble des investissements de la Banque, de ses prêts à l'appui de réformes et de ses prêts pour secours d'urgence, a été établi par les gouverneurs en 2002. La Banque doit rendre compte des résultats obtenus à la Session annuelle de 2005 de l'Assemblée des gouverneurs et faire des recommandations sur un cadre à utiliser pour les prochaines années (voir Encadré 18).

L'analyse de cette question par le Comité a été accompagnée d'un rapport d'OVE sur la performance de chaque instrument de prêt. À la fin de 2004, un consensus s'était déjà dégagé sur un certain nombre de recommandations pour le nouveau cadre de prêt. Une proposition d'ensemble devrait être soumise aux Gouverneurs au début de 2005.

Le **Comité de la programmation** examine les documents de programmation par pays et pour la région, les rapports d'activité sur les réserves de prêts, d'opérations de coopération technique et de produits non financiers de la Banque, et évalue les directives pour l'affectation des ressources concessionnelles. Il examine également les rapports d'OVE sur les questions relatives aux programmes-pays et les nouvelles initiatives concernant la fonction de programmation de la Banque.

En 2004, le Comité a examiné et recommandé à l'approbation du Conseil les stratégies-pays pour l'Argentine, les Bahamas, le Belize, la Bolivie, le Brésil, l'Équateur, le Paraguay et Trinité et Tobago. Dans ses délibérations, le Comité s'est concentré sur la qualité des objectifs et des indicateurs, afin que les stratégies puissent être mieux évaluées à l'avenir. Les délibérations du Comité ont porté également sur les recommandations émanant d'évaluations de programmes-pays préparés par le Bureau de l'évaluation et de la supervision.

Le Comité s'est également penché sur les actualisations de certaines stratégies-pays, ce qui est jugé utile, quoique la plupart des Administrateurs soient convenus que le processus d'établissement et de présentation d'actualisations annuelles a besoin de nouvelles simplifications.

Le **Comité directeur** du Conseil a coordonné les travaux des comités permanents décrits ci-dessus et traité des questions administratives concernant la gestion du Conseil. Ce comité est composé des Présidents des quatre comités permanents et du Comité d'Audit, du Doyen et du Vice-Doyen du Conseil et de l'Administrateur représentant les États-Unis.

Visiter le site www.iadb.org/ar/exd_en

Évaluation

L'attention accrue portée par la Banque aux résultats a des effets importants à la fois pour l'auto-évaluation et l'examen indépendant, ainsi que pour les interactions entre la Banque et ses pays membres emprunteurs. Du point de vue de l'auto-évaluation, la gestion axée sur les résultats nécessite l'établissement et la mise en œuvre de nouveaux ensembles d'indicateurs permettant de suivre l'efficacité des interventions de la Banque, de mesurer les progrès par rapport aux résultats visés, d'établir des critères de mesure de la performan-



VENEZUELA • La centrale hydroélectrique de Caruachi, de 2 160 MW, a permis de satisfaire la demande croissante d'électricité en exploitant les ressources hydriques du Caroní (photo publiée avec l'aimable autorisation de CVG-EDELCA).

ce de l'institution et de ses unités par rapport à des normes externes et de suivre l'exécution des projets d'une manière qui contribue à améliorer les résultats des activités de la Banque.

Le succès par rapport aux résultats visés dépend en fin de compte davantage de l'établissement par les pays membres emprunteurs de leur propre système de gestion axée sur les résultats. En l'absence de pratiques d'évaluation solides et dûment institutionnalisées dans les pays eux-mêmes, la Banque aura du mal à faire en sorte que sa volonté d'efficacité se traduise par des projets qui produisent régulièrement des résultats sur le terrain. Le rôle clé que joue l'aptitude des

pays à obtenir et évaluer les résultats a été souligné à la fois par le Bureau de l'évaluation et de la supervision (OVE), dans son rapport de 2002 sur le renforcement de la capacité d'évaluation, et par la Direction dans son analyse récente du « pilier externe » du Plan d'action à moyen terme pour l'efficacité du développement.

En 2004, OVE a mené un large éventail d'activités définies pour son plan de travail pluriannuel, portant sur six domaines d'activité : la supervision, l'évaluation des programmes-pays, l'évaluation des stratégies,



RÉPUBLIQUE DOMINICAINE • Des équipements modernes ont été achetés pour le Bureau national météorologique afin de renforcer la prévention des catastrophes naturelles, dans le cadre d'un programme de reconstruction à la suite de l'ouragan Georges.

l'évaluation des politiques et des instruments, l'évaluation rétrospective et le renforcement des capacités d'évaluation.

Dans le cadre de son mandat, OVE effectue des évaluations périodiques des activités de supervision et des responsabilités d'ensemble de la Banque en matière de supervision. Parmi les études présentées en 2004 figure notamment un rapport intitulé « The Project Supervision System : an Evaluation of Use of its Instruments » (Le système de supervision des projets : évaluation de l'utilisation de ses instruments). Ce rapport recommandait que la Banque établisse un système intégré de supervision utilisant une approche de la gestion du portefeuille axée sur les risques, qui englobe les pratiques optimales d'institutions similaires,

adopte un cadre de contrôle interne afin d'améliorer la gouvernance, rende compte régulièrement au Conseil d'administration et à la haute Direction des progrès réalisés en ce qui concerne l'efficacité des opérations, de leur gestion et de leur rentabilité, et prévoit un système intégré de présentation de rapports.

Le Conseil a demandé à OVE d'effectuer des évaluations des programmes-pays avant la préparation de chaque nouvelle stratégie-pays. En 2004, un nombre exceptionnellement élevé de pays ont eu des élections dans la région, et dix programmes-pays ont été évalués, soit deux fois le nombre d'évaluations de chacune des années précédentes. Sur ces dix évaluations, le Conseil a examiné celles sur l'Argentine, le Belize, le Brésil, la Bolivie, l'Équateur et le Paraguay ; les évaluations des programmes pour la Barbade, El Salvador, le Guatemala et la Jamaïque lui seront soumises en 2005.

Un grand nombre des recommandations formulées dans les évaluations des programmes-pays pour le prochain cycle de programmation étaient les mêmes pour tous les pays, à savoir améliorer les cadres de résultats dans les documents de programmation, examiner la dynamique d'endettement, faire une plus large place aux travaux d'analyse afin de comprendre les problèmes du pays et donner une tournure plus stratégique aux interventions de la Banque. Ces recommandations soulignent la persistance des problèmes liés à la façon dont la Banque s'organise pour répondre aux besoins des pays et produire des résultats du point de vue du développement.

En 2004, OVE a effectué des évaluations des stratégies de la Banque en matière d'éducation de base et de lutte contre la pauvreté, de la politique en matière d'informatique et de développement et du programme sectoriel sur l'agriculture. Chacune de ces évaluations était assortie de conclusions et de recommandations sur le thème visé.

Au cours de l'année, OVE a effectué des évaluations de politiques et d'instruments, telles que le rapport sur « Instruments and Development : An Evaluation of IDB Lending Modalities » (Instruments et développement : évaluation des modalités de prêt de la BID). Cette étude recommandait que la Banque approfondisse sensiblement les bases analytiques de toutes ses opérations. Elle recommandait également que la

Banque se concentre sur les pays plutôt que sur les instruments et recherche une plus grande intégration de ses activités avec celles du pays à travers des interventions axées sur le programme plutôt que sur les projets. Cette approche pourrait impliquer une collaboration avec d'autres organisations multilatérales pour l'élaboration et l'application de pratiques optimales afin d'évaluer la capacité de gestion fiduciaire du pays et de déléguer certaines fonctions aux pays dont les institutions de contrôle sont jugées adéquates.

À noter également en 2004, parmi les évaluations de politiques et d'instruments, l'étude intitulée « Synthesis of OVE Evaluations of Bank Action for Private Sector Development » (Synthèse des évaluations par OVE de l'action de la Banque en faveur du développement du secteur privé), qui récapitulait les principaux points ressortant des évaluations effectuées par OVE des actions consacrées par la Banque au développement du secteur privé au cours des trois dernières années, et l'évaluation de la politique et de la pratique opérationnelle de la Banque à l'égard des catastrophes naturelles et imprévues. Ce dernier rapport recommandait que la Banque revoie sa politique opérationnelle de manière à placer la gestion des risques de catastrophe au centre de ses activités, qu'elle renforce les incitations et les capacités à l'égard de la gestion des risques dans les pays hautement vulnérables et qu'elle jette les bases de formules efficaces de transfert et de financement des risques.

En 2003, la Banque a adopté une nouvelle politique d'évaluation rétrospective destinée à renforcer le rapport d'achèvement de projet en tant que version précoce de l'évaluation rétrospective de la Direction. Elle a institué deux nouveaux types d'évaluation rétrospective indépendante à confier à OVE. Les évaluations rétrospectives des résultats et de la durabilité et les rapports d'évaluation rétrospective d'impact. En 2004, OVE a effectué six évaluations d'impact pilotes sur des projets achevés en Argentine, au Brésil, en Équateur, au Mexique et au Pérou.

Encadré 18 • Nouveau cadre de prêt

En 2002, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé un cadre de prêt pour la Banque, qui comprenait trois grandes catégories de prêt - investissement, à l'appui de réformes et pour secours d'urgence - fixant des limites aux approbations de prêt pour les deux dernières catégories et établissant des délais minimums de décaissement pour les prêts d'investissement et les prêts à l'appui de réformes. La résolution portant création de ce cadre de prêt chargeait également le Conseil d'administration de revoir les résultats de son application et de présenter des recommandations à l'examen de l'Assemblée des gouverneurs, lors de la Session annuelle de 2005.

Conformément à ce mandat, en 2004, la Banque a effectué une analyse de la mise en œuvre de l'actuel cadre de prêt. Les conclusions et recommandations formulées à cette occasion ont été ensuite examinées par le Conseil d'administration. Un document clé préparé par la Direction, intitulé « The New Lending Framework: Assessment Report and Recommendations » (Le nouveau cadre de prêt : rapport d'évaluation et recommandations), portait sur les éléments qui avaient servi de base à l'origine à la création de l'actuel cadre, à savoir : a) les mesures visant à renforcer l'efficacité de l'effort de développement de la Banque ; b) les mesures visant à renforcer l'efficacité de chaque catégorie de prêts, en particulier des prêts à l'appui de réformes et des prêts pour secours d'urgence, pour le développement ; et c) l'établissement et l'utilisation de nouveaux instruments de prêt. Par ailleurs, d'autres questions jugées importantes pour la définition du cadre de prêt de la BID pour l'avenir ont été également analysées, notamment les perspectives de développement économique et social de la région et les flux financiers nets entre la Banque et les pays emprunteurs.

Cet examen a fait ressortir l'importance du renforcement constant de l'approche-pays dans les activités de la Banque et de l'attribution d'un rôle clé au processus de programmation dans la détermination de la composition de l'ensemble des instruments de la BID. Face à la diminution des flux financiers nets de la BID vers les pays membres emprunteurs, la contribution que la Banque peut apporter à l'aide de ses produits non financiers a été jugée d'une importance critique. L'élaboration de politiques et de procédures plus souples a également été jugée nécessaire à la diminution des coûts de transaction des opérations de la Banque.

La Banque continuera de prendre des mesures en vue d'améliorer l'efficacité de ses programmes et projets pour le développement dans les limites de son cadre de prêt révisé et d'apporter son appui aux pays pour qu'ils renforcent leurs propres systèmes de suivi et d'évaluation. Les progrès constatés dans le domaine de l'efficacité pour le développement serviront à la création d'un système interne axé sur les résultats qui comprendra des indicateurs de base, d'exécution et de résultats qui seront utilisés pour le suivi des projets et des programmes-pays.



Visiter le site www.iadb.org/ar/nlf_en

TABLEAU XI • DÉPENSES ADMINISTRATIVES CONSOLIDÉES

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2002 Résultats	2003 Résultats	2004 Résultats
Assemblée des gouverneurs	\$ 3 232,4	\$ 3 247,6	\$ 2 469,9
Conseil d'administration	15 598,8	15 745,0	16 332,3
Bureau d'évaluation et de supervision	4 730,5	5 036,5	5 491,0
Personnel du siège social et des bureaux extérieurs	338 559,5	348 446,3	373 063,8
Total avant remboursements^{1,2,3}	362 121,2	372 475,5	397 357,0
Remboursement de Fonds administrés et de la SII	(1 885,4)	(2 671,3)	(2 678,1)
Total des frais administratifs	360 235,8	369 804,2	394 678,9
Capitaux	26 059,9	17 607,4	35 521,6
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET CAPITAUX	\$386 295,7	\$387 411,7	\$430 200,5

¹ Exclusion faite au titre de la dépréciation s'élevant à \$9,6 millions en 2002, à \$11,1 millions en 2003 et à \$11,1 millions en 2004.

² À l'exception de certains articles de revenus d'un montant de \$11,8 millions, \$9,2 millions, et \$9,8 millions en 2002, 2003 et en 2004, respectivement.

³ Y compris le coût des prestations de retraite payées d'avance s'élevant à \$7,8 millions en 2002, à \$9,8 millions en 2003 et à \$11,1 millions en 2004.

Dans le cadre de ses travaux de renforcement de capacités, en 2004, OVE a conclu un accord avec la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) pour aider cette institution à effectuer des évaluations, et a travaillé avec des organismes d'évaluation et des universités en Argentine, au Brésil et au Pérou pour l'exécution d'évaluation de projets financés par la BID.

OVE maintient depuis longtemps des relations de partenariat avec l'Institut brésilien de recherche en économie appliquée (IPEA) qui ont produit trois études comparatives sur l'utilisation de l'évaluation comme outil de gestion du secteur public en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie et au Costa Rica. Les conclusions de ces études ont été discutées à un séminaire tenu à Brasilia en avril 2004. À l'issue de ce séminaire, des accords ont été conclus sur l'établissement d'un observatoire régional des capacités d'évaluation et le développement de réseaux d'évaluation dans la région. OVE a l'intention d'étendre et d'officialiser ce réseau d'évaluation dans le cadre de son plan de travail pour 2005.

À la fin de 2004, OVE avait publié et soumis au Conseil d'administration 45 études qui comprenaient un total de 251 recommandations pour le renforcement de l'efficacité de la Banque. OVE est en train de suivre l'application de ces recommandations et rendra compte des progrès dans ce domaine en juin de chaque année.

Visiter le site www.iadb.org/ove

Bureaux extérieurs

En 2004, les Bureaux extérieurs ont continué à jouer un rôle essentiel dans l'identification d'approches novatrices pour l'apport d'un soutien efficace aux emprunteurs et aux agents d'exécution en ce qui concerne la gestion du portefeuille et le suivi, et la supervision des projets. Ce rôle est particulièrement important, étant donné l'obligation croissante pour les pays de la région de maximiser l'utilisation de ressources financières et humaines limitées, de renforcer leurs résultats et de faire davantage pour prouver l'efficacité de leurs efforts de développement.

Les Bureaux extérieurs encouragent le dialogue sur la gestion axée sur les résultats et soutiennent les autorités nationales dans la restructuration de leurs portefeuilles pour mieux répondre aux changements du contexte macroéconomique et financier. Ils se sont également efforcés de veiller à ce que des niveaux appropriés de ressources de contrepartie soient affectés aux opérations de la Banque et à ce que les problèmes concernant la performance du portefeuille soient traités en temps opportun.

Conscients de la nécessité de mieux répondre au large éventail de demandes des pays membres emprunteurs, un certain nombre de Bureaux extérieurs ont procédé à des exercices de « refonte » et à des « consultations » afin d'améliorer la qualité et l'opportunité de leur réponse aux clients et de réduire les coûts. Des ateliers ont été organisés dans plusieurs pays, notamment en Équateur, au Guyana, au Panama,

au Paraguay, au Pérou et à Trinité et Tobago, avec la participation de fonctionnaires de la Banque, de représentants des pays, d'agents d'exécution et de membres de la société civile. De nouveaux ateliers sont prévus en 2005 dans d'autres pays.

Dans le cadre de ces ateliers, des séances de réflexion ont été organisées afin de concevoir des initiatives visant à réorienter l'attention en l'écartant de la charge de travail habituelle et des procédures administratives pour la concentrer sur des questions de préparation et d'exécution des projets axées davantage sur les résultats. Chaque Bureau extérieur a ensuite élaboré des plans d'action à moyen terme sur certains thèmes tels que la rationalisation des processus et procédures internes et l'établissement de directives pour une passation des marchés et des contrôles financiers plus efficaces.

Les Bureaux extérieurs ont également assumé un rôle plus direct dans les responsabilités, partagées avec les emprunteurs, pour la préparation des projets, la gestion du portefeuille et les pratiques de suivi. Par exemple, des spécialistes contribuent à la conception des projets en offrant des conseils précieux sur les capacités institutionnelles et les mécanismes d'exécution des projets. Par ailleurs, la plupart des Bureaux extérieurs ont défini un ensemble de moyens d'évaluation du portefeuille qui sont suivis tout au long de l'année et examinés lors des réunions annuelles d'examen du portefeuille auxquelles participe chaque département des opérations régionales. Les résultats opérationnels, tels que le démarrage d'un projet, les missions d'inspection et d'administration et les examens à mi-parcours sont suivis tout au long de l'année et analysés lors des examens annuels du portefeuille.

À mesure que la Banque accorde moins d'attention à chaque prêt-projet pour se tourner davantage vers les approches programmatiques et sectorielles utilisées de plus en plus par les autres donateurs, les Bureaux extérieurs jouent un rôle déterminant dans l'identification de mécanismes d'exécution de projet simplifiés et plus efficaces, qui maximisent l'utilisation des ressources humaines et financières locales. Par exemple, au Brésil, au Honduras et au Nicaragua, dans les secteurs sociaux, les ministères d'exécution ont été identifiés et ont reçu un appui pour pouvoir faire fonction de seuls agents d'exécution pour les ressources affectées par tous les donateurs aux programmes sociaux. Cet appui a permis de réduire la pression imposée aux pays aux ressources limitées, d'améliorer la coordination de toutes les parties intéressées et d'aider les pays à mieux suivre leurs progrès vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Visiter le site www.iadb.org/ar/countries_en



PÉROU • Le réseau de distribution du gisement de gaz naturel de Camisea fournit des ressources énergétiques essentielles à la région de Lima et de Callao.

Bureaux extra-régionaux

Bureau européen

Le Bureau européen (SOE) travaille au renforcement des relations de coopération entre la Banque, la région et les pays extra-régionaux membres de la Banque (16 en Europe plus Israël), l'Union européenne et les organisations internationales ayant leur siège en Europe. Les principaux buts de la mission de ce bureau sont de promouvoir une plus grande sensibilité au mandat de la BID et d'accroître la visibilité de la Banque et l'impact de ses efforts, de façon à renforcer sa coopération avec l'Europe. Le Bureau européen accomplit

sa mission principalement par le biais de conférences, de séminaires et d'autres activités d'information.

En 2004, la plupart des activités du Bureau européen avec la Commission européenne ont été axées sur la préparation du Sommet Union européenne – Amérique latine tenu en mai à Guadalajara (Mexique). Toujours en coopération avec la Commission européenne, le SOE a organisé la deuxième réunion du Groupe de travail sur la cohésion sociale, tenue à Bruxelles, et publié un livre sur la démocratie et l'inégalité, intitulé *¿Democracia con desigualdad? Una mirada de Europa hacia América Latina* (Démocratie et inégalité ? Regard de l'Europe sur l'Amérique latine), qui a été présenté au Sommet de Guadalajara.

En collaboration avec l'OCDE, le SOE a organisé la deuxième réunion du Forum latino-américain sur la concurrence au siège de la Banque, auquel ont participé des institutions d'étude de la concurrence de 21 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours de ce forum, la loi et la politique du Pérou à l'égard de la concurrence ont fait l'objet d'un examen par des pairs.

La deuxième conférence annuelle du Réseau euro-latin sur la gouvernance et le développement, tenue à Barcelone, s'est penchée sur la préparation de profils nationaux de gouvernance, dont le premier a porté sur la Bolivie. Un séminaire sur la régionalisation et la mondialisation, organisé conjointement avec l'Institut d'études politiques et l'Organisation des États américains, s'est tenu à Poitiers (France). En collaboration avec Canning House du Royaume-Uni et la Fondation CIDOB d'Espagne, le SOE a organisé un séminaire à Londres sur le crime urbain et la sécurité des citoyens, où ont été comparés des exemples de succès remportés par des municipalités européennes et latino-américaines.

Le SOE a organisé la Deuxième conférence annuelle du Réseau d'études euro-latin sur l'intégration et le commerce, qui a réuni des représentants de plus de 90 centres de recherche européens à Florence.

Parmi les activités d'information menées par le SOE en 2004, il convient de noter la Deuxième conférence sur les relations entre l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, organisée conjointement avec le journal *Problèmes d'Amérique Latine* et le Ministère français des affaires étrangères ; une conférence sur la mondialisation et l'Amérique latine, tenue à Londres, en coopération avec *The Economist* et le Royal Institute of International Affairs ; un débat sur l'avenir de l'Amérique latine et de ses relations avec l'Europe, organisé conjointement à Paris avec le quotidien français *Le Monde*, qui a réuni plus de 800 participants ; et une consultation sur le thème « Évaluation et examen des critères de représentativité des ONG civiques » orga-

nisée à Bruxelles avec le Réseau Active Citizenship et la Commission européenne. Le SOE a également organisé des séminaires sur les possibilités d'affaires et les procédures de passation de marchés à Bruxelles, Francfort, La Haye, Londres et Milan, et publié deux livres, cinq documents de travail et deux rapports de séminaire au cours de l'année.

Visiter le site www.iadb.org/europe

Bureau japonais

En 2004, le Bureau de la BID au Japon a organisé un vaste programme d'activités d'information et de diffusion de connaissances afin de promouvoir sa mission de renforcement des liens et d'établissement de partenariats de développement entre la Banque et ses pays membres emprunteurs d'Amérique latine et des Caraïbes et le Japon et l'Asie de l'Est. Cette année, ce bureau a accordé la priorité à mieux informer le public japonais des Sessions annuelles des Assemblées des gouverneurs de la BID et de la SII, qui doivent se tenir à Okinawa en avril 2005.

Le Bureau a apporté un appui essentiel à un symposium de deux jours organisé par la BID en étroite collaboration avec la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) sur le thème « Japon – Amérique latine et Caraïbes : Partenariat mondial ». Au cours de ce symposium, qui a attiré quelque 1 000 participants, y compris de hauts responsables de l'action gouvernementale et des chefs d'entreprise des deux régions, ont été présentés des exposés sur les possibilités d'investissement, de tourisme, de transfert de technologie, d'échanges culturels, de commerce et d'intégration régionale offertes au Japon par la région.

Pour aider à promouvoir la Session annuelle à Okinawa, le Bureau a organisé un séminaire d'une journée à l'intention de représentants des milieux d'affaires japonais sur les possibilités offertes aux entreprises japonaises par les projets financés par le groupe de la BID en Amérique latine et aux Caraïbes.

Dans le cadre de ses activités de promotion du développement social dans la région, le Bureau a organisé des ateliers à Tokyo et Okinawa sur « la responsabilité sociale des entreprises à l'égard de la promotion du développement social : les expériences de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes ». Ces ateliers, organisés en collaboration avec l'Institut interaméricain pour le développement social (INDES) de la Banque, ont réuni des chefs d'entreprise, des décideurs et des dirigeants communautaires d'Asie de l'Est et d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des représentants de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, pour discuter de pratiques

optimales et des enseignements à tirer de la réussite de programmes axés sur la responsabilité sociale des entreprises.

Le Bureau a également tenu un séminaire à Okinawa sur les contributions des Asiatiques qui ont émigré en Amérique latine et aux Caraïbes entre les années 1890 et les années 1960 et sur le flux inverse récent de leurs descendants vers le Japon. Ce séminaire a souligné l'importance économique croissante des envois de fonds de ces descendants et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le renforcement des liens économiques et culturels entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie.

De concert avec la JBIC, le Bureau a organisé le « Forum de Tokyo sur les dimensions opérationnelles de l'offre de biens publics régionaux par le biais de l'aide régionale au développement ». Ce forum avait pour but d'améliorer la programmation régionale entre les institutions, de renforcer la coordination entre donateurs et bénéficiaires, d'encourager les pays donateurs à mettre au point des instruments techniques et financiers nouveaux et de promouvoir la participation de la société civile et du secteur privé à la fourniture de biens publics régionaux.

Le Bureau a continué d'accorder une grande attention à la performance et aux perspectives des économies de l'Amérique latine et des Caraïbes, du Japon et des autres pays d'Asie à travers une série de séminaires, conférences, groupes d'études et tables rondes avec des fonctionnaires de la Banque, des représentants d'autres organisations internationales, des universitaires et chercheurs japonais et des organisations du secteur privé. C'est ainsi qu'il a organisé des séminaires à Tokyo et au siège de la Banque asiatique de développement aux Philippines sur le rapport de la BID intitulé 2004 Report on Economic and Social Progress in Latin America: *Good Jobs Wanted: Labor Markets in Latin America*.

Les défis et les possibilités que représentent pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Japon et le reste de l'Asie, en raison de la percée de ces dernières années de la Chine dans l'économie mondiale, ont été le thème central de séminaires à Beijing et Tokyo organisés en collaboration avec l'Institut de la Banque asiatique de développement et l'Association commerciale et économique Amérique latine/Caraïbes – Asie/Pacifique.

Le Bureau a maintenu des contacts étroits avec les cadres japonais désireux de sonder les possibilités

d'emploi à la Banque. Il a tenu des séminaires dans des universités et organisé des entrevues avec des candidats éventuels à des postes à la Banque, leur fournissant des informations sur les pratiques de l'institution en matière d'emploi. Cinq Japonais ont été recrutés pour des stages d'été afin de permettre aux cadres japonais de se familiariser avec la région et le rôle joué par la Banque dans son développement.

Visiter le site : www.iadb.org/japan



BAHAMAS • L'unité de soins intensifs néonataux à l'hôpital Princess Margaret à Nassau a été construite dans le cadre d'un programme de renforcement du secteur de la santé, avec pour objectif de réduire la mortalité infantile.

Gestion

La Banque a continué de rechercher l'efficacité dans la gestion de ses ressources aux niveaux institutionnel, opérationnel, financier et administratif. En 2004, elle a fait porter ses efforts particulièrement sur la réduction d'effectifs, la mobilité, la diversité, les initiatives dans ses activités, l'efficacité de son action pour le développement, la passation des marchés, la gestion des risques internes, les ajustements à apporter à son organisation et les milieux d'affaires.

En application des directives du Conseil d'administration, la Direction a pris plusieurs mesures pour réduire ses effectifs. À la fin de 2004, 34 postes ont été

éliminés, et 33 autres ont été désignés pour être éliminés d'ici à la fin de 2005. La Direction a également travaillé sur les directives concernant les ressources humaines à affecter aux postes provisoires afin de les adapter plus étroitement aux besoins de la Banque.

Au 31 décembre 2004, la Banque avait un effectif de 1 884 fonctionnaires dont les services étaient financés sur le budget administratif, à l'exclusion du Conseil d'administration, du Bureau de l'évaluation et de la supervision et du Fonds multilatéral d'investissement. L'effectif du personnel au siège était de 1 344 personnes et le personnel des Bureaux extérieurs comptait un effectif total de 540 personnes. L'effectif total comptait 1 415 cadres, dont 548, soit 38,7 % étaient des femmes.

Des progrès ont été réalisés en 2004 dans la poursuite des objectifs de mobilité et des mesures de renforcement des Bureaux extérieurs. En 2004, la mobilité s'est traduite par le transfert de 59 personnes, pour un total de 149 transferts dans le cadre de l'initiative, dont 89 % de cadres. Sur ce total, 116 transferts ont eu lieu au siège, 16 entre deux Bureaux extérieurs et 17 entre le siège et les Bureaux extérieurs.

Les nouvelles règles et directives régissant la mobilité ont été achevées en 2004 pour l'application de l'orientation stratégique approuvée par le Conseil en 2003. La mobilité pratiquée en 2004 en ce qui concerne les cadres a été conforme à ces nouvelles règles, notamment, pour la première fois, avec la participation obligatoire du personnel international au même poste depuis cinq ans ou plus. Un total de 136 postes ont été annoncés, et 144 fonctionnaires ont participé à cet exercice. Au total, 59 fonctionnaires ont été réaffectés, dont 54 % au siège même et 46 % dans le cadre d'un échange avec un Bureau extérieur.

Dans le cadre du Plan d'action pour la diversité, plusieurs activités ont été lancées pour enrichir la réserve de candidats qualifiés, notamment des visites à des universités, des missions de recrutement et l'affectation d'un chargé de liaison dans chaque Bureau extérieur pour promouvoir ce plan. Par ailleurs, un Programme spécial de stages axés sur la diversité a été lancé en 2004, qui s'est traduit par le recrutement de 11 stagiaires sur un total de 133 candidats.

Une évaluation de la charge de travail a été effectuée en 2004 avec l'aide d'une société de consultants. Le groupe choisi pour cette initiative, travaillant avec les consultants, a recueilli et analysé des plans stratégiques et des plans d'activité, ainsi que des données d'entrée et de sortie pour l'élaboration de profils de charge de travail pour les différents départements de la Banque. À l'issue d'un processus de validation auprès de chaque département, les profils de charge de travail ont été analysés et un schéma de base a été

établi pour la charge de travail à l'échelle de la Banque tout entière.

Un modèle informatique de planification de la charge de travail, actuellement en préparation, permettra de répéter cet exercice. Ce modèle sera utilisé pour aider les départements à classer leurs activités par ordre de priorité et pour déterminer l'impact des changements à apporter en priorité aux besoins en personnel. Les principales conclusions de cette initiative seront incorporées dans le rapport final d'évaluation de la charge de travail qui doit être remis à la haute Direction dans le premier trimestre de 2005.

En 2004, une société de consultants a présenté au Conseil d'administration son rapport final sur la passation de marché à la Banque et ses recommandations pour l'application de pratiques optimales et pour améliorer l'efficacité, la transparence, l'économie et l'équité en la matière. Un groupe de travail présidé par le Vice-Président chargé de la planification et de l'administration a amélioré le contenu de ce rapport et élaboré un Plan d'action. Le Conseil a approuvé ce Plan d'action pour l'Examen des systèmes de passation de marchés de la BID et la Direction a travaillé sur chacun de ces documents. Un rapport d'activité sur le Plan d'action sera présenté au Conseil d'administration dans le second semestre de 2005.

Dans le domaine de la gestion des risques internes, la Banque est résolue à maintenir la sécurité et la sûreté de son personnel et de ses équipements, tant au siège que dans les Bureaux extérieurs, par l'examen continu et l'application de mesures de sécurité concrètes et de procédures d'urgence. La pratique actuelle reste hautement prioritaire pour les opérations journalières. Elle comprend l'analyse quotidienne de la situation en matière de sécurité, des ajustements des mesures de sécurité, l'examen et l'actualisation des procédures d'urgence et un appui quotidien au personnel du siège et des Bureaux extérieurs.

La Banque a également élaboré un Plan destiné à faciliter le redressement et la continuation de l'activité économique en cas de catastrophe, et acheté un immeuble à Ashburn (Virginie) qui assurera l'aptitude de la Banque à poursuivre ses opérations critiques au cas où un événement majeur rendrait l'immeuble du siège inopérant. Les derniers préparatifs ont été faits à la fin de 2004 pour la relocalisation du centre informatique pour la gestion des affaires courantes en cas d'urgence.

Conformément à la détermination de la Banque à poursuivre ses objectifs institutionnels de façon économique, efficace et transparente, le Conseil a approuvé certains ajustements dans l'organisation de la Banque, à compter de janvier 2005, afin de renforcer l'efficacité face au développement, d'élever les fonctions budget

et passation de marchés de l'institution et de donner au Bureau du Vice-Président chargé de la planification et de l'administration la capacité consultative nécessaire afin d'optimiser la performance et les résultats de la Banque.

Les fonctions concernant l'efficacité de l'effort de développement, la gestion du portefeuille, la passation des marchés et la gestion financière des projets, la planification stratégique et l'élaboration de la politique opérationnelle ont été regroupées au sein d'un même département. Le nouveau Département de l'efficacité de l'effort de développement et de la planification stratégique centralisera toutes les fonctions concernant l'efficacité de l'effort de développement, renforçant ainsi l'attention portée par la Banque à la mesure et au suivi des résultats du développement et facilitant la mise en œuvre du Plan d'action à moyen terme pour l'efficacité de l'effort de développement, et plus particulièrement ses trois piliers interdépendants (voir section sur l'Efficacité de l'effort de développement au Chapitre : Principaux aspects).

Comme le budget et la passation des marchés sont deux processus qui englobent de nombreuses activités qui touchent à l'ensemble de l'organisation et ont des dimensions budgétaires et techniques, ces fonctions (qui relevaient auparavant de départements distincts) seront regroupées au sein d'un Département du budget et de la passation des marchés de la BID. Ce nouveau département, qui relèvera du Vice-Président chargé des finances et de l'administration (le titre lui-même a été modifié en fonction de ces ajustements internes), aura un mandat relativement étroit mais une large portée, compte tenu du rôle essentiel que joue le budget dans la performance de l'institution et du large éventail d'activités que couvre la Banque par la passation des marchés. Par ailleurs, le Département du budget et de la passation des marchés aidera le Vice-Président chargé des finances et de l'administration

en permettant la supervision et l'examen du budget et des décisions de la Banque en matière de passation de marchés.

La Division de l'organisation et des services de gestion, qui aide la Direction dans le processus de décision et fournit des services visant à optimiser la performance de la Banque, sera transférée au Bureau du Vice-Président chargé des finances et de l'administration. Cette division conseille le Vice-Président chargé des finances et de l'administration dans des domaines qui touchent généralement plusieurs départements et continuera de fournir constamment une analyse des plans à court, moyen et long terme de la Banque et de ses différentes unités, formulant des recommandations sur la structure organique, les méthodes de travail et les ressources, et assurant l'établissement et l'application des normes et règles internes de la Banque.

Actuellement, la Banque ne dispose pas d'une source d'informations unique sur les personnes lui fournissant régulièrement des biens et des services. Pour les besoins de la continuité, le Comité consultatif sur la sécurité a décidé que toutes les personnes n'appartenant pas au personnel qui fournissent régulièrement des biens et des services à la Banque devront être enregistrées dans le Système d'information sur les ressources humaines de la Banque. Les consultants individuels sont censés être le premier groupe à figurer dans le système, dans le premier trimestre de 2005. Les entreprises et autres prestataires de services réguliers y seront ajoutés ultérieurement. Une fois que ce système sera complet, la Banque aura une source de données unique sur toutes les personnes travaillant à la Banque, chacune avec son propre numéro d'identification.

De plus, en 2004, João Sayad a été nommé Vice-Président chargé de la planification et de l'administration (avec effet en janvier 2005) et John R. Hauge a été nommé Directeur du Département des finances.



BRÉSIL • (ci-dessus) Une nouvelle ligne de transport rapide construite dans le sud de la métropole de São Paulo en vue de desservir les zones à faibles revenus, facilite les transports publics et réduit les embouteillages et la pollution.

EL SALVADOR • (à droite) Cette centrale géothermale de 55 MW a été construite à Berlín dans le cadre de la Phase II du Programme du secteur de l'électricité en Amérique centrale.

Finances

Capital ordinaire

En 2004, la Banque a emprunté un montant nominal équivalant à \$4,7 milliards (produit net \$4,6 milliards) en neuf monnaies différentes avec une échéance moyenne de 5,5 ans. Pour diversifier ses sources de financement, des obligations ont été émises dans des monnaies, selon des échéances et avec des structures diverses pour répondre aux besoins d'investisseurs mondiaux institutionnels et individuels. Au nombre de ces emprunts figuraient la première émission de bons libellés en *reais* brésiliens, en *pesos* colombiens et en *pesos* mexicains; une émission planétaire stratégique type de \$1 milliard à 10 ans; des bons pour répondre à la demande considérable de particuliers au Japon ; et des titres destinés spécifiquement aux investisseurs institutionnels canadiens et australiens, libellés dans leurs devises respectives. Une fois encore, la Banque a été cotée AAA par les principales agences de cotation,

comme elle l'a été systématiquement depuis la première fois qu'elle a été cotée.

En 2004, la Banque a approuvé 56 prêts pour un montant total de \$5,3 milliards à financer sur les ressources du Capital ordinaire (CO). Depuis sa création, la Banque n'a enregistré aucune passation par pertes et profit sur son portefeuille de prêts souverains financés sur le Capital ordinaire (CO) qui, au 31 décembre 2004, représentait plus de 97 % de l'encours de \$49,8 milliards de ses prêts. À cette date, tous les prêts sur le CO étaient productifs, à l'exception de certains prêts à des emprunteurs du secteur privé sans garantie souveraine, qui avaient été classés comme dépréciés et improductifs.

En 2004, les opérations du CO ont dégagé un revenu avant application de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires aux transactions (Revenu d'exploitation) de \$862 millions, contre \$1,1 milliard en 2003, à l'exclusion d'une réduction non récurrente



MEXIQUE • (à gauche) La Bourse de Mexico a été l'une des bénéficiaires d'un don du Fonds spécial du Japon visant à effectuer des études sur la création d'un marché boursier pour les entreprises mexicaines de taille moyenne

PÉROU • (ci-dessous) Dans le cadre du Projet d'amélioration qualitative de l'enseignement, 750 salles de classe réservées à l'enseignement préscolaire sont en construction, comme celle-ci à Lima. Ce projet prévoit également une formation des instituteurs et un perfectionnement des cours.



de la provision pour pertes sur prêts de \$1,4 milliard. Cette diminution est due principalement à la réduction des commissions sur prêts et de la marge nette d'intérêt sur les prêts. La discussion et l'analyse de la Direction du CO figurent aux pages 121-139 du présent Rapport, et les états financiers vérifiés du CO, du Fonds des opérations spéciales et du Mécanisme de financement intermédiaire figurent aux pages 143-191.

La première année de pleine application de la politique d'adéquation du capital et de la méthodologie correspondante concernant le taux prêteur a été l'année 2004. Le ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR), le principal critère de mesure de l'adéquation du capital par rapport au risque utilisé par la Banque, était de 36,1 % à la fin de 2004, contre 33 % à la fin de 2003 (le niveau visé est de 38 %). Cet accroissement est dû en grande partie à l'augmentation des fonds propres du revenu de l'année et à une légère

diminution de l'encours des prêts. À la suite de l'adoption en 2003 de la politique d'adéquation du capital, les commissions sur prêts du CO ont été réduites de plus de 50 % et ramenées à une marge bancaire de 44 points de base équivalant aux commissions de base de 108 points de base appliquées jusqu'au milieu de 2003. Les commissions types actuelles sur prêt sont une marge de 30 points de base et une commission de crédit de 25 points de base, sans aucune commission d'inspection et de supervision.

À compter du 1^{er} janvier 2004, la Banque a abandonné délibérément la comptabilité de couverture, tout en continuant de mesurer et de comptabiliser tous les produits dérivés à leur valeur vénale, renforçant ainsi la nécessité de se concentrer sur le Revenu d'exploitation, car la volatilité liée à la Norme No. 133 n'est pas représentative des conditions économiques sous-jacentes aux transactions de financement de couverture. Pour 2004, l'effet de la Norme No. 133 et

TABLEAU XII • CAPITAL DE LA BANQUE

(En millions de dollars des États-Unis)¹

Pays	Souscriptions au 31 décembre 2004		
	Versé	Exigible	Total
Allemagne	\$ 82,3	\$ 1 831,4	\$ 1 913,7
Argentine	465,1	10 393,8	10 858,9
Autriche	6,9	153,7	160,6
Bahamas	11,6	198,3	209,9
Barbade	5,6	124,3	129,9
Belgique	14,2	316,8	331,0
Belize	7,2	103,5	110,7
Bolivie	37,3	834,4	871,7
Brésil	465,1	10 393,8	10 858,9
Canada	173,7	3 866,2	4 039,9
Chili	127,7	2 853,9	2 981,6
Colombie	127,7	2 853,9	2 981,6
Costa Rica	18,7	417,1	435,7
Croatie	2,1	46,4	48,5
Danemark	7,3	163,4	170,8
El Salvador	18,7	417,1	435,7
Équateur	24,9	556,8	581,7
Espagne	82,3	1 831,4	1 913,7
États-Unis	1 303,0	29 006,7	30 309,7
Finlande	6,9	153,7	160,6
France	82,3	1 831,4	1 913,7
Guatemala	24,9	556,8	581,7
Guyana	7,8	153,8	161,6
Haïti	18,7	417,1	435,7
Honduras	18,7	417,1	435,7
Israël	6,8	151,5	158,3
Italie	82,3	1 831,4	1 913,7
Jamaïque	24,9	556,8	581,7
Japon	217,1	4 833,2	5 050,3
Mexique	299,0	6 681,3	6 980,3
Nicaragua	18,7	417,1	435,7
Norvège	7,3	163,4	170,8
Panama	18,7	417,1	435,7
Paraguay	18,7	417,1	435,7
Pays-Bas	14,6	325,6	340,3
Pérou	62,3	1 390,7	1 453,0
Portugal	2,3	51,7	54,0
République dominicaine	24,9	556,8	581,7
Royaume-Uni	41,8	929,9	971,7
Slovénie	1,3	28,1	29,4
Suède	14,1	314,8	328,9
Suisse	20,4	454,2	474,7
Surinam	5,7	82,9	88,6
Trinité et Tobago	18,7	417,1	435,7
Uruguay	49,9	1 114,3	1 164,2
Venezuela	249,3	5 568,5	5 817,8
Sous-Total	4 339,5	96 596,4	100 935,7
Sans affectation	0,9	14,8	15,7 ²
TOTAL	\$4 340,2	\$96 611,2	\$100 951,4

¹ Les nombres étant arrondis au millionième, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.

² Montant total non affecté comporte 1 299 actions (75 actions de capital versé et 1 224 actions de capital exigible), correspondant au solde de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie.

TABLEAU XIII • QUOTES-PARTS DES CONTRIBUTIONS AU FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES¹*(En millions de dollars des États-Unis)*

Pays	Au 31 décembre 2004
Allemagne	\$ 243,2
Argentine	512,4
Autriche	20,9
Bahamas	10,6
Barbade	1,8
Belgique	47,5
Belize	7,6
Bolivie	48,7
Brésil	544,4
Canada	313,3
Chili	157,7
Colombie	153,7
Costa Rica	23,4
Croatie	6,1
Danemark	22,2
El Salvador	21,4
Équateur	30,3
Espagne	230,7
États-Unis	4 839,0
Finlande	19,8
France	245,4
Guatemala	32,8
Guyana	8,3
Haïti	21,8
Honduras	26,5
Israël	19,1
Italie	232,4
Jamaïque	28,8
Japon	641,7
Mexique	329,0
Nicaragua	24,2
Norvège	20,8
Panama	25,4
Paraguay	27,9
Pays-Bas	41,2
Pérou	79,8
Portugal	7,8
République dominicaine	33,9
Royaume-Uni	182,8
Slovénie	3,4
Suède	41,7
Suisse	69,2
Surinam	6,3
Trinité et Tobago	20,9
Uruguay	55,9
Venezuela	315,3
Sous-Total	9 797,0
Sans affectation	5,4
TOTAL	\$9 802,4

¹ Après les ajustements au titre des changes.

**TABLEAU XIV • ENCOURS DES EMPRUNTS
PAR MONNAIES AU
31 DÉCEMBRE 2004¹**
(En millions de dollars des États-Unis)

Monnaie	Montant
Dollar australien	\$ 4 462
Dollar canadien	2 575
Dollar des États-Unis	26 922
Dollar de Hong Kong	289
Dollar nouveau de Taiwan	282
Dollar de Nouvelle-Zélande	1 400
Euro	4 778
Forint hongrois	94
Franc suisse	1 237
Livre sterling britannique	2 597
Peso colombien	50
Peso mexicain	266
Rand sud-africain	27
Real brésilien	275
Yen japonais	3 583
Zloty polonais	50
TOTAL	\$48 886

¹ Emprunts à moyen terme et à long terme, avant les swaps, les ajustements de couverture au titre de la Norme No. 133 et les décotes nettes non amorties.

des ajustements monétaires sur transactions a été une augmentation des revenus de \$314 millions.

Fonds des opérations spéciales

En 2004, 27 prêts ont été approuvés pour un montant de \$552 millions à financer sur le Fonds des opérations spéciales (FOS). Le portefeuille de prêts du FOS, au 31 décembre 2004, se montait à \$7 milliards et était totalement productif. Les opérations du FOS ont permis de dégager un revenu net avant dépenses de coopération technique et allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) de \$104 millions, contre \$113 millions en 2003. Ce léger fléchissement est dû en grande partie au fait que les prêts à Haïti avaient cessé d'être improductifs en 2003.

En 2004, un montant de \$73 millions (contre \$75 millions en 2003) a été alloué sur le Fonds au Mécanisme de financement intermédiaire pour ses opérations ordinaires, au titre de l'Initiative PPTE et en application de l'accord sur les ressources concessionnelles approuvé en 1999 par l'Assemblée des gouverneurs.

TABLEAU XV • EMPRUNTS¹, EXERCICE 2004
(Montants en millions)

Monnaie	Émissions	Montant	Montant (équiv. en \$E.U.)
Dollar australien	Taux d'intérêt de 4,35 %, échéance 2006	586	\$ 443
	Taux d'intérêt de 4,25 %, échéance 2006	681	493
	Taux d'intérêt de 5,04 %, échéance 2007	66	52
	Taux d'intérêt de 5,75 %, échéance 2011	400	296
Dollar canadien	Taux d'intérêt de 4,75 %, échéance 2014	300	251
Dollar des États-Unis	Taux d'intérêt de 1,90 %, échéance 2007	27	27
	Taux d'intérêt de 3,07 %, échéance 2011	141	141
	Taux d'intérêt flexible, échéance 2014 ^{3,5}	150	150
	Taux d'intérêt de 4,50 %, échéance 2014	1 000	1 000
	Taux accélérateur, échéance 2012 ⁴	100	100
Dollar de Hong Kong	Taux d'intérêt de 4,20 %, échéance 2014	500	64
Dollar de Nouvelle-Zélande	Taux d'intérêt de 5,28 %, échéance 2006	472	306
	Taux d'intérêt de 5,42 %, échéance 2006	724	497
	Taux d'intérêt de 5,30 %, échéance 2007	293	205
Peso colombien	Taux d'intérêt flexible, échéance 2011 ²	119 740	44
Peso mexicain	Taux d'intérêt de 6,59 %, échéance 2007	3 000	269
Rand sud-africain	Taux d'intérêt de 7,00 %, échéance 2015 ⁶	200	35
	Taux d'intérêt de 7,00 %, échéance 2015 ⁶	500	87
Real brésilien	Taux d'intérêt de 0,00 %, échéance 2009 ⁷	550	177
	Taux d'intérêt de 6,26 %, échéance 2009	200	73
TOTAL DES EMPRUNTS		\$4 710	

¹ Emprunts à moyen terme et à long terme à valeur nominale, avant les swaps.

² Inflation en Colombie plus 0,54 %.

³ LIBOR à six mois plus 35 points de base, soumis à un plafonnement de 5,61 %.

⁴ Taux accélérateur annuel à partir de 3,875 % et jusqu'à 5,375 %.

⁵ L'émetteur a de multiples options d'achat.

⁶ L'obligation a été négociée en décembre 2004, mais le règlement ne s'est pas effectué jusqu'à janvier 2005.

⁷ Obligation à coupon zéro. Le montant des recettes s'est élevé à \$94 millions.

En 2004, la Banque a continué de participer à l'Initiative PPTE en accordant un allègement de leur dette aux pays de la région admis à bénéficier de cette initiative. À la fin de 2004, la Banque avait accordé des montants en valeur actuelle nette de \$175 millions à titre d'allègement de sa dette à la Bolivie, de \$41 millions au Guyana, de \$44 millions au Honduras et de \$117 millions au Nicaragua. La Bolivie, le Guyana et le Nicaragua ont atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée. Pour la Banque, cela s'est tra-

duit par la passation par pertes et profits de \$505 millions sur les prêts du FOS à la Bolivie en 2001, et de \$64 millions et de \$409 millions respectivement au Guyana et au Nicaragua, à la date d'achèvement, en 2004. Le Honduras s'est vu accorder un allègement provisoire durant les années 2001-2003 à concurrence du tiers du plafond établi par la Banque, et devrait atteindre le point d'achèvement en 2005.

Visiter le site www.iadb.org/ar/fin_en

**Deuxième partie :
Discussion et analyse de la Direction
et États financiers**

APERÇU FINANCIER

Sauf indication contraire, toutes les informations financières contenues dans la Discussion et l'Analyse de la Direction se rapportent au Capital ordinaire de la Banque

La Banque a pour mission de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes en contribuant à la lutte contre la pauvreté et à l'équité sociale ainsi qu'à une croissance écologiquement durable. La Banque est une institution internationale créée en 1959, en application de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), et est la propriété de ses pays membres. Ces membres comprennent 26 pays membres emprunteurs et 20 pays membres non emprunteurs. Les cinq pays les plus gros actionnaires, mesurés au nombre d'actions qu'ils détiennent, sont les États-Unis, l'Argentine, le Brésil, le Mexique et le Venezuela. Le 17 novembre 2004, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé l'admission de la République de Corée en qualité de membre de la Banque. Cette adhésion de la République de Corée est subordonnée à certaines mesures exigées de celle-ci.

Les ressources de la Banque comprennent le Capital ordinaire, le Fonds des opérations spéciales (FOS) et le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI).

La solidité financière de la Banque repose sur l'appui qu'elle reçoit de ses membres et sur ses politiques et pratiques financières. L'appui de ses membres se reflète dans le capital reçu et dans la diligence avec laquelle les membres emprunteurs honorent leurs obligations au titre du service de la dette. Des politiques et pratiques financières prudentes ont permis à la Banque d'accumuler des réserves, de diversifier ses sources de financement, de détenir un vaste portefeuille de placements liquides et de limiter une variété de risques, notamment les risques de crédit, de marché et de liquidité. L'objectif de la Banque est d'acquiescer un niveau de revenu suffisant pour préserver sa solidité financière et maintenir ses activités de développement. L'Encadré 1 présente certaines données financières des cinq dernières années.

Les principaux actifs sont les prêts aux pays membres. Au 31 décembre 2004, plus de 97 % de l'encours des prêts bénéficiaient d'une garantie souveraine. Jusqu'à 10% de l'encours des prêts et des garanties, à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence, peuvent être consentis directement à des entités du secteur privé sans garantie souveraine, sous réserve d'un certain nombre de restrictions.

La Banque émet des obligations dans diverses monnaies, assorties de diverses échéances et présentant différentes structures et formes à des investisseurs du monde entier. Avec les fonds propres de la Banque, ces emprunts sont utilisés pour financer les activités de prêt et de placement, ainsi que d'autres opérations de caractère général.

L'actif et le passif sont détenus principalement en dollars des États-Unis, en euros, en yen japonais et en francs suisses. La

Banque limite le plus possible le risque de change en alignant les devises de son passif sur celles de son actif. Les niveaux indiqués de l'actif, du passif, du revenu et des dépenses sont soumis aux variations des taux de change entre ces devises et la devise dans laquelle sont présentés les résultats, le dollar des États-Unis. La Banque aligne les devises de ses prêts sur celles de ses fonds propres, de sorte que les fluctuations des taux de change n'influent pas sensiblement sur sa capacité d'assumer des risques.

Principaux résultats financiers

En 2004, la Banque a approuvé 56 prêts pour un total de \$5,3 milliards, contre 59 prêts pour un total de \$6,1 milliards en 2003. Cette baisse du montant des approbations de prêt est due à une diminution du volume des prêts pour secours d'urgence, qui a été compensée sensiblement par un accroissement du volume des prêts d'investissement. Également en grande partie du fait de la baisse du volume des prêts pour secours d'urgence, en 2004, les décaissements ont totalisé un montant équivalent à \$3,8 milliards, soit nettement moins que les \$8,4 milliards décaissés en 2003. La fraction non décaissée des prêts approuvés est passée à \$16,1 milliards en 2004 contre \$15,6 milliards en 2003.

Au 31 décembre 2004, tous les prêts étaient productifs, à l'exception de certains prêts à des emprunteurs du secteur privé sans garantie souveraine, d'un montant total de \$216 millions (contre \$237 millions en 2003). La provision pour pertes sur prêts¹ s'est élevée à \$199 millions contre \$183 millions en 2003.

En 2004, la Banque a émis des titres d'emprunt un montant nominal total équivalent à \$4,7 milliards (contre \$9,1 milliards en 2003), qui ont dégagé un produit net de \$4,6 milliards (contre \$7,2 milliards en 2003) et avaient une échéance moyenne de 5,5 ans (contre 9,5 ans en 2003). Ces titres d'emprunt ont été émis selon une stratégie consistant à combiner un grand nombre d'obligations planétaires types à des transactions plus modestes visant certains segments particuliers de la demande. La diminution des emprunts observée en 2004 est due principalement à une réduction des sorties nettes de liquidités due elle-même à une diminution des décaissements sur prêts.

Dans le cadre de ses opérations d'emprunt, la Banque conclut des accords de swap de monnaies et de taux d'intérêt. D'après la Norme No. 133, ces produits dérivés sont évalués à leur valeur vénale et les variations de cette valeur sont comptabilisées dans les gains. La Direction estime que la volatilité des revenus résultant de l'application de la Norme No. 133 n'est pas représentative de l'économie sous-jacente des transactions, car la Banque conserve généralement ses produits dérivés et les obligations correspondantes jusqu'à leur échéance. C'est pourquoi le Revenu avant application de la Norme No. 133 et les ajustements monétaires sur les transactions sont définis ici

¹ Les références aux légendes des états financiers et notes correspondantes sont identifiées par le titre de la légende, avec une majuscule chaque fois qu'elles apparaissent dans la Discussion et l'Analyse de la Direction.

comme « Revenu d'exploitation », ce qui est plus représentatif des résultats nets des opérations de la Banque. Les effets de l'application de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur les transactions sont présentés séparément dans le Compte de résultat et la Réserve générale, et sont exclus de la détermination des ratios et autres paramètres financiers.

Le revenu d'exploitation a été de \$862 millions en 2004 contre \$1 064 millions en 2003, non comprise une réduction non récurrente de la provision pour pertes sur prêts de \$1 370 millions. Cette baisse est due en grande partie à une diminution des commissions et de la marge nette d'intérêts sur les prêts. Les intérêts et commissions sur prêts approuvés par le Conseil d'administration sont restés inchangés en 2004, après la réduction approuvée dans le second semestre de 2003. Les variations des taux d'intérêt n'influent généralement pas sensiblement sur le revenu d'exploitation, car un montant substantiel des prêts est constitué de prêts dont les coûts sont répercutés sur les emprunteurs, et la Banque harmonise généralement des structures de taux d'intérêt de ses liquidités et des passifs qui les alimentent.

L'impact de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur les transactions en 2004 a été sensiblement plus fort (moins \$314 millions) que l'année précédente, du fait de l'arrêt de la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} janvier 2004. Une fois abandonnée la comptabilité de couverture, les ajuste-

ments de base sur les emprunts (voir Emprunts dans la Note B des états financiers) enregistrés lors des années précédentes doivent être amortis sur les gains pendant toute la durée de l'emprunt correspondant. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché influent à présent sur la valeur des produits dérivés utilisés pour couvrir les emprunts sans ajustement de compensation de la base des emprunts correspondants. En 2004, l'amortissement des ajustements de base sur les emprunts et la variation de la valeur marchande des swaps due aux taux d'intérêt se sont traduits respectivement par un accroissement du revenu de \$250 millions et de \$48 millions.

La Banque gère sa situation financière en suivant certains ratios financiers, notamment le Ratio du total des fonds propres aux prêts (Total Equity to Loans Ratio ou TELR)². Le TELR au 31 décembre 2004 était de 36,1 % contre 33,0 % au 31 décembre 2003. L'augmentation observée en 2004 est due principalement à un accroissement des fonds propres alors que l'encours des prêts a légèrement diminué.

² Le TELR est le ratio de la somme de « Fonds propres » (définis comme le capital libéré, les réserves et la provision pour pertes sur prêts moins les soldes en monnaies locales des pays emprunteurs, les effets à recevoir nets des membres, les prestations de retraite payées d'avance et l'impact cumulé de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur les transactions) à l'encours des prêts et des garanties nettes.

Les informations ci-dessus s'entendent sous réserve des informations détaillées et des états financiers figurant ailleurs dans la deuxième partie de ce rapport annuel. En outre, cette Discussion et Analyse de la Direction contient des informations prospectives qui peuvent être assorties de mentions telles que « croit », « prévoit », « à l'intention de » ou de termes ayant une signification similaire. Ces déclarations impliquent un certain nombre de suppositions et d'estimations qui sont fondées sur les attentes actuelles, qui comportent des risques et des incertitudes qui échappent au contrôle de la Banque. En conséquence, les résultats effectifs à venir pourraient s'écarter sensiblement de ceux actuellement prévus. La Banque ne s'engage nullement à actualiser ces informations prospectives.

Encadré 1 : Quelques données financières

Les données ci-dessous sont fondées sur les informations détaillées figurant dans la présente Discussion et Analyse de la Direction et les États financiers du Capital ordinaire (inclus dans cette deuxième partie du rapport annuel), et sont à lire avec ces informations.

(Montants exprimés en dollars des États-Unis)

	Années terminées au 31 décembre				
	2004	2003	2002	2001	2000
Ratios					
Emprunts nets ⁽¹⁾ en pourcentage du capital exigible souscrit par les États-Unis, le Japon, le Canada et les autres membres extra-régionaux ..	67,3%	72,1%	70,0%	66,6%	61,9%
Ratio de couverture des intérêts ⁽²⁾	1,55	2,49	1,40	1,44	1,33
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾ aux prêts (TELR)	36,1%	33,0%	30,9%	30,5%	30,3%
Espèces et titres de placement en pourcentage de l'encours des emprunts, après swaps	28,9%	30,1%	30,7%	27,4%	32,4%
Données du Bilan					
Espèces et titres de placement nets ⁽⁴⁾ , après swaps	\$13 046	\$14 855	\$14 780	\$11 932	\$14 123
Prêts approuvés					
Fraction non décaissée des prêts approuvés	16 093	15 619	18 570	20 506	20 876
Encours des prêts	49 842	50 655	47 958	44 951	41 872
Total des actifs	67 346	69 669	65 031	58 581	69 944
Encours des emprunts ⁽⁵⁾ , après swaps	45 144	49 275	48 179	43 588	43 501
Fonds propres					
Capital exigible	96 611	96 611	96 611	96 619	96 619
(dont souscrit par les États-Unis, le Japon, le Canada et les autres membres extra-régionaux) ..	48 300	48 300	48 300	48 307	48 307
Capital libéré	4 340	4 340	4 340	4 341	4 341
Réserves ⁽⁶⁾	14 171	12 772	9 929	8 913	8 103
Total des fonds propres	18 511	17 112	14 269	13 254	12 444
Données du Compte de résultat					
Revenu des prêts	\$ 2 498	\$ 2 711	\$ 2 639	\$ 3 191	\$ 3 061
Revenu des placements	288	298	319	541	765
Frais liés aux emprunts, après swaps	1 572	1 636	1 842	2 321	2 570
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	21	(1 370)	100	147	174
Dépenses nettes autres qu'intérêts	331	309	289	254	236
Revenu d'exploitation	862	2 434	727	1 010	846
Effets de l'application de la Norme No. 133 et des ajustements liés aux transactions monétaires ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	314	(1)	(19)	11	—
Revenus nets	1 176	2 433	708	1 021	846
Rendements et coûts, après swaps					
Rendement :					
de l'encours moyen des prêts	5,02%	5,51%	5,73%	7,48%	7,81%
des placements moyens de liquidités	2,17%	2,00%	2,28%	4,13%	5,25%
des avoirs productifs moyens	4,42%	4,70%	4,91%	6,65%	7,08%
Coût moyen :					
de l'encours des emprunts durant l'année	3,40%	3,37%	3,97%	5,34%	6,07%
du total des fonds disponibles	2,53%	2,57%	3,09%	4,17%	4,80%
Échéance (en années)					
Titres de placement et prêts	4,36	4,33	4,13	4,34	n/c
Emprunts	4,15	4,46	3,66	3,88	n/c

⁽¹⁾ Emprunts (après swaps) et garanties brutes, moins avoirs liquides conditionnels (après swaps) et avoirs de la réserve spéciale.

⁽²⁾ Le ratio de couverture des intérêts se calcule en utilisant le Revenu d'exploitation et, en 2003, comprenait une réduction unique de la provision pour pertes sur prêts de \$1,4 milliard, qui a été créditée au revenu.

⁽³⁾ Capital libéré, réserves et provision pour pertes sur prêts, moins liquidités en monnaie nationale des pays emprunteurs, net des montants à recevoir des membres, des coûts des prestations de retraite payés d'avance et des effets cumulés de la Norme No. 133 et des ajustements sur transactions monétaires.

⁽⁴⁾ Net des montants à payer pour les achats de titres de placement.

⁽⁵⁾ Net des primes/décotes.

⁽⁶⁾ Y compris d'autres éléments apparentés du résultat global.

⁽⁷⁾ La Norme No. 133 se réfère à la Norme de comptabilité financière No. 133 intitulée « Instruments dérivés et opérations de couverture » et à ses amendements.

⁽⁸⁾ À compter du 1^{er} janvier 2004, la Banque a cessé d'utiliser la comptabilité de couverture, accentuant l'impact de la Norme No. 133.

n/c non connu.

OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Généralités

La Banque offre des prêts et des garanties à ses pays membres emprunteurs pour les aider à satisfaire leurs besoins de développement. Sous certaines conditions et sous réserve d'un certain nombre de restrictions, des prêts et garanties peuvent également être consentis directement à des entités du secteur privé exécutant des projets sur les territoires de pays membres emprunteurs sans garantie souveraine (Programme de prêts au secteur privé).

Objectifs de développement

Les deux principaux objectifs de la Banque sont de promouvoir une croissance écologiquement viable, ainsi que le recul de la pauvreté et l'équité sociale. Pour atteindre ces objectifs, la Banque concentre son action sur quatre domaines prioritaires :

- Favoriser la compétitivité par un appui à des politiques et des programmes qui permettent d'accroître le potentiel de développement du pays dans une économie mondiale ouverte.
- Moderniser l'État en renforçant l'efficacité et la transparence des institutions publiques.
- Investir dans des programmes sociaux qui permettent d'accroître les possibilités offertes aux pauvres.
- Promouvoir l'intégration économique régionale en forgeant des liens entre les pays afin de créer des marchés plus vastes pour leurs biens et services.

Le cycle des prêts

Le processus d'identification et d'évaluation d'un projet et d'approbation et de décaissement d'un prêt s'étend souvent sur plusieurs années. Toutefois, souvent, la Banque abrège le cycle de préparation et d'approbation pour répondre à des situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles et les crises économiques. En général, l'évaluation des projets est faite par le personnel opérationnel de la Banque (économistes, ingénieurs, analystes financiers et autres spécialistes « secteur » ou « pays »). À certaines exceptions près, les Administrateurs de la Banque doivent approuver chaque prêt.

Les décaissements des prêts sont subordonnés à l'obligation de remplir les conditions fixées dans l'accord de prêt. Pendant l'exécution des opérations appuyées par la Banque, des agents expérimentés de la Banque suivent les progrès et le respect des politiques de la Banque et aident à résoudre les problèmes qui peuvent se poser. Une unité indépendante de la Banque, le Bureau de l'évaluation et de la supervision, conformément à un plan annuel de travail approuvé par le Conseil d'administration, évalue certaines opérations afin de déterminer dans quelle mesure elles ont atteint leurs principaux objectifs, et rend directement compte de ces évaluations aux Administrateurs.

Les opérations de prêt de la Banque obéissent à certains principes qui, conjointement, visent à assurer que les prêts consentis à des pays membres sont destinés à des fins financièrement et économiquement saines auxquelles ces pays ont attribué un rang hautement prioritaire, et que les fonds prêtés sont utilisés comme prévu. Ces principes sont décrits de façon détaillée dans l'**Encadré 2** ci-dessous.

Encadré 2 : Principes régissant les opérations de prêt

- (i) À l'exception du Programme de prêt au secteur privé, la Banque accorde des prêts et des garanties au secteur public : gouvernements, entités et entreprises publiques des territoires des pays membres.
- (ii) Les demandeurs de prêt doivent soumettre une proposition détaillée à la Banque. Cette proposition doit spécifier les justifications techniques, économiques et financières du projet et présenter une évaluation des risques ou de l'impact qu'il peut comporter pour l'environnement et des mesures proposées pour les atténuer, ainsi, éventuellement, que de son impact sur les femmes et les groupes autochtones.
- (iii) La Banque ne renégocie ni prend part à des accords de rééchelonnement de la dette à l'égard de ses prêts avec garantie souveraine.
- (iv) Les accords de prêt comprennent le plus souvent une clause de nantissement négative qui interdit généralement à l'emprunteur de créer des charges sur ses actifs ou recettes liés à une dette en devises, à moins que la Banque ne soit couverte à égalité et proportionnellement. Le Conseil d'administration a consenti dans le passé des dérogations limitées à ce principe.
- (v) Lorsqu'elle accorde des prêts, la Banque évalue la capacité de l'emprunteur d'honorer les obligations financières prévues par le contrat de prêt, la conjoncture macroéconomique existante et l'endettement du pays, ainsi que les questions de politique et d'institution intéressant le prêt.
- (vi) La Banque tient compte de l'aptitude de l'emprunteur à obtenir un financement de source privée à des conditions et modalités raisonnables. Elle fait fonction de catalyseur pour promouvoir l'investissement privé, pas pour lui faire concurrence.
- (vii) L'utilisation du montant du prêt est supervisée. À travers les Bureaux extérieurs de la Banque dans chacun de ses 26 pays membres emprunteurs, les agents de la Banque suivent et supervisent les progrès réalisés vis-à-vis des objectifs de développement de chaque opération, et des dispositions fiduciaires sont en place pour assurer la bonne utilisation des ressources de la Banque pour la réalisation des objectifs de l'opération.

Prêts

Les prêts à garantie souveraine de la Banque entrent généralement dans l'une des deux catégories suivantes : les prêts d'investissement dans des projets donnés ou les prêts sectoriels à l'appui de réformes. Les prêts d'investissement sont généralement utilisés pour financer des biens, des travaux et des services à l'appui de projets de développement économique et social dans une grande variété de secteurs. Les prêts à l'appui de réformes sont généralement destinés à appuyer des réformes sociales, structurelles et institutionnelles afin d'améliorer certains secteurs donnés de l'économie de l'emprunteur et de promouvoir une croissance durable. Ces prêts vont aux secteurs économiques suivants : énergie, industrie et mines, agriculture et pêche, transports et communications, financement du commerce, éducation, science et technologie, eau, assainissement et santé, tourisme, urbanisme, planification et réforme, modernisation de l'État et environnement, ainsi qu'à la préparation des projets. La Banque a également institué un programme de prêts pour secours d'urgence afin d'aider les pays à faire face à des crises financières ou économiques.

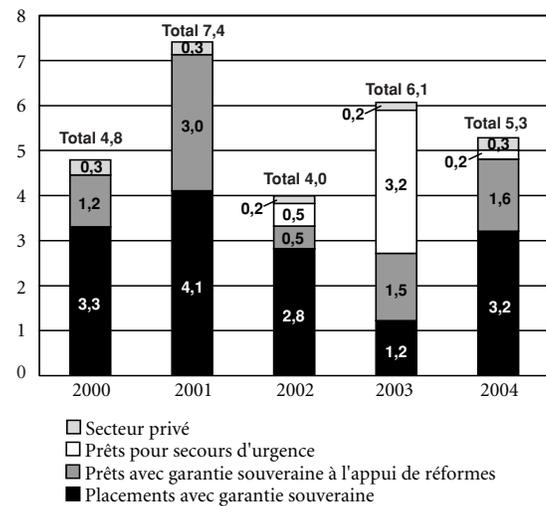
Par ailleurs, la Banque a un Programme de prêts au secteur privé, au titre duquel elle accorde des prêts ou des garanties partielles directement à des entités du secteur privé sans garantie souveraine, principalement pour le financement d'investissements dans l'infrastructure, les activités de développement des marchés financiers et le financement du commerce. Ces prêts et garanties sont consentis sur la base des prix du marché ; ils sont assujettis à certains critères d'admissibilité et ne peuvent dépasser 10 % de l'encours des prêts et garanties de la Banque, à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence. Ils sont soumis à un certain nombre de restrictions, y compris un plafond de financement de 25 % (pour certains pays, de 40 %) des coûts totaux d'un projet donné ou de \$75 millions, le plus faible des deux montants étant retenu ; le plafond applicable aux garanties partielles de risque est de 50 % des coûts totaux ou de \$150 millions, le plus faible des deux montants étant retenu.

La **Figure 1** illustre la ventilation des approbations des cinq dernières années par type de prêt. En 2000 – 2001, les prêts de la Banque à l'appui de réformes ne pouvaient dépasser 15 % du programme cumulé de prêts. En 2002, l'Assemblée des gouverneurs a établi un Nouveau cadre de prêt pour les trois années 2002 à 2004 qui limitait le volume total des prêts à l'appui de réformes à \$4,5 milliards, résultant dans un volume des prêts d'investissement de \$5,2 milliards par an. Par ailleurs, le Conseil d'administration a autorisé un mécanisme de prêts pour secours d'urgence d'un montant total d'encours renouvelable pouvant atteindre \$6 milliards.

Au cours des cinq dernières années, le volume annuel des prêts d'investissement a fluctué entre \$1,2 milliard et 4,1 milliards. Le volume des prêts à l'appui de réformes a également fluctué, avec des volumes d'approbations annuelles de \$0,5 milliard à \$3 milliards.

Le volume des approbations au titre du mécanisme de prêt pour secours d'urgence s'est élevé à \$500 millions en 2002 et à \$3,2 milliards en 2003. Pour 2004, les approbations sont tombées à \$200 millions.

Figure 1 : APPROBATIONS DE PRÊT PAR TYPE
Pour les années qui se sont achevées aux 31 décembre 2000 à 2004
(Exprimées en milliards de dollars des États-Unis)



En 2004, les approbations de prêts ont atteint le total de \$5,3 milliards (contre \$6,1 milliards en 2003). Un état récapitulatif des approbations de prêt par pays en 2004 et 2003 est présenté au **Tableau 1**. Les approbations de prêt ont diminué en 2004 par suite d'une baisse de \$3,0 milliards des approbations de prêts pour secours d'urgence. Cette baisse a été sensiblement

Tableau 1 : APPROBATIONS DE PRÊT PAR PAYS ⁽¹⁾⁽²⁾
Pour les années qui se sont achevées aux 31 décembre 2000 à 2004
(Exprimées en millions de dollars des États-Unis)

PAYS	2004	2003
Argentine	\$ 528	\$1 986
Bahamas	4	—
Bolivie	31	—
Bésil	2 542	339
Chili	23	68
Colombie	737	1 814
Costa Rica	11	6
El Salvador	—	100
Equateur	17	233
Guatemala	101	113
Jamaïque	57	30
Mexique	410	510
Panama	—	53
Paraguay	—	66
Pérou	351	515
République dominicaine	337	31
Surinam	11	12
Trinité et Tobago	—	10
Uruguay	77	260
Venezuela	6	1
Région	40	—
Total	<u>\$5 283</u>	<u>\$6 147</u>

⁽¹⁾ En 2004, un prêt de \$200 millions à l'Uruguay a été approuvé au titre du programme de prêts pour secours d'urgence. Comparativement, en 2003, quatre prêts représentant un total de \$3 180 millions avaient été approuvés, à savoir deux prêts à l'Argentine (1 900 millions), un prêt à la Colombie (1 250 millions) et un prêt au Paraguay (\$30 millions).

⁽²⁾ Y compris les prêts du Programme de prêts au secteur privé.

compensée par un accroissement du volume des prêts d'investissement et des prêts à l'appui de réformes, qui sont les activités principales de la Banque.

Au 31 décembre 2004, le volume total de l'encours des prêts était de \$49,8 milliards, soit de \$0,9 milliard inférieur aux \$50,7 milliards au 31 décembre 2003. Cette baisse est due principalement au fait que les recouvrements de prêts ont été de \$1,4 milliard supérieurs aux décaissements, y compris le recouvrement de \$1,3 milliard sur l'encours des prêts au titre d'un précédent programme de prêts pour secours d'urgence, et \$514 millions de remboursements anticipés de prêts qui ont été compensés en partie par \$624 millions d'ajustements de conversion de monnaies. Les soldes non décaissés au 31 décembre 2004 représentaient un total de \$16,1 milliards, soit un accroissement de \$0,5 milliard par rapport au 31 décembre 2003. Ce changement est dû principalement à de nouvelles approbations compensées en parties par les décaissements et les annulations.

Aux termes de l'Accord, le montant total de l'encours des prêts et garanties ne peut dépasser à aucun moment le montant total du capital souscrit plus les réserves et excédents, à l'exclusion du revenu affecté à certaines réserves, y compris une réserve spéciale pour couvrir les obligations liées aux emprunts et aux garanties. Toutefois, la politique de la Banque est plus rigoureuse, et limite le montant total de l'encours des prêts et garanties à la fraction libérée de son capital plus la réserve générale et le capital exigible des pays membres non emprunteurs. Au 31 décembre 2004, le montant total de l'encours des prêts et des engagements bruts de garantie en pourcentage de la limite statutaire, après exclusion des effets cumulés de la Norme No. 133 et des ajustements sur transactions monétaires, était de 78,3 %, contre 80,9 % en 2003.

Un état récapitulatif de l'encours des prêts par pays au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 est présenté à l'Annexe I-3 aux états financiers.

Conditions financières des prêts

Conditions financières offertes actuellement

La Banque offre actuellement un ensemble de produits qui laissent aux emprunteurs la souplesse voulue pour choisir des conditions qui soient compatibles avec leur stratégie de gestion de la dette. Au 31 décembre 2004, la Banque offre les deux types suivants de conditions pour ses prêts, libellés dans la monnaie ou les monnaies choisies par l'emprunteur : le Mécanisme de prêt en devise unique à taux variable et les prêts à taux fixé sur la base du LIBOR. Les prêts en devise unique à taux variable, qui ont été institués en 1996, ont un taux d'intérêt qui est ajusté tous les six mois en fonction du coût effectif par monnaie du pool d'emprunts affectés à ce type de prêts, majoré de la marge de la Banque. Les prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR, institués en 2003, ont un taux d'intérêt qui est ajusté tous les trimestres, sur la base du LIBOR applicable trimestriellement à une devise donnée, majoré d'une marge fondée sur le pool et reflétant le coût de financement de la Banque en dessous du LIBOR et les coûts d'atténuation des risques, ainsi que la marge de la Banque.

En outre, la Banque offre des prêts pour secours d'urgence et le Programme de prêts du Guichet en dollars des États-Unis (à l'heure actuelle limités à \$500 millions d'approbations de prêt par année civile), destinés à être rétrocédés à des emprunteurs du secteur privé, les uns et les autres assortis d'une garantie souveraine, et les prêts du Programme de prêts au secteur privé, sans garantie souveraine et de conditions diverses.

Les prêts du Programme de prêts au secteur privé sont libellés en dollars des États-Unis, et les emprunteurs ont le choix entre des prêts à taux d'intérêt fixe déterminé sur la base du LIBOR et des prêts à taux variable. Pour les prêts à taux fixe, le taux d'intérêt est fixé à la signature et à chaque décaissement, pendant la durée du prêt, à un taux établi sur la base du coût de financement au LIBOR majoré de la marge de prêt. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est déterminé tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois sur la base du LIBOR majoré de la marge de prêt. Les marges de prêt et commissions sont fixées au cas par cas.

Les principales conditions financières des prêts à garantie souveraine actuellement offerts sont résumées au **Tableau 2**.

Conditions financières offertes auparavant

Les années précédentes, la Banque offrait des prêts en devises multiples avec garantie souveraine, y compris des prêts au titre d'un Système de pool de devises établi en 1982 et abandonné en 2003. La Banque maintient la composition suivante de son Système de pool de devises : 50 % de dollars des États-Unis, 25 % de yen japonais et 25 % de devises européennes. Les prêts approuvés avant 1989 étaient assortis d'un taux d'intérêt fixe, tandis que les prêts approuvés entre 1990 et 2003 sont à taux variable. Ce taux variable, qui est ajusté deux fois par an, représente le coût effectif pendant les six mois précédents d'un pool d'emprunts affectés au financement de ces prêts, majoré de la marge bancaire. Au 31 décembre 2004, ces prêts représentaient 42,9 % (contre 45,6 % en 2003) de l'encours des prêts.

Le **Tableau 3** présente une ventilation du portefeuille de prêts par type de prêt. Pour plus de renseignements, voir l'Annexe I-4 aux états financiers.

Charges liées aux prêts avec garantie souveraine

(à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence)

Les charges liées aux prêts consentis par la Banque au titre du Mécanisme de prêt en devise unique, du Programme du Guichet en dollars des États-Unis et du Système de pool de devises comprennent une marge de prêt de 0,30 % par an de l'encours et une commission de crédit de 0,25 % par an sur la fraction du prêt en monnaie convertible non décaissée, et ne comprennent pas de commission de supervision et d'inspection. Ces charges sont soumises à approbation semestrielle par le Conseil d'administration et sont censées rester constantes, à moins de circonstances extraordinaires. Avant juillet 2003, les marges de prêt et les charges liées aux prêts étaient établies conformément à la politique alors appliquée en matière de revenu net. Le **Tableau 4** indique les charges liées aux prêts pendant la période considérée.

Tableau 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES ACTUELLES DES PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE

Option de taux d'intérêt	Mécanisme de prêt en devise unique		Guichet en dollars des États-Unis		Prêts pour secours d'urgence
	Prêts à taux variable	Prêts à taux fixé sur la base du LIBOR	Prêts à taux d'intérêt fixe	Prêts à taux fixé sur la base du LIBOR	Prêts à taux fixé sur la base du LIBOR
Devises offertes	\$E.U., euro, yen, franc suisse ou une combinaison de ces devises		\$E.U.		\$E.U.
Coût de base	Coût moyen pondéré de la dette allouée	LIBOR à 3 mois	Coût de financement fixé sur le LIBOR	LIBOR à 6 mois	LIBOR à 6 mois
Marge sur le coût de financement		Marge sur le coût moyen pondéré de la dette affectée à ce produit		Marge sur le coût moyen pondéré de la dette affectée à ce produit	
Coût d'atténuation des risques ⁽¹⁾	Sans objet	50	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Marge sur prêt ⁽¹⁾	30	30	30	30	400
Commission de crédit ⁽¹⁾	25	25	25	25	75
Commission initiale ⁽¹⁾	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
Commission de supervision et d'inspection ⁽¹⁾	0	0	0	0	Sans objet
Echéance	15 – 25 ans		12 ans	20 ans	5 ans
Période de différé d'amortissement	Pour les prêts d'investissement : période originale de décaissement Pour les prêts à l'appui de réformes : 5 ans		5 ans		3 ans

⁽¹⁾ Commissions sur prêts en points de base.

Tableau 3 : ENCOURS DES PRÊTS PAR TYPE DE PRÊT
Pour les années qui se sont achevées au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2004		2003	
	Montant	%	Montant	%
Mécanisme de prêt en devise unique-variable . .	\$21 953	44,0	\$20 253	40,0
Mécanisme de prêt en devise unique-fondé sur le LIBOR	608	1,2	185	0,4
Guichet en dollars des États-Unis	850	1,7	889	1,7
Prêts pour secours d'urgence	3 820	7,7	5 004	9,9
Programme de prêts au secteur privé	1 244	2,5	1 204	2,4
Système de pool de devises .	21 158	42,5	22 864	45,1
Autres	209	0,4	256	0,5
Total	\$49 842	100,0	\$50 655	100,0

Tableau 4 : CHARGES LIÉES AUX PRÊTS

	Marge de prêt	Commission de crédit	Commission forfaitaire de supervision et d'inspection
	%	%	%
2002	0,10	—	—
2003:			
Premier semestre	0,50	0,50	0,50
Deuxième semestre . . .	0,30	0,25	—
2004	0,30	0,25	—

Garanties

La Banque peut accorder des garanties partielles soit sans contre-garantie souveraine dans la limite de 10 % appliquée au Programme de prêts au secteur privé mentionné précédemment, soit pour des prêts au secteur public avec contre-garantie souveraine du pays membre. Les garanties accordées au titre du Programme de prêts au secteur privé sont libellées en dollars des États-Unis. Jusqu'à une date récente, les garanties accordées pour des prêts au secteur public n'étaient offertes qu'en monnaies convertibles. Toutefois, depuis août 2004, la Banque autorise l'offre de garanties en monnaie locale pour les prêts au secteur public sous réserve d'une contre-garantie souveraine en monnaie convertible du pays membre. Quelle que soit la devise dans laquelle la garantie est libellée, dans tous les cas, l'engagement de la Banque doit rester inférieur à un montant en dollars des États-Unis déterminé au moment où chaque garantie est approuvée. Au 31 décembre 2004, la Banque n'avait pas approuvé de garanties avec contre-garantie souveraine.

À ce jour, la Banque, dans le cadre de son Programme de prêts au secteur privé, a émis des garanties partielles conçues pour favoriser les investissements du secteur privé et le développement des marchés financiers locaux. Les garanties partielles contre les risques et les garanties partielles de crédit sont accordées principalement pour les projets d'infrastructure et peuvent être offertes à titre autonome ou conjointement avec un prêt de la Banque. Les garanties partielles contre les risques couvrent des risques précis liés à des facteurs non commerciaux (tels que la convertibilité des monnaies, la possibilité de transfert de monnaies hors du pays hôte et la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques liés au

paiement de certains emprunts ou émissions d'obligations. Les conditions applicables à toutes les garanties sont fixées spécifiquement dans chaque accord de garantie et sont essentiellement liées à un projet ou aux conditions des émissions d'obligations. Dans chaque cas, selon les risques couverts et la nature de chaque projet la Banque peut réassurer certaines garanties afin de réduire son exposition. La garantie se mesure sur la base des flux de trésorerie futurs garantis, nets de toute réassurance, le cas échéant, actualisés à la période en cours.

En 2004, quatre garanties ont été approuvées au titre du Programme du secteur privé pour un montant total de \$185 millions, contre deux garanties pour un montant total de \$85 millions en 2003. Au 31 décembre 2004, des garanties d'un montant de \$331 millions (contre \$342 millions en 2003) étaient en cours et sujettes à appel. Aucune garantie n'a jamais été appelée. La valeur actuelle nette des garanties, nettes de toute réassurance, qui est le montant utilisé en regard du plafond du Programme du secteur privé, était de \$191 millions au 31 décembre 2004 (contre \$197 millions en 2003).

En 2004, la Banque a approuvé un Programme à hauteur de \$400 millions, destiné à faciliter le financement du commerce ; ce programme prévoit l'octroi de garanties partielles de crédit à des banques locales au titre de transactions à court terme liées au commerce. Au 31 décembre 2004, aucune garantie n'avait encore été accordée dans le cadre de ce programme.

GESTION DES LIQUIDITÉS

La Banque investit ses liquidités dans des titres d'emprunt et dépôts d'une excellente qualité. Ces instruments sont notamment des obligations de gouvernements jouissant d'une excellente cote de crédit, d'organismes publics, d'organisations multilatérales, d'institutions financières et de sociétés, y compris des titres adossés à des actifs. En outre, la Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, pour gérer ses portefeuilles de placements.

Les liquidités jouent un rôle clé dans la gestion des risques de financement de la Banque en répondant au risque que la Banque n'ait pas à l'avenir suffisamment de fonds pour financer ses décaissements de prêts et les obligations du service de sa dette. La gestion des liquidités a pour but d'assurer à la Banque qu'elle dispose de ressources adéquates pour faire face à ses obligations contractuelles prévues et pour garantir la non-interruption de ses opérations financières au cas où la Banque s'arrêterait d'emprunter en raison de conditions inintéressantes offertes par le marché ou d'autres contraintes. Les principes qui régissent la gestion des liquidités de la Banque sont énoncés dans l'**Encadré 3** ci-dessous.

La Banque a pour politique de liquidité de maintenir ses avoirs liquides, à l'exclusion des placements de sa réserve spéciale et des placements financés par le mécanisme d'emprunt à court terme, à un niveau ne dépassant pas le plafond de liquidité annuel établi, équivalant à la somme de 50 % du solde estimatif non décaissé sur les prêts signés à la fin de l'année en cours et de 33 % des besoins estimatifs nets en espèces pour l'année en cours et l'année suivante. Aux termes de la politique de la Banque, le

Encadré 3 : Principes régissant la gestion des liquidités de la Banque

L'objectif principal de la gestion des liquidités de la Banque est de limiter son exposition aux risques de crédit, du marché et de liquidité. Dans les limites des contraintes imposées par ce principal objectif, la Banque s'efforce de maximiser les rendements de son portefeuille de placements tout en limitant la volatilité du revenu net de ses placements, qui est l'écart entre les revenus de ses placements et leurs coûts de financement.

La Banque gère ses liquidités au moyen de politiques financières, d'instruments et de directives, qui sont les règles, les procédures et les outils qui définissent la gestion de ses liquidités. La Résolution relative aux placements approuvée par le Conseil d'administration définit les limites dans lesquelles les liquidités sont investies. Les Directives en matière de placement approuvées par la Direction établissent les conditions d'application, de mise en œuvre et de suivi applicables à la gestion des liquidités. Les unes et les autres sont conçues pour faire en sorte que la Banque évalue les risques du marché et les risques de crédit et établisse des limites de placement conformes au niveau de tolérance au risque de la Banque. Pour plus d'informations sur la gestion des risques concernant la liquidité, voir « Gestion du risque financier » ci-dessous.

ratio de la liquidité effective au plafond (le « Ratio de liquidité ») doit se situer entre 60 et 100 % à la fin de chaque mois et entre 70 et 90 % de la moyenne annuelle. Au 31 décembre 2004, le Ratio de liquidité était de 87 %, contre 74 % au 31 décembre 2003, et le Ratio de liquidité moyen était de 90,0 % en 2004, contre 84 % en 2003. Au cours de l'année, les avoirs liquides ont été en moyenne de \$13,4 milliards, contre \$15 milliards en 2003.

Les mécanismes d'emprunt à court terme de la Banque consistent en un programme de bons à prime et en lignes d'emprunts non engagés auprès de diverses banques commerciales. Les bons à prime sont émis pour des montants minimums de \$100 000 et sont assortis d'échéances d'un maximum de 360 jours. Ces mécanismes d'emprunt à court terme sont utilisés pour couvrir les besoins de trésorerie à court terme.

Les placements liquides sont détenus dans trois sous-portefeuilles distincts : transactions, opérations et détenus jusqu'à l'échéance, dont chacun présente son propre profil de risque et ses propres critères de performance. Le portefeuille de transactions sert à couvrir les besoins de trésorerie au jour le jour. Le portefeuille d'opérations détient le minimum prudent de liquidité défini par le Ratio de liquidité. Le portefeuille d'avoirs détenus jusqu'à l'échéance est constitué principalement des avoirs de la réserve spéciale.

La rentabilité des portefeuilles de liquidités pour 2004 et 2003 est présentée au **Tableau 5**. Le fait que les rendements de l'ensemble de ces portefeuilles ont été plus élevés en 2004 qu'en 2003 est dû principalement à la hausse générale des taux d'intérêt à court terme, plus des trois-quarts de ces placements étant

**Tableau 5 : PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS LIQUIDES ⁽¹⁾
Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003)**
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2004		2003	
	Solde final	Ren-tabilité financière (%) ⁽²⁾	Solde final	Ren-tabilité financière (%) ⁽²⁾
Portfeuille				
Transactions	\$ 67	1,41	\$ 622	1,12
Opérations	8 980	1,74	10 324	1,53
Détenus jusqu'à l'échéance	3 789	3,32	3 562	3,67
Ensemble des portefeuilles	<u>\$12 836</u>	2,17	<u>\$14 508</u>	2,00

⁽¹⁾ Après swaps et nets des montants à payer pour les titres de placement achetés.

⁽²⁾ Rentabilité combinée pour toutes les devises de chaque portefeuille.

à taux variable (indexés sur le LIBOR). Le niveau de rendement des placements fondés sur le LIBOR n'influe pas sur le revenu net car ces placements sont financés par des emprunts équivalents indexés sur le LIBOR. Les rendements des placements liquides détenus jusqu'à l'échéance ont baissé au cours de l'année en raison de la baisse du rendement des réinvestissements.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque assume diverses obligations contractuelles qui nécessitent pour l'avenir des paiements en espèces. Les principales de ces obligations contractuelles ont trait au remboursement des emprunts. La structure des échéances des emprunts à moyen et long terme en cours au 31 décembre 2004 est présentée à l'Annexe I-5 aux états financiers. De plus, la Banque a un certain nombre d'autres obligations à régler en espèces, qui figurent dans ses états financiers, y compris les prêts non décaissés, les emprunts à court terme, les montants à payer pour les swaps de monnaies et de taux d'intérêt et pour les titres de placement achetés.

ORIGINES DES FONDS

Fonds propres

Au 31 décembre 2004, le total des fonds propres était de \$18,5 milliards, contre \$17,1 milliards au 31 décembre 2003. Cette augmentation reflète essentiellement le revenu net de l'année et les ajustements de conversion.

Sa base de fonds propres joue un rôle critique dans la réalisation des objectifs de la Banque. En permettant à la Banque d'absorber le risque à l'aide de ses propres ressources, sa base de fonds propres protège les pays membres d'un éventuel appel de capital. Pour leur gestion, la Banque suit ses fonds propres tels qu'ils sont définis dans le Ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR), qui mesure l'adéquation de sa capacité de prendre des risques. Le **Tableau 6** présente la composition de cette mesure au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003. Pour plus de renseignements sur le TELR, voir « Gestion du risque financier — Risque de crédit — Cadre d'adéquation du capital » ci-dessous.

Tableau 6 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS
Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2004	2003
Fonds propres		
Capital libéré	\$ 4 340	\$ 4 340
Réserve générale ⁽¹⁾	11 636	10 270
Réserve spéciale ⁽¹⁾	2 535	2 502
Plus :		
Provision pour pertes sur prêts	199	183
Moins :		
Soldes liquides en monnaies locales		
des pays emprunteurs	143	125
Net à recevoir des membres	95	294
Prestations de retraite payées d'avance	138	126
Impact cumulé de la Norme No. 133 et ajustements pour transactions en devises	289 ⁽²⁾	(35)
Fonds propres utilisés dans le ratio du total des fonds propres aux prêts	\$18 045	\$16 785
Encours des prêts et des garanties	\$50 033	\$50 852
Ratio du total des fonds propres aux prêts	<u>36,1%</u>	<u>33,0%</u>

⁽¹⁾ Y compris revenu cumulé et autres éléments du résultat global.

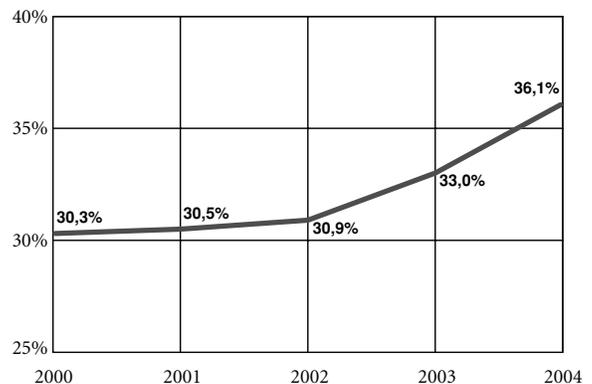
⁽²⁾ Y compris 11 millions de dollars de Reclassement-couvertures de flux.

Tel qu'il est présenté au **Tableau 6**, le TELR a progressé de 33,0 % au 31 décembre 2003 à 36,1 % au 31 décembre 2004, et se situe dans la fourchette d'adéquation du capital de 32 à 38 % établie en 2003. Cette augmentation est due principalement à un accroissement des fonds propres combiné à un léger fléchissement de l'encours des prêts. Le TELR a augmenté régulièrement au cours des cinq dernières années, comme le montre la **Figure 2**, ce qui dénote une croissance relativement plus forte de la base des fonds propres que des prêts. Cet accroissement est envisagé dans la politique d'adéquation du capital de la Banque, selon laquelle le TELR devrait atteindre sa limite supérieure de 38 % à moyen terme.

Capitalisation

L'appui que ses actionnaires apportent à la Banque se reflète dans l'appui qu'ils apportent à son capital. Au 31 décembre 2004, le

Figure 2 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS



capital souscrit était de \$100,9 milliards, dont \$4,3 milliards de capital libéré et \$96,6 milliards sujets à appel. Voir l'état des souscriptions au capital, des nombres de voix et des nombres d'actions des membres aux Annexes I-6 et I-7 aux états financiers.

Les souscriptions au capital libéré et au capital exigible sont payables de la façon suivante :

Actions du capital libéré : Chaque souscription à la fraction libérée du capital a été payée, en totalité ou en partie, en or, en dollars des États-Unis ou dans la monnaie du pays membre. Au cas où la plupart des paiements sont faits dans la monnaie du pays membre, celui-ci a pris des dispositions jugées satisfaisantes par la Banque pour s'assurer que, conformément aux dispositions de l'Accord, sa monnaie est librement convertible (ou a consenti à convertir sa monnaie pour le compte de la Banque) dans les devises d'autres pays dont la Banque a besoin pour ses opérations. La Banque a accepté des obligations à vue non négociables, ne portant pas intérêt en paiement de la totalité ou d'une partie de la souscription du membre à la fraction libérée du capital. Aux termes de l'Accord, ces obligations sont acceptées lorsque les monnaies ne sont pas nécessaires à la Banque pour ses opérations.

Capital exigible : La fraction exigible du capital souscrit ne peut être appelée qu'en cas de besoin et dans la mesure nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations liées à ses emprunts de fonds ou à ses garanties. En cas d'appel, le paiement peut être fait, au choix du membre, en or, en dollars des États-Unis, dans la monnaie librement convertible du pays membre et dans une monnaie nécessaire à la Banque pour honorer les obligations pour lesquelles l'appel a été lancé.

Les appels doivent être uniformes, mais les obligations de paiement des membres de la Banque en réponse à de tels appels sont indépendantes les unes des autres. Le fait qu'un ou plusieurs membres n'effectue pas de paiement en cas d'appel ne dispenserait aucun autre membre de son obligation de paiement, et des appels répétés pourraient être lancés aux membres non défallants si cela était nécessaire à la Banque pour faire face à ses obligations. Toutefois, aucun membre ne serait tenu, en pareil cas, de payer plus que le solde de la fraction non libérée de sa souscription au capital. Aucun appel n'a jamais été lancé sur la fraction exigible du capital de la Banque.

Au 31 décembre 2004, la souscription totale des États-Unis, le plus gros actionnaire de la Banque, était de \$30,3 milliards, sur lesquels les États-Unis avaient versé \$1,3 milliard à titre de souscription à la fraction libérée du capital de la Banque. Sur la fraction exigible de la souscription des États-Unis de \$29,0 milliards, \$3,8 milliards avaient été pleinement autorisés et inscrits au budget, sans limitation quant à l'année budgétaire, par décision législative, et aucune autre allocation n'est nécessaire pour permettre au Secrétaire au Trésor de payer toute fraction de ce montant qui pourrait être appelée pour permettre à la Banque d'honorer ses obligations. Le solde de la souscription des États-Unis à la fraction exigible du capital, soit \$25,2 milliards, a été autorisé par le Congrès des États-Unis mais n'a pas encore fait l'objet d'une allocation budgétaire. En 1979, à l'oc-

casion de la souscription des États-Unis à une augmentation de la fraction exigible du capital, la Banque a reçu un avis du Conseiller juridique du Trésor indiquant que des allocations budgétaires n'étaient pas exigées par la loi pour autoriser les souscriptions à cette fraction, à moins et avant qu'un paiement ne soit nécessaire de la part des États-Unis en cas d'appel de la Banque. Cet avis indique en outre qu'une allocation budgétaire n'est pas nécessaire pour que les États-Unis effectuent une souscription à la fraction exigible du capital autorisée par décision législative des États-Unis, ou pour honorer des obligations contraignantes appuyées par la bonne foi et le crédit des États-Unis, et qu'une obligation contractée par les États-Unis en application d'une autorisation du Congrès est constitutionnellement exécutoire par les États-Unis, indépendamment du fait qu'une allocation budgétaire pourrait être nécessaire à l'avenir pour honorer cette obligation.

Nouvelle adhésion

Le 17 novembre 2004, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé l'admission de la République de Corée en qualité de membre de la Banque. L'adhésion de la Corée prévoit la souscription de huit actions de la fraction libérée et de 176 actions de la fraction exigible du capital. Ces actions représentent une partie des actions acquises par la Banque à la suite du refus de la Bosnie de reprendre les actions de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. L'adhésion de la République de Corée est subordonnée à certaines dispositions à prendre de la part de ce pays.

Emprunts

La Banque mobilise des fonds sur les marchés financiers internationaux principalement en lançant des émissions de titres d'emprunt. Pour diversifier ses sources de financement, la Banque émet ses titres d'emprunt dans diverses devises et selon des échéances, des formes et des structures diverses pour répondre aux besoins des investisseurs mondiaux, institutionnels et des particuliers. Aux termes de l'Accord, la Banque ne peut emprunter qu'avec l'approbation du pays membre sur les marchés duquel les titres d'emprunt sont vendus et du pays membre dans la monnaie duquel ces emprunts sont libellés. En outre, la Banque est tenue d'obtenir l'accord de chacun desdits pays membres pour pouvoir échanger sans restriction le produit de ces emprunts dans la monnaie de tout autre pays membre. La politique d'emprunt de la Banque est résumée dans l'**Encadré 4**.

En 2004, le produit net de la dette à moyen et long terme contractée directement sur les marchés financiers s'est élevé à \$4,6 milliards contre \$7,2 milliards en 2003. La baisse des emprunts enregistrée en 2004 est attribuée principalement à une diminution des besoins de liquidité. Les opérations d'emprunt de 2004 et 2003 sont récapitulées au **Tableau 7**.

Les emprunts contractés au cours d'une année donnée sont utilisés pour les opérations générales, y compris les décaissements de prêts et le refinancement de dettes arrivant à échéance. En 2004, la Banque a émis des obligations libellées en reais brésiliens, en pesos colombiens et en pesos mexicains. Elle a également émis \$1 milliard d'obligations planétaires arrivant à échéance en 2014. En outre, la Banque a effectué des transac-

Encadré 4 : Politique d'emprunt

La Banque a pour politique de limiter le montant de ses Emprunts nets à la fraction du capital souscrit exigible de ses pays membres non-emprunteurs (les États-Unis, le Japon, le Canada et les autres membres extrarégionaux). Les Emprunts nets représentent le montant des emprunts plus le volume brut des garanties moins les actifs liquides de référence et les actifs de la réserve spéciale. Les actifs de la réserve spéciale ne peuvent être utilisés que pour couvrir les obligations de la Banque liées aux emprunts et aux garanties. Au 31 décembre 2004, les Emprunts nets représentaient 67,3 % de la fraction du capital souscrit exigible des pays membres non-emprunteurs, contre 72,1 % en 2003.

La stratégie d'emprunt de la Banque a pour objectifs d'assurer l'accès aux marchés financiers à long terme pour un certain volume et moyennant un bon rapport coût-efficacité. La Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, aux fins de couverture dans le cadre de la gestion de son passif afin d'obtenir la composition monétaire et la structure de taux d'intérêt désirées ainsi que pour diminuer ses coûts de financement. Elle suit de près et règle ses activités avec les opérateurs et homologues (voir « Gestion du risque financier — risque de crédit — risque de crédit commercial » ci-dessous). Le montant et l'échelonnement des emprunts de la Banque sont déterminés en partie par les décaissements des prêts, les échéances de la dette et les niveaux de liquidité (voir « Gestion de la liquidité » ci-dessus)

tions sur divers bons libellés en dollars australiens, en dollars canadiens, en dollars de Hong Kong, en dollars néo-zélandais, en rands sud-africains et en dollars des États-Unis.

Les nouveaux emprunts à moyen et long terme sont présentés par monnaie pour 2004 et 2003 à la **Figure 3**. En 2003 et 2004, tous les emprunts en devises autres que le dollar des États-Unis ont fait l'objet de swaps en dollars des États-Unis.

La Banque a pour stratégie de racheter, d'appeler ou de rembourser d'avance sa dette pour réduire le coût de ses emprunts et le risque lié aux besoins de refinancement d'une année donnée ou pour répondre à d'autres besoins opérationnels.

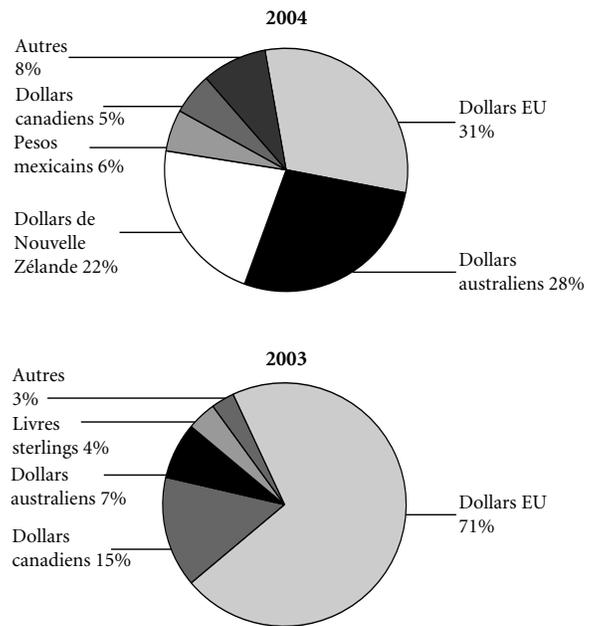
Tableau 7 : RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS ANNUELLES D'EMPRUNT
(Pour les années qui se sont achevées au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003)
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2004	2003
Total des emprunts à moyen et long terme ⁽¹⁾	\$4 618	\$7 158
Échéance moyenne ⁽²⁾	5,5	9,5
Nombre de transactions	19	29
Nombre de devises	9	6

⁽¹⁾ Représente les produits nets à la date de transaction.

⁽²⁾ Échéance moyenne par rapport à la première date d'appel.

Figure 3 : EMPRUNTS ANNUELS PAR DEVISE ⁽¹⁾
(Pour les années qui se sont achevées au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003)



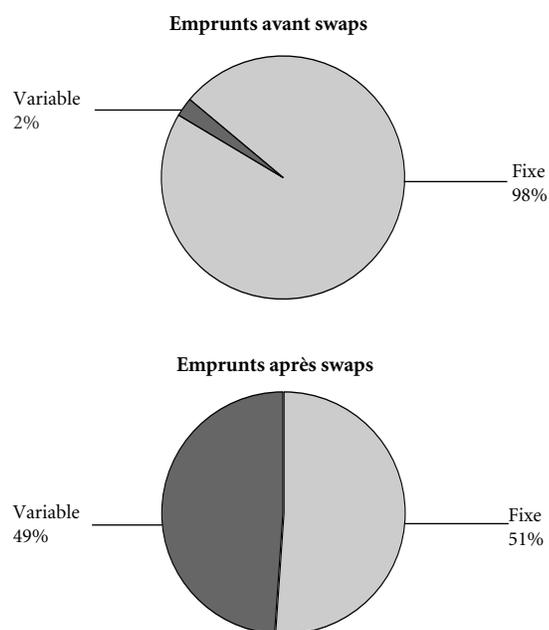
⁽¹⁾ Comprend les emprunts à moyen et long terme, à l'exclusion des swaps, et représente le produit net sur la base de la date de transaction.

En réponse aux conditions du marché, en 2004, la Banque a appelé \$183 millions sur l'encours de ses emprunts contre \$1,1 milliard en 2003.

Utilisation de produits dérivés : La Banque peut effectuer des swaps de monnaies et de taux d'intérêt pour convertir ses emprunts en euros, en yen japonais, en francs suisses ou en dollars des États-Unis et ses financements à taux fixe ou à taux variable pour faire face à ses obligations de décaissement. En 2004, tous les nouveaux emprunts ont été d'abord convertis en emprunts en dollars des États-Unis à taux variable, et la conversion en emprunts à taux fixe a eu lieu par la suite pour répondre aux besoins de financement. Dans le cadre de la composante atténuation du risque de l'option d'établissement du coût des prêts sur la base du LIBOR du mécanisme de prêt en devise unique, la Banque établit des plafonds pour réduire son exposition à des hausses soudaines des taux d'intérêt. Les **Figures 4** et **5** illustrent les effets des swaps aussi bien sur la structure des taux d'intérêt que sur la composition monétaire du portefeuille d'emprunts à moyen et long terme au 31 décembre 2004.

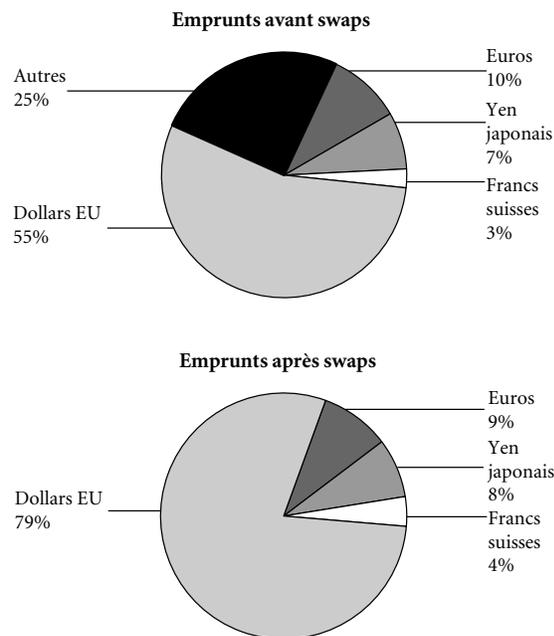
Des informations plus détaillées sur les emprunts et produits dérivés de la Banque sont données dans les Notes G et H et à l'Annexe I-5 aux états financiers.

Figure 4 : EFFETS DES SWAPS SUR LA STRUCTURE DES TAUX D'INTÉRÊT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS⁽¹⁾
31 décembre 2004



⁽¹⁾Emprunts à moyen et long terme seulement.

Figure 5 : EFFETS DES SWAPS SUR LA COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS⁽¹⁾
31 décembre 2004



⁽¹⁾Emprunts à moyen et long terme seulement.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Revenu d'exploitation

Le revenu d'exploitation comprend le revenu net des taux d'intérêt sur les avoirs productifs et la contribution du capital de la Banque aux revenus, les autres revenus des prêts, la provision pour pertes sur prêts et garanties et les dépenses nettes sans intérêt. Le **Tableau 8** présente la ventilation du Revenu d'exploitation des trois dernières années.

Année 2004 par rapport à 2003 : En 2004, le Revenu d'exploitation a diminué de \$862 millions contre \$1 064 millions en 2003, après exclusion d'une réduction ponctuelle de la Provision pour pertes sur prêts de \$1 370 millions. Cette diminution est

Tableau 8 : REVENU D'EXPLOITATION
(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

	2004	2003	2002
Revenu des intérêts sur les prêts ..	\$2 446	\$2 602	\$2 616
Revenu des placements	288	298	319
	2 734	2 900	2 935
Moins :			
Dépenses d'emprunt	1 572	1 636	1 842
Revenu net des intérêts	1 162	1 264	1 093
Autres revenus sur les prêts	52	109	23
(Provision) crédit pour pertes			
sur prêts et garanties	(21)	1 370	(100)
Dépenses nettes sans intérêt	(331)	(309)	(289)
Revenu d'exploitation	\$ 862	\$2 434	\$ 727

due principalement à une diminution du revenu net des intérêts et des autres revenus sur prêts, ainsi qu'à un accroissement des dépenses nettes non liées aux intérêts, qui sont constituées essentiellement de dépenses administratives. En 2003, du fait des variations dans l'évaluation par la Direction du risque de pertes sur l'encours des prêts, la Banque a révisé certaines estimations utilisées pour calculer la provision pour pertes sur prêts. La variation consécutive dans les estimations a entraîné une réduction ponctuelle, mentionnée ci-dessus, qui a été créditée au revenu.

Année 2003 par rapport à 2002 : En 2003, le Revenu d'exploitation a été de \$1 064 millions après exclusion de la réduction de la Provision pour pertes sur prêts, soit de \$337 millions supérieur à celui de 2002. La majeure partie de cet accroissement est due à un accroissement du revenu net des intérêts et des autres revenus qui a été compensé en partie par un accroissement des dépenses nettes non liées aux intérêts, qui sont constituées essentiellement de dépenses administratives.

Revenu net des intérêts

Les portefeuilles moyens des actifs portant intérêt et des passifs portant intérêt, après swaps, et les revenus et coûts respectifs pour 2004, 2003 et 2002 sont présentés au **Tableau 9**.

Année 2004 par rapport à 2003 : En 2004, le revenu net des intérêts a diminué de \$102 millions par rapport à 2003, principalement en raison de la diminution des marges de prêt, de l'encours des prêts pour secours d'urgence et des rendements de la composante des prêts financée à l'aide des fonds propres, ainsi qu'au décalage de six mois inhérent au calcul de taux prêteur sur

Tableau 9 : PORTEFEUILLES D'ACTIFS/PASSIFS ET REVENUS/COÛTS
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2004		2003		2002	
	Solde moyen	Rentabilité/ Coût %	Solde moyen	Rentabilité/ Coût %	Solde moyen	Rentabilité/ Coût %
Prêts ⁽¹⁾	\$49 721	4,92	\$49 193	5,29	\$46 053	5,68
Titres de placement liquides	13 415	2,17	15 014	2,00	14 269	2,28
Total avoirs productifs	63 136	4,34	64 207	4,52	60 322	4,88
Emprunts	46 200	3,40	48 590	3,37	46 347	3,97
Marge du taux d'intérêt		<u>0,94</u>		<u>1,15</u>		<u>0,91</u>
Marge nette du taux d'intérêt ⁽²⁾		<u>1,84</u>		<u>1,97</u>		<u>1,81</u>

⁽¹⁾ A l'exclusion des commissions sur prêts.

⁽²⁾ Représente le revenu net de l'intérêt en % de la moyenne des actifs productifs.

un pool de devises. Cette diminution a été en partie compensée par un accroissement des fonds propres.

Année 2003 par rapport à 2002 : En 2003, le revenu net des intérêts a augmenté de \$171 millions par rapport à 2002, principalement en raison de l'augmentation des marges de prêt, des variations de l'encours des prêts et d'un accroissement des fonds propres, qui a été compensé en partie par la diminution des rendements de la composante des prêts financée à l'aide des fonds propres.

Dépenses nettes ne portant pas intérêt

Les principaux éléments de dépense ne portant pas intérêt sont présentés au **Tableau 10**.

Année 2004 par rapport à 2003 : En 2004, les dépenses nettes ne portant pas intérêt ont augmenté de \$22 millions, principalement en raison d'une augmentation de \$20 millions des coûts des pensions et autres prestations de retraite (coût des prestations de \$19 millions en 2004 contre un revenu net des prestations de \$1 million en 2003) due au rendement plus faible attendu de ces régimes.

Tableau 10 : DÉPENSES NETTES NE PORTANT PAS INTÉRÊT

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2004	2003	2002
Dépenses administratives			
Coûts de personnel	\$279	\$257	\$247
Honoraires des consultants	44	43	42
Frais de déplacement	19	19	18
Autres dépenses	62	67	69
Total dépenses administratives brutes	404	386	376
Moins : Part du Fonds des opérations spéciales	(62)	(58)	(60)
Dépenses administratives nettes ...	342	328	316
Revenus des commissions de service ..	(6)	(6)	(7)
Revenus des régimes de retraite et post-retraite	—	(8)	(13)
Autres revenus	(5)	(5)	(7)
Dépenses nettes sans intérêt	<u>\$331</u>	<u>\$309</u>	<u>\$289</u>

Année 2003 par rapport à 2002 : En 2003, les dépenses nettes ne portant pas intérêt ont augmenté de \$20 millions, principalement en raison de la hausse habituelle des traitements et du revenu plus faible des autres prestations de retraite.

GESTION DU RISQUE FINANCIER

Dans le cadre de ses services de banque de développement, la Banque est exposée à un risque-crédit (risque lié au portefeuille de prêts ou risque crédit-pays et risque crédit commercial) ; au risque du marché (taux d'intérêt, marge et taux d'intérêt) ; au risque de liquidité (financement et liquidation) ; et risque opérationnel.

Gouvernance

La Banque conduit ses opérations dans le cadre d'un ensemble de politiques financières ; elle n'utilise que des instruments financiers qui ont été spécifiquement autorisés, et suit un processus de gestion des risques et de décision soigneusement défini.

La Banque gère ses risques conformément à l'Accord et à toutes autres politiques approuvées par l'Assemblée des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité des finances composé de membres de la Direction. Par ailleurs, un comité du Département des finances sur la gestion de l'actif et du passif, présidé par le Directeur financier, établit des directives et supervise la mise en œuvre et l'application de l'approche de la gestion du risque financier pour les questions de gestion du risque, de l'actif et du passif, du financement et des placements et de la planification financière stratégique.

Risque-crédit

Le risque-crédit est le risque de perte qui pourrait résulter de la défaillance d'un emprunteur, c'est-à-dire le risque — crédit lié au portefeuille de prêts ou au pays, ou de la défaillance/du déclassement de contreparties à un placement, une transaction ou un swap, c'est-à-dire le risque-crédit commercial. Presque tous les prêts de la Banque sont assortis d'une garantie souveraine.

Risque-crédit lié au portefeuille de prêts : Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts est le risque que la Banque ne reçoive pas le remboursement du principal et/ou le paiement des intérêts sur un ou plusieurs de ses prêts selon les conditions convenues. Il est directement lié à l'activité principale de la Banque et représente le plus gros risque financier auquel elle est exposée. La Banque a de multiples sources de protection contre le risque-crédit lié à son portefeuille de prêts, y compris un plafond général de prêt, un cadre détaillé d'adéquation de son capital (conçu pour faire en sorte que la Banque détienne à tout moment suffisamment de fonds propres, compte tenu de la qualité et de la concentration de son portefeuille), une politique pour le traitement des prêts improductifs et une politique pour le maintien d'une provision pour pertes sur prêts. Le risque-crédit lié au portefeuille de la Banque est déterminé par la cote de crédit de chaque emprunteur et l'exposition de la Banque à chaque emprunteur. Dans l'ensemble, ces deux facteurs sont restés en grande partie inchangés en 2004 par rapport à 2003.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts au 31 décembre 2004, représentée par la cote de crédit en devises à long terme attribuée à chaque pays emprunteur par les agences de cotation, est illustrée à la **Figure 6**. Si, tel qu'il est présenté, le profil d'ensemble de crédit n'a pas changé sensiblement au cours de l'année écoulée, les cotes attribuées aux pays membres emprunteurs ont affiché une amélioration constante depuis leur chute du premier semestre de 2003. En 2004, des pays détenant 40 % de l'encours des prêts ont bénéficié d'améliorations de leur cote, tandis que moins de 3 % de l'encours des prêts étaient détenus par des pays dont la cote avait baissé. Les cotes des

Figure 6 : QUALITÉ DU CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS DONT TÉMOIGNENT LES COTES DE CRÉDIT DES PAYS MEMBRES EMPRUNTEURS
Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

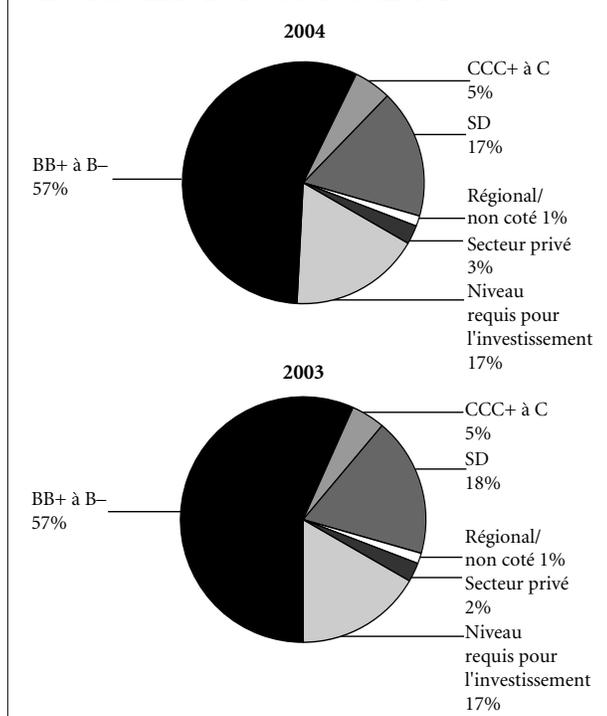
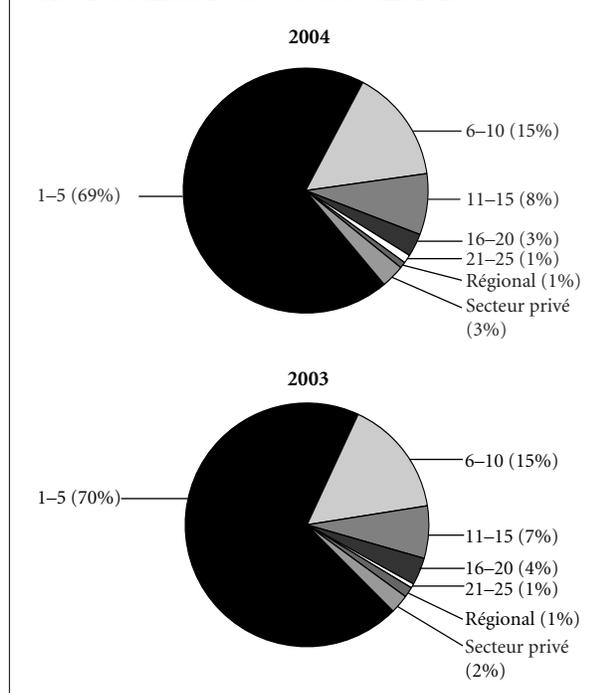


Figure 7 : CONCENTRATION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS
Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003



autres pays, qui détiennent plus de 57 % du portefeuille de prêts à des États souverains, sont restées inchangées. L'un de ces pays, l'Argentine, qui détient environ 17 % du portefeuille, a été coté en situation de défaut sélectif. (Au 31 décembre 2004, l'Argentine était à jour sur le service de sa dette envers la Banque.) Cinq des pays membres emprunteurs, totalisant plus de 17 % du portefeuille, ont des cotes les qualifiant pour des placements. Le portefeuille de prêts aux États souverains a une cote moyenne pondérée de B+, ce qui ne reflète pas la forte performance des emprunteurs de la Banque en matière de remboursements qui sont actionnaires de la Banque.

L'exposition de la Banque est le produit de la taille et de la concentration du portefeuille. Elle n'est limitée que par le pouvoir de prêt de la Banque ; il n'y a pas de limites par pays. Compte tenu du caractère régional des opérations de la Banque et de l'ampleur relative des économies de ses pays membres emprunteurs, la Banque doit s'attendre à ce que son portefeuille soit constamment concentré. Comme le montre la **Figure 7**, au 31 décembre 2004, 69 % du portefeuille sont détenus par les cinq plus gros emprunteurs. Pour plus d'informations, voir Annexe I-3 aux états financiers.

Plafond imposé à l'encours des prêts : En ce qui concerne la limite générale imposée au volume des prêts, la Banque s'est fixé pour politique de limiter le montant total de l'encours de ses prêts et garanties à la somme de son capital libéré plus la réserve générale et la fraction du capital exigible des pays membres non emprunteurs. Cette limite est plus stricte que celle prescrite par l'Accord, qui englobe aussi la fraction du capital exigible des membres emprunteurs.

Cadre d'adéquation du capital : Le cadre d'adéquation du capital de la Banque comprend un modèle de risque-crédit, une politique concernant l'adéquation du capital et une méthodologie d'établissement du taux prêteur. Ce cadre permet à la Banque de gérer le risque inhérent à son portefeuille de prêts du fait de la cote de crédit de ses emprunteurs et de la concentration de ses prêts, tout en n'imposant à ses emprunteurs que des charges financières faibles et stables.

Le capital économique de la Banque se mesure au Ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR), dont le niveau désiré, à atteindre dans une perspective à moyen terme, est de 38 %. Tant que le Revenu d'exploitation est positif et que le TELR augmente dans une fourchette de 32 à 38 %, la Banque appliquera des charges financières types à ses prêts. Ces charges engendrent un revenu suffisant pour couvrir les dépenses de la Banque et lui permettre de continuer à accroître ses réserves. Le niveau désiré de TELR de 38 % a été déterminé sur la base d'une analyse des besoins en capital de la Banque selon diverses hypothèses de contraintes financières.

Prêts improductifs : À l'exception des prêts sans garantie souveraine à des emprunteurs du secteur privé, les retards d'un emprunteur d'un pays membre bloquent l'approbation de nouveaux prêts aux emprunteurs de ce pays membre, peuvent entraîner la suspension des décaissements de prêts, peuvent donner lieu à un prêt classifié improductif, et à un prêt déclaré exigible. La Banque applique cette politique selon une approche progressive résumée au **Tableau 11**.

Par ailleurs, si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de tout autre fonds détenu ou administré par la Banque sont improductifs, tous les prêts consentis au gouvernement de ce membre ou garantis par lui sont également considérés improductifs. La Banque entretient un dialogue constant avec ses emprunteurs afin d'assurer le prompt paiement des sommes dues sur tous ses prêts.

En cas de prêts directs au secteur privé, un comité interne de la Banque détermine à quel moment le prêt est déclaré improductif, ce qui peut se produire entre 30 et 90 jours à compter de la date à laquelle le prêt est en retard de paiement ou, si des circonstances spéciales le justifient, à n'importe quelle date avant l'expiration des 30 jours. Au 31 décembre 2004, tous les

prêts étaient productifs, sauf certains prêts du Programme de prêts au secteur privé, qui ont été classés comme compromis et étaient improductifs (voir Note E des états financiers).

Provisions pour pertes sur prêts : En raison de la nature de ses emprunteurs et de ses garants, la Banque s'attend à ce que chacun de ses prêts souverains garantis financés sur son Capital ordinaire soit finalement remboursé. De plus, depuis sa création, son portefeuille de prêts à garantie souveraine a été pour l'essentiel pleinement productif. Au cours des 45 ans de son histoire, seuls les prêts de cinq pays emprunteurs ont été déclarés improductifs pour des périodes diverses entre 1988 et 1992. Le solde maximum impayé n'a jamais dépassé 8 % de l'encours total de ses prêts, et la Banque a finalement reçu le paiement intégral, principal et intérêts, de ces prêts. La Banque maintient une provision pour pertes sur prêts pour faire face au risque de pertes inhérent à son portefeuille de prêts, risque lié principalement à ses prêts au secteur privé. Conformément à sa politique, une provision de \$21 millions a été imputée à son revenu en 2004, pour une provision totale de \$199 millions au 31 décembre 2004 (contre \$183 millions en 2003). Au 31 décembre 2004, la provision pour pertes sur prêts et garanties de son Programme de prêts au secteur privé était de 10,5 % de l'encours correspondant de son portefeuille (contre 10,2 % en 2003).

Risque de crédit commercial : Le risque de crédit commercial est la perte potentielle qui pourrait résulter de la défaillance ou du déclassement par une agence de cotation d'une contrepartie à un investissement, une transaction ou un swap de la Banque. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit sa liquidité. Conformément à ses politiques prudentes en matière de risque, la Banque n'investit que dans des instruments de dette de grande qualité émis par des gouvernements, des institutions gouvernementales, des organisations multilatérales, des institutions financières et des sociétés, y compris des titres adossés à des actifs. Le processus suivi par la Banque pour contrôler son risque de crédit commercial implique : a) qu'elle spécifie les placements autorisés ; b) qu'elle établisse des listes agréées de contreparties, d'émetteurs et d'opérateurs acceptables ; c) qu'elle définisse des limites acceptables en ce qui concerne les

TABLEAU 11 : TRAITEMENT DES PRÊTS SOUVERAINS IMPRODUCTIFS

30 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements du prêt en situation d'arriéré et de tous les autres prêts à l'emprunteur. Elle informe le garant des arriérés de l'emprunteur et demande le prompt règlement du montant en retard. Aucun contrat avec un emprunteur du pays en question n'est signé par la Banque et aucune proposition de prêt n'est approuvée.
120 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements de tous les prêts au garant et garantis par le garant si le garant ne règle pas les montants exigibles.
180 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque déclare improductifs tous les prêts au pays en question, dont le gouvernement, la banque centrale ou toute entité gouvernementale est emprunteur ou garant, à moins qu'il ne soit établi que tous les paiements en situation d'arriéré sont en cours et seront perçus dans un avenir immédiat. Le fait de déclarer des prêts improductifs implique un renversement de tous les revenus échus à la date en question et aucune accumulation de revenu jusqu'à ce que tous les montants en attente soient perçus. Toutes les missions de la Banque dans le pays prévues pour la programmation, la préparation ou l'instruction de prêts sont suspendues.

cotes de crédit ; et d) qu'elle précise les limites d'engagement et de durée pour les contreparties, émetteurs et opérateurs acceptables, sur la base de leur taille et de leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités ordinaires de placement, de financement et de gestion d'actifs et de passifs, la Banque utilise des instruments dérivés, principalement des swaps, aux fins de couverture. Elle limite l'emploi d'instruments dérivés à des contreparties et opérateurs agréés choisis sur la base de politiques de gestion de risque prudentes. La Banque a établi des limites d'engagement pour chaque contrepartie à des swaps et a conclu des accords cadres de swap comportant des dispositions exécutoires en matière de compensation en cas de fermeture. Ces accords prévoient également la constitution de garanties au cas où l'engagement aux conditions du marché dépasse certaines limites contractuelles. Le suivi des engagements de la Banque et la gestion de ces risques sont des processus continus. La Banque ne prévoit de défaillance de la part d'aucune de ses contreparties.

La Banque traite son risque de crédit sur produits dérivés comme le coût de remplacement de l'instrument dérivé pertinent. Ce risque est également appelé le risque de remplacement ou le montant au prix du marché. L'engagement au prix est une mesure, à un moment donné, de la valeur d'un contrat relatif à un produit dérivé sur le marché libre. Lorsque le prix du marché est positif, cela signifie que la contrepartie est redevable à la Banque et, par conséquent, cela crée un risque pour la Banque. Lorsque le prix du marché est négatif, la Banque est redevable envers la contrepartie et n'est pas exposée à un risque de remplacement. Lorsque la Banque a plus d'une transaction sur produit dérivé en cours avec une contrepartie à un swap, l'engagement « net » au prix du marché représente la compensation des engagements positifs et négatifs avec la même contrepartie. Si la valeur nette du marché est négative, l'engagement de la Banque envers la contrepartie est considéré comme nul.

La **Figure 8** présente des détails du risque de crédit estimatif sur les placements par catégorie de cote de l'émetteur. Au 31 décembre 2004, le risque crédit sur l'ensemble du portefeuille de placements s'élevait à \$13,0 milliards, contre \$14,9 milliards au 31 décembre 2003. La qualité du crédit du portefeuille de placements pour 2004 reste élevée, avec 91 % des émetteurs cotés AAA ou AA, et une fraction supplémentaire de 4 % du portefeuille est constituée de papier commercial à court terme coté au plus haut et adossé à actifs, ce qui est pratiquement inchangé par rapport à 2003. La **Figure 9** illustre le risque de crédit estimatif (net pour chaque contrepartie) sur le portefeuille de swaps, par catégorie de cotation. Au 31 décembre 2004, le risque de crédit sur les swaps est passé à \$1,8 milliard, contre \$1,1 milliard l'année précédente. La qualité du crédit du portefeuille de swaps reste élevée, avec 92 % des contreparties cotées AAA ou AA en 2004, contre 97 % en 2003. L'augmentation de la proportion de risque de contrepartie à un swap coté A en 2004 s'explique par l'accroissement des évaluations positives de la valeur du marché des transactions sous-jacentes sur produits dérivés. Ces risques crédit sur swaps sont garantis. Au 31 décembre 2004, \$1 milliard de garanties avaient été déposés auprès du dépositaire du portefeuille de la Banque (contre \$415 millions en

Figure 8 : RISQUE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS SELON LA COTE DE L'ÉMETTEUR
Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

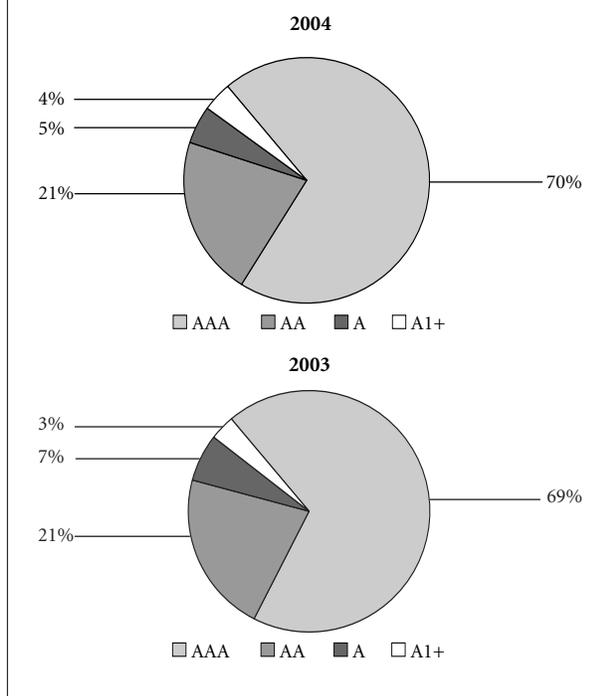
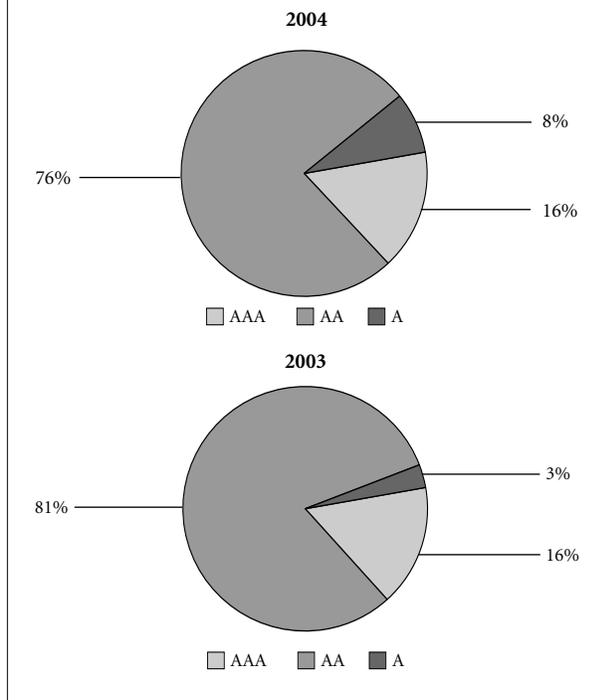


Figure 9 : RISQUE CRÉDIT SUR SWAPS SELON LA COTE DE LA CONTREPARTIE
Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003



2003), ce qui a réduit sensiblement le risque crédit sur swaps examiné précédemment.

Risque du marché

La Banque est exposée à des risques résultant des mouvements des marchés, principalement des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Néanmoins, l'exposition aux risques du marché est faible car la Banque dispose d'un cadre de gestion intégrée de son actif et de son passif.

Gestion de l'actif et du passif : La gestion de l'actif et du passif a pour but d'assurer un financement adéquat de chaque produit au coût le plus avantageux possible et de gérer la composition monétaire, le profil d'échéances et les caractéristiques de sensibilité des taux d'intérêt du portefeuille de passif à l'appui de chaque prêt conformément aux conditions propres à ce prêt et dans les limites des paramètres prescrits. La Banque utilise des produits dérivés pour gérer et harmoniser les caractéristiques de son actif et de son passif, accroître le rendement de ses placements et abaisser le coût de ses emprunts.

Risque lié au taux d'intérêt : La Banque est exposée à deux sources potentielles de risque lié au taux d'intérêt. Le premier est la sensibilité du taux d'intérêt liée à la marge nette entre le taux perçu sur les actifs et le coût des emprunts qui servent à financer ces actifs. Le second est la sensibilité du taux d'intérêt du revenu provenant du financement d'une fraction des actifs sur les fonds propres.

La Banque compense son exposition à la sensibilité de la marge nette en incorporant une formule de répercussion des coûts aux taux prêteurs perçus sur la plupart de ses prêts, et en recourant à une gestion de la structure des échéances soigneusement conçue. Ces prêts à répercussion des coûts représentaient 85,3 % de l'encours actuel du portefeuille de prêts au 31 décembre 2004 ; les 14,7 % restants correspondent aux prêts pour secours d'urgence, aux prêts au secteur privé et aux prêts à taux fixe. Certains des prêts à répercussion des coûts, principalement les prêts à taux variables du Mécanisme de prêt en devise unique, comportent un risque résiduel lié au taux d'intérêt, compte tenu du décalage de six mois inhérent au calcul des taux d'intérêt (voir « Opérations de développement – Conditions financières des prêts » ci-dessus). La Banque finance et investit sa liquidité à des structures de taux correspondantes tenant compte de ce décalage, évitant ainsi une exposition excessive au risque lié au taux d'intérêt.

La Banque limite son exposition à la sensibilité aux revenus suscitée par les fonds propres en plaçant ces fonds dans des prêts à long terme, produisant ainsi des rendements relativement stables.

Risque lié au taux de change : Pour limiter le risque lié au taux de change dans un contexte caractérisé par l'utilisation de devises multiples, la Banque aligne ses emprunts après swap en une devise quelconque sur des actifs dans la même devise, conformément aux prescriptions de l'Accord. En outre, la Banque a pour politique de limiter la sensibilité aux taux de

change de son Ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR) en procédant périodiquement à des conversions monétaires pour maintenir la composition monétaire de ses Fonds propres et de sa Provision pour pertes sur prêts alignée sur celle de l'encours de ses prêts et de ses garanties. Pour limiter le plus possibles les divergences monétaires, la Banque aligne la composition monétaire des actifs de sa réserve spéciale sur celle de l'encours de ses emprunts.

La **Figure 10** ci-dessous présente la composition monétaire de l'actif et du passif de la Banque (après swaps) à la fin de 2004 et de 2003.

Risque lié à la liquidité

Le risque-liquidité est lié au besoin général de financement des activités de la Banque et à la gestion de son actif et de son passif. Il comprend le risque de ne pouvoir financer le portefeuille d'actifs par des emprunts à des échéances et des taux appropriés, c'est-à-dire le risque financier ; le risque de ne pouvoir liquider une position en temps opportun et à un prix raisonnable, c'est-à-dire le risque lié à la liquidation ; et l'aggravation de ces deux risques pouvant provenir de la possibilité que des fractions importantes du portefeuille d'actifs ou de passifs soient affectées à un type donné d'instrument, c'est-à-dire le risque de concentration.

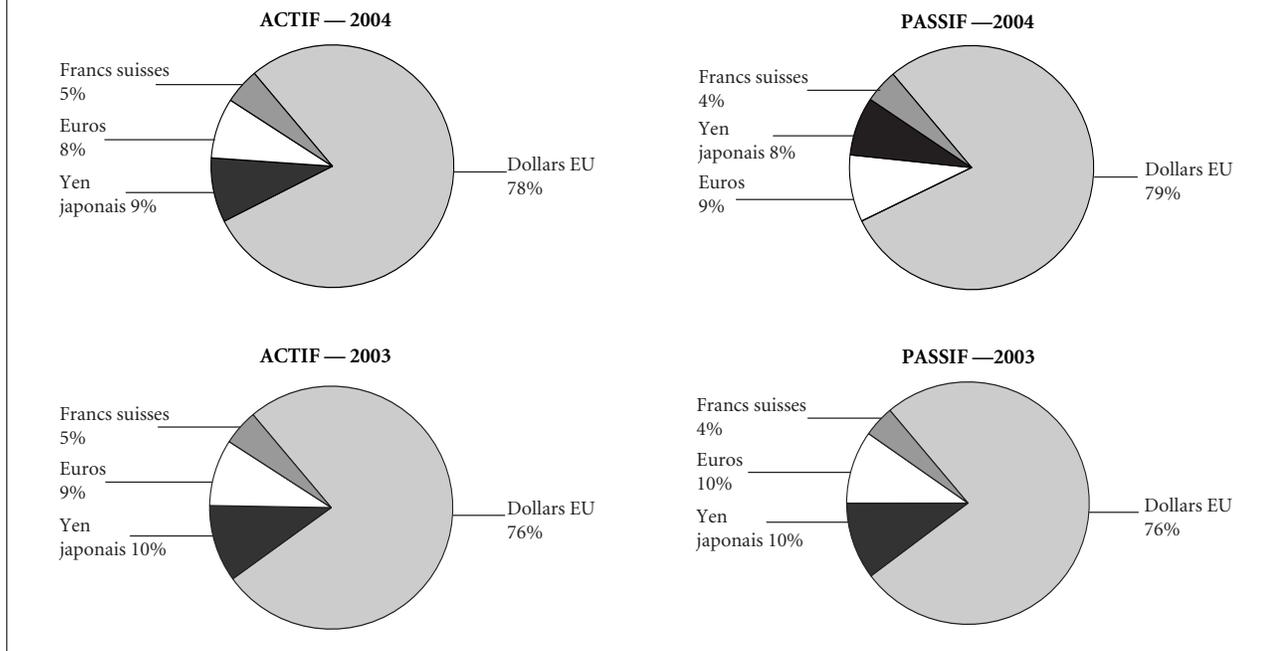
La Banque gère le risque-liquidité par sa politique de liquidité, sa politique de gestion de son actif et de son passif et son programme d'emprunts à court terme. La politique de liquidité de la Banque détermine le montant minimum de liquidité, qui est conçu pour permettre à la Banque d'éviter d'emprunter pendant un certain temps tout en continuant d'honorer ses obligations. La gestion de l'actif et du passif de la Banque permet non seulement d'optimiser l'affectation des fonds propres et des emprunts au financement des divers actifs de la Banque, mais aussi de déterminer le décalage approprié entre les prêts et les emprunts afin de réduire les coûts de financement et le risque de refinancement. Enfin, dans le cadre du programme d'emprunts à court terme, des bons à prime assortis d'échéances à moins d'un an sont émis pour couvrir les besoins de trésorerie à court terme chaque fois que la liquidation d'une position n'est pas jugée souhaitable.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel a trait à la possibilité de perte découlant d'activités internes ou d'événements externes, causée par des défaillances au niveau de l'information, de la communication, des protections physiques, de la continuité de certaines activités, de la supervision, de l'exécution de transactions, des prix, des fluctuations des liquidités et des titres et des systèmes de règlement. En outre, le risque opérationnel comprend la fraude et les défauts d'exécution des responsabilités légales, fiduciaires et d'agence.

La Banque dispose de politiques et de procédures couvrant tous les aspects du risque opérationnel. En tête de celles-ci figure le haut niveau d'éthique de l'institution et son système établi de contrôles internes. À ces moyens s'ajoutent les procédures d'aide au redressement en cas de catastrophe, le dispositif

Figure 10 : COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾



d'intervention, la politique de divulgation de l'information, les procédures assurant l'intégrité du client et du projet et les politiques de passation de marchés et d'achats.

AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET LA DIVULGATION D'INFORMATIONS

Base de l'établissement de rapports

Les états financiers sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis, qui exigent de la Direction qu'elle établisse des estimations et émette des hypothèses concernant les résultats (voir Note B des états financiers).

Politiques comptables critiques

La Banque estime que certaines des politiques comptables les plus importantes qu'elle applique pour présenter ses résultats financiers conformément à des principes comptables généralement acceptés comportent un degré relativement élevé de jugement et de complexité, et ont trait à des questions qui sont intrinsèquement incertaines.

Valeur vénale des instruments financiers : La Banque utilise des estimations de la valeur vénale pour rendre compte de son portefeuille de placements et de tous les produits dérivés (principalement les swaps de taux d'intérêt et les swaps de monnaies), et pour présenter ses instruments financiers. Jusqu'au 31 décembre 2003, la Banque utilisait également des estimations de la valeur vénale pour déterminer les ajustements à apporter aux

montants des prêts et emprunts de couverture désignés dans les relations de comptabilité de couverture. Les valeurs vénales sont fondées sur les prix du marché lorsque ceux-ci sont connus. Si les prix du marché ne sont pas disponibles, les valeurs vénales sont fondées sur les prix offerts par les opérateurs, les prix d'instruments comparables ou des flux de trésorerie actualisés utilisant des modèles d'établissement des prix. Ces modèles utilisent des informations émanant du marché, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Ces hypothèses peuvent avoir un profond impact sur les valeurs vénales notifiées des actifs et des passifs (y compris les produits dérivés) et les revenus et dépenses qui en découlent. La Direction juge que ses estimations de la valeur vénale sont raisonnables, étant donné les méthodes employées pour obtenir des prix et des paramètres externes et l'application constante de cette méthode d'une période à une autre.

Les variations de la valeur vénale de transactions sur titres et produits dérivés sont présentées dans le Revenu des placements dans le Compte de résultat et la Réserve générale. Les variations de la valeur vénale de tous les produits dérivés autres que produits dérivés de placements et, jusqu'au 31 décembre 2003, des actifs et passifs liés à des produits dérivés et indiqués comme couverture de la valeur vénale, conformément à la Norme No. 133, sont présentées dans les Effets de la Norme No. 133 et des effets des ajustements sur transactions monétaires.

Provision pour pertes sur prêts : La Banque maintient une provision pour pertes sur son portefeuille de prêts et de garanties à des niveaux que la Direction juge adéquats pour absorber les pertes éventuelles inhérentes au total de son portefeuille à la date du bilan. La détermination du niveau de cette provision est affaire de jugement. L'utilisation de différentes estimations ou

hypothèses ainsi que les variations de facteurs externes pourraient aboutir à des niveaux de provisions sensiblement différents. En raison de la nature de ses emprunteurs et de ses garants, la Banque s'attend à ce que chacun de ses prêts assortis d'une garantie souveraine seront finalement remboursés. C'est pourquoi le niveau de sa provision pour pertes sur prêts est relativement modeste et lié principalement au portefeuille de prêts au secteur privé.

Effets de l'application de la Norme No. 133

Conformément à la Norme No. 133, la Banque inscrit tous les produits dérivés avec les variations de leur valeur vénale comptabilisée dans le revenu. Au 31 décembre 2003, la Banque avait inscrit dans les relations de couverture la plupart des produits dérivés liés à ses activités d'emprunt et de prêt, selon les critères de la Norme No. 133. En conséquence, les variations de la valeur vénale des actifs et passifs couverts ont été également comptabilisées dans le revenu, compensant sensiblement les ajustements des produits dérivés au marché pour les années précédentes. Les variations de la valeur vénale des produits dérivés et des emprunts sous-jacents comprenaient les variations de la valeur vénale dues aux variations des taux de change, qui se compensent presque intégralement avec la comptabilité de couverture.

À compter du 1^{er} janvier 2004, la Banque a choisi d'abandonner la comptabilité de couverture pour toutes ses relations de couverture au titre de la Norme No. 133 tout en continuant de mesurer les produits dérivés à leur valeur vénale, les variations de la valeur vénale étant comptabilisées dans le revenu. L'abandon de la comptabilité de couverture s'est traduit par la dissociation des variations de la valeur vénale dues aux variations des taux de change des emprunts, c'est-à-dire par des ajustements monétaires sur les transactions conformément aux principes comptables généralement acceptés, des variations correspondantes de la valeur vénale du produit dérivé en question. La Direction estime que ces deux éléments sont économiquement liés, et ils sont donc indiqués conjointement sur une ligne distincte du Compte de résultat et de la Réserve générale.

L'abandon de la comptabilité de couverture a obligé la Banque à commencer d'amortir les ajustements de base sur les emprunts enregistrés précédemment conformément à la Norme No. 133. En outre, la légère baisse des taux d'intérêt à long terme enregistrée en 2004 a provoqué un léger accroissement de la valeur des swaps d'emprunts. Bien qu'économiquement, cet accroissement a été compensé par un accroissement correspondant de la valeur des emprunts à taux fixe, l'application par la Banque de la Norme No. 133 exige que seuls les produits dérivés soient comptabilisés au prix du marché. En 2004, l'amortissement des ajustements de base sur les emprunts et la variation de la valeur marchande des swaps due aux taux d'intérêt se sont traduits respectivement par des accroissements du revenu de \$250 millions et de \$48 millions (pour plus de renseignements,

voir Note H des états financiers). De ce fait, les effets de l'application de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur les transactions ont été nettement plus sensibles en 2004 que les années précédentes (plus \$314 millions en 2004, et moins \$1 million et moins \$19 millions en 2003 et 2002, respectivement). La Direction estime que cette volatilité des revenus n'est pas représentative de l'économie sous-jacente des transactions car la Banque garde généralement ses swaps d'emprunts jusqu'à leur échéance.

Auditeurs externes

Généralités : Les auditeurs externes sont nommés par l'Assemblée des gouverneurs à l'issue d'un processus d'appel d'offres international. En 2002, la société Ernst & Young LLP (E&Y) a été nommée en qualité d'auditeurs externes. Aux termes d'un accord entre la Banque et E&Y, les parties peuvent proroger annuellement jusqu'en 2006 le mandat actuel d'E&Y.

La société E&Y a été payée \$387 000 pour les services d'audit qu'elle a fournis à la Banque pour l'audit des états financiers de 2004. En outre, elle a reçu \$126 000 en 2004 pour des services liés à l'émission d'obligations et pour des services de consultants liés à l'éventuelle mise en œuvre du Cadre intégré de contrôle interne par le Comité des organisations pararrainantes de la Commission Treadway, et pour d'autres services de conseil liés aux projets financés par la Banque. Elle assure aussi les services d'audit des fonds de gestion administrés par la Banque et des régimes de retraite du personnel de la Banque. Les honoraires de service à verser pour les audits 2004 de ces fonds de gestion et régimes s'élevaient à \$295 000.

Indépendance des Auditeurs externes : Le Comité de l'Audit est chargé, entre autres questions, d'aider le Conseil d'administration à superviser la fonction d'audit externe, notamment de veiller à l'indépendance des auditeurs externes. À cet égard, le Comité se conforme aux principes essentiels suivants :

- Le plan de travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et connexes, doit être approuvé par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité de l'Audit.
- Tous autres services fournis par les auditeurs externes à titre exceptionnel doivent être approuvés selon des critères établis par le Comité de l'Audit.
- L'engagement d'auditeurs externes et de partenaires vérificateurs doit tourner, de façon échelonnée, au moins tous les cinq ans.
- La performance des auditeurs externes est évaluée chaque année.
- L'indépendance des auditeurs externes doit être confirmée annuellement par le Comité de l'Audit.
- Les auditeurs externes ont plein accès au Comité de l'Audit et au Conseil d'administration.

ÉTATS FINANCIERS

CAPITAL ORDINAIRE

NOTE

Les états financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Capital ordinaire — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les états financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre			
	2004		2003	
ACTIF				
Espèces et titres de placement				
Espèces	\$ 210		\$ 347	
Titres de placement				
Transactions	9 162		11 372	
Détenus jusqu'à l'échéance	3 809	\$13 181	3 607	\$15 326
Encours des prêts	49 842		50 655	
Provision pour pertes sur prêts	(199)	49 643	(183)	50 472
Intérêts courus et autres commissions				
Sur titres de placement	84		109	
Sur prêts	621		602	
Sur swaps, net	170	875	188	899
A recevoir des membres				
Souscriptions au capital	—		2	
Obligations à vue, non négociables, ne portant pas intérêt				
Montants requis pour maintenir la valeur	393		423	
des avoirs en monnaie des pays membres	64	457	68	493
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt		2 366		1 680
Actifs divers				
Biens, net	318		294	
Coûts des emprunts non amortis	246		243	
Autres	260	824	262	799
Total des actifs		<u>\$67 346</u>		<u>\$69 669</u>
PASSIF ET FONDS PROPRES				
Passif				
Emprunts				
Court terme	\$ 308		\$ 1 569	
Moyen et long terme	46 505	\$46 813	48 720	\$50 289
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt				
Titres de placement — transactions	115		306	
Prêts	33		47	
Emprunts	697	845	666	1 019
Montants à payer pour les achats de titres de placement		20		165
Montants requis pour maintenir la valeur				
des avoirs en monnaie des pays membres		362		199
Intérêts échus sur emprunts		683		719
Compte fournisseurs et charges à payer		112		166
Total du Passif		48 835		52 557
Fonds propres				
Capital social				
Capital souscrit : 8 368 379 actions	100 951		100 951	
Moins fraction non appelée des souscriptions	(96 611)		(96 611)	
Fraction libérée du capital	4 340		4 340	
Réserve générale	10 772		9 623	
Réserve spéciale	2 665		2 665	
Perte cumulée et autres éléments du résultat global	734	18 511	484	17 112
Total du passif et des fonds propres		<u>\$67 346</u>		<u>\$69 669</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

COMPTE DE RÉSULTAT ET RÉSERVE GÉNÉRALE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Revenus			
Revenus de prêts			
Intérêts	\$ 2 446	\$ 2 602	\$ 2 616
Commissions de crédit	32	60	—
Droits de supervision, d'inspection et autres	20	49	23
	<u>2 498</u>	<u>2 711</u>	<u>2 639</u>
Placements	288	298	319
Autres revenus	11	19	27
Total des revenus	<u>2 797</u>	<u>3 028</u>	<u>2 985</u>
Charges			
Frais liés aux emprunts			
Intérêts, après swaps	1 526	1 577	1 801
Amortissement des coûts d'émission	46	50	38
Coûts de rachat de dettes	—	9	3
	<u>1 572</u>	<u>1 636</u>	<u>1 842</u>
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	21	(1 370)	100
Frais administratifs	342	328	316
Total des charges	<u>1 935</u>	<u>594</u>	<u>2 258</u>
Revenus avant la Norme 133 et les ajustements monétaires sur transactions	862	2 434	727
Effets de la Norme 133 et des ajustements monétaires sur transactions	314	(1)	(19)
Revenus nets	<u>1 176</u>	<u>2 433</u>	<u>708</u>
Affectation au Fonds des opérations spéciales	(27)	(27)	(27)
Addition à la Réserve générale pour l'exercice	1 149	2 406	681
Réserve générale en début d'année	9 623	7 217	6 536
Réserve générale en fin d'année	<u>\$10 772</u>	<u>\$ 9 623</u>	<u>\$7 217</u>

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Revenus nets	\$1 176	\$ 2 433	\$ 708
Autres éléments du résultat global			
Ajustements de conversion	239	449	373
Reclassement des activités de couverture dans les revenus	11	—	—
Perte nette sur les activités de couverture de la trésorerie au titre de la Norme 133	—	(11)	(39)
Total des autres éléments du résultat global	<u>250</u>	<u>438</u>	<u>334</u>
Revenus globaux	<u>\$1 426</u>	<u>\$2 871</u>	<u>\$1 042</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Trésorerie issue des activités de prêt et de placement			
Prêts :			
Décaissements (nets des participations)	\$(3 768)	\$(8 416)	\$(5 522)
Recouvrements (nets des participations)	5 199	7 279	4 106
Trésorerie nette utilisée pour les opérations de prêt.	1 431	(1 137)	(1 416)
Diminution (augmentation) nette des placements de portefeuille.	2 076	470	(2 483)
Achats bruts de titres de placement détenus jusqu'à l'échéance	(4 448)	(1 291)	(3 112)
Produit brut de la vente de titres de placement détenus jusqu'à l'échéance	4 420	1 582	3 056
Achat de biens.	(34)	(24)	(25)
Actifs et passifs divers	17	(5)	(21)
Trésorerie nette utilisée pour les activités de prêt et de placement.	3 462	(405)	(4 001)
Trésorerie issue des activités de financement			
Emprunts à moyen et à long terme :			
Produit brut	4 519	7 295	8 575
Remboursement.	(7 798)	(8 938)	(6 059)
Emprunts à court terme			
Produit brut	6 059	4 623	898
Remboursements	(7 325)	(3 795)	(656)
Recouvrement de montants à recevoir des membres	35	82	84
Trésorerie nette issue des activités de financement.	(4 510)	(733)	2 842
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Recouvrements du revenu des prêts.	2 426	2 876	2 785
Intérêts et autres charges liées aux emprunts, après swaps	(1 412)	(1 568)	(1 709)
Revenus de placements	273	296	309
Autres revenus	10	10	15
Frais administratifs	(352)	(320)	(326)
Trésorerie nette issue des activités d'exploitation.	945	1 294	1 074
Affectation en espèces au Fonds des opérations spéciales	(27)	(27)	(27)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie	(7)	12	51
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie	(137)	141	(61)
Encaisse en début d'année	347	206	267
Encaisse en fin d'année	\$ 210	\$ 347	\$ 206

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. La Banque finance ses principales activités sur son Capital ordinaire, et à ses opérations s'ajoutent celles du Fonds des opérations spéciales (FOS) et du Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI). Le FOS a été créé pour consentir des prêts assortis de conditions fortement concessionnelles aux pays membres moins avancés de la Banque. Le MFI a pour objet de subventionner une partie des paiements d'intérêts dus par certains emprunteurs sur des prêts financés au moyen du Capital ordinaire.

Note B – Résumé des principes comptables essentiels

Les états financiers sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation de tels états financiers exige que la Direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants notifiés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Nouvelles dispositions comptables

En mai 2004, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié la Note FASB (Staff Position — FSP) 106-2 intitulée « Accounting and Disclosure Requirements related to the Medicare Prescription Drug, Improvement and Modernization Act of 2003 » qui annule et remplace la Note FSP 106-1. Cette note fournit des renseignements sur les moyens de tenir compte des effets de la loi intitulée Medicare Prescription Drug, Improvement and Modernization Act of 2003 (la Loi) pour les employeurs qui offrent à leurs employés après leur retraite des régimes d'assurance maladie prévoyant le remboursement partiel des médicaments prescrits sur ordonnance, et exige de ces employeurs qu'ils fournissent certaines informations concernant l'effet de la subvention fédérale prévue par cette loi. La Direction a déterminé que les dispositions de cette loi ne modifient pas le Régime de prestations de retraite de la Banque.

Conversion de monnaies

Les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis ; toutefois, la Banque effectue ses opérations dans les monnaies de tous ses pays membres, qui sont considérées comme mon-

naies fonctionnelles, dans la mesure où elles sont utilisées dans ces opérations monétaires. Les ressources du Capital ordinaire de la Banque proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans diverses monnaies. L'actif et le passif en monnaies fonctionnelles sont convertis en dollars des États-Unis aux taux de change en vigueur aux dates du Bilan. Les fluctuations de change sont sans effet sur la contre-valeur en dollars des États-Unis des monnaies de la fraction libérée du capital en raison des dispositions décrites ci-dessous concernant le maintien de la valeur du capital. Les ajustements nets résultant de la conversion en dollars des États-Unis des monnaies fonctionnelles provenant d'emprunts sont débités ou crédités aux ajustements de conversion¹ et indiqués comme élément distinct des autres revenus globaux dans le Compte de résultat global. Les emprunts dans des monnaies non fonctionnelles sont convertis, et le gain ou la perte dû aux effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions est comptabilisé dans le Compte de résultat et la réserve générale. Les revenus et dépenses dans ces monnaies sont convertis aux taux de change approximatifs en vigueur chaque mois.

Évaluation du capital

Les statuts stipulent que le Capital ordinaire doit être exprimé en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or en vigueur le 1^{er} avril 1978. Par conséquent, le conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) ont remplacé le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur du capital social de la Banque, et aux fins du maintien de la valeur de ses avoirs en monnaie. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de monnaies données, y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision des organes directeurs de la Banque et comme le Conseiller juridique l'a suggéré, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, soit l'équivalent d'environ 1,2063 dollar courant, conformément à l'évaluation du dollar des États-Unis du 1^{er} juillet 1974.

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord constitutif de la Banque (l'Accord), chaque membre est tenu de maintenir la valeur de la monnaie de sa souscription au Capital ordinaire, à l'exception de la

¹Les références aux légendes des états financiers sont identifiées par le texte de la légende avec la première lettre en majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes aux états financiers.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

monnaie résultant d'emprunts. De même, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa monnaie égal à toute augmentation significative de la valeur de sa monnaie qui est détenue dans le Capital ordinaire, à l'exception de la monnaie résultant d'emprunts. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959.

Le montant lié au maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres non emprunteurs est présenté comme un actif ou un passif sur le Bilan, et est inclus dans les montants nécessaires au maintien de la valeur de ces avoirs.

Réserve générale et réserve spéciale

Conformément aux résolutions de l'Assemblée des gouverneurs, le revenu net est généralement ajouté à la réserve générale pour couvrir d'éventuels excédents annuels des dépenses par rapport aux rentrées.

La réserve spéciale comprend les commissions sur prêt mises de côté depuis la création de la Banque jusqu'en 1998, conformément à l'Accord constitutif, qui sont maintenues sous forme de titres de placement. Ces titres de placement ne peuvent être utilisés que pour faire face aux engagements de la Banque résultant d'emprunts ou de garanties en cas de défaut de paiement sur des prêts consentis ou garantis à l'aide des ressources du Capital ordinaire.

Placements

Les titres de placement sont classés selon l'intention de la Direction à la date de l'achat, et sont enregistrés selon une comptabilité établie à la date de la transaction. Les titres de placement que la Direction a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont inclus dans le portefeuille de titres de placement à détenir jusqu'à leur échéance et présentés à leur coût d'amortissement. Tous les autres titres de placement sont détenus dans un portefeuille de titres à négocier. Les titres de placement et instruments dérivés connexes (pour la plupart, des swaps de monnaies et de taux d'intérêt) détenus dans le portefeuille de titres à négocier sont présentés à leur valeur vénale, et les variations de cette valeur sont indiquées dans le revenu des placements dans l'état du Compte de résultat et de la Réserve générale.

Prêts

La Banque accorde des prêts à ses pays membres en développement, à des institutions et entités politiques de ces membres et à des entreprises privées exécutant des projets sur leurs territoires. Pour les prêts accordés à des emprunteurs autres que des membres, des banques centrales ou autres entités gouverne-

mentales ou inter-gouvernementales, la Banque applique la règle générale, qui est d'exiger une garantie engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Jusqu'à 10 % des prêts et garanties en cours, à l'exception des prêts pour des opérations de secours d'urgence, peuvent être consentis directement à des entités du secteur privé sans garantie souveraine, sur la base des prix du marché (Programme de prêts au secteur privé). Ces financements sont assortis d'un certain nombre de restrictions, notamment d'un plafond de financement de 25 % (de 40 % pour certains pays) du coût total d'un projet ou de \$75 millions. Les garanties partielles sont également assorties d'un plafond de financement de 50 % du coût total d'un projet ou de \$150 millions, le plus faible de ces deux montants étant retenu.

Une part représentant environ 42 % de l'encours des prêts de la Banque est remboursable dans diverses monnaies dont le choix est déterminé en fonction du système de pool de devises. Le principal des prêts financés au titre du pool de devises est remboursable, globalement, dans les monnaies dans lesquelles il a été consenti. Les prêts en monnaie unique sont remboursables dans les monnaies des décaissements.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers. En ce qui concerne les « prêts pour des opérations de secours d'urgence », les commissions d'ouverture sont différées et amorties de façon linéaire sur les quatre premières années du prêt, ce qui est à rapprocher de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque a pour principe de classer comme non productifs tous les prêts consentis à un membre de la Banque ou garantis par celui-ci si le remboursement du principal, des intérêts et autres frais relatifs à ce prêt est en retard de plus de 180 jours. En outre, si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de tout autre fonds détenu ou administré par la Banque sont déclarés improductifs, tous les prêts consentis à ce membre sur le Capital ordinaire ou garantis par ce membre sont également déclarés improductifs. Lorsque les prêts consentis à un membre sont déclarés improductifs, les intérêts et autres frais impayés sur l'encours des prêts consentis à ce membre sont déduits du revenu de la période en cours. Les intérêts et autres frais sur prêts improductifs ne sont inclus dans les revenus que dans la mesure où la Banque a effectivement reçu des paiements. Le jour où le membre paie la totalité des montants en retard, les prêts qui lui ont été consentis sont retirés de la liste des prêts improductifs ; il recouvre le droit d'obtenir de nouveaux prêts, et tous les frais en situation d'arriéré (y compris ceux des exercices précédents) sont reconnus comme revenu des prêts de la période en cours.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour les prêts du Programme du secteur privé, la Banque a pour principe de déclarer non productifs les prêts consentis à un emprunteur lorsque le remboursement des intérêts ou autre frais accuse un retard de plus de 90 jours ou moins, lorsque la Direction a des doutes quant aux possibilités de recouvrer le principal ou les intérêts liés à ce prêt. Par la suite, le revenu est enregistré selon la méthode de la trésorerie ou selon une combinaison des méthodes de la trésorerie ou du recouvrement des coûts, jusqu'à ce que l'emprunteur soit à jour dans le service du prêt et que les doutes de la Direction quant aux possibilités futures de recouvrement se soient dissipés. Si le risque de non recouvrement est jugé particulièrement élevé lors du remboursement des arriérés, les prêts consentis à l'emprunteur ne sont pas automatiquement retirés de la liste des prêts improductifs.

La Banque ne rééchelonne pas ses prêts à garantie souveraine et n'a pas eu à passer par pertes et profits de prêts financés sur son Capital ordinaire. Elle suit constamment l'état des remboursements de ses prêts et garanties et inscrit comme dépenses des provisions pour pertes sur prêts et garanties conformément à son évaluation du risque de non-recouvrement de l'ensemble de son portefeuille de prêts et de garanties. Ces évaluations tiennent compte des risques de défaut de paiement liés aux évaluations financières externes de chaque emprunteur, ajustés de manière à tenir compte du risque de défaut de paiement à la Banque, ainsi que du risque de perte découlant d'un retard par rapport au calendrier de remboursement des prêts.

La Banque considère un Programme de prêts au secteur privé comme déprécié lorsque, compte tenu des informations et des événements, il est probable qu'elle ne pourra pas recouvrer la totalité des montants exigibles aux conditions initiales du contrat de prêt. Une provision spécifique pour pertes sur prêts dépréciés est constituée sur la base de l'opinion de la Direction concernant la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus actualisée au taux d'intérêt effectif du prêt ou sur la base de la valeur vénale de la sûreté. Le revenu des prêts dépréciés est généralement comptabilisé selon un ensemble combiné de méthodes de comptabilité de trésorerie et de recouvrement des coûts.

Garanties

La Banque peut accorder des garanties partielles sans contre-garantie souveraine, conformément au plafond de 10 % imposé pour les opérations du Programme du secteur privé mentionné précédemment, ou pour des opérations du secteur public avec contre-garantie souveraine d'un pays membre. À ce jour, la Banque a accordé des garanties partielles au titre des opérations de son Programme du secteur privé afin d'encourager les investissements du secteur privé et le développement des mar-

chés financiers locaux. Les garanties partielles contre les risques et les garanties partielles de crédit sont accordées principalement pour les projets d'infrastructure et peuvent être accordées à titre indépendant ou conjointement avec un prêt. Les garanties partielles contre les risques servent à couvrir certains risques spécifiques liés à des facteurs non commerciaux (tels que les risques liés à la convertibilité des monnaies, à la possibilité de transfert de devises hors du pays hôte et à la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques de non-remboursement d'emprunts ou de dettes liés à certains projets. Les conditions imposées à toutes les garanties sont expressément énoncées dans chaque accord de garantie et sont essentiellement liées à un projet ou aux conditions d'octroi d'un prêt. Pour chaque cas, selon les risques couverts et la nature de chaque projet, la Banque peut réassurer certaines garanties afin de réduire le risque qu'elle encourt. Les commissions de garantie, nettes des primes de réassurance, sont imputées et comptabilisées comme revenu des prêts pendant la durée de la garantie.

Les garanties sont considérées comme en cours à compter de la date à laquelle l'emprunteur contracte l'obligation financière couverte, et sont invoquées lorsque la partie couverte demande un paiement au titre de ces garanties. Le montant restant représente le risque potentiel maximum si les paiements garantis ne sont pas effectués. L'engagement au titre de la garantie est égal aux flux de trésorerie futurs garantis, nets de réassurance, éventuellement actualisés. Les garanties ne sont pas incluses dans les soldes déclarés sur les prêts.

Effets à recevoir des membres

Les effets à recevoir des membres comprennent les obligations à vue, non négociables et ne portant pas intérêt qui ont été acceptées en guise de paiement direct de la totalité ou d'une partie quelconque de la fraction libérée de la souscription d'un membre au capital, et les obligations au titre du maintien de la valeur.

Biens

Les biens de la Banque sont comptabilisés au prix coûtant. Les grandes améliorations sont capitalisées alors que les remplacements de routine, les travaux d'entretien et les réparations sont imputés aux frais. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire par rapport à la durée de vie utile estimée (30 à 40 ans pour les bâtiments, 10 ans pour les améliorations et cinq à 15 ans pour les équipements).

Emprunts

Pour s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour ses opérations de prêt et de liquidité, la Banque emprunte sur les

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

marchés financiers internationaux en offrant ses titres d'emprunt à des investisseurs privés ou publics. La Banque émet des titres libellés dans diverses monnaies et assortis d'échéances, de formes et de structures diverses. Elle émet également des effets à court terme vendus au pair pour des raisons de gestion de liquidités. Les emprunts sont comptabilisés au bilan à leur valeur au pair (valeur nominale) ajustée de toute variation de la valeur vénale attribuable au risque couvert (lorsqu'ils font partie d'une relation de couverture et désignés comme opération de couverture au titre de la Norme No. 133 (ajustement de base)), et pour toute prime ou décote non amortie. Les ajustements de base des emprunts couverts, éventuellement, sont enregistrés comme Effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions sur le Compte de résultat et la Réserve générale. La Banque commence à amortir les ajustements de base lorsque la couverture correspondante arrive à expiration. L'amortissement des ajustements de base et des primes ou décotes se calcule selon une méthode qui est proche de la méthode de l'intérêt effectif et est inclus respectivement dans les Effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions et comme intérêt dans les frais d'emprunt sur le Compte de résultat et la Réserve générale. Les coûts d'émission liés à une offre d'obligations sont différés et amortis selon la méthode linéaire (ce qui donne un résultat voisin de celui obtenu avec la méthode de l'intérêt effectif) sur la période d'encours du titre d'emprunt correspondant. Le solde non amorti des coûts d'émission est présenté séparément sous le titre actifs divers au bilan, et l'amortissement est présenté comme un élément séparé dans les frais d'emprunt sur le Compte de résultat et la Réserve générale.

Produits dérivés

Dans le cadre de la gestion de son actif et de son passif, la Banque utilise les produits dérivés, constitués pour la plupart de swaps de monnaies et de swaps de taux d'intérêt, dans ses opérations de placement, de prêt et d'emprunt. Ces produits dérivés permettent de modifier les caractéristiques liées aux taux d'intérêt et/ou aux monnaies de l'opération en question de manière à produire le type de taux d'intérêt et/ou de monnaie voulu.

La Banque se conforme aux exigences de la Norme No. 133 « Accounting of Derivative Instruments and Hedging Activities » (Comptabilité pour instruments financiers dérivés et opérations de couverture), amendée (ci-après dénommée la Norme No. 133). Conformément à cette norme, tous les produits dérivés sont comptabilisés au Bilan à leur valeur vénale et classés comme actif ou passif, selon la nature (débit ou crédit) du montant net de cette valeur. Jusqu'en décembre 2003, date à laquelle le contrat d'acquisition d'un produit dérivé est signé, la

Banque désigne le produit dérivé en question comme couverture de la valeur vénale d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé (couverture de la valeur vénale), ou comme couverture de la variabilité des entrées ou sorties de trésorerie liées à un actif ou un passif comptabilisé (couverture de trésorerie) ou détenu dans le portefeuille de titres à négocier (produits dérivés de placements de portefeuille). Les variations de la valeur vénale d'un produit dérivé efficace, désigné et reconnu comme couverture de la valeur vénale, de même que le gain ou la perte enregistré sur l'actif ou le passif couvert et imputable au risque de couverture (y compris les gains ou pertes enregistrés sur des engagements fermes) sont comptabilisés comme gain net (perte nette) découlant des opérations de couverture au titre de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions sur le Compte de résultat et la Réserve générale. La fraction effective des variations de la valeur vénale d'un produit dérivé efficace, désigné et reconnu comme couverture des flux de trésorerie, est comptabilisée comme Autres revenus jusqu'à ce que les effets de la variabilité des flux de trésorerie se fassent sentir sur les gains. La fraction inopérante est enregistrée dans les Effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions. Les variations de la valeur vénale des produits dérivés liés à des placements de portefeuille sont comptabilisées comme revenu des placements. La composante intérêt des produits dérivés est comptabilisée, sur la durée de validité du contrat d'acquisition du produit dérivé, comme ajustement du rendement du placement, du revenu d'un prêt ou du coût d'un emprunt, suivant le cas, sur le Compte de résultat et la Réserve générale.

Avec effet au 1^{er} janvier 2004, la Banque a cessé de tenir une comptabilité de couverture pour toutes ses relations de couverture prévues au titre de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions (Voir Note H). Bien que la Banque continue de mesurer tous les produits dérivés à leur valeur vénale, les variations de la valeur vénale des produits dérivés d'emprunts et de prêts sont à présent comptabilisées dans les Effets de l'application de la Norme No. 133 sans compensation pour les gains ou les pertes sur les actifs ou passifs dérivés.

À l'occasion, la Banque émet des titres de dette auxquels est incorporé un produit dérivé. Elle s'assure alors que les caractéristiques économiques du produit dérivé incorporé sont clairement et étroitement liées à celles du titre de dette (c'est-à-dire du contrat d'origine), à l'exception des caractéristiques spécifiques du produit dérivé. Si le produit dérivé ainsi incorporé a des caractéristiques économiques qui ne sont pas clairement et étroitement liées à celles du contrat d'origine, ne sont pas déjà associées à des gains et répondent séparément à la définition d'un produit dérivé, ledit produit dérivé incorporé est séparé du contrat d'origine et comptabilisé à sa valeur vénale.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Frais administratifs

La quasi-totalité des frais administratifs de la Banque, y compris l'amortissement, sont répartis entre le Capital ordinaire et le Fonds des opérations spéciales selon une méthode d'affectation approuvée par le Conseil d'administration. Conformément à cette méthode d'affectation, en 2004, ces frais ont été imputés à 84,4 % au Capital ordinaire et à 15,6 % au Fonds des opérations spéciales (contre 84,6 % et 15,4 % respectivement en 2003, et 83,6 % et 16,4 % en 2002).

Taxes

La Banque, ses biens et autres actifs, ses revenus et les opérations et transactions qu'elle effectue conformément à l'Accord sont exempts de toute imposition et de tous droits de douane dans ses pays membres.

Note C – Monnaies soumises à restrictions

Au 31 décembre 2004, le poste « espèces » comprend un montant de \$143 millions (contre \$125 millions en 2003) dans les monnaies de pays membres régionaux. Ces montants peuvent être utilisés par la Banque pour les opérations de prêts sur son Capital ordinaire et pour couvrir ses frais administratifs. Un montant de \$24 millions (contre \$23 millions en 2003) ont été soumis à restrictions par un des pays membres, et doivent, conformément aux dispositions de l'Accord, être utilisés pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque effectue des placements dans des obligations d'État, d'entreprises et d'institutions publiques et de banques, y compris dans des dépôts à terme, des titres de sociétés, y compris des titres adossés à des hypothèques, et instruments dérivés connexes, notamment des swaps de monnaies et de taux d'intérêt.

Pour les obligations d'État et d'institutions publiques, y compris les titres émis par une institution d'État ou tout autre organisme public, la Banque a pour règle de n'investir que dans des obligations émises ou garanties de façon inconditionnelle par les gouvernements de certains pays ayant une cote de crédit équivalant à AA- ou mieux (les titres adossés à des actifs ou à des hypothèques nécessitent une cote AAA) ; toutefois, si ces obligations sont émises dans la monnaie d'un pays membre, elles ne nécessitent pas de cote de crédit. Les obligations émises par des obligations d'organisations multilatérales nécessitent une cote de crédit équivalant à AAA. Par ailleurs, la Banque investit dans des obligations bancaires émises ou garanties par une entité dont les titres sont cotés A+ ou mieux, et dans des titres de sociétés et des titres adossés à des actifs ou à des hypo-

thèques ayant une cote de crédit équivalant à AAA. La Banque investit également dans des titres à court terme adossés à des actifs et dans des effets de commerce adossés à des actifs jouissant de la cote de crédit à court terme la plus élevée.

Un résumé des titres de placement détenus au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 dans le portefeuille de titres à négocier figure dans l'État récapitulatif des titres de placement et des swaps à l'Annexe I-1. En outre, un résumé des titres détenus dans le portefeuille des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance et la structure des échéances du portefeuille au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 figurent dans l'État récapitulatif des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance à l'Annexe I-2

Des gains nets (pertes nettes) non réalisé(e)s de \$(1) million sur les instruments de portefeuille de titres à négocier au 31 décembre 2004 (contre \$5 millions en 2003 et \$(3) millions en 2002) ont été inclus(es) dans le revenu des titres de placement.

Note E – Encours des prêts et des garanties

Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé par ces prêts ; toutefois, les décaissements commencent uniquement lorsque l'emprunteur et le garant éventuel ont pris certaines mesures et fourni certains documents à la Banque. La Banque s'est engagée de manière irrévocable à décaisser approximativement \$17 millions sur les soldes non décaissés de ses prêts au 31 décembre 2004.

Le portefeuille de prêts comprend le pool des prêts en devise unique et le Programme de Guichet en dollars, ainsi que le pool des prêts en devises multiples avec garantie souveraine et les prêts en devise unique avec garantie souveraine (Mécanisme de prêt pour opérations de secours d'urgence) et sans garantie souveraine (Programme de prêts au secteur privé).

Les prêts du pool de prêts en devise unique sont libellés dans l'une des quatre devises suivantes : dollar des États-Unis, euro, yen ou franc suisse, ou dans une combinaison de ces devises, au choix de l'emprunteur. Les taux perçus sur les prêts consentis au titre de ce mécanisme pour lesquels l'option d'un taux d'intérêt fondé sur le LIBOR n'est pas retenue sont fixés semestriellement en fonction du coût effectif, pendant les six mois précédents, de chacun des emprunts en devise unique affectés au financement de ces prêts, majoré de la marge de la Banque. Le taux d'intérêt sur les prêts consentis pour les prêts en devise unique pour lesquels est retenue l'option d'un taux d'intérêt fondé sur le LIBOR est révisé trimestriellement sur la base du LIBOR applicable trimestriellement à une devise donnée majoré d'une marge fondée sur le pool et tenant compte des coûts de financement de la Banque en dessous du LIBOR et du coût d'atténuation des risques, et majoré de la marge de la Banque.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

La Banque maintient délibérément une certaine composition de son pool de devises, dont le ratio est actuellement de 50 % pour le dollar des États-Unis, de 25 % pour le yen et de 25 % en devises européennes. Le taux d'intérêt appliqué aux prêts financés sur le pool de devises consentis entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1989 est fixe. Le taux d'intérêt appliqué aux prêts financés sur ce pool et consentis après cette date est ajusté semestriellement sur la base du coût effectif, pendant les six mois précédents, d'un pool d'emprunts affecté au financement de ces prêts, majoré de la marge de la Banque. Depuis septembre 2003, il n'est plus consenti aux emprunteurs de prêts sur le pool de devises.

Au titre du Mécanisme de prêts pour opérations de secours d'urgence, un financement est accordé pour répondre à une situation financière d'urgence dans la région à concurrence d'un montant global renouvelable de \$6 milliards. Les prêts sont libellés en dollars ; ils ont une échéance maximum de cinq ans, et les remboursements du principal commencent après un délai de trois ans. Ces prêts portent intérêt à un taux calculé sur le LIBOR à six mois majoré d'une marge de 400 points de base.

Les prêts du Programme du Guichet en dollars sont libellés en dollars des États-Unis, et les emprunteurs ont le choix entre un taux d'intérêt fixe fondé sur le LIBOR ou un taux d'intérêt variable. Pour les prêts à taux fixe, le taux d'intérêt est fondé sur le coût de financement au LIBOR majoré d'une marge de crédit. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est redéfini tous les six mois sur la base du LIBOR et majoré d'une marge de crédit. Les marges de crédit et les commissions applicables à ces prêts sont fixées cas par cas.

Un état récapitulatif de l'encours des prêts par pays est présenté à l'Annexe I-3 et un état récapitulatif de l'encours des prêts par monnaie, par type d'instrument et selon les échéances au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 figure à l'Annexe I-4.

Société interaméricaine d'investissement (SII)

La Banque a approuvé un prêt à la SII (organisation internationale distincte dont les 42 pays membres sont aussi membres de la Banque) d'un montant de \$300 millions. Les décaissements au titre de ce prêt sont effectués en dollars des États-Unis, et le taux d'intérêt est établi sur la base du LIBOR. Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, il n'y avait pas d'encours.

Participations aux prêts et garanties

Aux termes des contrats de prêt avec ses emprunteurs, la Banque peut vendre des participations à ses prêts à des banques commerciales ou à d'autres institutions financières, tout en se réservant la gestion de ces prêts. Au 31 décembre 2004, l'encours de ses participations au Programme de prêts au secteur privé non

inscrit au Bilan s'élevait à \$1 947 millions (contre \$2 098 millions en 2003).

Au 31 décembre 2004, la Banque avait approuvé un volume de garanties sans contre-garanties souveraines, net d'annulations, de \$745 millions (contre \$596 millions en 2003), dont \$331 millions (contre \$342 millions en 2003), étaient en cours et sujets à appel. Les garanties en cours ont des échéances variant de 1 à 20 ans. Au 31 décembre 2004, aucune garantie consentie par la Banque n'avait été appelée.

En 2004, la Banque a approuvé un Programme de facilitation du financement de transactions commerciales d'un montant maximum de \$400 millions de garanties partielles de crédit à des banques commerciales sur des transactions commerciales à court terme. Au 31 décembre 2004, aucune garantie n'avait été émise au titre de ce programme.

Subvention du Mécanisme de financement intermédiaire

Le Mécanisme de financement intermédiaire a été établi en 1983 par l'Assemblée des gouverneurs aux fins de subventionner une partie des paiements d'intérêt dus par certains emprunteurs sur des prêts financés au moyen des ressources du Capital ordinaire. En outre, au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui est une initiative internationale concertée pour faire face aux problèmes d'endettement d'un groupe de pays définis comme pays pauvres très endettés, à laquelle participe la Banque, le MFI subventionne à 100 % certains paiements de principal et d'intérêts sur des prêts du Capital ordinaire. En 2004, ce mécanisme a payé \$50 millions (contre \$63 millions en 2003 et \$69 millions en 2002) sur les intérêts dus par ces emprunteurs et \$8 millions (contre \$10 millions en 2003 et \$10 millions en 2002) sur le principal pour le compte de ces emprunteurs. Ce mécanisme est financé principalement par la réserve générale du FOS.

Prêts improductifs et dépréciés et provision pour pertes sur prêts

Au 31 décembre 2004, tous les prêts étaient productifs sauf certains prêts du Programme de prêts au secteur privé qui ont été classés comme dépréciés et déclarés improductifs. En 2004, le volume moyen des investissements dans des prêts dépréciés s'élevait à \$216 millions (contre \$237 millions en 2003). Le revenu comptabilisé sur les prêts dépréciés s'élevait à 12 millions en 2004 (contre \$5 millions en 2003 et \$7 millions en 2002). Le revenu qui aurait été comptabilisé en espèces sur ces prêts pendant la période au cours de laquelle ils étaient dépréciés aurait été de \$23 millions en 2004 (contre \$11 millions en 2003 et \$14 millions en 2002). Tous les prêts dépréciés ont une provision pour pertes sur prêt qui s'élevait à \$31 millions au 31 décembre 2004 (contre \$70 millions en 2003).

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Les provisions cumulées pour pertes sur prêts au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 respectivement, étaient les suivantes (en millions de dollars) :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au 1 ^{er} janvier	\$183	\$ 1 561
Provisions pour pertes sur prêts (crédit)	21	(1 370)
Passations par pertes et profits	(5)	(61)
Ajustements de conversion	—	53
Solde au 31 décembre	<u>\$199</u>	<u>\$ 183</u>

Du fait des modifications apportées par la Direction à l'évaluation du risque de pertes sur les prêts et garanties de la Banque, au 31 décembre 2003, la provision pour pertes sur prêts a été réduite de \$1 370 millions. Ce montant été crédité à la Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties.

Note F – Biens

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, les biens de la Banque — Capital ordinaire — se composent de ce qui suit (en millions de dollars) :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Terrains, bâtiments, améliorations		
Logiciel et équipement, au prix coûtant	\$ 544	\$ 510
Moins amortissement cumulé	(226)	(216)
	<u>\$ 318</u>	<u>\$ 294</u>

Note G – Emprunts

La politique d'emprunt de la Banque a pour objectif d'assurer l'accès, le volume et le rapport coût-efficacité voulus aux marchés financiers à long terme. Au 31 décembre 2004, les emprunts à moyen et à long terme de la Banque se composent de prêts, de billets à ordre et d'obligations émis dans différentes monnaies, à des taux d'intérêt qui varient entre 0,00 % et 14,00 %, avant swaps, et entre (0,53 %) (équivalant au LIBOR-JPY moins 58 points de base) et 12,25 % après swaps, et dont les échéances s'étalent jusqu'en 2027. Un état récapitulatif du portefeuille des emprunts à moyen et à long terme au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 est présenté à l'Annexe I-5.

La Banque a un mécanisme d'emprunts à court terme qui consiste en un programme d'émissions de bons à prime pour des montants non inférieurs à \$100 000 et des échéances ne dépassant pas 360 jours.

Les coûts des emprunts ont été réduits du revenu des swaps, qui était de \$869 millions en 2004 (contre \$1 003 millions en 2003 et \$805 millions en 2002).

Note H – Produits dérivés et opérations de couverture Stratégie de gestion du risque et utilisation des produits dérivés

La stratégie de la Banque en ce qui concerne la gestion du risque financier est conçue pour renforcer l'aptitude de l'institution à accomplir sa mission. Cette stratégie comprend principalement la conception, la mise en œuvre, l'actualisation et le suivi de son ensemble coordonné de politiques financières et de directives et l'utilisation d'un assortiment approprié d'instruments financiers et de structures internes. Les instruments financiers dérivés sont un élément important de l'ensemble des instruments financiers utilisés par la Banque pour accroître son efficacité financière alors qu'elle s'efforce d'atteindre ses objectifs en matière de gestion de risques. Les instruments financiers dérivés, principalement les swaps de monnaies et de taux d'intérêt, sont utilisés principalement pour des raisons de couverture, dans le cadre de la gestion de l'actif et du passif de la Banque. C'est pourquoi, jusqu'au 31 décembre 2003, chaque fois qu'elle concluait un contrat portant sur un produit dérivé, la Banque identifiait la relation de couverture et documentait et évaluait la transaction de couverture, conformément à la Norme No. 133.

La plupart des opérations actuelles d'emprunt comprennent des swaps destinés à couvrir un passif donné, en produisant les fonds nécessaires (c'est-à-dire la monnaie et le taux appropriés). La Banque utilise également des swaps de taux d'intérêt destinés à couvrir des prêts à taux fixe au secteur privé et des swaps d'investissements destinés à couvrir un titre de placement donné et à produire le moyen approprié d'investir des fonds disponibles. Par ailleurs, la Banque impose des plafonds de taux d'intérêt pour se protéger de hausses soudaines des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable destinés à financer ses prêts en devise unique à taux d'intérêt fondé sur le LIBOR. Jusqu'au 31 décembre 2003, la Banque a comptabilisé ses opérations de couverture selon la Norme No. 133 pour tous les swaps de monnaies et de taux d'intérêt, sauf pour un petit nombre de swaps de base et pour les swaps de placements.

Cessation de la comptabilité de couverture

À compter du 1^{er} janvier 2004, la Banque a cessé d'utiliser la comptabilité de couverture et de désigner les relations de couverture établies aux termes de la Norme No. 133. À la cessation de la comptabilité de couverture, les produits dérivés désignés comme opérations de couverture à leur valeur vénale ont continué d'être comptabilisés au Bilan à cette valeur. Les éléments de l'actif et du passif désignés auparavant comme éléments de couverture dans les opérations de couverture à leur valeur vénale ne sont plus ajustés pour tenir compte des variations de leur valeur vénale, et l'ajustement de base correspondant est amorti sur le reste de l'échéance de l'élément d'actif ou de passif correspondant. De même, les produits dérivés désignés dans

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

les opérations de couverture de la trésorerie comptabilisées au Bilan à leur valeur vénale, ainsi que les gains et les pertes, sont cumulés comme Autres éléments du résultat global et reclassés comme gains pour la période au cours de laquelle la transaction de couverture a une incidence sur les gains.

Comptabilité de couverture

Jusqu'au 31 décembre 2003, la Banque a documenté officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qu'elle suit dans ses diverses opérations de couverture. Pour ce faire, elle a lié tous les produits dérivés désignés comme opérations de couverture à la valeur vénale ou opérations de couverture de trésorerie à un actif ou un passif donné du Bilan ou à des engagements fermes donnés. La Banque s'est efforcée de déterminer formellement, tant à l'origine de l'opération de couverture que de façon constante, si les produits dérivés utilisés dans les opérations de couverture étaient d'une grande efficacité pour compenser les variations de la valeur vénale ou des flux de trésorerie des éléments couverts et s'ils allaient conserver leur grande efficacité à l'avenir.

La comptabilité de couverture a été utilisée comme il est indiqué ci-dessous :

Opérations de couverture à la valeur vénale

Pour se protéger de la variation de la valeur vénale de la dette à taux fixe résultant des variations des taux d'intérêt et des taux de change de référence, tout en obtenant les monnaies et les types de taux d'intérêt voulus, la Banque conclut des accords de swap de monnaies et/ou de taux d'intérêt. Pour aligner ses prêts au secteur privé sur le financement obtenu pour ces prêts, la Banque conclut également des accords de swap de taux d'intérêt afin de couvrir les variations de la valeur vénale des prêts à taux fixe et des engagements de prêt résultant des variations du taux d'intérêt de référence. En 2003, la Banque a accusé une perte nette de \$7 millions (contre \$10 millions en 2002) (qui figure dans les effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transaction), qui représentait la fraction inopérante de toutes les opérations de couverture à la valeur vénale.

Opérations de couverture de trésorerie

La Banque conclut des accords de swap de monnaies pour convertir sa dette dans les monnaies nécessaires tout en protégeant sa dette en devises à taux fixe à moyen et à long terme contre la variabilité des flux de trésorerie résultant des fluctuations des taux de change. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002, l'inefficacité des opérations de couverture de la trésorerie n'a pas été significative. Le montant estimatif, inclus dans les autres revenus globaux cu-

mulés au 31 décembre 2004, est modeste et devrait être reclassé comme gain dans les 12 prochains mois pour compenser la variabilité des flux de trésorerie pendant cette période.

Effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions

Les effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions indiqués dans le Compte de résultat et la Réserve générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 comprennent les éléments suivants :

Variation de la valeur vénale des instruments dérivés :	
Gains monétaires sur les swaps d'emprunts	\$(630)
Variation due aux fluctuations des taux d'intérêt.	(48)
Variation totale de la valeur vénale des instruments dérivés . . .	(678)
Pertes monétaires sur emprunts	603
Amortissement des ajustements de base sur les emprunts	(250)
Reclassement au revenu — opérations de couverture de trésorerie	11
Total	<u>\$(314)</u>

Les devises non fonctionnelles empruntées par la Banque ont été intégralement échangées contre des devises fonctionnelles, protégeant ainsi la Banque des fluctuations des taux de change. Les gains monétaires sur les swaps d'emprunts de \$630 millions réalisés en 2004 compensent les pertes monétaires sur emprunts de \$603 millions.

Note I – Risque de crédit commercial

Le risque de crédit commercial est la perte potentielle pouvant résulter de la défaillance ou du déclassement par une agence de cotation de titres de l'une des contreparties de la Banque à un placement, une transaction ou une opération de swap. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit ses liquidités. La gestion des liquidités de la Banque a pour principal but le maintien d'une exposition prudente aux risques du marché, de crédit et de trésorerie. C'est pourquoi la Banque n'investit que dans des instruments de dette d'une grande qualité émis par des organismes souverains, des banques et des entreprises. De plus, la Banque limite ses activités sur les marchés financiers à des contreparties, des organes d'émission et des opérateurs agréés, choisis sur la base de politiques de gestion des risques prudentes, et fixe les limites de ses engagements et de leurs échéances pour ces contreparties, organes d'émission et opérateurs en se fondant sur leur dimension et leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités habituelles de placement, de financement et de gestion d'actif et de passif, la Banque utilise des produits dérivés, le plus souvent des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, à des fins de couverture. La Banque a égale-

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

ment fixé des limites d'engagement pour chaque contrepartie à un swap et a conclu des accords-cadres de swap comportant des mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée. Ces accords prévoient également la constitution de garanties pour le cas où l'exposition aux cours du marché dépasserait certaines limites contractuelles. La Banque ne prévoit pas de défaillance de l'une quelconque de ses contreparties. Au 31 décembre 2004, elle avait reçu pour \$1 015 millions (contre \$415 millions en 2003) de garanties au titre de ses accords-cadres de swap.

Le risque lié aux produits dérivés indiqué ci-dessous représente la perte potentielle maximale, calculée sur la base de la valeur vénale brute des instruments financiers, indépendamment des mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée prévus par les accords-cadres de swap, que la Banque subirait si les parties aux instruments financiers dérivés ne se conformaient pas totalement aux termes des contrats et de la garantie ou autre sûreté, le cas échéant, pour le montant exigible déclaré irrécouvrable. Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, le risque d'engagement, avant que soit considéré un accord-cadre de swap ou que soit donnée une garantie, s'établissait comme suit (en millions de dollars) :

	2004	2003
Placements — Portefeuille de transactions		
Swaps de taux d'intérêt	\$ 2	\$ 1
Portefeuille d'emprunts		
Swaps de monnaies	2 094	1 316
Swaps de taux d'intérêt	419	558

Note J – Capital social et droit de vote

Capital social

Le capital social de la Banque comprend des actions « libérées » et des actions « exigibles ». La fraction « libérée » du capital social a été ou doit être payée en or ou en dollars des États-Unis et dans la monnaie du pays membre qui, dans certains cas, doit être rendue librement convertible, en accord avec les termes de l'augmentation respective du capital. Des obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt ont été et seront acceptées en lieu et place du paiement immédiat d'une partie quelconque de la fraction libérée des souscriptions du capital. La fraction non appelée des souscriptions au Capital autorisé ne peut être exigible que pour permettre à la Banque de faire face aux engagements résultant d'emprunts à inclure dans les ressources du Capital ordinaire, ou de garanties de prêts imputables à ces ressources, et elle est payable par le pays membre soit en or, soit en dollars des États-Unis, soit dans la monnaie librement convertible du pays membre, soit encore dans la monnaie requise pour honorer les obligations de la Banque qui ont fait l'objet de l'appel. L'Annexe I-6 présente l'état des souscriptions au capital au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, la composition des comptes à recevoir des membres se présentait comme suit (en millions de dollars) :

	2004	2003
Membres régionaux en développement	\$ 444	\$ 459
États-Unis	—	5
Canada	(66)	(12)
Membres extra-régionaux	(283)	(158)
Total	<u>\$ 95</u>	<u>\$ 294</u>

Ces montants sont indiqués comme suit au Bilan (en millions de dollars) :

	2004	2003
Comptes à recevoir des membres	\$ 457	\$ 493
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en devises	(362)	(199)
Total	<u>\$ 95</u>	<u>\$ 294</u>

Droit de vote

Aux termes de l'Accord, chaque pays membre dispose de 135 voix plus une voix pour chaque action du Capital ordinaire qu'il détient. L'Accord, amendé aux termes de la Huitième augmentation des ressources de la Banque, stipule également qu'aucune augmentation de la souscription d'un membre quelconque au Capital ordinaire ne doit avoir pour effet de réduire le nombre de voix des pays membres en développement de la région à moins de 50,005 %, celui des États-Unis à moins de 30 % et celui du Canada à moins de 4 % du nombre total de voix, ce qui laisserait le nombre de voix attribué aux pays membres extra-régionaux à un maximum de 15,995 %, dont environ 5 % pour le Japon.

Le total des souscriptions d'actions du Capital ordinaire et le nombre de voix des pays membres au 31 décembre 2004 figurent dans l'État des souscriptions au capital social et des voix attribuées aux pays membres présenté à l'Annexe I-7.

Nouvelle adhésion

Le 17 novembre 2004, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé l'admission de la République de Corée en qualité de membre de la Banque. Les conditions d'adhésion de la Corée prévoient la souscription de huit actions de la fraction libérée du capital et de 176 actions du capital exigible. Ces actions représentent une fraction des actions acquises par la Banque à la suite du règlement des comptes de la Bosnie, qui avait refusé de souscrire les actions de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. La République de Corée doit prendre certaines dispositions futures pour que son adhésion à la Banque prenne effet.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note K – Affecation du Revenu net

L'accord relatif à la Huitième augmentation générale des ressources de la Banque prévoit l'allocation au FOS d'un montant pouvant atteindre \$136 millions de contributions spéciales non affectées à payer par des contributions des pays membres. Aux termes de cet accord, toute fraction non payée doit être payée au FOS par virements périodiques prélevés sur le revenu net du Capital ordinaire, conformément aux règles de gestion financière prudente entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2004, aucune contribution de ce type n'avait été versée par les pays membres. En conséquence, au cours de chacune des années 2000 à 2004, la Banque a transféré un montant de \$27,2 millions, soit chaque année, un cinquième du montant des contributions spéciales non affectées, prélevé sur le revenu net du Capital ordinaire, au FOS. Le transfert effectué en 2004 termine le transfert des \$136 millions de contributions spéciales non affectées au FOS.

Note L – Montant cumulé des autres revenus globaux

Les autres revenus globaux résultent notamment des effets de l'application de la Norme 133 et des ajustements de conversion de monnaies. Ces éléments sont récapitulés dans le Compte de résultat global.

On trouvera ci-après un état récapitulatif des autres revenus globaux pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 (en millions de dollars) :

	Ajustements de conversion		Ajustements (Norme 133)	Total
	Réserve générale	Réserve spéciale		
Solde au 1 ^{er} janvier 2003	\$308	\$(247)	\$ (15)	\$ 46
Ajustements de conversion	365	84	—	449
Perte nette sur les opérations de couverture des flux de trésorerie	—	—	(11)	(11)
Solde au 31 décembre 2003	673	(163)	(26)	484
Ajustements de conversion	206	33	—	239
Reclassement aux revenus globaux des opérations de couverture des flux de trésorerie	—	—	11	11
Solde au 31 décembre 2004	<u>\$879</u>	<u>\$(130)</u>	<u>\$ (15)</u>	<u>\$734</u>

Note M – Caisses de pensions et autres prestations de retraite

La Banque a deux régimes de pensions de retraite pour ses employés, l'un bénéficiant à son personnel international et à celui de la SII et l'autre aux employés nationaux des bureaux hors siège. Ces régimes sont financés par capitalisation des cotisations des employés et des contributions de la Banque, conformément à leurs dispositions. Toutes les contributions de la Banque à ces régimes sont irrévocables, et détenues séparément dans des caisses de retraite à seule fin de versement de prestations aux bénéficiaires de ces régimes.

La Banque offre également des prestations pour soins de santé et autres prestations aux retraités. Tous les membres ac-

tuels du personnel de la Banque et de la SII qui cotisent à l'une ou l'autre des deux caisses de pension pendant leur période de service actif et qui répondent à certaines conditions ont droit aux pensions de retraite prévues par le Régime à d'autres prestations de retraite. Les retraités versent une cotisation d'assurance maladie fondée sur un barème de primes établi par la Banque. Celle-ci verse le solde du coût des futures prestations de santé et autres déterminé de façon actuarielle. Bien que toutes les contributions versées par la Banque et tous les autres actifs et revenus du Régime des autres prestations de retraite restent la propriété de la Banque, ils sont détenus et administrés séparément et indépendamment des autres biens et actifs de la Banque à seule fin de versement de prestations au titre dudit Régime et ne sont pas inscrits au Bilan.

Obligations et état de capitalisation

La Banque utilise le 31 décembre comme date d'évaluation des Régimes de pension et du Régime des autres prestations de retraite. Le tableau ci-dessous récapitule la modification de l'obligation de versement de prestations, la variation des actifs et l'état de capitalisation des Caisses de pensions et du Régime des autres prestations de retraite comptabilisés au Bilan pour les exercices clos le 31 décembre 2004, le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002 (en millions) :

	Pensions			Prestations de retraite		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Modification de l'obligation de versement de prestations						
Obligation de versement de prestations en début d'année	\$1 696	\$1 595	\$1 567	\$ 703	\$645	\$624
Coût du service	48	45	47	22	20	19
Coût des intérêts	97	98	80	39	40	33
Cotisations des participants	19	18	17	—	—	—
(Gain) perte actuariel(le)	10	(15)	(68)	(18)	—	(19)
Modification du Régime	7	7	—	1	11	—
Paiements de prestations	(56)	(52)	(48)	(14)	(13)	(12)
Obligation de versement de prestations en fin d'année	<u>1 821</u>	<u>1 696</u>	<u>1 595</u>	<u>733</u>	<u>703</u>	<u>645</u>
Variation des actifs						
Valeur vénale des actifs du régime en début d'année	2 045	1 680	1 843	811	663	755
Rendement effectif des actifs du régime	257	378	(150)	95	161	(80)
Contribution de l'Employeur	29	19	18	7	—	—
Cotisations des participants	19	18	17	—	—	—
Paiements de prestations	(56)	(52)	(48)	(14)	(13)	(12)
Versements nets par d'autres régimes	—	2	—	—	—	—
Valeur vénale des actifs du régime en fin d'année	<u>2 294</u>	<u>2,045</u>	<u>1 680</u>	<u>899</u>	<u>811</u>	<u>663</u>
État de capitalisation	473	349	85	166	108	18
Non capitalisé						
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(350)	(232)	25	(118)	(61)	32
Avant coût du service	15	9	6	10	10	(3)
Montant net comptabilisé	<u>\$ 138</u>	<u>\$ 126</u>	<u>\$ 116</u>	<u>\$ 58</u>	<u>\$ 57</u>	<u>\$ 47</u>
Les montants comptabilisés au Bilan comprennent :						
Coût des prestations payées d'avance	<u>\$ 138</u>	<u>\$ 126</u>	<u>\$ 116</u>	<u>\$ 58</u>	<u>\$ 57</u>	<u>\$ 47</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, l'obligation nette cumulée de versement de prestations au titre des Régimes des pensions était respectivement de \$1 586 millions et de \$1 456 millions.

Composantes du coût net des prestations périodiques

Le coût (revenu) net des prestations périodiques pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 comprend les éléments suivants (en millions de dollars) :

	Pensions			Prestations de retraite		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Coût du service	\$ 48	\$ 45	\$ 47	\$ 22	\$ 20	\$ 19
Coût des intérêts	97	98	80	39	40	33
Rendement attendu des actifs du régime	(129)	(134)	(113)	(53)	(61)	(54)
Amortissement						
Des coûts avant service ..	1	1	1	—	(2)	(2)
Des gains nets non comptabilisés	—	(1)	(5)	(2)	(7)	(12)
Coût (revenu) périodique net des prestations	<u>\$ 17</u>	<u>\$ 9</u>	<u>\$ 10</u>	<u>\$ 6</u>	<u>\$(10)</u>	<u>\$(16)</u>
Dont :						
Part correspondant au Capital ordinaire	\$ 14	\$ 7	\$ 8	\$ 5	\$(8)	\$(13)
Part correspondant au FOS	3	2	2	1	(2)	(3)

La Banque répartit les coûts et les revenus périodiques afférents aux pensions au Capital ordinaire et au FOS selon une méthode d'affectation approuvée par le Conseil d'administration pour les dépenses administratives. Le coût des prestations est inclus dans les dépenses administratives. Le revenu des autres prestations de retraite des années précédentes est inclus dans les autres revenus.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées sont fondées sur les taux d'intérêt des marchés financiers, l'expérience et la meilleure estimation de la Direction concernant les variations des prestations et les conditions économiques futures. Les modifications de ces hypothèses auront des répercussions sur les coûts des prestations et les obligations à venir. Les gains ou pertes actuariels se produisent lorsque les résultats effectifs diffèrent des résultats attendus. Les pertes et gains actuariels non comptabilisés qui dépassent 10 % de l'obligation de versement de prestations ou de la valeur en bourse des actifs du régime en début de période, celui de ces deux montants qui est le plus élevé étant retenu, sont amortis sur la durée moyenne de service restante des employés censés recevoir des prestations au titre des deux régimes de pensions et du régime des autres prestations de retraite, qui est respectivement d'environ 10,5 ans, 13 ans et 11,5 ans.

Les obligations nettes non comptabilisées sont amorties sur 10,5 ans pour le régime de retraite du personnel internatio-

nal, sur 13 ans pour le régime de retraite du personnel local et sur 7,5 ans pour le Régime des autres prestations de retraite.

Les moyennes pondérées utilisées pour le calcul des prestations et le coût périodique net des prestations sont les suivantes :

	Pensions			Prestations de retraite		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Hypothèses de moyennes pondérées utilisées pour le calcul des prestations au titre des exercices clos le 31 décembre						
Taux d'actualisation	5,50%	5,75%	6,25%	5,50%	5,75%	6,25%
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	5,10%	5,30%	6,10%			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	6,90%	7,20%	7,90%			

	Pensions			Prestations de retraite		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Hypothèses de moyennes pondérées utilisées pour le calcul du coût net périodique des prestations au titre des exercices clos le 31 décembre						
Taux d'actualisation	5,75%	6,25%	5,25%	5,75%	6,25%	5,75%
Rendement attendu des actifs du régime	6,75%	7,25%	6,00%	6,75%	7,25%	6,00%
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	5,30%	6,10%	5,10%			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	7,20%	7,90%	6,90%			

Le rendement annuel attendu des actifs des régimes est fondé sur les taux de rentabilité passés des catégories d'actifs utilisées par ces régimes et appliqués avec prudence pour déterminer les affectations au titre de la politique relative aux placements.

Pour les participants censés prendre leur retraite aux États-Unis, l'obligation cumulée de prestations de retraite a été déterminée sur la base des tendances suivantes des coûts au 31 décembre :

	2004	2003	2002
Tendances des coûts des soins de santé supposées pour le prochain exercice			
Frais médicaux	8,00%	8,75%	9,75%
Médicaments	11,00%	14,75%	16,75%
Soins dentaires	6,50%	7,25%	8,25%
Rythme auquel les coûts sont censés diminuer (taux ultime)	4,50%	4,75%	5,25%
Année où les coûts atteindront le taux ultime	2013	2013	2013

Pour les participants censés prendre leur retraite hors des États-Unis, on a utilisé un taux d'évolution des coûts des soins de santé de 8,0 % (2003 — 8,75 % ; 2002 — 9,75 %).

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Les taux supposés d'évolution des coûts des soins de santé ont un effet sensible sur les montants indiqués pour le Régime des autres prestations de retraite (soins de santé). Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait eu les effets suivants au 31 décembre 2004 (en millions de dollars) :

	Augmentation d'un point de pourcentage	Diminution d'un point de pourcentage
Effet sur le total des composantes coût du service et des intérêts	\$10	\$ (8)
Effet sur l'obligation de versement de prestations de retraite	87	(69)

Actifs des Régimes de retraite

Les affectations des moyennes pondérées des actifs aux Caisses de pensions et autres prestations de retraite au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 sont les suivantes (en pourcentage) :

Catégorie d'actifs	Actifs des régimes (%)		Autres prestations	
	2004	2003	2004	2003
Valeurs des États-Unis	36%	36%	41%	41%
Autres valeurs	32%	32%	32%	32%
Obligations et fonds à revenu fixe	18%	18%	18%	17%
Obligations indexées sur le taux d'inflation aux États-Unis	6%	6%	9%	9%
Participations et fonds détenus dans des placements immobiliers	5%	6%	—	—
Instruments financiers à terme indexés sur le niveau général des prix	2%	2%	—	—
Autres	1%	—	—	1%
Total	<u>100%</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>

Les actifs des Caisses de pensions et autres prestations sont gérés principalement par des responsables de la gestion des placements engagés par la Banque, auxquels sont fournies des directives en matière de placements qui tiennent compte des politiques de placement des Caisses de pensions et autres prestations. Les politiques de placement des actifs des régimes ont été établies de manière que, conformément aux rendements passés, il y ait une forte affectation de fonds propres, dans l'espoir de rendements suffisants pour faire face aux besoins de financement à long terme.

Les placements des actifs maintiennent en moyenne de 65 à 70 % de placements sur des ensembles bien diversifiés de titres. Ces actifs sont également placés dans des titres à revenu

fixe (20 %) à titre de protection contre les risques de forte déflation, et dans un ensemble d'autres types d'investissements (de 10 à 15 %) qui sont censés réagir positivement à une reprise de l'inflation, afin d'assurer une protection contre toute perte de pouvoir d'achat. Au 31 décembre 2004, les affectations visées par la politique de placement étaient les suivantes :

	Personnel International	Personnel local	Autres prestations
Valeurs des États-Unis	35%	40%	40%
Autres valeurs	30%	30%	30%
Revenu fixe	20%	20%	20%
Placements sensibles à l'inflation ⁽¹⁾	15%	10%	10%

⁽¹⁾ Comprendent des obligations indexées sur l'inflation aux États-Unis (7 %), des participations et fonds détenus dans des placements immobiliers (6 %) et des instruments financiers à terme indexés sur le niveau général des prix (2 %) pour Régime du Personnel international et des obligations indexées sur l'inflation aux États-Unis (5 %) pour le Régime du Personnel local et des obligations indexées sur l'inflation aux États-Unis (10 %) pour les Autres prestations.

La gestion des risques est assurée par un suivi continu du niveau de chaque catégorie d'actif et des responsables de la gestion des placements. Dans la mesure du possible, les placements sont réajustés en fonction des objectifs d'affectation de la politique à l'aide de la trésorerie des régimes. Si la trésorerie ne suffit pas pour maintenir les pondérations visées, des transferts sont effectués au moins une fois par an d'un compte à un autre. En règle générale, les gérants des régimes ne sont pas autorisés à investir plus de 5 % de leurs portefeuilles sur les titres d'un même émetteur en dehors du Gouvernement des États-Unis. L'utilisation de produits dérivés par un gérant externe doit être expressément autorisée pour chaque instrument.

Trésorerie

Contributions

En 2005, les contributions de la Banque aux régimes de retraite et autres prestations devraient être respectivement d'environ \$29 millions et de \$12 millions. La Banque n'a pas déterminé le niveau de ses contributions pour 2005 au régime des autres prestations. Toutes ces contributions sont effectuées en espèces.

Estimation des paiements futurs de prestations

Le tableau ci-dessous indique les montants totaux des prestations que la Banque prévoit de payer au cours de chacune des cinq prochaines années et globalement pour les cinq années suivantes (en millions). Ces montants sont fondés sur les mêmes hypothèses que celles qui ont été utilisées pour mesurer le volume des prestations à payer au 31 décembre 2004.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Année	Régimes	Autres prestations
2005	\$ 69	\$ 22
2006	74	24
2007	81	26
2008	86	29
2009	92	31
2010 – 2014	543	192

Note N – Ajustement du revenu net à la trésorerie nette alimentée par les opérations

L'ajustement du revenu net à la trésorerie nette alimentée par les opérations, tel qu'il figure dans l'état des flux de trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Revenu net	\$1 176	\$ 2 433	\$ 708
Différence entre les montants cumulés et les montants payés ou perçus comme :			
Revenu des prêts	(72)	171	147
Revenu des placements	(1)	2	(11)
Perte nette non réalisée (gain net non réalisé) sur les placements	(14)	(4)	1
Intérêts et autres coûts des emprunts	124	(159)	(54)
Charges administratives, y compris amortissement	(10)	(1)	(23)
Effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions	(279)	222	206
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et sur garanties	21	(1 370)	100
Trésorerie nette fournie par les opérations	\$ 945	\$ 1 294	\$1 074

Revenu supplémentaire provenant d'activités non monétaires

	Augmentation (Diminution) résultant de fluctuations des taux de change		
	2004	2003	2002
Titres de placement	\$ 170	\$ 383	\$ 253
Titres de placement détenus jusqu'à l'échéance	194	451	(37)
Encours de prêts	624	1 621	1 591
Emprunts	665	1 883	1 627
À recevoir des membres — montant net	(164)	(342)	154

Note O – Présentation d'un rapport fragmentaire

La Direction a déterminé que la Banque ne peut rendre compte de d'un fragment de ses activités car elle ne gère pas ses opérations en affectant des ressources sur la base des contributions de ses différentes opérations à son revenu net. La Banque ne fait pas de différence selon la nature des produits ou services offerts, le processus de préparation ou la méthode de prestation de services aux différents pays. En 2004, les prêts consentis à, ou garantis individuellement par, trois pays ont dégagé un revenu de plus de 10 %. Le revenu des prêts de ces trois pays a été respectivement de \$551 millions, \$440 millions et \$345 millions.

Note P – Valeur vénale des instruments financiers

Pour estimer la valeur vénale des instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué dans le bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle ; sinon, elle se fonde sur celle d'instruments comparables offerts sur le marché ou sur les flux financiers actualisés.

Prêts : La Banque est l'un des rares bailleurs de fonds pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il n'existe pas de marché secondaire pour les prêts bénéficiant au développement. Pour tous les prêts et les engagements qui s'y rattachent, la Banque juge qu'en raison du caractère unique de ses opérations de prêt et de l'absence de marché secondaire, il est difficile d'estimer la valeur vénale de son portefeuille de prêts.

Swaps : La valeur vénale des swaps sur intérêts et devises se fonde sur des modèles de fixation des prix et représente le coût estimatif de remplacement de ces contrats.

Emprunts : Le cas échéant, la valeur vénale des emprunts se fonde sur la cote officielle ; autrement, elle se fonde sur le prix demandé sur le marché pour des instruments comparables ou sur les flux financiers actualisés.

Le tableau ci-dessous présente des estimations établies par la Banque de la valeur vénale de ses instruments financiers, ainsi que les montants comptabilisés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 (en millions de dollars) :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
Espèces	\$ 210	\$ 210	\$ 347	\$ 347
Titres de placement				
Transactions	9 162	9 162	11 372	11 372
Détenus jusqu'à l'échéance	3 809	3 854	3 607	3 667
Prêts, net	49 643	N/C	50 472	N/C
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt à recevoir sur emprunts	2 366	2 366	1 680	1 680
Emprunts				
Court terme	308	308	1 569	1 569
Moyen et long terme	46 505	47 876	48 720	50 351
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt à payer				
Titres de placement — transactions	115	115	306	306
Prêts	33	33	47	47
Emprunts	697	697	666	666

N/C = Non connu

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT À NÉGOCIER ET DES SWAPS – NOTE D

31 décembre 2004

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Euro	Yen japonais	Dollars E-U	Autres monnaies
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions :				
Valeur comptable	157	—	253	410
Solde moyen durant l'exercice	188	70	258	516
Gains nets (pertes nettes) pour l'exercice	2	—	1	3
Obligations d'autres gouvernements et institutions :				
Valeur comptable	261	39	240	540
Solde moyen durant l'exercice	259	637	255	1 151
Pertes nettes pour l'exercice	(1)	(1)	(12)	(14)
Obligations bancaires et dépôts à terme :				
Valeur comptable	179	—	2 583	2 762
Solde moyen durant l'exercice	581	71	2 401	3 053
Pertes nettes pour l'exercice	(1)	—	—	(1)
Titres de sociétés :				
Valeur comptable	56	—	165	221
Solde moyen durant l'exercice	26	82	190	298
Pertes nettes pour l'exercice	—	—	(2)	(2)
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :				
Valeur comptable	1 717	—	3 512	5 229
Solde moyen durant l'exercice	1 624	68	3 270	4 962
Gains nets pour l'exercice	4	—	6	10
Total des titres de placement à négocier :				
Valeur comptable	2 370	39	6 753	9 162
Solde moyen durant l'exercice	2 678	928	6 374	9 980
Gains nets (pertes nettes) pour l'exercice	4	(1)	(7)	(4)
Swaps de monnaies à recevoir :				
Valeur comptable ⁽¹⁾	—	—	221	221
Solde moyen durant l'exercice	—	—	401	401
Gains nets (pertes nettes) pour l'exercice	—	—	—	—
Swaps de monnaies à payer :				
Valeur comptable ⁽¹⁾	(284)	(39)	—	(323)
Solde moyen durant l'exercice	(435)	(87)	—	(522)
Gains nets pour l'exercice	2	—	—	2
Swaps de taux d'intérêt nets :				
Valeur comptable ⁽¹⁾	(4)	—	(9)	(13)
Solde moyen durant l'exercice	(4)	(3)	(16)	(23)
Gains nets (pertes nettes) pour l'exercice	(1)	1	13	13
Total des titres de placement à négocier et des swaps :				
Valeur comptable	2 082	—	6 965	9 047
Solde moyen durant l'exercice	2 239	838	6 759	9 836
Gains nets pour l'exercice	5	—	6	11
Rendement pour l'exercice (%)	2,55	0,12	1,66	1,72

⁽¹⁾ La valeur comptable des swaps de monnaies représente la valeur vénale de chaque swap à recevoir (à payer), classé par monnaie. Comme il est expliqué dans la Note B des États financiers, les accords de swap de monnaies et de taux d'intérêt sont indiqués sur le Bilan comme actif ou passif, selon la nature (débit ou crédit) de la valeur vénale nette de ces accords.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT À NÉGOCIER ET DES SWAPS – NOTE D

31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Euro	Yen japonais	Dollars E-U	Autres monnaies	Total
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions :					
Valeur comptable	440	80	406	—	926
Solde moyen durant l'exercice	348	62	485	—	895
Pertes nettes pour l'exercice	(5)	—	—	—	(5)
Obligations d'autres gouvernements et institutions :					
Valeur comptable	346	525	289	—	1 160
Solde moyen durant l'exercice	329	381	347	1	1 058
Pertes nettes pour l'exercice	(9)	(2)	(10)	—	(21)
Obligations bancaires et dépôts à terme :					
Valeur comptable	706	83	2 667	—	3 456
Solde moyen durant l'exercice	840	77	3 322	88	4 327
Gains nets (pertes nettes) pour l'exercice	(2)	—	6	—	4
Titres de sociétés :					
Valeur comptable	12	143	233	36	424
Solde moyen durant l'exercice	15	142	313	34	504
Gains nets pour l'exercice	—	—	2	—	2
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :					
Valeur comptable	1 709	78	3 619	—	5 406
Solde moyen durant l'exercice	1 032	103	3 721	—	4 856
Gains nets pour l'exercice	1	—	—	—	1
Total des titres de placement à négocier :					
Valeur comptable	3 213	909	7 214	36	11 372
Solde moyen durant l'exercice	2 564	765	8 188	123	11 640
Pertes nettes pour l'exercice	(15)	(2)	(2)	—	(19)
Swaps de monnaies à recevoir :					
Valeur comptable ⁽¹⁾	—	—	836	—	836
Solde moyen durant l'exercice	—	45	884	—	929
Gains nets (pertes nettes) pour l'exercice	—	—	—	—	—
Swaps de monnaies à payer :					
Valeur comptable ⁽¹⁾	(980)	(92)	—	(36)	(1 108)
Solde moyen durant l'exercice	(1 026)	(71)	(39)	(35)	(1 171)
Gains nets pour l'exercice	14	1	1	—	16
Swaps de taux d'intérêt nets :					
Valeur comptable ⁽¹⁾	(4)	(2)	(28)	—	(34)
Solde moyen durant l'exercice	(3)	(2)	(36)	—	(41)
Gains nets pour l'exercice	2	1	18	—	21
Total des titres de placement à négocier et des swaps :					
Valeur comptable	2 229	815	8 022	—	11 066
Solde moyen durant l'exercice	1 535	737	8 997	88	11 357
Gains nets pour l'exercice	1	—	17	—	18
Rendement pour l'exercice (%)	2,68	0,23	1,43	0,35	1,48

⁽¹⁾ La valeur comptable des swaps de monnaies représente la valeur vénale de chaque swap à recevoir (à payer), classé par monnaie. Comme il est expliqué dans la Note B des États financiers, les accords de swap de monnaies et de taux d'intérêt sont indiqués sur le Bilan comme actif ou passif, selon la nature (débit ou crédit) de la valeur vénale nette de ces accords.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE – NOTE D

au 31 décembre 2004

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	<u>Euro</u>	<u>Yen japonais</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars E-U</u>	<u>Autres monnaies</u>	<u>Total</u>
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions :						
Montant net comptabilisé	178	—	—	5	—	183
Gains bruts non réalisés	3	—	—	—	—	3
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	181	—	—	5	—	186
Obligations d'autres gouvernements et institutions :						
Montant net comptabilisé	631	513	137	368	812	2 461
Gains bruts non réalisés	11	—	3	4	13	31
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	2	1	3
Valeur vénale	642	513	140	370	824	2 489
Obligations bancaires et dépôts à terme :						
Montant net comptabilisé	399	77	40	79	114	709
Gains bruts non réalisés	6	—	—	—	—	6
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	405	77	40	79	114	715
Titres de sociétés :						
Montant net comptabilisé	—	10	—	14	—	24
Gains bruts non réalisés	—	—	—	—	—	—
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	—	10	—	14	—	24
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :						
Montant net comptabilisé	41	72	—	155	164	432
Gains bruts non réalisés	1	—	—	4	4	9
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	1	—	1
Valeur vénale	42	72	—	158	168	440
Total des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance :						
Montant net comptabilisé	1 249	672	177	621	1 090 ⁽¹⁾	3 809
Gains bruts non réalisés	21	—	3	8	17	49
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	3	1	4
Valeur vénale	1 270	672	180	626	1 106	3 854
Rendement pour l'exercice (%)	3,77	0,22	1,45	4,25	4,44	3,32
⁽¹⁾ Le montant net comptabilisé des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance dans d'autres monnaies se décompose comme suit :						
Dollars canadiens	\$ 789					
Livres sterling	213					
Autres	88					
Total	<u>\$1 090</u>					

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

au 31 décembre 2004

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

<u>Année d'échéance</u>	<u>Coût amorti</u>	<u>Valeur vénale</u>
2005	\$1 477	\$1 483
2006 à 2009	2 313	2 352
2010	19	19
Total	<u>\$3 809</u>	<u>\$3 854</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-2

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE – NOTE D

au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	<u>Euro</u>	<u>Yen japonais</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars E-U</u>	<u>Autres monnaies</u>	<u>Total</u>
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions :						
Montant net comptabilisé	211	—	—	5	—	216
Gains bruts non réalisés	3	—	—	—	—	3
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	214	—	—	5	—	219
Obligations d'autres gouvernements et institutions :						
Montant net comptabilisé	408	521	145	328	724	2 126
Gains bruts non réalisés	5	1	4	10	13	33
Pertes brutes non réalisées	2	—	—	1	1	4
Valeur vénale	411	522	149	337	736	2 155
Obligations bancaires et dépôts à terme :						
Montant net comptabilisé	557	—	90	16	110	773
Gains bruts non réalisés	11	—	—	—	—	11
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	568	—	90	16	110	784
Titres de sociétés :						
Montant net comptabilisé	—	10	—	45	16	71
Gains bruts non réalisés	—	—	—	1	—	1
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	—	10	—	46	16	72
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :						
Montant net comptabilisé	38	23	12	201	147	421
Gains bruts non réalisés	1	—	—	10	5	16
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	39	23	12	211	152	437
Total des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance :						
Montant net comptabilisé	1 214	554	247	595	997 ⁽¹⁾	3 607
Gains bruts non réalisés	20	1	4	21	18	64
Pertes brutes non réalisées	2	—	—	1	1	4
Valeur vénale	1 232	555	251	615	1 014	3 667
Rendement pour l'exercice (%)	3,82	0,26	2,67	4,68	4,97	3,67

⁽¹⁾ Le montant net comptabilisé des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance dans d'autres monnaies se décompose comme suit :

Dollars canadiens	\$702
Livres sterling	218
Autres	77
Total	<u>\$997</u>

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

<u>Année d'échéance</u>	<u>Coût amorti</u>	<u>Valeur vénale</u>
2004	\$1 169	\$1 177
2005 à 2008	2 433	2 485
2010	5	5
Total	<u>\$3 607</u>	<u>\$3 667</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-3

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÊTS – NOTE E

au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Pays sur le territoire desquels des prêts ont été consentis	Encours 2004 ⁽¹⁾	Monnaie dans laquelle le solde du prêt est recouvrable		Non décaissé	En cours 2003 ⁽¹⁾
		Monnaies de pays non emprunteurs	Monnaies de pays emprunteurs		
Argentine	\$ 8 593	\$ 8 512	\$ 81	\$ 2 816	\$ 8 619
Bahamas	71	71	—	53	71
Barbade	165	165	—	99	165
Belize	70	70	—	19	64
Bolivie	366	366	—	—	425
Bésil	10 506	10 464	42	5 211	11 673
Chili	569	567	2	196	619
Colombie	4 824	4 797	27	1 004	4 846
Costa Rica	770	770	—	199	747
El Salvador	1 101	1 101	—	401	1 115
Équateur	1 418	1 418	—	257	1 485
Guatemala	887	887	—	495	825
Guyana	12	12	—	—	19
Honduras	151	151	—	—	168
Jamaïque	647	647	—	225	635
Mexique	7 429	7 429	—	1 281	7 174
Nicaragua	108	108	—	—	114
Panama	777	777	—	343	795
Paraguay	655	655	—	325	632
Pérou	3 212	3 211	1	831	2 935
République dominicaine	923	923	—	480	708
Surinam	42	42	—	44	42
Trinité et Tobago	437	437	—	239	444
Uruguay	2 241	2 241	—	515	2 281
Venezuela	1 966	1 952	14	274	2 122
Région	658	658	—	85	728
Secteur privé	1 244	1 244	—	401	1 204
Société interaméricaine d'investissement	—	—	—	300	—
Total 2004	<u>\$49 842</u>	<u>\$49 675</u>	<u>\$167</u>	<u>\$16 093</u>	
Total 2003		<u>\$50 478</u>	<u>\$177</u>	<u>\$15 619</u>	<u>\$50 655</u>

⁽¹⁾ Ce tableau exclut les prêts au secteur privé (\$1 947 millions au 31 décembre 2004 contre \$2 098 millions en 2003). Il exclut également les garanties en cours à hauteur de \$331 millions au 31 décembre 2004 (contre \$342 millions en 2003).

La Banque a des prêts en cours au titre du Programme de prêts au secteur privé dans les pays suivants (en millions de dollars) :

	31 décembre			31 décembre	
	2004	2003		2004	2003
Argentine	\$ 161	\$ 200	Mexique	\$ 316	\$ 336
Bolivie	94	77	Nicaragua	9	9
Bésil	368	377	Panamá	14	16
Chili	35	41	Pérou	88	14
Colombie	9	15	Uruguay	15	12
Costa Rica	13	14	Région	92	93
Jamaïque	30	—	Total	<u>\$1 244</u>	<u>\$1 204</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-4

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR MONNAIE ET PAR PRODUIT – NOTE E

au 31 décembre 2004

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Monnaie/taux	Prêts en devises multiples ⁽²⁾		Prêts en devise unique			Total des prêts	
	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant	Taux moyen pondéré (%)
Euro							
Taux fixe	\$ 277	7,30	\$ —	—	—	\$ 277	7,30
Taux variable	2 469	4,62	13	4,63	7,08	2 482	4,62
Yen japonais							
Taux fixe	513	7,27	—	—	—	513	7,27
Taux variable	4 666	4,62	3	1,65	6,63	4 669	4,62
Francs suisses							
Taux fixe	293	7,32	—	—	—	293	7,32
Taux variable	2 594	4,62	—	—	—	2 594	4,62
Dollars des États-Unis							
Taux fixe	1 031	7,28	—	—	—	1 031	7,28
Taux variable	9 355	4,62	21 937	4,99	8,46	31 292	4,88
Fixe — basé sur le LIBOR	—	—	975	7,10	4,68	975	7,10
Flottant — basé sur le LIBOR	—	—	5 547	5,16	3,99	5 547	5,16
Autres							
Taux fixe	169	4,02	—	—	—	169	4,02
Encours des prêts							
Taux fixe	2 283	7,04	—	—	—	2 283	7,04
Taux variable	19 084	4,62	21 953	4,99	8,46	41 037	4,82
Fixe — basé sur le LIBOR	—	—	975	7,10	4,68	975	7,10
Flottant — basé sur le LIBOR	—	—	5 547	5,16	3,99	5 547	5,16
Total	<u>\$21 367</u>	<u>4,88</u>	<u>\$28 475</u>	<u>5,10</u>	<u>7,46</u>	<u>\$49 842</u>	<u>5,00</u>

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DE L'ENCOURS DES PRÊTS

au 31 décembre 2004

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	Prêts en devises multiples ⁽²⁾		Prêts en devise unique		Total des prêts		Total
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe ⁽¹⁾	Taux variable ⁽¹⁾	Taux fixe	Taux variable	
2005	\$ 551	\$ 1 912	\$ 84	\$ 1 152	\$ 635	\$ 3 064	\$ 3 699
2006	433	1 926	123	2 405	556	4 331	4 887
2007	341	1 924	123	3 212	464	5 136	5 600
2008	259	1 929	113	2 488	372	4 417	4 789
2009	182	1 927	105	1 685	287	3 612	3 899
2010 à 2014	466	6 793	382	7 870	848	14 663	15 511
2015 à 2019	43	2 203	45	5 866	88	8 069	8 157
2020 à 2024	8	435	—	2 404	8	2 839	2 847
2025 à 2029	—	35	—	418	—	453	453
Total	<u>\$2 283</u>	<u>\$19 084</u>	<u>\$975</u>	<u>\$27 500</u>	<u>\$3 258</u>	<u>\$46 584</u>	<u>\$49 842</u>
Échéance moyenne (années) ..	<u>3,17</u>	<u>5,62</u>	<u>4,68</u>	<u>7,56</u>	<u>3,62</u>	<u>6,77</u>	<u>6,56</u>

⁽¹⁾ Y compris les prêts à taux basé sur le LIBOR.

⁽²⁾ Échéance moyenne — Prêts en devises multiples : Le choix des monnaies effectué par la Banque aux fins de facturation ne permet pas de déterminer l'échéance moyenne par devise pour les prêts en devises multiples. En conséquence, la Banque indique les échéances pour ses prêts en devises multiples et l'échéance moyenne pour l'ensemble de son portefeuille de prêts en devises multiples sur la base d'une contrevaletur combinée en dollars des États-Unis.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR MONNAIE ET PAR PRODUIT – NOTE E

au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Monnaie/taux	Prêts en devises multiples ⁽²⁾		Prêts en devise unique			Total des prêts	
	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant	Taux moyen pondéré (%)
Euro							
Taux fixe	\$ 426	7,42	\$ —	—	—	\$ 426	7,42
Taux variable	2 841	4,85	13	4,84	7,85	2 854	4,85
Yen japonais							
Taux fixe	733	7,39	—	—	—	733	7,39
Taux variable	4 983	4,85	2	1,13	7,62	4 985	4,85
Francs suisses							
Taux fixe	386	7,43	—	—	—	386	7,43
Taux variable	2 542	4,85	—	—	—	2 542	4,85
Dollars des États-Unis							
Taux fixe	1 425	7,40	—	—	—	1 425	7,40
Taux variable	9 607	4,85	20 238	4,96	8,90	29 845	4,92
Fixe — basé sur le LIBOR	—	—	901	7,11	4,85	901	7,11
Flottant — basé sur le LIBOR	—	—	6 381	4,68	3,46	6 381	4,68
Autres							
Taux fixe	177	4,03	—	—	—	177	4,03
Encours des prêts							
Taux fixe	3 147	7,21	—	—	—	3 147	7,21
Taux variable	19 973	4,85	20 253	4,96	8,90	40 226	4,91
Fixe — basé sur le LIBOR	—	—	901	7,11	4,85	901	7,11
Flottant — basé sur le LIBOR	—	—	6 381	4,68	3,46	6 381	4,68
Total	<u>\$23 120</u>	<u>5,17</u>	<u>\$27 535</u>	<u>4,97</u>	<u>7,51</u>	<u>\$50 655</u>	<u>5,06</u>

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DE L'ENCOURS DES PRÊTS

au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	Prêts en devises multiples ⁽²⁾		Prêts en devise unique		Total des prêts		
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe ⁽¹⁾	Taux variable ⁽¹⁾	Taux fixe	Taux variable	Total
2004	\$ 714	\$ 1 802	\$ 79	\$ 2 197	\$ 793	\$ 3 999	\$ 4 792
2005	614	1 857	79	1 112	693	2 969	3 662
2006	478	1 869	115	2 303	593	4 172	4 765
2007	373	1 852	114	2 991	487	4 843	5 330
2008	285	1 854	103	2 248	388	4 102	4 490
2009 à 2013	593	7 450	376	7 277	969	14 727	15 696
2014 à 2018	79	2 648	35	5 557	114	8 205	8 319
2019 à 2023	11	595	—	2 506	11	3 101	3 112
2024 à 2028	—	46	—	437	—	483	483
2029	—	—	—	6	—	6	6
Total	<u>\$3 147</u>	<u>\$19 973</u>	<u>\$901</u>	<u>\$26 634</u>	<u>\$4 048</u>	<u>\$46 607</u>	<u>\$50 655</u>
Échéance moyenne							
(années)	<u>3,19</u>	<u>6,00</u>	<u>4,85</u>	<u>7,59</u>	<u>3,56</u>	<u>6,91</u>	<u>6,64</u>

(1) et (2) Voir notes au bas de la page précédente.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-5

ÉTAT DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME ET DES SWAPS – NOTES G ET H

au 31 décembre 2004

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Monnaie/taux	Emprunts directs			Swaps de monnaies			Swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années) ⁽¹⁾
Euro												
Taux fixe	\$ 3 852	5,42	4,48	\$ —	—	—	\$ 475	4,22	2,31	\$ 4 327	5,29	4,24
	—	—	—	(1 207)	5,33	3,77	(1 535)	3,98	5,77	(2 742)	4,57	4,89
Taux variable	926	5,26	9,73	1 681	1,98	2,26	1 535	2,49	5,77	4 142	2,90	5,23
	—	—	—	(1 019)	4,86	9,02	(475)	1,98	2,31	(1 494)	3,95	6,89
Yen japonais												
Taux fixe	3 476	3,51	4,47	876	0,93	3,82	49	1,71	3,37	4 401	2,97	4,33
	—	—	—	(585)	3,53	3,25	(1 289)	1,92	4,58	(1 874)	2,42	4,17
Taux variable	107	3,23	6,61	282	(0,29)	3,68	1 269	(0,22)	4,84	1 658	(0,01)	4,76
	—	—	—	(563)	0,31	4,44	(29)	1,23	13,83	(592)	0,36	4,90
Francs suisses												
Taux fixe	1 237	3,61	2,25	—	—	—	—	—	—	1 237	3,61	2,25
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Taux variable	—	—	—	504	0,40	4,52	—	—	—	504	0,40	4,52
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	26 771	5,33	5,52	1 401	5,70	3,73	284	5,45	4,12	28 456	5,35	5,41
	—	—	—	(515)	5,69	3,14	(9 811)	4,43	6,84	(10 326)	4,50	6,66
Taux variable	150	2,46	9,73	9 723	2,09	5,81	10 747	2,10	6,78	20 620	2,10	6,34
	—	—	—	(1 147)	2,19	3,24	(1 220)	1,96	5,67	(2 367)	2,07	4,49
Autres												
Taux fixe	12 367	5,76	6,00	—	—	—	—	—	—	12 367	5,76	6,00
	—	—	—	(12 329)	5,07	5,98	—	—	—	(12 329)	5,07	5,98
Total												
Taux fixe	47 703	5,27	5,40	2 277	—	—	808	—	—	50 788	5,20	5,28
	—	—	—	(14 636)	—	—	(12 635)	—	—	(27 271)	4,62	6,00
Taux variable	1 183	4,72	9,45	12 190	—	—	13 551	—	—	26 924	2,05	6,04
	—	—	—	(2 729)	—	—	(1 724)	—	—	(4 453)	2,47	5,35
Principal à la valeur nominale												
	48 886	5,26	5,49	(2 898)	—	—	—	—	—	45 988	3,96	5,29
Norme 133												
Ajustement de base	315	—	—	—	—	—	—	—	—	315	—	—
Ajustement de la valeur vénale ⁽²⁾	—	—	—	(119)	—	—	(98)	—	—	(217)	—	—
Prime nette non amortie												
	(2 696)	—	—	1 446	—	—	—	—	—	(1 250)	—	—
Total	\$46 505	5,26	5,49	\$ (1 571)	—	—	\$ (98)	—	—	\$ 44 836	3,96	5,29

(1) Au 31 décembre 2004, la période moyenne de réévaluation des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de 5 mois.

(2) Les swaps de monnaies sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque swap à payer (à recevoir) classé par monnaie. Globalement, les swaps de monnaies et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale. La valeur vénale nette à recevoir sur les swaps de monnaies de \$1 571 millions, et la valeur vénale nette à recevoir sur les swaps de taux d'intérêt de \$98 millions au 31 décembre 2004, indiquées ci-dessus, sont présentées comme actif sur swaps de monnaie et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de \$2 366 millions et comme passif sur swaps de monnaie et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de \$697 millions sur le Bilan.

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME

au 31 décembre 2004

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance		Année d'échéance	
2005	\$ 5 841	2010 à 2014	\$14 607
2006	6 836	2015 à 2019	4 815
2007	4 982	2020 à 2024	888
2008	5 103	2025 à 2027	1 250
2009	4 564	Total	\$48 886

ÉTAT DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME ET DES SWAPS – NOTES G ET H

au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Monnaie/taux	Emprunts directs			Swaps de monnaies			Swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années) ⁽¹⁾
Euro												
Taux fixe	\$ 4 047	5,56	4,88	\$ —	—	—	\$ 440	4,22	3,31	\$ 4 487	5,43	4,73
	—	—	—	(649)	5,89	1,67	(1 420)	3,98	6,77	(2 069)	4,58	5,17
Taux variable	857	5,26	10,73	1 555	1,96	3,26	1 420	2,35	6,77	3 832	2,84	6,23
	—	—	—	(942)	4,85	10,02	(440)	1,97	3,31	(1 382)	3,93	7,88
Yen japonais												
Taux fixe	3 627	3,68	5,08	843	0,93	4,82	47	1,71	4,37	4 517	3,15	5,02
	—	—	—	(563)	3,53	4,25	(1 240)	1,89	5,58	(1 803)	2,40	5,16
Taux variable	103	3,23	7,61	1 083	(0,23)	2,84	1 222	(0,21)	5,84	2 408	(0,07)	4,57
	—	—	—	(75)	4,01	4,90	(28)	1,23	14,83	(103)	3,25	7,60
Francs suisses												
Taux fixe	1 862	3,49	2,19	334	4,68	0,76	288	2,23	0,74	2 484	3,50	1,83
	—	—	—	(404)	2,17	0,39	(162)	3,33	0,83	(566)	2,50	0,52
Taux variable	—	—	—	288	0,13	0,74	162	0,06	0,83	450	0,10	0,77
	—	—	—	—	—	—	(288)	0,13	0,74	(288)	0,13	0,74
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	30 519	5,27	5,42	782	6,37	2,95	284	5,45	5,12	31 585	5,30	5,36
	—	—	—	(515)	5,69	4,14	(13 038)	4,49	5,43	(13 553)	4,54	5,38
Taux variable	—	—	—	7 854	1,06	6,69	14 617	1,09	4,99	22 471	1,08	5,58
	—	—	—	(2 090)	1,05	3,19	(1 864)	1,04	1,91	(3 954)	1,05	2,59
Autres												
Taux fixe	9 806	5,51	7,05	—	—	—	—	—	—	9 806	5,51	7,05
	—	—	—	(9 737)	4,68	7,01	—	—	—	(9 737)	4,68	7,01
Total												
Taux fixe	49 861	5,16	5,55	1 959	—	—	1 059	—	—	52 879	5,08	5,42
	—	—	—	(11 868)	—	—	(15 860)	—	—	(27 728)	4,41	5,82
Taux variable	960	5,04	0,40	10 780	—	—	17 421	—	—	29 161	1,20	5,51
	—	—	—	(3 107)	—	—	(2 620)	—	—	(5 727)	1,74	3,86
Principal à la valeur nominale												
Norme 133	50 821	5,16	5,64	(2 236)	—	—	—	—	—	48 585	3,53	5,43
Ajustement de base												
Ajustement de la valeur vénale ⁽²⁾	608	—	—	—	—	—	—	—	—	608	—	—
Prime nette non amortie												
Total	(2 709)	—	—	1 170	—	—	—	—	—	(1 539)	—	—
Total	\$48 720	5,16	5,64	\$ (793)	—	—	\$ (221)	—	—	\$ 47 706	3,53	5,43

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2003, la période moyenne de réévaluation des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de 4 mois.⁽²⁾ Les swaps de monnaie sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque swap à payer (à recevoir) classé par monnaie. Globalement, les swaps de monnaies et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale. La valeur vénale nette à payer sur les swaps de monnaies de \$793 millions, et la valeur vénale nette à recevoir sur les swaps de taux d'intérêt de \$221 millions au 31 décembre 2003, indiquées ci-dessus, sont présentées comme actif sur swaps de monnaie et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de \$1 680 millions et comme passif sur swaps de monnaie et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de \$666 millions sur le Bilan.**STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME**

au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance		Année d'échéance	
2004	\$ 7 610	2009 à 2013	\$15 261
2005	5 733	2014 à 2018	5 782
2006	4 964	2019 à 2023	861
2007	4 300	2024 à 2027	1 250
2008	5 060	Total	\$50 821

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-6

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL – NOTE J

au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

Exprimés en millions de dollars des États-Unis⁽¹⁾

Pays membres	Actions	Fraction libérée du capital souscrit		Fraction exigible du capital souscrit	Total 2004	Total 2003
		Monnaie librement convertible	Autres monnaies			
Allemagne	158 638	\$ 82,3	\$ —	\$ 1 831,4	\$ 1 913,7	\$ 1 913,7
Argentine	900 154	361,1	104,1	10 393,8	10 858,9	10 858,9
Autriche	13 312	6,9	—	153,7	160,6	160,6
Bahamas	17 398	7,5	4,1	198,3	209,9	209,9
Barbade	10 767	3,9	1,8	124,3	129,9	129,9
Belgique	27 438	14,2	—	316,8	331,0	331,0
Belize	9 178	3,6	3,6	103,5	110,7	110,7
Bolivie	72 258	29,0	8,4	834,4	871,7	871,7
Brésil	900 154	361,1	104,1	10 393,8	10 858,9	10 858,9
Canada	334 887	173,7	—	3 866,2	4 039,9	4 039,9
Chili	247 163	99,1	28,6	2 853,9	2 981,6	2 981,6
Colombie	247 163	99,2	28,6	2 853,9	2 981,6	2 981,6
Costa Rica	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Croatie	4 018	2,1	—	46,4	48,5	48,5
Danemark	14 157	7,3	—	163,4	170,8	170,8
El Salvador	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Équateur	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Espagne	158 638	82,3	—	1 831,4	1 913,7	1 913,7
États-Unis	2 512 529	1 303,0	—	29 006,7	30 309,7	30 309,7
Finlande	13 312	6,9	—	153,7	160,6	160,6
France	158 638	82,3	—	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Guatemala	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Guyana	13 393	5,2	2,6	153,8	161,6	161,6
Haïti	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Honduras	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Israël	13 126	6,8	—	151,5	158,3	158,3
Italie	158 638	82,3	—	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Jamaïque	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Japon	418 642	217,1	—	4 833,2	5 050,3	5 050,3
Mexique	578 632	232,1	66,9	6 681,3	6 980,3	6 980,3
Nicaragua	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Norvège	14 157	7,3	—	163,4	170,8	170,8
Panama	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Paraguay	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Pays-Bas	28 207	14,6	—	325,6	340,3	340,3
Pérou	120 445	48,3	14,0	1 390,7	1 453,0	1 453,0
Portugal	4 474	2,3	—	51,7	54,0	54,0
République dominicaine	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Royaume-Uni	80 551	41,8	—	929,9	971,7	971,7
Slovénie	2 434	1,3	—	28,1	29,4	29,4
Suède	27 268	14,1	—	314,8	328,9	328,9
Suisse	39 347	20,4	—	454,2	474,7	474,7
Surinam	7 342	3,5	2,2	82,9	88,6	88,6
Trinité et Tobago	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Uruguay	96 507	38,7	11,2	1 114,3	1 164,2	1 164,2
Venezuela	482 267	216,0	33,3	5 568,5	5 817,8	5 817,8
Total avant montant non affecté	8 367 080	3 870,5	468,8	96 596,4	100 935,7	100 935,7
Non affecté ⁽²⁾	1 299	0,9	—	14,8	15,7	15,7
Total 2004	8 368 379	\$ 3 871	\$ 469	\$ 96 611	\$ 100 951	
Total 2003	8 368 379	\$ 3 871	\$ 469	\$ 96 611		\$ 100 951

⁽¹⁾ Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.

⁽²⁾ Ce montant représente les actions restantes de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. L'adhésion de la Serbie et du Montenegro est toujours en suspens.

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL ET NOMBRE DE VOIX

au 31 décembre 2004

Pays membres	Actions souscrites	Nombre de voix	Pourcentage du nombre total de voix attribuées ⁽¹⁾
Membres régionaux en développement			
Argentine	900 154	900 289	10,752
Bahamas	17 398	17 533	0,209
Barbade	10 767	10 902	0,130
Belize	9 178	9 313	0,111
Bolivie	72 258	72 393	0,865
Brésil	900 154	900 289	10,752
Chili	247 163	247 298	2,953
Colombie	247 163	247 298	2,953
Costa Rica	36 121	36 256	0,433
El Salvador	36 121	36 256	0,433
Équateur	48 220	48 355	0,577
Guatemala	48 220	48 355	0,577
Guyana	13 393	13 528	0,162
Haïti	36 121	36 256	0,433
Honduras	36 121	36 256	0,433
Jamaïque	48 220	48 355	0,577
Mexique	578 632	578 767	6,912
Nicaragua	36 121	36 256	0,433
Panama	36 121	36 256	0,433
Paraguay	36 121	36 256	0,433
Pérou	120 445	120 580	1,440
République dominicaine	48 220	48 355	0,577
Surinam	7 342	7 477	0,089
Trinité et Tobago	36 121	36 256	0,433
Uruguay	96 507	96 642	1,154
Venezuela	482 267	482 402	5,761
Total membres régionaux en développement	<u>4 184 669</u>	<u>4 188 179</u>	<u>50,018</u>
Canada	334 887	335 022	4,001
États-Unis	2 512 529	2 512 664	30,008
Membres extra-régionaux			
Allemagne	158 638	158 773	1,896
Autriche	13 312	13 447	0,161
Belgique	27 438	27 573	0,329
Croatie	4 018	4 153	0,050
Danemark	14 157	14 292	0,171
Espagne	158 638	158 773	1,896
Finlande	13 312	13 447	0,161
France	158 638	158 773	1,896
Israël	13 126	13 261	0,158
Italie	158 638	158 773	1,896
Japon	418 642	418 777	5,001
Norvège	14 157	14 292	0,171
Pays-Bas	28 207	28 342	0,338
Portugal	4 474	4 609	0,055
Royaume-Uni	80 551	80 686	0,964
Slovénie	2 434	2 569	0,031
Suède	27 268	27 403	0,327
Suisse	39 347	39 482	0,472
Total membres extra-régionaux	<u>1 334 995</u>	<u>1 337 425</u>	<u>15,973</u>
Total avant montant non affecté	<u>8 367 080</u>	<u>8 373 290</u>	<u>100,000</u>
Non affecté ⁽²⁾	1 299	1 434	
TOTAL GÉNÉRAL	<u><u>8 368 379</u></u>	<u><u>8 374 724</u></u>	

⁽¹⁾ Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.⁽²⁾ Ce montant représente les actions restantes de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. L'adhésion de la Serbie et du Montenegro est toujours en suspens.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

NOTE

Les états financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Fonds des opérations spéciales — ont été traduits des textes anglais et espagnol. Les états financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT SPÉCIAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre			
	2004		2003	
ACTIF				
Espèces et titres de placement				
Espèces	\$ 387		\$ 404	
Titres de placement	<u>1 172</u>	\$1 559	<u>1 187</u>	\$ 1 591
Encours des prêts		7 041		7 216
Intérêts courus et autres commissions				
Sur titres de placement	4		1	
Sur prêts	<u>37</u>	41	<u>40</u>	41
À recevoir des membres				
Quotes-parts de contribution	1		29	
Valeurs à vue non négociables et ne portant pas intérêt	<u>727</u>		829	
Montants requis pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie des pays membres	<u>286</u>	1 014	<u>330</u>	1 188
Actifs divers		<u>7</u>		<u>8</u>
Total des actifs		<u>\$9 662</u>		<u>\$10 044</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS				
Passif				
Dettes passives et charges à payer	\$ 3		\$ 24	
Projets de coopération technique et autres financements non décaissés	99		100	
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie des pays membres	<u>366</u>	\$ 468	<u>298</u>	\$ 422
Solde du Fonds				
Contributions autorisées et souscrites	9 802		9 735	
Réserve générale (déficit)	(562)		(76)	
Montant cumulé des ajustements de conversion	<u>(46)</u>	9 194	<u>(37)</u>	9 622
Total des passifs et solde du fonds		<u>\$9 662</u>		<u>\$10 044</u>

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT SPÉCIAL DES VARIATIONS DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Revenus			
Revenu de prêts	\$ 131	\$ 137	\$ 107
Intérêts	8	10	4
Commissions de crédit	6	6	4
Droits de supervision et d'inspection	145	153	115
Placements	21	16	23
Autres revenus	—	2	3
Total des revenus	166	171	141
Dépenses			
Dépenses administratives	62	58	60
Total des dépenses	62	58	60
Excédent de revenus par rapport aux dépenses avant dépenses de coopération technique et Initiative PPTE	104	113	81
Dépenses de coopération technique	31	23	31
Initiative PPTE	486	37	38
Excédent (de dépenses par rapport aux revenus) de revenus par rapport aux dépenses	(413)	53	12
Réserve générale (déficit) en début d'exercice	(76)	(54)	4
Affectation au Compte du Mécanisme de financement intermédiaire	(73)	(75)	(70)
Réserve générale (déficit) en fin d'exercice	\$ (562)	\$ (76)	\$ (54)

ÉTAT SPÉCIAL DES REVENUS GLOBAUX

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Excédent (de dépenses par rapport aux revenus) de revenus par rapport aux dépenses	\$ (413)	\$ 53	\$ 12
Ajustements de conversion sur l'actif et le passif	57	123	89
Revenu global (perte globale)	\$ (356)	\$ 176	\$ 101

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT SPÉCIAL DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Trésorerie issue des activités de prêt et de placement			
Prêts :			
Décaissements de prêts	\$(463)	\$(486)	\$(313)
Recouvrements de prêts	294	296	256
Participations à des prêts, nettes	—	(8)	(7)
Trésorerie nette utilisée dans les activités de prêt	(169)	(198)	(64)
Accroissement net des placements	29	(31)	(81)
Actifs et passifs divers	—	—	3
Trésorerie nette utilisée dans les activités de prêt et de placement	(140)	(229)	(142)
Trésorerie issue des activités de financement			
Recouvrement de montants à recevoir des pays membres	150	161	132
Trésorerie nette issue des activités de financement	150	161	132
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Recouvrements du revenu des prêts	136	131	116
Revenu des placements	19	18	23
Autres revenus	—	2	3
Frais administratifs	(83)	(44)	(52)
Coopération technique et autres financements	(31)	(42)	(45)
Trésorerie nette issue des activités d'exploitation	41	65	45
Affectation au Compte du Mécanisme de financement intermédiaire	(73)	(75)	(70)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie	5	—	—
Diminution nette de la trésorerie	(17)	(78)	(35)
Trésorerie en début d'exercice	404	482	517
Trésorerie en fin d'exercice	\$ 387	\$ 404	\$ 482

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SPÉCIAUX

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Le Fonds des opérations spéciales (FOS) a été fondé en vertu de l'Accord constitutif de la Banque (l'Accord) pour consentir des prêts à des conditions fortement concessionnelles aux pays moins avancés membres de la Banque. Le FOS dispense également une assistance technique en rapport ou non avec des projets mais non liée à des prêts spécifiques. Il complète les activités financées au titre du Capital ordinaire et du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI). Le MFI a pour objet de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Le FOS verse au MFI des allocations annuelles prélevées sur sa réserve générale, comme il est indiqué à la Note G.

Note B – Résumé des principes comptables

En raison de la nature et de l'organisation du FOS, les états financiers ci-joints ont été préparés sur des bases comptables spéciales. Comme il ressort de la description ci-après, sur certains points, cette base comptable spéciale s'écarte des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. Ces états financiers spéciaux ont été préparés conformément à l'Article IV, Section 8(d) de l'Accord.

Base comptable

Les états financiers spéciaux du FOS sont préparés selon les principes de la comptabilité d'exercice pour le revenu des prêts, le revenu des placements et les dépenses administratives. Autrement dit, l'effet des transactions et autres événements est reconnu lorsque ceux-ci se produisent (et non pas lorsque des fonds sont reçus ou payés), et ces transactions et autres événements sont enregistrés dans les comptes et signalés dans les états financiers annuels de l'exercice auquel ils se rapportent. Le FOS suit une comptabilité spéciale décrite ci-dessous pour les prêts et contributions.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la Direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants notifiés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Conversion des monnaies

Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis ; toutefois, la Banque mène ses opérations dans les monnaies de tous ses pays membres, qui sont considérées comme monnaies fonctionnelles. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars des États-Unis aux taux de change du marché en vigueur aux dates où l'état spécial de l'actif, du passif et du solde du fonds est établi. Les revenus et les dépenses dans ces monnaies sont convertis aux taux du marché des changes en vigueur dans le courant de chaque mois. Les fluctuations des taux de change n'ont aucune incidence sur les équivalents en dollars des États-Unis des monnaies soumises aux dispositions concernant le maintien de la valeur décrites ci-dessous. Les ajustements nets résultant de la conversion en dollars des États-Unis d'actifs et de passifs libellés dans des monnaies provenant des augmentations des quotes-parts de contribution de 1983, 1990 et 1995, qui ne sont pas protégés par les dispositions relatives au maintien de la valeur, sont présentés comme un élément du revenu global dans l'État spécial des revenus globaux. Les ajustements résultant de la conversion des quotes-parts de contribution autorisées et souscrites qui ne sont pas protégés par les dispositions relatives au maintien de la valeur sont débités ou crédités aux ajustements de conversion cumulés¹ et figurent séparément dans l'État spécial de l'actif, du passif et du solde du Fonds. En vertu des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis, les quotes-parts de contribution autorisées et souscrites doivent être enregistrées aux taux de change en vigueur à la date d'approbation de la reconstitution correspondante.

Placements

Les titres de placement sont enregistrés selon une comptabilité établie à la date de transaction et sont détenus dans un portefeuille des titres à négocier à leur valeur vénale, les variations de cette valeur étant incluses dans le revenu des placements.

Prêts

La Banque utilise les ressources du FOS pour accorder des prêts fortement concessionnels libellés dans les monnaies des pays membres non emprunteurs, aux pays membres les moins avancés et à leurs institutions et subdivisions politiques. Les années précédentes, la Banque a accordé également des prêts concessionnels en monnaie nationale à ses membres. Pour les prêts accordés à des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux, des banques centrales ou autres entités gouvernementales

¹Les références aux légendes des états financiers sont identifiées par le texte de la légende avec la première lettre en majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes aux états financiers.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SPÉCIAUX (suite)

ou inter-gouvernementales, la Banque suit une politique générale qui exige une garantie engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Aux termes des contrats de prêt passés avec les emprunteurs, la Banque cède des participations à certains prêts au Fonds de gestion pour le progrès social, mais elle se réserve le droit d'administrer ces prêts.

Les prêts sont généralement consentis pour 40 ans, avec un différé d'amortissement pouvant atteindre 10 ans pour les remboursements du principal. Ils portent généralement intérêt à 1 % pendant le différé d'amortissement, et 2 % par la suite. Le principal des prêts et les intérêts courus sont remboursables dans la monnaie du prêt.

La Banque a pour principe de déclarer non productifs tous les prêts accordés à un pays membre lorsque le service de la dette afférent à un prêt consenti à ce pays ou garanti par lui, à partir de fonds détenus ou administrés par la Banque, accuse un retard de plus de 180 jours. Le jour où un prêt consenti à un pays membre est déclaré non productif, tous les prêts consentis à ce pays membre sont également déclarés non productifs. Lorsqu'un prêt est déclaré non productif, les charges échues qui restent impayées sont déduites du revenu de la période en cours. Les charges sur les prêts non productifs ne sont incluses dans le revenu que dans la mesure où des paiements ont été effectivement reçus. Lorsqu'un pays membre paie la totalité de ses arriérés, ses prêts sont retirés de la liste des prêts non productifs ; il recouvre son droit à obtenir de nouveaux prêts, et toutes les charges en situation d'arriéré (y compris celles afférentes aux exercices précédents) sont reconnues comme revenu des prêts pour la période en cours. À l'exception de la passation par pertes et profits des prêts pour allègement de la dette résultant de la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) examinée à la Note L, la Banque n'a jamais passé un prêt du FOS par pertes et profits, et il a pour principe de ne pas rééchelonner le remboursement de ses prêts.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers du FOS.

Selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les prêts sont enregistrés à leur valeur nette réalisable, avec une provision pour montants jugés irrécouvrables. La Direction a choisi de présenter les prêts sur une base comptable spéciale pour permettre d'enregistrer à la fois les prêts et les intérêts cumulés à la pleine valeur nominale des obligations en cours des emprunteurs. Toute perte éventuellement encourue sur un prêt serait imputée au revenu de la période en cours.

Les principaux éléments des prêts touchés par l'Initiative PPTE renforcée sont comptabilisés comme allègement de la dette des PPTE dans l'État spécial des variations de la Réserve

générale et comme réduction des prêts dans l'État spécial des actifs, des passifs et du Solde du Fonds lorsque le Conseil d'administration détermine qu'un pays a atteint le point d'achèvement. L'allègement provisoire de la dette, qui est révocable, pendant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement (définis dans la Note L) est comptabilisé lorsque le pays reçoit l'allègement. Les prêts consentis au titre de l'Initiative PPTE continuent de porter intérêt jusqu'à ce que le pays reçoive l'allègement du principal de la dette. La composante intérêt et autres charges de l'allègement de la dette, le cas échéant, est comptabilisée comme allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE pendant la période au cours de laquelle le revenu n'est pas perçu.

Effets à recevoir des membres

Les effets à recevoir des membres comprennent les obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui ont été acceptées en guise de paiement immédiat de la totalité ou d'une partie quelconque des quotes-parts de contribution de ces membres et de leurs obligations au titre du maintien de la valeur.

Quotes-parts de contribution

Comptabilisation : Selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les quotes-parts de contribution autorisées et souscrites ne doivent pas être enregistrées avant réception d'un billet à ordre, garanti par le pays membre, en paiement du montant dû. Pour présenter le montant total de l'engagement du pays membre, la Direction a choisi de rendre compte des quotes-parts de contribution selon une base comptable spéciale qui permet d'enregistrer les quotes-parts de contribution à recevoir lors de l'approbation de la reconstitution pertinente par l'Assemblée des gouverneurs.

Les quotes-parts de contribution sont exigibles comme effet à recevoir pendant toute la période de reconstitution, conformément au calendrier convenu de souscriptions et d'encaissement. La souscription et le paiement effectifs d'effets à recevoir de certains membres, lorsque ces effets deviennent exigibles, sont subordonnés aux procédures budgétaires du membre en question. Les quotes-parts de contribution sont réglées par paiement en espèces ou par bons à vue non négociables et ne portant pas intérêt. Les effets reçus en règlement des quotes-parts de contribution sont encaissés conformément aux dispositions de la résolution pertinente concernant la reconstitution.

Évaluation : L'Accord stipule que les quotes-parts de contribution doivent être exprimées en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or en vigueur le 1^{er} avril

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SPÉCIAUX (suite)

1978. Par conséquent, le Conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) remplacent le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur des contributions des membres et pour le maintien de la valeur des avoirs en monnaie du FOS. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de monnaies données, y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque et comme le Conseiller juridique l'a suggéré, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, tel qu'il est évalué en dollar des États-Unis du 1^{er} juillet 1974, qui est égal à environ 1,2063 dollar courant des États-Unis de cette date.

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord, chaque membre est tenu de maintenir la valeur des montants détenus par le FOS dans sa monnaie dans la mesure établie par les termes des différentes augmentations des quotes-parts de contribution. De même, et sous réserves des mêmes termes, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa monnaie égal à toute augmentation significative de la valeur de sa monnaie qui est détenue par le FOS. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Les montants détenus au titre des augmentations des quotes-parts de contribution de 1983, 1990 et 1995 ne sont pas protégés par une clause de maintien de leur valeur.

Le montant net résultant du calcul du maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres non emprunteurs est inclus comme élément d'actif ou de passif sur l'État spécial de l'actif, du passif et du solde du Fonds, au titre des montants nécessaires à payer pour le maintien de la valeur des avoirs en devises.

Frais administratifs

La quasi-totalité des frais administratifs de la Banque, y compris l'amortissement, sont répartis entre le FOS et le Capital ordinaire selon une méthode d'affectation approuvée par le Conseil d'administration. Conformément à cette méthode, en 2004, ces frais administratifs ont été imputés à 15,6 % au FOS et à 84,4 % au Capital ordinaire (contre 15,4 % et 84,6 % respectivement en 2003, et 16,4 % et 83,6 % en 2002).

Coopération technique

Les projets de coopération technique non remboursables, ainsi que certains financements dont le recouvrement est expressément fonction d'événements qui peuvent ne pas se produire, sont enregistrés comme dépenses de coopération technique au moment de l'approbation.

Les annulations du solde non décaissé et des recouvrements de financements recouvrables sous conditions sont comp-

tabilisées à titre de compensation aux dépenses de coopération technique pendant la période visée.

Valeur vénale des instruments financiers

Pour estimer la valeur vénale de ses instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué dans l'État spécial de l'actif et du passif et du solde du Fonds pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle ; sinon, elle se fonde sur celle d'instruments comparables offerts sur le marché ou sur les flux financiers actualisés.

Prêts : La Banque est l'une des très rares sources de financement de prêts pour le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il n'existe pas de marché secondaire pour les prêts au développement. Les intérêts s'appliquant à tous les prêts sont perçus à taux fixes. Pour tous les prêts et les engagements qui s'y rattachent, la Banque est d'avis que, vu la situation unique de ses opérations de prêt et l'absence de marché secondaire, il est difficile à l'heure actuelle d'estimer la valeur vénale de son portefeuille de prêts.

Note C – Monnaies soumises à restrictions

Au 31 décembre 2004, le poste « espèces » comprend un montant de \$365 millions (contre \$386 millions en 2003) dans les monnaies de pays membres emprunteurs régionaux, dont \$25 millions (contre \$29 millions en 2003) ont été soumis à restrictions par un pays membre, conformément aux dispositions de l'Accord, pour être utilisés pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit dans des obligations de gouvernements, de leurs institutions, de sociétés et de banques, et dans des dépôts à terme et des titres adossés à des actifs et à des hypothèques. La Banque limite ses activités de placement aux titres offerts par une liste de courtiers et homologues agréés. Des limites de crédit ont été établies pour chaque contrepartie.

Pour les obligations d'État et d'institutions publiques, y compris les titres émis par une institution d'État ou tout autre organisme public, la Banque n'investit que dans des obligations émises ou garanties de façon inconditionnelle par les gouvernements de certains pays ayant une cote de crédit équivalant à AA- ou mieux (les titres adossés à des actifs ou à des hypothèques

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SPÉCIAUX (suite)

nécessitent une cote AAA) ; toutefois, si ces obligations sont émises dans la monnaie d'un pays membre, elles ne nécessitent pas de cote de crédit. Les obligations émises par des organisations multilatérales nécessitent une cote de crédit équivalant à AAA. Par ailleurs, la Banque investit dans des obligations bancaires émises ou garanties par une entité dont les titres sont cotés A+ ou mieux, et dans des titres de sociétés et des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques ayant une cote de crédit équivalant à AAA. La Banque investit également dans des titres à court terme adossés à des actifs et dans des effets de commerce adossés à des actifs jouissant de la cote de crédit à court terme la plus élevée.

Un résumé des titres de placement détenus au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 dans le portefeuille de titres à négocier figure dans l'État récapitulatif des titres de placement à l'Annexe II-1. Les gains nets non réalisés et les pertes nettes non réalisées sur les titres à négocier ne sont pas significatifs. Le rendement moyen des titres de placement, y compris les pertes et les gains réalisés et non réalisés a été de 1,83 % en 2004 (contre 1,34 % en 2003, et 2,05 % en 2002).

Note E – Encours des prêts

Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé ; toutefois, les décaissements commencent uniquement lorsque les éventuels emprunteurs et garants ont pris certaines mesures et fourni certains documents à la Banque. L'encours des prêts par pays figure dans l'état récapitulatif des prêts, à l'annexe II-2. L'échéance moyenne pour les prêts en cours au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 était respectivement de 14,2 ans et de 13,6 ans, et le taux d'intérêt moyen s'appliquant à l'encours de ces prêts a été de 1,71 % pour ces deux exercices.

En juillet 2003, la Banque a reçu le paiement de tous les montants en situation d'arriéré sur ses prêts à des emprunteurs haïtiens, et ces prêts ont été retirés de la catégorie de prêts improductifs. De ce fait, pour 2004, le revenu des prêts a été augmenté de \$12 millions correspondant au revenu qui aurait été comptabilisé les années précédentes. Au 31 décembre 2004, aucun pays n'avait de prêts déclarés improductifs.

Note F – Contributions autorisées et souscrites

Des obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt ont été ou seront acceptées en lieu et place du paiement immédiat de la totalité ou d'une partie des quotes-parts de contribution des pays membres. Le paiement des quotes-parts de contribution est subordonné au processus budgétaire et, parfois, au processus législatif, des États membres. La contribution du Canada est augmentée des recouvrements du principal, de l'intérêt

et des commissions de service au titre des prêts consentis sur le Fonds de gestion du Canada administré par la Banque. L'état des quotes-parts de contribution au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 est présenté à l'annexe II-3.

Nombre de voix

Pour les décisions concernant les opérations du FOS, le nombre de voix et le pourcentage du total des voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux qui sont applicables pour les décisions portant sur le Capital ordinaire.

Variations survenues au cours de la période considérée

Le tableau ci-après résume les variations des contributions souscrites pour les années qui ont pris fin le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 (en millions de dollars) :

	Contributions autorisées et souscrites
Solde au 1 ^{er} janvier 2003.	\$9 584
Contribution du Canada —	
Recouvrements du Fonds de gestion.	1
Ajustements dus aux conversions de monnaies des contributions approuvées en 1983, en 1990 et en 1995 en raison des fluctuations de taux de change	150
Solde au 31 décembre 2003	9 735
Contributions du Canada —	
Recouvrements du Fonds de gestion.	1
Ajustements dus aux conversions de monnaies des contributions approuvées en 1983, en 1990 et en 1995 en raison des fluctuations de taux de change	66
Solde au 31 décembre 2004	<u>\$9 802</u>

Au 31 décembre 2004, la variation cumulée de la contre-valeur en dollars EU des quotes-parts de contribution due aux fluctuations de taux de change a été une hausse de \$20 millions (contre une baisse de \$46 millions en 2003).

La composition des montants à recevoir des membres au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 est la suivante (en millions de dollars) :

À recevoir des membres	2004	2003
Membres régionaux en développement	\$ 946	\$1 013
Canada	13	33
Membres extra-régionaux	(311)	(183)
Non affecté.	—	27
Total	<u>\$ 648</u>	<u>\$ 890</u>

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SPÉCIAUX (suite)

Ces montants sont inscrits dans l'État spécial de l'actif, du passif et du solde du Fonds de la façon suivante (en millions de dollars) :

	2004	2003
Montants à recevoir des membres	\$ 1 014	\$ 1 188
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie des pays membres	(366)	(298)
Total	<u>\$ 648</u>	<u>\$ 890</u>

En 1995, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la Huitième augmentation générale des ressources de la Banque, qui prévoyait une augmentation des quotes-parts de contribution autorisées pour le FOS d'environ 1 000 millions de dollars. L'encaissement des contributions au titre de cette augmentation doit se faire par tranches annuelles jusqu'en 2005. Au titre de cette augmentation, un montant pouvant atteindre 136 millions de dollars de contributions spéciales non affectées devait être versé sous forme de contributions des États membres, et toute fraction non payée devait être versée sous forme de virements périodiques prélevés sur le revenu net du Capital ordinaire, conformément aux règles de gestion prudentielle, entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2004, aucun versement n'avait été effectué par les membres au titre de ces contributions. En conséquence, un montant de 27,2 millions de dollars, soit un cinquième des contributions spéciales non affectées, a été viré au FOS après avoir été prélevé sur le revenu net du Capital ordinaire, au cours de chacune des années 2000 à 2004. Conformément à l'Accord, ces montants ont été crédités au total des quotes-parts de contribution de chaque membre au FOS, au prorata du nombre d'actions du Capital ordinaire détenues par ledit membre. Le transfert effectué en 2004 termine le transfert au FOS des \$136 millions de contributions spéciales non affectées prélevés sur le revenu net du Capital ordinaire.

Note G – Réserve générale

Conformément aux résolutions de l'Assemblée des gouverneurs, l'excédent de revenu par rapport aux dépenses doit être affecté à la réserve générale.

En 2004, l'Assemblée des gouverneurs a affecté l'équivalent de \$73 millions (contre \$75 millions en 2003 et \$70 millions en 2002) en monnaies convertibles de la réserve générale du FOS au MFI, afin de subventionner une partie des intérêts et du principal que doivent payer certains emprunteurs sur des prêts financés sur les ressources du Capital ordinaire. Les affectations

prévues conformément aux divers accords de l'Assemblée des gouverneurs sont indiquées au tableau ci-dessous (en millions de dollars) :

Année	Augmentations du capital ⁽¹⁾	Initiative PPTE ⁽²⁾	Accord concernant les ressources concessionnelles ⁽³⁾	Total
2005	\$ 30	\$12	\$ 20	\$ 62
2006	30	11	20	61
2007	30	11	20	61
2008	30	11	20	61
2009	30	11	20	61
2010 à 2014	60	6	270	336
2015 à 2019	—	—	325	325
Total	<u>\$210</u>	<u>\$62</u>	<u>\$695</u>	<u>\$967</u>

⁽¹⁾ Aux termes des Sixième et Septième augmentations générales du capital de la Banque.

⁽²⁾ Transferts destinés à financer des paiements supplémentaires de subventions sur des prêts du Capital ordinaire à la Bolivie, au Guyana et au Nicaragua. Voir la description de l'Initiative PPTE dans la Note L.

⁽³⁾ Les affectations prévues au titre de l'accord relatif aux ressources concessionnelles approuvé par l'Assemblée des gouverneurs en 1999 s'élèvent à \$20 millions par an de 2000 à 2012 et à \$15 millions en 2013. Des transferts additionnels d'environ \$65 millions par an seront nécessaires de 2012 à 2019 pour financer les prêts consentis entre 2001 et 2008 par le MFI aux termes de l'accord relatif aux ressources concessionnelles. Il se peut que le niveau de ces transferts additionnels varie lorsque les hypothèses seront révisées dans les années à venir.

Ces affectations devront faire l'objet d'approbations annuelles de l'Assemblée des gouverneurs et d'ajustements en fonction des ressources qui pourront être affectées au financement du MFI.

Les variations de la réserve générale enregistrées au cours des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 sont récapitulées ci-dessous (en millions de dollars) :

	Initiative PPTE	Revenu, d'autres sources que l'Initiative PPTE	Total Réserve générale
Solde au 1 ^{er} janvier 2003	\$ (771)	\$717	\$ (54)
Affectation au MFI	(14)	(61)	(75)
Allègement de la dette (Initiative PPTE)	(37)	—	(37)
Revenu, Initiative PPTE non comprise	—	90	90
Solde au 31 décembre 2003	(822)	746	(76)
Affectation au MFI	(12)	(61)	(73)
Allègement de la dette (Initiative PPTE)	(486)	—	(486)
Revenu, Initiative PPTE non comprise	—	73	73
Solde au 31 décembre 2004	<u>\$(1 320)</u>	<u>\$758</u>	<u>\$(562)</u>

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SPÉCIAUX (suite)

Note H – Ajustements de conversion cumulés

On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des variations des ajustements de conversion cumulés pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 (en millions) :

	Actif et passif	Quotes-parts de contribution autorisées et souscrites	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2003	\$ (206)	\$ 196	\$(10)
Ajustements de conversion	123	(150)	(27)
Solde au 31 décembre 2003	(83)	46	(37)
Ajustements de conversion	57	(66)	(9)
Solde au 31 décembre 2004	<u>\$ (26)</u>	<u>\$ (20)</u>	<u>\$(46)</u>

Note I – Frais administratifs

Conformément à la politique décrite à la Note B, le Fonds des opérations spéciales partage toutes les dépenses engagées par la Banque, y compris celles relatives aux contributions aux régimes de retraite et aux prestations complémentaires de retraite. En 2003 et en 2002, les prestations complémentaires de retraite ont enregistré un revenu de 10 millions de dollars et de 16 millions de dollars respectivement. En 2003 et 2002, la part de ce revenu attribuable au FOS, qui figure au poste Autres revenus, s'élevait respectivement à \$2 millions et \$3 millions.

Note J – Coopération technique non décaissée et autres financements

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, les dépenses de coopération technique non décaissées comprenaient (en millions) :

	2004	2003
Solde au 1 ^{er} janvier	\$100	\$119
Approbations	36	30
Annulations	(3)	(5)
Décaissements	<u>(34)</u>	<u>(44)</u>
Solde au 31 décembre	<u>\$ 99</u>	<u>\$100</u>

Note K – Ajustement de l'excédent de Revenus par rapport aux Dépenses (de Dépenses par rapport aux Revenus) à la Trésorerie nette issue des activités d'exploitation

L'ajustement de l'excédent des revenus par rapport aux dépenses (des dépenses par rapport aux revenus) à la trésorerie nette provenant des opérations, telle qu'elle figure dans l'État spécial de la trésorerie, se présente comme suit (en millions) :

	Exercice clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Excédent de revenus par rapport aux dépenses (des dépenses par rapport aux revenus)	\$(413)	\$ 53	\$ 12
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des prêts	(8)	(22)	—
Revenu des placements	(2)	1	—
Perte nette non réalisée sur placements	—	1	—
Charges administratives	(21)	14	8
Coopération technique et autres financements	(1)	(19)	(13)
Allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE	<u>486</u>	<u>37</u>	<u>38</u>
Trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation	<u>\$ 41</u>	<u>\$ 65</u>	<u>\$ 45</u>

Activités supplémentaires non financières rendues publiques

	Augmentation (Diminution) résultant des fluctuations des taux de change :		
Placements	\$ 15	\$ 22	\$ 12
Encours des prêts	131	274	87
Imputable aux membres	(94)	(174)	(10)
Quotes-parts de contribution autorisées et souscrites	66	150	104

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SPÉCIAUX (suite)

Note L – Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

La Banque participe à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), initiative internationale concertée approuvée par le Groupe des Sept (G-7), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) et le Fonds monétaire pour faire face aux problèmes de la dette d'un groupe de pays identifiés comme pays pauvres très endettés et veiller à ce que les réformes entreprises par ces pays ne soient pas compromises par la persistance d'un lourd endettement extérieur. Aux termes de cette Initiative, tous les créanciers bilatéraux et multilatéraux sont censés consentir un allègement de leur dette aux pays qui appliquent durablement une saine politique afin de ramener leur dette à des niveaux supportables.

La participation de la Banque à l'Initiative PPTE porte sur la première phase de cette Initiative, qui date de 1998 et sur l'Initiative PPTE renforcée approuvée en 2001. Les pays membres admis à bénéficier de cette initiative sont la Bolivie, le Guyana, le Honduras et le Nicaragua. L'allègement total devrait représenter une valeur actuelle nette, calculée à la date d'effet de l'Initiative pour chaque pays, d'environ \$1,1 milliard. Cet allègement de la dette, qui doit être décaissé entre 1998 et 2019, se présente sous la forme d'une combinaison de passations du principal et des intérêts de prêts du FOS par pertes et profits, de transferts de la réserve générale du FOS au MFI, de conversions d'une partie substantielle des avoirs en monnaies locales du FOS en dollars des États-Unis et de dons de pays membres à travers le Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale.

Dans le cadre de la première phase de l'Initiative PPTE, en 1998, la Banque a passé par pertes et profits des prêts du FOS d'un montant de \$177,1 millions à la Bolivie et au Guyana. En outre, au cours de la période 1998 – 2010, la Banque transférera l'équivalent de \$138 millions en monnaies convertibles de la réserve générale du FOS au MFI pour permettre au MFI d'augmenter ses paiements de bonification d'intérêts pendant la période 1998 à 2015 sur les prêts du Capital ordinaire. Sur ce montant, \$77 millions avaient déjà été transférés au 31 décembre 2004.

Initiative PPTE renforcée

Dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, la Banque offrira un allègement du service de la dette en consentant une remise des obligations au titre du service de leur dette aux pays jugés admissibles. Un allègement supplémentaire du service de la dette, apporté de 2001 à 2008, est financé à l'aide de montants reçus du Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale. Ces montants, y compris tout revenu de placements de ces ressources, sont tenus séparément des ressources du FOS sur le

Compte de l'Initiative PPTE et sont utilisés exclusivement pour couvrir les obligations des pays admissibles au titre du service de leur dette. Ces ressources ne sont pas incluses dans les états financiers et sont sans effet sur les opérations du FOS.

Au titre de l'Initiative PPTE renforcée, le point de décision est atteint lorsque le pays affiche un niveau adéquat de réformes. Le point d'achèvement est atteint lorsque le pays fait preuve durablement de l'efficacité de ses réformes. Pendant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement, période désignée comme période intérimaire, un allègement partiel de la dette, ne dépassant pas un tiers du montant total de l'allègement, peut être consenti au pays. Cet allègement intérimaire est révoquant et subordonné à la réalisation par le pays de progrès sensibles dans la mise en œuvre de ses réformes. Lorsque le pays atteint le point d'achèvement, l'allègement de la dette qui lui est consenti devient irrévocable.

En raison de son caractère révoquant, l'allègement intérimaire n'est comptabilisé que lorsque l'allègement effectif est consenti au pays. Lorsque le Conseil d'administration détermine qu'un pays a atteint le point d'achèvement, la valeur nominale restante de la fraction de l'allègement total de la dette à consentir au pays correspondant au principal est comptabilisée comme réduction des prêts dans l'État spécial de l'actif, du passif et du solde du Fonds et comme allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE dans l'État spécial des variations de la Réserve générale. La composante « intérêts et autres charges » de l'allègement de la dette, le cas échéant, est comptabilisée comme allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE pendant qu'est fourni cet allègement, et les ajustements aux montants précédemment comptabilisés, le cas échéant, lorsqu'ils ont été déterminés.

En 2004, le Guyana et le Nicaragua ont atteint le point d'achèvement. En conséquence, l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE a été comptabilisé à hauteur de \$64 millions et de \$409 millions respectivement, représentant l'estimation de la valeur nominale restante de la composante principal de l'allègement total de la dette du Guyana et du Nicaragua.

En 2004, 2003 et 2002, les montants suivants de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE ont été comptabilisés, conformément au principe comptable décrit ci-dessus (en millions).

Pays	Situation vis-à-vis de l'Initiative PPTE au 31 décembre 2004	Allègement de la dette Initiative PPTE		
		2004	2003	2002
Bolivie	Achèvement	\$ (5)	\$ 1	\$ 2
Honduras	Décision	—	6	20
Guyana	Achèvement	68	5	5
Nicaragua	Achèvement	423	25	11
Total		<u>\$486</u>	<u>\$37</u>	<u>\$38</u>

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS – NOTE D*Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003**Exprimé en millions de dollars des États-Unis*

Portefeuille de placements	2004		2003	
	Coût	Valeur vénale	Coût	Valeur vénale
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et de ses institutions	\$ 107	\$ 107	\$ 17	\$ 16
Obligations des Gouvernements et d'autres institutions ..	73	73	27	27
Obligations bancaires et dépôts à terme	504	504	543	543
Titres de sociétés	56	56	3	4
Titres adossés à un actif ou à une hypothèque	433	432	597	597
	<u>\$1 173</u>	<u>\$1 172</u>	<u>\$1 187</u>	<u>\$1 187</u>

Les montants en devises des placements susmentionnés sont les suivants :

Monnaies	2004	2003
Livres sterling	\$ 70	\$ 69
Dollars canadiens	35	21
Euros	100	79
Couronne suédoise	2	—
Francs suisses	2	—
Dollars des États-Unis	963	1 018
	<u>\$1 172</u>	<u>\$1 187</u>

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE II-2

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÊTS – NOTE E

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Membres sur le territoire desquels des prêts ont été consentis	Encours 2004	Monnaie dans laquelle le solde des prêts en cours doit être recouvré		Non décaissé	Encours 2003
		Monnaies de pays non emprunteurs	Monnaies de pays emprunteurs		
Argentine	\$ 125	\$ —	\$ 125	\$ 4	\$ 137
Barbade	15	15	—	—	16
Bolivie	824	774	50	488	718
Brésil	342	—	342	11	367
Chili	3	1	2	—	4
Colombie	168	45	123	7	189
Costa Rica	96	88	8	—	106
El Salvador	504	483	21	—	520
Équateur	566	506	60	—	585
Guatemala	374	323	51	1	386
Guyana	371	370	1	274	386
Haïti	509	497	12	324	482
Honduras	1 250	1 207	43	493	1 111
Jamaïque	55	46	9	—	59
Mexique	23	—	23	—	27
Nicaragua	845	815	30	468	1 104
Panama	61	51	10	—	70
Paraguay	337	310	27	—	345
Pérou	79	37	42	—	89
République dominicaine	403	384	19	—	415
Surinam	1	—	1	—	1
Trinité et Tobago	9	—	9	—	10
Uruguay	25	12	13	—	28
Regional	56	53	3	13	61
Total 2004	<u>\$7 041</u>	<u>\$6 017</u>	<u>\$1 024</u>	<u>\$2 083</u>	
Total 2003		<u>\$6 112</u>	<u>\$1 104</u>	<u>\$2 000</u>	<u>\$7 216</u>

Les monnaies des pays non emprunteurs dans lesquelles l'encours des prêts approuvés peut être perçu sont les suivantes :

Monnaies	2004	2003
Livre sterling	\$ 103	\$ 97
Dollar canadien	374	354
Couronne danoise	38	35
Euro	983	878
Yen japonais	418	409
Couronne norvégienne	28	25
Couronne suédoise	53	49
Franc suisse	78	71
Dollar des États-Unis	4 873	4 672
	<u>6 948</u>	<u>6 590</u>
Moins : Allègement de la dette non encore fourni au titre de l'Initiative PPTE ⁽¹⁾ ...	931	478
	<u>\$6 017</u>	<u>\$6 112</u>

⁽¹⁾ Représente la composante principale des prêts comptabilisée comme allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et comme réduction de l'encours des prêts pour lesquels l'allègement du service de la dette n'a pas encore été fourni et, par conséquent, la monnaie correspondante du service de la dette à annuler n'a pas été déterminée.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE II-3

ÉTAT DES QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION – NOTE F

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003
Exprimé en millions de dollars des États-Unis⁽¹⁾

Pays membres	Contributions autorisées et souscrites				
	Soumises au maintien de la valeur		Non soumises au maintien de la valeur	Total 2004	Total 2003
	Avant les ajustements	Ajustements ⁽²⁾			
Allemagne	\$ 136,7	\$ —	\$ 106,5	\$ 243,2	\$ 239,6
Argentine	402,8	29,5	80,1	512,4	500,2
Autriche	11,0	—	9,9	20,9	20,1
Bahamas	8,8	—	1,8	10,6	10,5
Barbade	1,4	—	0,4	1,8	1,8
Belgique	27,1	—	20,4	47,5	45,9
Belize	—	—	7,6	7,6	7,5
Bolivie	32,5	9,7	6,5	48,7	48,4
Brésil	402,8	62,2	79,4	544,4	541,5
Canada	222,4	12,6	78,3	313,3	306,5
Chili	111,4	24,0	22,3	157,7	156,9
Colombie	111,4	20,1	22,3	153,7	152,9
Costa Rica	16,2	4,0	3,2	23,4	23,2
Croatie	3,1	—	3,0	6,1	5,8
Danemark	11,7	—	10,5	22,2	21,4
El Salvador	16,2	2,0	3,2	21,4	21,3
Équateur	21,7	4,2	4,4	30,3	30,1
Espagne	133,4	—	97,3	230,7	223,1
États-Unis	4 100,0	243,7	495,3	4 839,0	4 836,3
Finlande	11,0	—	8,9	19,8	19,3
France	133,4	—	112,0	245,4	236,7
Guatemala	21,7	6,8	4,3	32,8	32,7
Guyana	7,0	—	1,3	8,3	8,3
Haïti	16,2	2,4	3,2	21,8	21,7
Honduras	16,2	7,1	3,2	26,5	26,4
Israël	10,8	—	8,3	19,1	18,8
Italie	133,4	—	99,0	232,4	224,7
Jamaïque	21,7	2,7	4,4	28,8	28,6
Japon	148,8	—	492,9	641,7	622,3
Mexique	259,2	15,0	54,8	329,0	327,1
Nicaragua	16,2	4,8	3,2	24,2	24,0
Norvège	11,7	—	9,1	20,8	20,2
Panama	16,2	5,9	3,3	25,4	25,2
Paraguay	16,2	8,5	3,2	27,9	27,8
Pays-Bas	20,3	—	20,9	41,2	39,5
Pérou	54,5	14,3	11,0	79,8	79,4
Portugal	5,0	—	2,8	7,8	7,7
République dominicaine	21,7	7,9	4,4	33,9	33,7
Royaume-Uni	133,4	—	49,4	182,8	179,2
Slovénie	1,8	—	1,6	3,4	3,4
Suède	23,7	—	18,0	41,7	40,3
Suisse	37,6	—	31,6	69,2	66,2
Surinam	5,3	—	1,0	6,3	6,2
Trinité et Tobago	16,2	1,5	3,2	20,9	20,8
Uruguay	43,5	3,7	8,7	55,9	55,6
Venezuela	250,1	12,1	53,1	315,3	313,8
Total avant montant non affecté	7 223,2	504,6	2 069,2	9 797,0	9 702,6
Montant non affecté ⁽³⁾	4,0	—	1,4	5,4	32,5
Total 2004	<u>\$ 7 227</u>	<u>\$ 505</u>	<u>\$ 2 071</u>	<u>\$ 9 802</u>	
Total 2003	<u>\$ 7 226</u>	<u>\$ 505</u>	<u>\$ 2 004</u>		<u>\$ 9 735</u>

⁽¹⁾ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

⁽²⁾ Représente les ajustements au titre du maintien de la valeur résultant des fluctuations des monnaies qui se sont produites en 1972 et 1973 par suite des dévaluations du dollar des États-Unis de ces années.

⁽³⁾ En 2003, comprend un reliquat de \$27 millions de contributions spéciales non affectées au titre de la Huitième augmentation générale des ressources de la Banque (voir Note F). Ce montant représente le reste de contribution de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, qui revient à la Serbie et au Monténégro, dont l'adhésion est toujours en suspens.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE

NOTE

Les états financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Mécanisme de financement intermédiaire — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les états financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre			
	2004		2003	
ACTIF				
Espèces et titres de placement				
Espèces	\$ 3		\$ 5	
Titres de placement	<u>272</u>	<u>\$275</u>	<u>254</u>	<u>\$259</u>
À recevoir pour les titres de placement vendus		<u>1</u>		<u>—</u>
Intérêts courus sur titres de placement		<u>1</u>		<u>—</u>
Total des actifs		<u>\$277</u>		<u>\$259</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS				
Passif				
Exigibilités et effets à payer		\$ —		\$ 1
Solde du fonds				
Ajustements de conversion cumulés	\$ 44		\$ 44	
Autres variations du solde du fonds	<u>233</u>	<u>277</u>	<u>214</u>	<u>258</u>
Total passif et solde du fonds		<u>\$277</u>		<u>\$259</u>

ÉTAT DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Additions			
Affectations du Fonds des opérations spéciales	\$ 73	\$ 75	\$ 70
Revenus des placements	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>4</u>
Total additions	<u>77</u>	<u>79</u>	<u>74</u>
Déductions			
Paiements d'intérêts et de principal pour le compte des emprunteurs du Capital ordinaire	<u>58</u>	<u>73</u>	<u>79</u>
Variation du solde du Fonds, avant ajustements de conversion	<u>19</u>	<u>6</u>	<u>(5)</u>
Ajustements de conversion	<u>—</u>	<u>6</u>	<u>11</u>
Variation du solde du Fonds, après ajustements de conversion	<u>19</u>	<u>12</u>	<u>6</u>
Solde en début d'exercice	<u>258</u>	<u>246</u>	<u>240</u>
Solde en fin d'exercice	<u>\$277</u>	<u>\$258</u>	<u>\$246</u>

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Trésorerie provenant des placements			
(Accroissement net) Diminution nette des placements	\$(29)	\$ (2)	\$ 6
Trésorerie nette (utilisée pour) fournie par les placements	(29)	(2)	6
Trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Affectations du Fonds des opérations spéciales	73	75	70
Revenu des placements	14	1	2
Intérêt et principal payés par les emprunteurs sur le Capital ordinaire	(59)	(72)	(82)
Trésorerie fournie par (utilisée dans) les activités d'exploitation	28	4	(10)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie	(1)	1	1
(Diminution nette) Accroissement net de la trésorerie	(2)	3	(3)
Trésorerie en début d'exercice	5	2	5
Trésorerie en fin d'exercice	\$ 3	\$ 5	\$ 2

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

NOTE A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Aux termes de l'Accord portant création de la Banque (l'Accord), celle-ci finance ses opérations au moyen de son Capital ordinaire et du Fonds des opérations spéciale (FOS). En 1983, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque a créé le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) aux fins de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Le MFI reçoit des allocations annuelles du FOS indiquées à la Note D.

Pour les décisions concernant les opérations du MFI, le nombre de voix et le pourcentage de voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux qui ont été appliqués pour les décisions concernant le Capital ordinaire. Toutefois, le nombre de voix pour les décisions concernant l'octroi de subventions sur les prêts du MFI est déterminé selon la quote-part de contribution de chaque pays membre au FOS.

Note B – Résumé des principes comptables essentiels

Les états financiers du MFI sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation des états financiers exige que la Direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants notifiés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Conversion des monnaies

Les états financiers du MFI sont exprimés en dollars des États-Unis ; toutefois, le MFI effectue ses opérations dans diverses monnaies, y compris le dollar des États-Unis. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies sont généralement convertis en dollars des États-Unis aux taux du marché des changes en vigueur aux dates où les états financiers sont arrêtés. Les revenus et les dépenses libellés dans ces monnaies sont convertis aux taux du marché des changes en vigueur chaque mois. Les ajustements qui résultent des conversions des actifs et passifs figurent dans l'État des variations du solde du MFI sous la rubrique Ajustements de conversion¹.

¹Les références aux légendes des états financiers sont identifiées par le texte de la légende avec la première lettre en majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes aux états financiers.

Placements

Les titres de placement du Mécanisme de financement intermédiaire sont comptabilisés selon une comptabilité à la date de transaction et sont détenus dans un portefeuille de transactions, à leur valeur vénale, et les variations de la valeur vénale sont inscrites comme revenu des placements.

Frais administratifs

Les frais administratifs du MFI sont payés par la Banque et affectés au Capital ordinaire et au FOS selon une méthode d'affectation approuvée par le Conseil d'administration.

Valeur vénale des instruments financiers

Pour estimer la valeur vénale des instruments financiers, le MFI a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué dans le bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : La valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle, si elle est connue ; sinon, elle se fonde sur celle d'instruments comparables ou sur les flux financiers actualisés.

Note C – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit les ressources du MFI dans des obligations d'État, d'institutions publiques, de sociétés et de banques, y compris dans des dépôts à terme et des titres adossés à un actif ou à une hypothèque dont la cote de crédit varie de A+ à AAA. En 2003, ces ressources ont été investies dans le même type de titres.

La Banque limite les activités de placements du MFI aux titres offerts par une liste de courtiers et homologues agréés. Des limites de crédit ont été établies pour chaque contrepartie.

Les titres de placement détenus dans le portefeuille de titres à négocier sont indiqués à leur valeur vénale et figurent à l'État récapitulatif des placements à l'Annexe III-1. Le rendement moyen des placements en 2004, y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés, a été de 1,54 % en 2004 (contre 1,32 % en 2003 et 1,70 % en 2002).

Note D – Contributions

Le MFI est financé principalement par des virements du FOS. Le MFI est également autorisé à recevoir des contributions additionnelles de tout pays membre.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Aux fins de son financement initial, un montant égal à la contre-valeur de \$61 millions en monnaies convertibles a été transféré de la Réserve générale du FOS au MFI en 1983. Les allocations effectives et prévues conformément aux divers accords de l'Assemblée des gouverneurs sont indiquées au tableau ci-dessous (en millions) :

Année	Augmentations du capital ⁽¹⁾	Initiative PPTE ⁽²⁾	Accord concernant les ressources concessionnelles ⁽³⁾	Total
Jusqu'en 2001	\$372	\$ 44	\$ 52	\$ 468
2002	23	27	20	70
2003	30	25	20	75
2004	30	23	20	73
2005	30	12	20	62
2006	30	11	20	61
2007	30	11	20	61
2008	30	11	20	61
2009	30	11	20	61
2010 à 2014	60	6	270	336
2015 à 2019	—	—	325	325
Total	<u>\$665</u>	<u>\$181</u>	<u>\$807</u>	<u>\$1 653</u>

⁽¹⁾ Aux termes des Sixième et Septième augmentations générales du capital de la Banque.

⁽²⁾ Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), le MFI augmente ses paiements de subventions sur les prêts du Capital ordinaire à la Bolivie, au Guyana et au Nicaragua. Pour financer ces bonifications d'intérêts additionnelles, la Banque effectue des virements annuels additionnels en monnaies convertibles de la réserve générale du FOS au MFI.

⁽³⁾ Les affectations prévues au titre de l'accord relatif aux ressources concessionnelles approuvé par l'Assemblée des gouverneurs en 1999 s'élèvent à 20 millions de dollars par an de 2000 à 2012 et à 15 millions de dollars en 2013. Des transferts additionnels d'environ 65 millions de dollars par an seront nécessaires de 2012 à 2019 pour financer les prêts consentis entre 2000 et 2008 par le MFI aux termes de l'accord relatif aux ressources concessionnelles. Il se peut que le niveau de ces transferts additionnels varie lorsque les hypothèses seront révisées dans les années à venir.

Les affectations futures devront faire l'objet d'approbations annuelles de l'Assemblée des gouverneurs et d'ajustements en fonction des ressources qui pourront être affectées au financement du MFI.

Note E – Ajustements de conversion cumulés

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif des ajustements de conversion cumulés pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 (en millions) :

	2004	2003
Solde au 1 ^{er} janvier	\$44	\$38
Ajustements de conversion	—	6
Solde au 31 décembre.	<u>\$44</u>	<u>\$44</u>

Note F - Engagements

Le MFI couvre une partie de l'intérêt dû par les emprunteurs sous réserve de la disponibilité des ressources. Au 31 décembre 2004, les montants décaissés et non remboursés ainsi que les montants non décaissés de prêts pour lesquels le MFI prendrait à sa charge une partie de l'intérêt (et du principal dans le cas du Nicaragua), sont présentés ci-après, par pays (en millions) :

Pays	Décaissé et en cours	Non décaissé
Barbade	\$ 58	\$ —
Bolivie	197	—
Costa Rica	119	—
El Salvador	257	142
Équateur	344	85
Guatemala	273	196
Guyana	12	—
Jamaïque	268	172
Nicaragua	108	—
Panama	106	—
Paraguay	199	104
République dominicaine	296	110
Surinam	42	44
Trinité et Tobago	110	—
Uruguay	89	—
Région	45	—
	<u>\$2 523</u>	<u>\$853</u>

La bonification d'intérêts dus par certains emprunteurs sur des prêts financés sur le Capital ordinaire est fixé semestriellement par le Conseil d'administration. Elle ne peut dépasser 5 % par an, sous réserve que le taux effectif payé par les emprunteurs soit au moins 1,5 % supérieur au taux d'intérêt moyen perçu sur les prêts du FOS en monnaies convertibles. Pour certains prêts dont la subvention a été augmentée aux termes de l'Initiative PPTE I, le taux effectivement payé par les emprunteurs peut être aussi faible que le taux d'intérêt moyen payé au FOS pour les prêts en monnaies convertibles. Aux termes de l'Initiative PPTE renforcée, le MFI subventionnera à 100 % certains paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur les prêts du Capital ordinaire consentis au Nicaragua. À terme, la Banque prévoit de distribuer toutes les ressources du MFI pour couvrir une partie des paiements d'intérêts et de principal dus par certains emprunteurs sur des prêts du capital ordinaire.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

**Note G – Alignement de la variation du Solde du Fonds,
avant ajustements de conversion, sur la trésorerie nette
fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation**

L'alignement de la variation du solde du fonds, avant ajustements de conversion, sur la trésorerie nette fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation, indiqué sur l'État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions) :

	Exercice clos le 31 décembre		
	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Variation du solde du fonds, avant ajustements de conversion	\$ 19	\$ 6	\$ (5)
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des placements	(1)	—	—
(Gain net non réalisé) Perte nette non réalisée sur les placements	11	(3)	(2)
Intérêt et principal payé pour le compte des emprunteurs du Capital ordinaire	<u>(1)</u>	<u>1</u>	<u>(3)</u>
Trésorerie nette fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation	<u>\$ 28</u>	<u>\$ 4</u>	<u>\$(10)</u>
Variation supplémentaire due à des activités hors caisse			
Accroissement résultant des fluctuations des taux de change sur les placements	\$—	\$ 5	\$ 10

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE III-1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS – NOTE C

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	Valeur vé nale	Valeur vé nale
Placements		
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et de ses institutions	\$ 41	\$ —
Obligations d'autres gouvernements	13	—
Obligations bancaires et dépôts à terme	99	25
Titres de sociétés	11	—
Titres adossés à un actif ou à une hypothèque	108	—
Pool de placements	—	229
	<u>\$272</u>	<u>\$254</u>

Les monnaies utilisées pour les instruments ci-dessus sont les suivantes :

Monnaies	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Euro	\$ 6	\$ 10
Yen japonais	—	9
Franc suisse	2	6
Dollar des États-Unis	264	229
	<u>\$272</u>	<u>\$254</u>

Gouverneurs et suppléants

Pays	Gouverneurs	Suppléants
ALLEMAGNE	Uschi Eid	Rolf Wenzel
ARGENTINE	Roberto Lavagna	Martín P. Redrado
AUTRICHE	Karl-Heinz Grasser	Thomas Wieser
BAHAMAS	James H. Smith, CBE	Ruth Millar
BARBADE	Owen S. Arthur, MP	Grantley Smith
BELGIQUE	Didier Reynders	Franciscus Godts
BELIZE	Assad Shoman	Carla Barnett
BOLIVIE	Horst Grebe López	Luis Carlos Jemio M.
BRÉSIL		José Carlos Rocha Miranda
CANADA	Pierre Pettigrew	Alister M. Smith
CHILI	Nicolás Eyzaguirre	María Eugenia Wagner Brizzi
COLOMBIE	Alberto Carrasquilla Barrera	Santiago Montenegro
COSTA RICA	Federico Carrillo Zürcher	Francisco de Paula Gutiérrez
CROATIE	Ivan Suker	Martina Dalic
DANEMARK	Carsten Staur	Ole E. Moesby
EL SALVADOR	Eduardo Zablah-Touché	Guillermo López Suárez
ÉQUATEUR	Mauricio Yépez Najas	Javier Game
ESPAGNE	Pedro Solbes Mira	David Vegara Figueras
ÉTATS-UNIS	John W. Snow	Alan P. Larson
FINLANDE	Pertti Majanen	Taisto Huimasalo
FRANCE	Hervé Gaymard	Xavier Musca
GUATEMALA	María Antonieta de Bonilla	Lizardo Sosa
GUYANA	Bharrat Jagdeo	Saisnarine Kowlessar
HAÏTI	Henri Bazin	Roland Pierre
HONDURAS	William Chong Wong	María Elena Mondragón de Villar
ISRAËL	David Klein	Dan Catarivas
ITALIE	Domenico Siniscalco	Vincenzo Desario
JAMAÏQUE	Omar Davies, MP	Shirley Tyndall
JAPON	Sadakazu Tanigaki	Toshihiko Fukui
MEXIQUE	Francisco Gil Díaz	Alonso P. García Tamés
NICARAGUA		Mario Alonso
NORVÈGE	Olav Kjørven	Nils Haugstveit
PANAMA	Ricaurte Vásquez	Héctor Alexander
PARAGUAY	Dionisio Borda	José Ernesto Büttner
PAYS-BAS	Gerrit Zalm	Agnes van Ardenne van der Hoeven
PÉROU	Pedro Pablo Kuczynski	Luis Carranza Ugarte
PORTUGAL	António José de Castro Bagão Felix	Luis Miguel Morais Leitão
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Héctor Valdez Albizu	Temístocles Montás
ROYAUME-UNI	Hilary Benn	Gareth Thomas
SLOVÉNIE	Andrej Bajuk	Andrej Kavcic
SUÈDE	Ruth Jacoby	Stefan Emblad
SUISSE	Oscar Knapp	Peter Bischof
SURINAM	Humphrey Stanley Hildenberg	Stanley B. Ramsaran
TRINITÉ ET TOBAGO	Camille R. Robinson-Regis	Victoria Mendez-Charles
URUGUAY	Isaac Alfie	Ariel Davrieux
VENEZUELA	Nelson J. Merentes D.	Jorge Giordani

Administrateurs et suppléants

			Nombre de voix	Pourcentage
Charles Bassett, CANADA Jill Johnson (Suppléante), CANADA	élus par : Canada		335 022	4,001
Adina Bastidas, VENEZUELA Poste à combler (Suppléant), PANAMA	élue par : Panama	Venezuela	518 658	6,194
Havelock Brewster, GUYANA Jerry Christopher Butler (Suppléant) BAHAMAS	élus par : Bahamas Barbade Guyana	Jamaïque Trinité et Tobago	126 574	1,511
José Carlos Castañeda, GUATEMALA Sandra Regina Midence (Suppléante) HONDURAS	élus par : Belize Costa Rica El Salvador	Guatemala Honduras Nicaragua	202 692	2,420
Jorge Crespo Velasco, BOLIVIE Juan E. Notaro Fraga (Suppléant) URUGUAY	élus par : Bolivie Paraguay	Uruguay	205 291	2,452
Eugenio Díaz-Bonilla, ARGENTINE Martín Bès (Suppléant), ARGENTINE	élus par : Argentine	Haiti	936 545	11,185
Luis Guillermo Echeverri, COLOMBIE Jaime Pinto Tabini (Suppléant), PÉROU	élus par : Colombie	Pérou	367 878	4,393
Agustín García-López, MEXIQUE Roberto B. Saladín (Suppléant) RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	élus par : Mexique	République dominicaine	627 122	7,489
Giorgio Leccesi, ITALIE Ina-Marlene Ruthenberg (Suppléante) ALLEMAGNE	élus par : Allemagne Belgique Israël	Italie Pays-Bas Suisse	426 204	5,089
Héctor E. Morales, ÉTATS-UNIS Poste à combler (Suppléant) ÉTATS-UNIS	nommé par : États-Unis		2 512 664	30,008
Michel Planque, FRANCE Marta Blanco (Suppléante), ESPAGNE	élus par : Autriche Danemark Espagne Finlande	France Norvège Suède	400 427	4,783
Germán Quintana, CHILI Byron Solís (Suppléant), ÉQUATEUR	élus par : Chili	Équateur	295 653	3,530
Rogério Studart, BRÉSIL Arlindo Villaschi (Suppléant), BRÉSIL	élus par : Brésil	Surinam	907 766	10,841
Yoshihisa Ueda, JAPON Stewart Mills (Suppléant) ROYAUME-UNI	élus par : Croatie Japon Portugal	Royaume-Uni Slovénie	510 794	6,101
MONTANT TOTAL :			8 373 290	100,00*

Bureau de l'évaluation et de la surveillance

Stephen A. Quick, Directeur
Sixto Felipe Aquino, Directeur adjoint

Au 31 décembre 2004

* Le total de 100 % peut ne pas correspondre à la somme des pourcentages individuels.

Intermédiaires et dépositaires

Pays membres	Intermédiaires	Dépositaires
ALLEMAGNE	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement	Deutsche Bundesbank
ARGENTINE	Ministerio de Economía	Banco Central de la República Argentina
AUTRICHE	Ministère fédéral des finances	Österreichische Nationalbank
BAHAMAS	Ministry of Finance	Central Bank of The Bahamas
BARBADE	Ministry of Economic Development	Central Bank of Barbados
BELGIQUE	Ministère des Finances	Banque nationale de Belgique
BELIZE	Financial Secretary, Ministry of Finance	Central Bank of Belize
BOLIVIE	Banco Central de Bolivia	Banco Central de Bolivia
BRÉSIL	Ministério do Planejamento, Orçamento e Gestão, Secretaria de Assuntos Internacionais–SEAIN	Banco Central do Brasil
CANADA	Institutions financières internationales, Succursale multilatérale de programmes, Agence canadienne pour le développement international	Banque du Canada
CHILI	Ministerio de Hacienda	Banco Central de Chile
COLOMBIE	Ministerio de Hacienda y Crédito Público	Banco de la República
COSTA RICA	Ministerio de Relaciones Exteriores	Banco Central de Costa Rica
CROATIE	Ministère des finances	Banque nationale de Croatie
DANEMARK	Agence danoise de développement international (DANIDA)	Danmarks Nationalbank
EL SALVADOR	Secretaría Técnica de la Presidencia	Banco Central de Reserva de El Salvador
ÉQUATEUR	Ministerio de Economía y Finanzas	Banco Central del Ecuador
ESPAGNE	Subdirección General de Instituciones Financieras Multilaterales, Ministerio de Economía	Banco de España
ÉTATS-UNIS	Treasury Department	Federal Reserve Bank of New York
FINLANDE	Ministère des affaires étrangères	Banque de Finlande
FRANCE	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	Banque de France
GUATEMALA	Banco de Guatemala	Banco de Guatemala
GUYANA	Ministry of Finance	Bank of Guyana
HAÏTI	Banque de la République d'Haïti	Banque de la République d'Haïti
HONDURAS	Banco Central de Honduras	Banco Central de Honduras
ISRAËL	Banque d'Israël	Banque d'Israël
ITALIE	Ministère de l'Économie et des Finances	Banca d'Italia
JAMAÏQUE	Ministry of Finance and Planning	Bank of Jamaica
JAPON	Ministère des finances	Banque du Japon
MEXIQUE	Secretaría de Hacienda y Crédito Público	Banco de México
NICARAGUA	Ministerio de Hacienda y Crédito Público	Banco Central de Nicaragua
NORVÈGE	Ministère royal norvégien des affaires étrangères	Banque de Norvège
PANAMA	Ministerio de Economía y Finanzas	Banco Nacional de Panamá
PARAGUAY	Banco Central del Paraguay	Banco Central del Paraguay
PAYS-BAS	Ministère des finances	De Nederlandsche Bank N.V.
PÉROU	Banco Central de Reserva del Perú	Banco Central de Reserva del Perú
PORTUGAL	Ministério das Finanças	Banco de Portugal
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Banco Central de la República Dominicana	Banco Central de la República Dominicana
ROYAUME-UNI	Department for International Development	Bank of England
SLOVÉNIE	Ministère des finances	Banque de Slovénie
SUÈDE	Ministère des affaires étrangères, Service de la coopération et du développement international	Sveriges Riksbank
SUISSE	Office fédéral des affaires économiques extérieures	Banque nationale suisse
SURINAM	Ministère des finances	Central Bank van Suriname
TRINITÉ ET TOBAGO	Central Bank of Trinidad and Tobago	Central Bank of Trinidad and Tobago
URUGUAY	Ministerio de Economía y Finanzas	Banco Central del Uruguay
VENEZUELA	Ministerio de Planificación y Desarrollo	Banco Central de Venezuela

Direction de la Banque

Président

Vice-président exécutif

Vice-président pour la Planification et l'Administration

Chef de cabinet du Président

Conseiller principal du Vice-président exécutif

Bureau du Secrétaire de la Banque

Secrétaire

Secrétaire adjoint

Commissaire aux comptes

Bureau d'intégrité institutionnelle

Chef

Conseillère des Relations extérieures

Bureau du Fonds multilatéral d'investissement

Directeur

Directeur adjoint

Département des opérations régionales 1

Directeur

Directrice adjointe

Département des opérations régionales 2

Directeur

Directeur adjoint

Directeur adjoint, Services de soutien financier

Département des opérations régionales 3

Directeur

Directeur adjoint

Bureau de soutien des opérations régionales

Chef

Département des finances

Directeur

Directeur adjoint principal – Trésorier

Directeur adjoint

Directeur adjoint

Département juridique

Conseiller juridique

Conseiller juridique adjoint

Conseillère juridique adjointe

Département de la planification stratégique et du budget

Directeur

Département de l'intégration et des programmes régionaux

Directrice

Directeur adjoint

Département du secteur privé

Directeur

Directeur adjoint

Département du développement durable

Directeur

Directeur adjoint

Directeur adjoint

Département de la recherche

Economiste principal

Département des technologies de l'information et des services généraux

Directeur

Directeur adjoint et Chef des services d'information

Directeur adjoint

Département des ressources humaines

Directeur

Directeur adjoint

Enrique V. Iglesias

Dennis E. Flannery

João Sayad

Euric A. Bobb

Joseph Engelhard

Carlos Ferdinand

Armando Chuecos P.

Elizabeth Joy Folsom

Stephen S. Zimmermann

Mirna Liévano de Marques

Donald F. Terry

Noriaki Kishimoto

Ricardo L. Santiago

Luisa C. Rains

Miguel E. Martínez

Jairo Sánchez

Keisuke Nakamura

Ciro De Falco

Máximo Jeria-Figueroa

Camille E. Gaskin-Reyes

John R. Hauge

Eloy B. García

Ira J. Kaylin

Hiroshi Naka

J. James Spinner

José Roberto Nolasco

Ana-Mita Betancourt

Manuel Rapoport

Nohra Rey de Marulanda

Robert Devlin

Hiroshi Toyoda

Bernardo Frydman

Carlos M. Jarque

Marco Ferroni

Antonio Vives

Guillermo Calvo

(Poste à combler)

Erico de Oliveira E. Silva

Frank G. Vukmanic

Manuel Labrado

(Poste à combler)

Livres publiés en 2004

- *Agricultural Trade Liberalization—Policies and Implications for Latin America*, édité par Marcos S. Jank, ISBN: 193100367X, 398 pp.
- *Citizens in Charge—Managing Local Budgets in East Asia and Latin America*, édité par Isabel Licha, ISBN: 1931003807, 365 pp.
- *Reforming Latin American Housing Markets—A Guide for Policy Analysis*, ISBN: 1931003629, 112 pp.
- *Regional Public Goods in Latin America—From Theory to Practice*, édité par Antoni Esteveordal, Brian Frantz et Tam Robert Nguyen, ISBN: 1931003858, 456 pp.
- *Revitalizing the Jamaican Economy—Policies for Sustained Growth*, ISBN: 193100384X, 303 pp.
- *Social Inclusion and Economic Development in Latin America*, (anglais, portugais et espagnol), édité par Mayra Buvinic et Jacqueline Mazza avec la collaboration de Ruthanne Deutsch, ISBN: 1-931003-65-3, 361 pp.
- *Unlocking Credit—The Quest for Deep and Stable Bank Lending*, 2005 Report on Economic and Social Progress in Latin America, ISBN: 1931003661, 281 pp. (anglais, portugais et espagnol).
- *Women at Work—Challenges for Latin America*, rédigé par Claudia Piras, ISBN: 1931003955, 328 pp.

Disponibles uniquement en espagnol

- *A más disciplina fiscal, menos pobreza. Revisión del gasto público en Perú*, par José R. López-Calix et Alberto Melo, ISBN: 1931003645, 228 pp.
- *Bienes públicos internacionales. Incentivos, medición y financiamiento*, par Scott Barrett, Marco Ferroni, Adrian Hewitt, Ashoka Mody, Oliver Morrissey, Todd Sandler et Dirk Willem te Velde, ISBN: 9586825213, 188 pp.
- *Calles más seguras. Estudios de policía comunitaria en América Latina*, par Hugo Frühling, ISBN: 1931003602, 188 pp.
- *Cómo mejorar la educación. Ideas latinoamericanas y resultados asiáticos*, par Claudio de Moura Castro et Aimee Verdisco (version anglaise publiée en 2002)
- *Creación de empresas sociales mediante alianzas estratégicas. Herramientas para las ONG*, par Richard Steckel et Jack Boyson, ISBN: 1931003688, 144 pp.
- *¿Democracia con desigualdad? Una mirada de Europa hacia América Latina*, par Carlo Binetti et Fernando Carrillo, ISBN: 1931003750, 364 pp.
- *Desarrollo emprendedor. América Latina y la experiencia internacional*, par Hugo Kantis, avec la collaboration de Pablo Angelelli et Virginia Moorikoenig, ISBN: 1931003785, 284 pp.
- *Directorio de organizaciones que apoyan a jóvenes emprendedores de América Latina y el Caribe*
- *El nuevo rostro empresarial. Indagación sobre el empresariado juvenil en América Latina y el Caribe*—Introduction et conclusions de l'atelier El Estado del Empresariado Juvenil en las Américas, Lima (Pérou) par Sérvulo Anzola Rojas
- *Pequeñas economías, grandes desafíos. Políticas económicas para el desarrollo en Centroamérica*, par Manuel Agosin, Roberto Machado et Paulina Nazal, ISBN: 1931003610, 330 pp.
- *Volver al centro. La recuperación de áreas urbanas centrales*, par Eduardo Rojas, avec la collaboration de Eduardo Rodríguez-Villaescusa et Emiel Wegelin, ISBN: 1931003718, 312 pp.

Bureaux et Représentants de la Banque

ARGENTINE, Daniel Oliveira

Calle Esmeralda 130, pisos 19 y 20
(Casilla de correo 181, Sucursal 1)
Buenos Aires Tél : 4320-1800

BAHAMAS, Richard J. Herring

IDB House, East Bay Street
(P.O. Box N-3743)
Nassau Tél : 393-7159

BARBADE, Bruce Juba

Maple Manor, Hastings
(P.O. Box 402)
Christ Church Tél : 427-3612

BELIZE, Rodrigo Mayen-Girón

1024 Newtown Barracks
101 1st Floor
Marina Towers Building
(P.O. Box 1853)
Belize City Tél : 223-3900

BOLIVIE, Carlos N. Melo

Edificio "BISA", piso 5
Avda. 16 de Julio, 1628
(Casilla 5872)
La Paz Tél : 235-1221

BRÉSIL, Waldemar F. Wirsig

Setor de Embaixadas Norte
Quadra 802 Conjunto F
Lote 39 - Asa Norte
70.800-400 Brasília, D.F. Tél : 317-4200

CHILI, Julio Angel-Mejía

Avda. Pedro de Valdivia 0193, piso 11
(Casilla 16611)
Correo 9 (Providencia)
Santiago Tél : 431-3700

COLOMBIE, José Luis Lupo

Carrera 7, 71-21
Torre B, piso 19
Edificio Bancafe
Bogotá Tél : 325-7000

COSTA RICA, Jorge Requena

Edificio Centro Colón, piso 12
Paseo Colón, entre calles 38 y 40
San José Tél : 233-3244

EL SALVADOR, Philippe Dewez

Edificio World Trade Center, piso 4
89 Avda. Norte y Calle El Mirador
Colonia Escalón
San Salvador Tél : 233-8900

ÉQUATEUR, Marta Tvardek

Avda. 12 de Octubre N24-528 y Cordero
Ed. World Trade Center - Torre II, piso 9
(Apartado postal 17-07-9041)
Quito Tél : 256-3453

GUATEMALA, Gerard S. Johnson

Edificio Géminis 10
12 Calle 1-25, Zona 10, Nivel 19
(Apartado postal 935)
Guatemala Tél : 335-2650

GUYANA, Sergio A. Varas-Olea

47 High Street, Kingston
(P.O. Box 10867)
Georgetown Tél : 225-7953

HAÏTI, Emilio C. Cueto

Banque interaméricaine de
développement
Bourdon 389
(Boite postale 1321)
Port-au-Prince Tél : 45-5711

HONDURAS, Andrés Marchant

Boulevard Morazán
Edificio Los Castaños, pisos 5 y 6
Colonia Los Castaños
(Apartado postal 3180)
Tegucigalpa Tél : 232-4838

JAMAÏQUE, Keith Evans

40-46 Knutsford Blvd., 6th floor
(P.O. Box 429)
Kingston 10 Tél : 926-2342

MEXIQUE, Lawrence Harrington

Avda. Horacio, 1855
Piso 6 (Esquina Periférico)
Los Morales-Polanco
11510 México, D.F. Tél : 5580-2122

NICARAGUA, Eduardo Balcarcel

Edificio BID
Km. 4-1/2 Carretera a Masaya
(Apartado postal 2512)
Managua Tél : 67-0831

PANAMA, Jeremy S. Gould

Avda. Samuel Lewis
Edificio Banco Unión, piso 14
(Apartado postal 7297)
Panamá 5 Tél : 263-6944

PARAGUAY, Alvaro Cubillos

Edificio Aurora I, pisos 2 y 3
Calle Caballero esquina
Eligio Ayala (Casilla 1209)
Asunción Tél : 49-2061

PÉROU, Christof Kuechemann

Paseo de la República 3245, piso 13
(Apartado postal 270154)
San Isidro, Lima 27 Tél : 215-7800

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Moisés A. Pineda

Avda. Winston Churchill esquina
calle Luis F. Thomen, Torre BHD
(Apartado postal 1386)
Santo Domingo Tél : 562-6400

SURINAM, Pablo E. Adam

Peter Brunestraan 2-4
Paramaribo Tél : 46-2903

TRINITÉ ET TOBAGO

William Robinson

19 St. Clair Avenue
(P.O. Box 68)
Port of Spain Tél : 622-8367

URUGUAY, Martin Stabile

Rincón 640
Sucursal 1
(Casilla de correo 5029)
11.000 Montevideo Tél : 915-4330

VENEZUELA, Román Mayorga

Edificio Centro Federal, piso 3
Avda. Venezuela, El Rosal
Caracas 1060 Tél : 951-5533

INSTITUT POUR L'INTÉGRATION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Juan José Taccone
Calle Esmeralda 130, pisos 16 y 17
(Casilla de correo 39)
Sucursal 1
Buenos Aires Tél : 4320-1850

BUREAU EN EUROPE

Carlo Binetti

Banque interaméricaine de
développement
66, Avenue d'Iéna
75116 Paris, France Tél : 40 69 31 00

BUREAU AU JAPON,

Toshio Kobayashi

Fukoku Seimei Building 16-F
2-2-2 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
Tokyo 100 Tél : 3591-0461

La Banque interaméricaine de développement, la plus ancienne et la plus grande institution régionale de développement, a été créée en décembre 1959 pour aider à accélérer le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Aujourd'hui, la Banque compte au total 46 nations membres, dont 26 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les États-Unis, le Canada et 18 pays extrarégionaux.

Fidèle à sa mission, la Banque a approuvé près de 136 milliards de dollars pour des projets représentant un volume total d'investissements de plus de 307 milliards de dollars. Les opérations de la Banque portent sur tous les aspects du développement économique et social, tout en accordant une importance particulière aux programmes qui profitent aux populations à faibles revenus. Aujourd'hui, ses prêts vont en priorité à la lutte contre la pauvreté et l'équité sociale, à la modernisation de l'État, à la compétitivité et à l'intégration.

La BID accorde directement des prêts au secteur privé à hauteur de 10 % au maximum de ses ressources du Capital ordinaire, sans garanties des gouvernements.

Le groupe de la BID comprend également la Société interaméricaine d'investissement (SII), une institution autonome affiliée à la Banque qui favorise le développement économique en finançant des petites et moyennes entreprises (PME), et le Fonds multilatéral d'investissement (MIF), qui soutient le développement des micro et des petites entreprises, ainsi que la réforme des marchés.

Les ressources financières de la Banque comprennent le compte de Capital ordinaire — sur lequel sont détenus le capital souscrit, les réserves et les fonds mobilisés par des emprunts — et les fonds administrés, alimentés par les contributions des pays membres. La Banque dispose également d'un Fonds des opérations spéciales pour l'octroi de prêts à des conditions libérales aux pays classés comme économiquement moins avancés.

Les souscriptions des pays membres au Capital ordinaire de la Banque comprennent une fraction libérée et une fraction sujette à appel. La fraction libérée du capital, sous forme d'espèces ou de billets à ordre, représente 4,3 % du total des souscriptions. La fraction sujette à appel représente la majeure partie des souscriptions des États membres au capital, et ne peut être invoquée que pour le service des emprunts et garanties de la Banque.

La Banque a emprunté des fonds pour ses opérations sur les marchés financiers d'Europe, du Japon et des États-Unis. La dette de la Banque est cotée AAA par les trois principaux organismes de cotation des États-Unis, et jouit d'un statut équivalent sur les autres grandes places financières mondiales.

L'Assemblée des gouverneurs, au sein de laquelle sont représentés tous les pays membres, est l'instance suprême de la Banque. L'Assemblée des gouverneurs a délégué une grande partie de ses pouvoirs opérationnels au Conseil d'administration, qui est responsable de la conduite des opérations de la Banque.

La Banque, qui a son siège à Washington, compte des représentations dans chacun de ses pays membres emprunteurs, et dans ses bureaux extra-régionaux à Paris et à Tokyo.



BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

1300 New York Avenue, N.W.

Washington, D.C. 20577

États-Unis

Tél. (202) 623-1000 Fax (202) 623-3096

www.iadb.org

ISSN: 0253-603X